



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

2/93



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ϕ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

La visite d'Élisabeth-GOUVERNEMENT le Grand-Duc et du Grand-DUCHE DE LUXEMBOURG



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Pologne

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Lech Walesa, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Pologne du 26 au 29 avril 1993.

Dans la matinée du 26 avril, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir : Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johnny Lahure, Ministre de la Santé, Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Weber, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Jean Schiltz, Bourgmestre de la commune de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Ronald Mayer, Ambassadeur agréé du Luxembourg en République de Pologne, Madame Guy Schleder, Dame d'Honneur honoraire de S. A. R. la Grande-Duchesse, Monsieur Georges Als, Chambellan e. s. e. de S. A. R. le Grand-Duc, Monsieur Jean Welter, Ambassadeur, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Jean Feyder, Ambassadeur, Directeur des Affaires Politiques et Culturelles, Monsieur Nicolas Schmit, Directeur des Relations Economiques Internationales et de la Coopération, Monsieur Gast. Gengler, Directeur adj. du Service Information et Presse du Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le Major Fernand Brosius, Aide de Camp, Monsieur Alain de Muysier, Secrétaire de Légation. Une délégation économique composée de Monsieur Lucien Jung, Directeur de la Fédération des Industriels, Monsieur Paul Hippert, Directeur de la Chambre de



Son Altesse Royale le Grand-Duc et Madame Hanna Suchocka, Président du Conseil des Ministres de la République de Pologne

Commerce, et Monsieur Pierre Reiter, Administrateur-délégué de ARBED International Trading, s'était jointe à la délégation officielle. Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse monterent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Varsovie.

A leur arrivée à l'aéroport d'Okecie, Leurs Altesses Royales furent accueillies par le Secrétaire d'Etat, Directeur de la Chancellerie du Président, Monsieur J. Ziolkowski. Le cortège se mit ensuite en route en direction de Varsovie où eut lieu peu de temps après la cérémonie d'accueil dans la cour d'honneur du Palais Belvedere. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillies par le Président de la République de Pologne, Monsieur Lech Walesa et son épouse. Les personnalités polonaises furent présentées à Leurs Altesses Royales par le Président de la République de Pologne, tandis que le Grand-Duc présenta au Président les membres de la délégation officielle luxembourgeoise. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le Président passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée, de la marine et de la force aérienne. Le Grand-Duc salua les soldats par les mots « Czolem Zolnierze ». A la fin de la cérémonie, les autorités de la ville de

Varsovie, des Forces de Défense et les membres du Corps diplomatique accrédités en Pologne furent présentés aux Souverains luxembourgeois. Dans la Salle Pompéienne du Palais Belvedere eut lieu ensuite l'échange de décorations et de cadeaux ainsi qu'une rencontre « tête-à-tête » de Son Altesse Royale le Grand-Duc avec le Président de la République de Pologne.

Peu après midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé des fleurs sur le Tombeau du Soldat Inconnu.

Le Grand-Duc était attendu ensuite à la Diète, où il a rencontré le vice-président, Monsieur Josef Zych, et au Sénat, pour un tête-à-tête avec le vice-président, Monsieur A. Czapski.

Après un déjeuner privé, Son Altesse Royale a reçu, au cours de l'après-midi à la Résidence Parkowa, le Président du Conseil des Ministres de la République de Pologne, Madame Hanna Suchocka, ainsi que le Ministre polonais des Affaires étrangères, Monsieur K. Skubiszewski. Cette dernière entrevue a eu lieu en présence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères. Relevons ici que le programme de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse prévoyait pendant ce temps une visite du Palais Myslewice et une visite du Centre de Formation et d'Education pour les Enfants Sourds-Muets à Jozefow-Michalin.

Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Son Excellence Monsieur le Président de la République de Pologne Lech Walesa et Madame au Palais de Otwock. A cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République de Pologne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours du Président de la République de Pologne

Altesses Royales,
Mesdames,
Messieurs,

Je souhaite à Leurs Altesses Royales la bienvenue en terre polonaise. Nous sommes unis par plusieurs siècles d'histoire, des expériences semblables dans le passé, la tradition européenne.

L'Europe traverse aujourd'hui une époque de grandes transformations. La chute du communisme a créé une situation nouvelle. Elle a rapproché, une fois de plus, à d'anciennes nations européennes. Nous avons initié une marche vers l'unité. Il nous reste un long chemin à faire. Cependant, je suis convaincu que nous ne manquerons ni de volonté, ni de détermination pour le parcourir.

Le Luxembourg a toujours été un intercesseur déclaré de l'unité européenne. Il participe depuis longtemps à la construction de ses structures. Ceci est

en grande partie le résultat des expériences tragiques de la seconde guerre mondiale. Nous avons des expériences semblables. Notre façon de penser est similaire. Nous percevons notre futur dans une Europe unie, riche et sûre.

Depuis plusieurs années, la Pologne subit de profondes transformations. Votre Altesse Royale aura l'occasion de le constater personnellement. J'espère que Votre Altesse Royale emportera une image favorable de notre pays. J'espère que les hommes d'affaires Luxembourgeois, connus pour leur efficacité, s'animeront à investir et mener des affaires en Pologne.

Altesses Royales,
Mesdames,
Messieurs,

Depuis quatre ans, des processus qui marquent un tournant décisif se produisent dans notre partie de l'Europe. Ils ne s'opèrent pas partout dans le calme. Nous nous soucions de leur développement futur. Nous percevons des dangers. Sur ce fond turbulent, la Pologne reste une oasis de tranquillité. Nous avons su maintenir de bonnes et amicales relations avec nos voisins.

Il n'y a entre nous aucun différend ni malentendu territorial. Nous avons signé avec tous des traités sur le bon voisinage et la coopération amicale. Une Pologne stable influence favorablement la stabilité de cette région de l'Europe.

Nous resserrons nos liens avec les structures de l'Union de l'Europe Occidentale et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Je confie

en ce que le Luxembourg, en tant que membre actif de ces organisations, sera favorable à nos efforts.

Je voudrais souhaiter à Leurs Altesses Royales un agréable séjour dans notre pays.

Permettez-moi de lever un toast

- à la santé et prospérité de Leurs Altesses Royales,
- à la santé des personnes ici-présentes,
- au développement dynamique de la coopération entre la Pologne et le Luxembourg,
- à la construction d'une Europe unie, riche et sûre.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Les paroles aimables que vous venez de prononcer à notre égard ainsi qu'à celui de mon pays nous touchent vivement.

C'est de tout cœur que la Grande-Duchesse et moi-même vous remercions de l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé dès votre arrivée dans votre capitale.

Monsieur le Président,

Durant son histoire plus que millénaire, la Pologne, comme d'ailleurs le Luxembourg, a souvent subi des dominations étrangères.

L'occasion m'est donnée aujourd'hui de rendre hommage au peuple polonais, qui en faisant preuve d'une ardente volonté de liberté et d'indépendance, a démontré son désir de résister aux adversités de l'histoire.

Vous-même avez combattu pour ces valeurs Monsieur le Président. Qui ne se souvient pas des images de Gdansk et de l'homme qui a ouvertement défié le pouvoir oppressif ? Je tiens ce soir à saluer le courage, le dévouement et l'esprit de résistance dont vous avez fait preuve durant ces années difficiles.

Le Prix Nobel de la Paix, que vous avez reçu en 1983, est la juste reconnaissance non seulement de vos efforts personnels et de votre combat pour la liberté, mais aussi du combat vaillant mené par l'ensemble du peuple polonais.

Votre engagement politique et social, couronné par votre élection à la Présidence de la République, a ouvert la voie à la création d'un État démocratique. Votre pays a rejoint la famille européenne pour laquelle l'État de



Son Altesse Royale le Grand-Duc et les ministres des Affaires étrangères polonais et luxembourgeois, Monsieur K. Skubiszewski et Monsieur Jacques F. Poos

droit, le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés individuelles constituent les valeurs fondamentales de la société. Ainsi est-il devenu possible à la Pologne de devenir un partenaire du Luxembourg au sein de plusieurs organisations européennes.

Monsieur le Président,

En évoquant les sacrifices consentis par la nation polonaise, je ne peux m'empêcher de mentionner également les souffrances que votre peuple a endurées sous l'occupation nazie.

La deuxième guerre mondiale a coûté la vie à plusieurs millions de Polonais.

Permettez-moi, dans ce contexte, de mentionner à la fois le cinquantième anniversaire de la découverte des fosses de Katyn et celui du soulèvement du ghetto de Varsovie.

Nous avons le devoir de ne pas oublier ces événements tragiques.

En rappelant ainsi les heures sombres de la deuxième guerre mondiale, je voudrais aussi penser aux Luxembourgeois qui ont souffert et qui sont morts à Slonsk, à Lubiaz, à Auschwitz et dans tant d'autres régions en Pologne. Ils ont payé un lourd tribut à la liberté et à l'indépendance de leur patrie.

La Grande-Duchesse et moi-même aimerions ce soir exprimer les remerciements du peuple luxembourgeois aux autorités polonaises pour les soins qu'elles ne cessent de réserver à ces lieux de souvenir.

Monsieur le Président,

Votre pays a tourné le dos au passé et s'est résolument tourné vers l'avenir.

Malgré le lourd héritage du passé, la Pologne a décidé de se réconcilier avec ses grands voisins.

Cette démarche civilisatrice qui vise à créer un climat de compréhension et de confiance entre peuples européens, est à la base d'une paix véritable à laquelle aspire l'Europe toute entière.

La Pologne s'est engagée sur la voie de la démocratie et de la reconstruction de son économie.

Nous reconnaissons les efforts que demande une reconstruction aussi vaste, complexe et de longue haleine.

En tant qu'État membre de la Communauté Européenne, mon pays espère que les accords qui ont été conclus entre cette Communauté et la Pologne, faciliteront la transition vers l'économie de marché et poseront les fondements pour une coopération qualitativement nouvelle. Soyez assuré, Mon-



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Primat de Pologne, le Cardinal J. Glemp

sieur le Président, que le Luxembourg y contribuera, à la mesure de ses modestes moyens. La présence d'une délégation économique à mes côtés illustre d'ailleurs cette volonté.

La ville de Cracovie, dans laquelle nous nous rendrons après-demain, témoigne à merveille de l'unité culturelle de l'Europe.

L'échange des instruments de ratification de l'accord culturel auquel nos Ministres procéderont demain devra conduire à des échanges encore plus intenses et favorisera le rapprochement entre nos deux peuples.

J'exprime l'espoir de voir participer des artistes polonais aux manifestations culturelles prévues dans le cadre de « Luxembourg, capitale culturelle de l'Europe 1995 ».

Monsieur le Président,

Je voudrais pour terminer vous renouveler, également au nom de la Grande-Duchesse, tous nos remerciements pour votre accueil chaleureux. Je suis certain que notre visite contribuera à approfondir les relations politiques, économiques et culturelles ainsi que la connaissance réciproque de nos deux peuples.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Tel est l'esprit dans lequel je voudrais vous inviter à lever vos verres et à boire à la santé de Son Excellence Monsieur le Président de la République et de Madame Lech Walesa, à l'avenir de la Pologne et au bonheur de son peuple courageux.



A Oswiecim: passage devant les fours crématoires



A Lubiaz: dépôt de fleurs sur la tombe de déportés luxembourgeois

Dans la matinée de la deuxième journée de la visite d'Etat en Pologne Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à la résidence du Primat de Pologne pour une rencontre avec S. E. le Cardinal J. Glemp. Après cette rencontre, le cortège se mit en route en direction de l'église St. Stanislas à Varsovie, où le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé des fleurs sur la tombe du Père J. Popieluszko. Pour le Grand-Duc, le programme prévoyait ensuite une visite de l'Académie Militaire Technique, pour la Grande-Duchesse une visite du Palais Wilanow. Dans l'après-midi Leurs Altesses Royales visitèrent le Centre d'Art Moderne au Château Ujazdow.

En fin d'après-midi, après une réunion de travail, les ministres des Affaires étrangères polonais et luxembourgeois, Monsieur K. Skubiszewski et Monsieur Jacques F. Poos, ont procédé au Ministère des Affaires étrangères à l'échange des instruments de ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Pologne et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération culturelle et scientifique.

Dans la soirée, après un récital du violoncelliste Jean Halsdorf, accompagné au piano par Michael Hanschke, une réception fut offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République de Pologne et de Madame Lech Walesa dans la salle de cérémonie du Château Royal.

La partie officielle de la visite d'Etat en Pologne prenait fin le lendemain matin avec la cérémonie d'adieux devant le Palais Belvedere. Après avoir pris congé du Président de la République de Pologne et de Madame Lech Walesa ainsi que des personnalités présentes,

Leurs Altesses Royales se sont rendus à l'aéroport militaire « Okecie » pour se rendre à Cracovie. De l'aéroport « Balice » de Cracovie, le cortège se mit tout de suite en route en direction de l'ancien camp de concentration d'Oswiecim (Auschwitz). Après une visite des blocs 4 et 5 et avant de voir les fours crématoires, Leurs Altesses Royales ont déposé des fleurs devant le « Mur de la Mort ».

A l'ancien camp de Brzezinka (Birkenau), les Souverains ont déposé des fleurs au « Monument des Nations ».

Un déjeuner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Vice-Voivode de la voivodie de Cracovie, Monsieur J. Miller et Madame, au restaurant « Wierzynek » à Cracovie.

Dans l'après-midi de cette journée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc

et la Grande-Duchesse ont visité à Cracovie la cathédrale de Wawel, le Château Royal de Wawel, le « Collegium Maius » où étudia Nicolas Copernic; puis la Place du Marché avec la « Halle aux Draps » ainsi que l'église Ste. Marie.

La dernière journée de la visite en Pologne était consacrée à une visite de Lubiaz (Leubus) et de Slonsk (Sonnenburg). A leur arrivée à Wroclaw, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le Voivode de la voivodie de Wroclaw, Monsieur J. Zaleski qui accompagna les Hôtes luxembourgeois jusqu'à Lubiaz. Avant de visiter les salles du Palais de Lubiaz, les Souverains ont observé une minute de silence devant la plaque à la mémoire des patriotes luxembourgeois déportés. Au cimetière, les Souverains ont déposé des fleurs sur les tombes de déportés luxembourgeois. Un déjeuner fut offert par le Voivode de Wroclaw, Monsieur J. Zaleski et Madame en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au restaurant « Dwor Wazow ». Dans l'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en hélicoptère à Slonsk où les Souverains furent accueillis par le Voivode de Gorzow, Monsieur Z. Prisz. Après une visite du Musée du camp de Slonsk, Son Altesse Royale le Grand-Duc alluma une flamme à la mémoire des prisonniers du camp de Slonsk; les Souverains déposèrent des fleurs sur les tombes des réfractaires martyrs luxembourgeois. A leur retour à l'aéroport de Wroclaw, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé des personnalités présentes et montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Luxembourg.



A Slonsk: après le dépôt de fleurs sur les tombes des prisonniers luxembourgeois

L'état de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du Pays

Déclaration de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, le 29 avril 1993 à la Chambre des Députés

Introduction

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les débats de la Chambre des Députés sur l'état de la nation, qui sont introduits par la présente déclaration, prendront cette année une allure quelque peu différente par rapport aux éditions précédentes. Votre Chambre a décidé, et je ne peux qu'approuver ce choix, de concentrer ses discussions dorénavant sur une seule semaine. Il n'y aura plus de discussions, département ministériel par département, sur l'ensemble de la politique gouvernementale. L'activité des différents départements pourra en revanche faire l'objet de débats d'actualité en cours d'année. Le Gouvernement continuera également, comme par le passé, à mettre à la disposition de la Chambre des Députés tant les rapports d'activités de chaque Ministère, que les documents sur leurs orientations budgétaires futures. Les honorables députés auront dès lors à leur disposition le même ensemble d'informations que par le passé.

Les débats de la semaine prochaine pourront dans ces conditions se recentrer sur les sujets de politique économique, sociale et financière. L'année passée déjà, j'avais axé ma propre déclaration sur ces thèmes, en renonçant à passer en revue tous les départements ministériels. De même cette année, je me concentrerai sur l'évocation de la situation économique, sociale et financière du pays, et sur les options politiques du Gouvernement dans ces domaines.

Première partie : La situation économique

1. L'environnement international

Il est essentiel à cette fin de resituer au préalable la situation luxembourgeoise dans son contexte international. Les événements qui se passent ailleurs en Europe, ou même au niveau mondial produisent leurs effets sur notre pays,

parfois de façon très concrète, par leur impact sur la conjoncture internationale, sur des secteurs économiques déterminés ou sur certaines catégories de dépenses budgétaires.

Or la situation continue par se caractériser, sur le plan mondial, par une série d'incertitudes, liées notamment aux mutations en cours, dont l'issue n'est pas toujours prévisible.

Nous avons assisté, au cours des dernières années, à la fin de la bipolarité qui a pendant des décennies caractérisé les rapports mondiaux. Les progrès de la démocratisation en Europe centrale et orientale, et ailleurs, constituent un facteur politique dont il faut se



réjouir sans réserves. Le passage du système de l'économie d'État à l'économie de marché est cependant un processus long et difficile, qui comporte des souffrances sur le plan social et qui a un coût financier élevé, en attendant de produire ses fruits. L'Occident est appelé à aider les pays concernés à mener à bien la profonde restructuration de leurs économies. Et il le fait par la mise en place de programmes d'aide à différents niveaux, auxquels le Grand-Duché contribue par des moyens qui, à l'échelle de notre pays, sont loin d'être négligeables.

En l'absence d'aide occidentale le risque est grand que les nouvelles démocraties encore fragiles ne cèdent à nouveau face aux extrémismes de gauche ou de droite qui pourraient tirer profit

des difficultés économiques et sociales. Or la démocratie ne constitue pas seulement le meilleur garant de la liberté, mais encore celui de la paix en Europe et dans le monde.

Il est vrai que la décomposition du bloc de l'est n'a pas partout permis à la démocratie de triompher. Elle a aussi donné lieu à des flambées de nationalisme qui résultent en des conflits régionaux armés, dont celui qui se déroule en Yougoslavie n'est pas seulement le plus proche mais encore le plus dramatique. Notre pays apporte sa contribution dans ce contexte, en participant à l'aide humanitaire et en envoyant ses contingents dans le cadre de la force d'interposition de l'ONU en Croatie.

Sur le plan économique, au delà des aides directes et des crédits, les pays d'Europe centrale et orientale éprouvent un besoin croissant de débouchés pour écouler leurs produits. La situation de crise économique qui accompagne la restructuration en cours leur permet de moins en moins de s'appuyer sur leur propre demande intérieure et c'est dès lors sur le marché européen que les entreprises de l'est essayent d'écouler leurs produits. Dans les conditions données, l'Europe occidentale ne peut pas se fermer complètement à ce flux de produits en provenance de l'est. Nos économies, et l'industrie lourde en particulier, ressentent dès lors la concurrence croissante des entreprises d'Europe centrale et orientale sur leur propre marché, au moment même où les opportunités d'exportations vers l'est diminuent sensiblement. Là encore le Luxembourg est directement concerné : la sidérurgie figure parmi les branches où la concurrence entre entreprises de l'ouest et de l'est bât son plein.

De son côté, la Communauté européenne vient de franchir une étape historique. Au 1er janvier de cette année les frontières économiques intérieures sont tombées. Cet événement symbolique, qui marque la réalisation du grand Marché intérieur, est l'aboutissement d'un long processus qui a été relancé avec l'adoption de l'Acte Unique euro-

péen. Rarement un programme aussi ambitieux n'a été réalisé avec autant de persévérance et d'efficacité. Au cours des six dernières années le Conseil des Ministres de la Communauté a adopté pas moins de deux cent quatre-vingts directives et règlements, supprimant les obstacles majeurs aux quatre libertés inscrites dans le Traité CEE et reconfirmées dans l'Acte Unique.

S'il est vrai qu'au niveau de la libre circulation des personnes des progrès restent à faire, il n'en est pas moins certain que l'envergure des nouvelles règles du jeu en matière de libre circulation de marchandises, de capitaux et de services est considérable. Il en est né un des plus grands marchés du monde, au sein duquel les entreprises européennes pourront se livrer à une concurrence renforcée, mais — espérons-le — loyale et équitable.

Les entreprises luxembourgeoises ont pu aborder l'ouverture des frontières de façon convenablement préparée, dans la mesure où elles ont su mettre à profit le cadre particulièrement favorable mis en place par le Gouvernement. Lors de mon discours budgétaire en décembre, j'ai évoqué les sommes énormes que l'État a injectées dans l'économie au cours des années précédant le marché intérieur, par le biais de réductions fiscales, des lois cadres pour l'industrie et pour les classes moyennes, de la SNCI et des différents fonds publics d'investissement.

Cette politique du Gouvernement a également eu pour effet d'entretenir la conjoncture économique au Luxembourg, permettant à nos entreprises de se préparer dans un environnement favorable, alors que d'autres pays communautaires étaient déjà engagés dans une phase de faible croissance.

L'ouverture des frontières n'a dès lors pas pu surprendre la plupart des entreprises luxembourgeoises, si ce n'est que certaines d'entre elles ont rencontré des difficultés techniques liées à la transition d'un système administratif et statistique à un autre.

Nos entreprises peuvent désormais considérer comme leur marché intérieur celui de la grande région, voire celui de la Communauté toute entière.

Grâce à l'accord sur l'Espace économique européen, ce marché intérieur s'élargira encore. Il constituera le plus large espace économique sans frontières dans le monde, qui s'étendra de la Sicile jusqu'au Cap Nord et de l'Islande jusqu'à Vienne.

La Communauté entreprend en même temps les négociations en vue d'un nouvel élargissement, et elle conclut des traités d'association avec certains

pays d'Europe centrale désireux de se rapprocher d'elle.

Le marché intérieur mis en place, et face aux profondes mutations en cours dans la partie orientale de l'Europe, il est d'autant plus urgent que soit mis fin à l'incertitude qui continue à planer sur la ratification du traité de Maastricht. La puissance économique que représente la Communauté doit enfin être dotée d'un minimum d'attributions politiques.

Nous constatons par ailleurs que les échéances prévues pour la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire sont en train de courir sans que le traité ne soit entré en vigueur. Or l'importance de la réalisation de cette Union vient encore d'être illustrée par les récents remous enregistrés au sein du Système monétaire européen et les dévaluations compétitives de plusieurs monnaies européennes. Ces dévaluations constituent autant de distorsions de concurrence au sein du marché intérieur, qui ne seraient plus possibles dans une union économique dotée d'une monnaie unique.

Ce besoin se fait sentir d'autant plus concrètement que l'Europe se trouve engagée dans une phase de croissance lente, au cours de laquelle la concurrence pour les parts de marché entre pays membres est particulièrement ardue. Il s'avère en effet qu'au cours des derniers mois la conjoncture économique s'est encore dégradée dans la Communauté.

Pendant plusieurs années, dès avant la suppression des frontières, la création du marché intérieur avait contribué dans une large mesure à la croissance économique dans la Communauté, portée par la vigueur de l'effort d'investissement entrepris partout en préparation de l'échéance de 1993. Une bonne partie de l'effet bénéfique du marché unique a ainsi été engrangé par anticipation.

Quant aux améliorations compétitives escomptées comme résultat des adaptations structurelles engendrées par le marché intérieur, leur effet non moins positif pour l'économie européenne dans son ensemble ne pourra évidemment se produire que dans une optique de moyen, voire de long terme. Aussi le marché intérieur démarre-t-il comme prévu par une phase de croissance ralentie.

La dégradation de la situation économique trouve une autre origine dans les répercussions que je viens de décrire de la restructuration engagée par les économies d'Europe centrale et orientale. Après avoir valu à l'occident pendant un premier temps une demande accrue de biens de consommation, ces

pays n'ont à présent plus guère de moyens pour apparaître comme clients ; dans certains secteurs économiques ils se présentent en revanche comme de redoutables concurrents.

La Communauté ne peut pas s'appuyer non plus sur les autres pays industrialisés occidentaux pour espérer une relance. Au niveau du GATT, les négociations sur l'Uruguay Round n'ont toujours pas définitivement abouti. Aux États-Unis une reprise économique semble certes enfin s'amorcer, mais l'ampleur de ses effets sur le reste du monde sera probablement limitée. Quant au Japon, il connaît à son tour un ralentissement considérable de sa croissance économique, et réfléchit à un plan de relance. Les pays du sud enfin restent pour la plupart prisonniers de leur dette extérieure.

Dans ces conditions la Commission des Communautés Européennes s'inquiète de l'évolution de l'économie européenne. Elle s'attend à un ralentissement supplémentaire de la croissance, qui passerait de 1,1 % en 1992 à 3/4 % en 1993. Comme conséquence la Communauté verrait son taux de chômage monter à un niveau supérieur à 11 %. C'est dans ce contexte que le Conseil Européen d'Édinbourg a appelé à une initiative de croissance de la Communauté, visant à rétablir la confiance, à renforcer les fondements de la croissance et à encourager la création d'emplois. La Commission vient à présent de soumettre au Conseil ECOFIN les ingrédients d'une telle initiative de croissance à laquelle contribueraient tant la Communauté elle-même que les États membres. Même si la marge de manœuvre de certains États membres est limitée, la Commission s'attend à ce que l'effet conjugué des mesures nationales et communautaires, coordonnées dans un programme cohérent, produira un effet multiplicateur qui profitera à tous les États membres. Comme par ailleurs des initiatives similaires sont prévues tant aux États-Unis qu'au Japon, cette approche sera de nature à accélérer la reprise sur le plan mondial.

Les mesures faisant partie de l'initiative européenne sont conçues de façon à soutenir l'activité économique par leur effet à court terme, tout en constituant un apport au potentiel de croissance à long terme. Il n'est donc pas question d'augmenter simplement les dépenses publiques. Cela ne serait guère compatible avec les critères de convergence à remplir par les États membres dans le contexte de l'Union économique et monétaire. Il s'agit plutôt de prendre des mesures ciblées permettant de déplacer les dépenses vers des emplois plus directement générateurs de croissance.

De façon concrète la Commission pense à des mesures dans les domaines suivants :

- investissements publics,
- encouragement de l'investissement privé,
- soutien amélioré aux petites et moyennes entreprises,
- formation professionnelle,
- modération salariale,
- réformes structurelles.

La Communauté elle-même entend contribuer à l'initiative par le biais de la Banque européenne d'investissement, qui dispose de moyens élargis pour le financement des grands réseaux européens, par celui du futur Fonds d'investissement européen, par celui du Fonds social qui renforcera son action au niveau de la formation professionnelle, par celui des fonds structurels et par des actions en direction des petites et moyennes entreprises et en faveur de la recherche.

Le Luxembourg quant à lui apportera sa propre contribution à l'initiative de croissance, grâce à des mesures déjà décidées antérieurement, tel que le maintien du niveau très élevé d'investissements publics. S'y ajouteront les mesures nouvelles, sur lesquelles je reviendrai plus tard en détail, en faveur de l'emploi et en faveur de l'investissement privé.

2. La conjoncture économique luxembourgeoise

Les actions entreprises en Europe et ailleurs en faveur d'une relance des activités économiques sont de nature à rétablir une certaine confiance. Elles permettront sans doute d'éviter une dégradation supplémentaire de la situation, et partant le déclenchement d'une dynamique récessionniste. Il n'en reste pas moins que nous devons tabler sur une conjoncture médiocre pour l'année en cours, tandis que les prévisions pour l'année prochaine ne promettent guère qu'un bien modeste redressement.

Notons que c'est notre principal partenaire commercial, à savoir l'Allemagne, aux prises avec les séquelles de la réunification, qui connaît les difficultés les plus importantes dans la Communauté, tandis que le Royaume-Uni est le premier pays membre à voir une reprise s'amorcer.

Au Luxembourg, l'année 1992 s'est globalement soldée par une performance moyenne, qui reste supérieure à celle de la plupart des autres pays communautaires. Les différents secteurs ont toutefois connu des résultats forts divergents. Tandis que la sidérurgie est



confrontée à une grave crise, les autres industries ont encore progressé ; les difficultés rencontrées par certaines branches ont été plus que compensées par le démarrage d'activités nouvelles. La construction a stagné à un niveau élevé, mais le commerce a dû enregistrer une baisse de son chiffre d'affaires. Enfin les services financiers ont été encore une fois le principal moteur de la croissance au cours de l'année passée.

Pour l'année en cours, les prévisions sont encore très incertaines. Le Conseil économique et social, tout en soulignant cette incertitude, admet comme hypothèse un taux de croissance de 2 %.

La situation conjoncturelle moins favorable a fait l'objet de discussions au sein du Comité de coordination tripartite. Celui-ci a pu constater, sur base des indicateurs économiques retenus pour le tableau de bord de l'économie luxembourgeoise, que la position compétitive de notre pays est en train de se dégrader. Si le comité de coordination tripartite n'a pas pu en conclure à l'état de crise sur le plan national, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de rester extrêmement vigilant.

La poussée de l'indice des prix à la consommation enregistrée au début de cette année, qui s'explique pour partie par l'adaptation des taux de TVA et de certaines taxes, ne peut certes pas être extrapolée à l'année entière, mais elle implique dès à présent que notre pays risque de connaître cette année un taux d'inflation supérieur à la moyenne communautaire. Par le biais de l'échelle mobile des salaires, cette hausse se répercutera sur les coûts de production des entreprises, et pèsera sur la compétitivité de celles-ci. Or une petite économie ouverte comme la nôtre est extrêmement exposée sur ce plan.

Le Gouvernement continuera donc, ensemble avec les partenaires sociaux, de suivre de près l'évolution de la situation. Il n'est certes pas question de mettre en cause le système de l'échelle mobile des salaires, qui est le garant de la paix sociale dans notre pays. Mais il s'agira d'être vigilant au niveau de l'évolution des prix, et de faire preuve de modération en ce qui concerne les hausses de salaires réels, dans une situation conjoncturelle peu favorable où la compétitivité des entreprises est menacée.

3. Les mutations structurelles de l'économie

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de mes déclarations des dernières années j'ai régulièrement insisté sur les mutations structurelles extraordinaires qu'a subies notre pays au cours des dernières décennies, et plus particulièrement depuis 1970. Dans son avis sur l'évolution économique, financière et sociale du pays le Conseil économique et social souligne d'ailleurs lui aussi une nouvelle fois l'importance de ces mutations. Je ne voudrais pas répéter à nouveau l'analyse du phénomène, chiffres à l'appui. Les faits sont connus : la part relative de l'agriculture a régulièrement diminué, celle de la sidérurgie a connu un recul spectaculaire. Les autres activités industrielles ont augmenté en valeur absolue, mais sans pouvoir complètement compenser le recul sidérurgique. En termes relatifs les industries manufacturières ont vu leur part sensiblement réduite au bénéfice des services. Ce sont les services financiers en particulier qui ont connu une expansion spectaculaire.

Force est de constater que ces tendances, qui ont marqué les deux dernières décennies, se poursuivent encore aujourd'hui.

Elles ne sont d'ailleurs pas entièrement spontanées, mais dans une large mesure le résultat d'une politique délibérée des Gouvernements successifs, qui l'ont soit accompagné, soit même favorisé.

Une analyse des résultats de cette politique est particulièrement intéressante si l'on raisonne en termes d'emplois.

C'est ainsi que l'État a accompagné la restructuration continue de la sidérurgie luxembourgeoise depuis la fin des années 70. L'effort ininterrompu des entreprises du secteur en vue d'accroître leur productivité, et donc leur chance de survie, a été soutenu par l'État notamment par les divers modèles sociaux mis en place pour permettre à la branche de dégager du personnel sans devoir procéder à des licenciements. La sidérurgie a ainsi pu réduire le nombre des personnes employées de 29 000 à 9 000. La réduction du poids relatif de ce secteur dans l'économie s'avère aujourd'hui payant. Face à une crise qui n'est guère moins profonde que celle du début des années 80, et qui cause des troubles graves dans d'autres pays de la Communauté, nous avons pu dégager des solutions rapides et bien moins coûteuses qu'il y a dix ans. Si la sidérurgie était encore aujourd'hui un secteur aussi dominant qu'il l'était, ou si elle avait abordé la crise actuelle sur une base moins saine, elle aurait une nouvelle fois tiré tout le pays avec elle dans la crise.

Le deuxième exemple digne de commentaires est celui des autres activités manufacturières. Les Gouvernements successifs ont mené une politique très active de diversification industrielle, cherchant à attirer des entreprises industrielles, en vue notamment de compenser les emplois perdus dans la sidérurgie. Cette action a permis d'augmenter le nombre absolu d'emplois dans les « autres industries manufacturières » de quelque 10 % en vingt ans. C'est un succès très relatif : ces emplois ne constituent qu'une fraction de ceux perdus dans la sidérurgie. De même, malgré cette politique volontariste, la part de l'emploi des « autres industries manufacturières » dans l'emploi total a diminué considérablement. La diminution de la part relative de l'industrie ne s'explique donc pas par le seul impact de la sidérurgie. À celui-ci s'ajoute l'effet d'un mouvement naturel vers la tertiairisation, que la politique industrielle n'a pas pu complètement contrebalancer.

Dans ces conditions on ne saurait accuser le Gouvernement de mener une politique d'industrialisation inconsidérée. Le nombre d'emplois industriels n'a fait que diminuer, et

même si l'on fait abstraction de la sidérurgie, l'augmentation de ce nombre n'est pas très importante. La politique de diversification a plutôt eu pour effet de freiner, dans la mesure du possible, la désindustrialisation. Sans elle, le sud du pays serait aujourd'hui sinistré, et le Luxembourg, déjà, ne serait plus un État industriel.

Venons-en ensuite aux services. Il n'est pas contesté que c'est à l'éclosion d'une place financière internationale que notre pays doit d'avoir pu venir à bout des difficultés économiques engendrées par la crise sidérurgique de la fin des années soixante-dix. Ce ne sont pas seulement les nouvelles activités industrielles, mais également, et peut-être surtout, les services financiers qui ont permis la sauvegarde du plein-emploi. Aujourd'hui toutefois, certains se demandent s'il est justifié d'encourager encore une extension de ces activités de services.

Il faut surtout se rendre compte que la place financière, même si elle est aujourd'hui solidement implantée, reste par nature un secteur économique fragile. Il faut donc sans cesse veiller à consolider son assise, en favorisant une diversification de ses activités. Ce qui est recherché, c'est donc moins une extension des services financiers, mais avant tout leur consolidation. Mais qui dit diversifier dit aussi nouveaux types d'activités, donc activités supplémentaires. Renoncer à mener une politique active en ce sens serait prendre le risque d'assoier à nouveau le bien-être du pays sur une structure excessivement monolithique. Si l'on connaît l'importance de la place financière dans l'économie luxembourgeoise, un tel comportement ne serait guère être qualifié de responsable.

Il en résulte que notre pays n'a guère de choix en matière de politique de développement économique. Il doit persévérer dans son action de diversification des activités, tous secteurs confondus.

Certes il s'avère que la plupart des emplois supplémentaires créés sont finalement occupés par des étrangers, résidents ou non-résidents. L'objectif n'est dès lors pas de chercher à augmenter à tout prix le nombre d'emplois. Mais c'est l'indispensable diversification de notre tissu économique qui nous pousse à encourager de nouvelles activités, que ce soit dans l'industrie ou dans les services.

4. Les différents secteurs économiques

L'industrie sidérurgique

Passant à l'examen des différents secteurs économiques, je me dois évidemment en premier lieu de vous présenter les conclusions de la tripartite sidérur-

gique et les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre en faveur de ce secteur.

L'hypothèse de développement que l'ARBED considère aujourd'hui comme la plus réaliste table pour l'année 1993 sur une stagnation de la conjoncture sidérurgique au bas niveau actuel et sur un début de reprise en 1994, sans que pour autant ni 1994 ni 1995 n'ouvrent des perspectives sur une situation de haute conjoncture.

Dans le souci d'assurer la compétitivité de la sidérurgie, le conseil d'administration de l'ARBED a adopté un plan d'investissement de 12,6 milliards à réaliser sur la période 1993 à 1995. Les principales composantes de ce plan sont l'implantation de deux fours électriques aux usines d'Esch-Schiffange et de Differdange, la construction d'une coulée continue à Differdange ainsi que la modernisation du train Grey à Differdange et du train II à Esch-Belval.

Outre le financement de ces investissements d'envergure, la sidérurgie aura des besoins supplémentaires, dont notamment le remboursement des dettes à long et à moyen terme aux échéances contractuelles. Face à des besoins de l'ordre de 32 milliards, l'ARBED avait avancé un plan de crise permettant d'équilibrer le montant des besoins par des sources d'un même montant.

La réduction des coûts de production et l'amélioration des résultats ont d'abord porté sur des mesures d'économie de gestion internes à l'entreprise pour un montant total de 4,7 milliards. Une compression supplémentaire du coût de production pour un montant de 5,3 milliards a ensuite pu être trouvée par la tripartite sidérurgique sur la base notamment d'une meilleure maîtrise des dépenses de personnel ainsi que d'une diminution d'autres besoins. La continuation de la préretraité-ajustement et son avancement au 1er janvier de chaque année, l'élargissement du modèle alternatif au chômage partiel et la mise en œuvre d'un plan d'épargne facultatif pour le personnel des entreprises sidérurgiques constituent les différentes composantes de cette réduction du coût salarial.

Malgré l'amélioration des résultats qui découle de cet ensemble de mesures, les entreprises sidérurgiques se verront obligées de faire appel à des sources de financement en provenance de tiers. A cet effet :

- elles réaliseront des actifs (immeubles et participations) pour un montant de l'ordre de 2 milliards. Le gouvernement estime que la réalisation de participations financières devra

en définitive porter sur un montant plus significatif. Il s'appliquera également à ce que la cession de titres n'affecte ni le noyau sidérurgique du groupe, ni le développement des activités économiques au Grand-Duché ;

- la sidérurgie s'emploiera ensuite à couvrir pour autant que faire se peut ses besoins de financement par l'appel à des financements privés. Elle aura notamment recours à des crédits fournisseurs ainsi qu'à des émissions sur le marché financier.

La réalisation d'actifs ainsi que l'appel au marché financier et au crédit fournisseur porteront sur un montant de 12 milliards, dont 3,5 milliards ont déjà pu être réalisés.

Quant au solde de 10 milliards, il sera couvert par des financements bancaires, y compris la SNCI, ainsi que par des financements CECA et/ou BEL. En ce qui concerne plus précisément la SNCI, elle a été appelée à appliquer ses instruments traditionnels, à savoir l'attribution de nouveaux prêts à moyen et long terme et l'octroi d'un report de paiement de certains prêts. Le gouvernement a par ailleurs confirmé sa volonté de mettre la SNCI en mesure d'entreprendre une intervention supplémentaire en cas de besoin. Les mesures légales éventuellement requises seraient prises en temps utile.

L'ARBED a proposé une série d'investissements et de dépenses dans les domaines de la recherche-développement et de l'environnement qui pourraient bénéficier de l'application des dispositions de la législation nationale en la matière, dans le respect des limites prévues par le code des aides communautaires à la sidérurgie. Ces interventions pourraient au maximum porter sur un montant de 750 millions de francs sur la période 1993/1995.

L'incidence budgétaire des mesures qui sont susceptibles d'être mises en œuvre comme contribution de l'Etat au financement du plan de crise ARBED est évaluée à 2,9 milliards de francs pour la période 1993 à 1995.

Tout comme les partenaires sociaux, le gouvernement est persuadé que l'ensemble des mesures arrêtées constitue une réponse adéquate à la crise sidérurgique et conforte les chances d'avenir d'une sidérurgie compétitive au Luxembourg.

L'accord que le gouvernement vient de conclure avec la Société Générale de Belgique se situe dans la même logique de développement et de modernisation de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. En effet, et tout en permettant à la SGB de procéder à la déconsolidation d'ARBED, l'échange d'ac-

tions votantes et non-votantes ainsi que la création d'un véhicule commun regroupant une partie des parts détenues par les deux actionnaires de référence que sont l'Etat et la SGB créent les conditions requises pour permettre à un partenaire industriel nouveau de faire son entrée dans le capital de l'ARBED, lui offrant ainsi des perspectives de développement nouvelles.

Les autres industries manufacturières

La mise en œuvre de ce plan de crise comportera une nouvelle réduction de l'emploi dans la sidérurgie, qui passera de 8 700 à 6 700 personnes en 1996.

Or il ne sera sans doute pas possible dans la conjoncture actuelle de combler entièrement ce déficit par la création d'emplois supplémentaires dans les autres branches industrielles.

La morosité de la conjoncture en Europe se répercute évidemment en premier lieu sur les entreprises industrielles qui vivent de l'exportation. Un certain nombre d'entre elles se voient contraintes à recourir au chômage partiel ou à la préretraite-ajustement pour réduire la main d'œuvre excédentaire face à des carnets de commande en recul. D'autres branches moins exposées ou plus compétitives maintiennent en revanche encore une performance appréciable.

Ce mouvement d'origine conjoncturelle est d'ailleurs moins important que la poursuite de l'objectif structurel du développement industriel. J'ai déjà évoqué la nécessité de persévérer dans une politique active de diversification industrielle. Celle-ci s'appuiera désormais sur une nouvelle loi-cadre d'expansion économique, adaptée en fonction des exigences du marché intérieur. Le régime d'aide général à l'investissement sera supprimé. En revanche des aides pourront toujours être attribuées pour les investissements dans les régions prioritaires, dans les domaines de l'environnement, de la recherche-développement et des économies d'énergie, ou pour les investissements des petites et moyennes entreprises. La SNCI peut quant à elle compter sur des moyens considérablement accrus pour remplir la mission qui lui a été confiée par le législateur.

Je tiens cependant également à répéter que le succès de la politique de diversification industrielle revanche des aides pourront toujours être attribuées pour les investissements dans les régions prioritaires, dans les domaines de l'environnement, de la recherche-développement et des économies d'énergie, ou pour les investissements des petites et moyennes entreprises. La SNCI peut quant à elle compter sur des

moyens considérablement accrus pour remplir la mission qui lui a été confiée par le législateur.

Je tiens cependant également à répéter que le succès de la politique de diversification industrielle dépend également de l'environnement général : fiscalité, coûts salariaux, zones d'activités, élimination des déchets, mais aussi l'attitude générale à l'égard d'industries nouvelles jouent un rôle important. J'aurai l'occasion de revenir ultérieurement à certains de ces aspects.

Le commerce et l'artisanat

Au cours des dernières années, le commerce et l'artisanat luxembourgeois ont connu une forte croissance de leurs activités, grâce notamment à l'effervescence de la demande intérieure. De nombreuses entreprises des régions limitrophes ont-elles aussi été attirées sur le marché luxembourgeois.

Alors que la croissance économique s'est nettement ralentie depuis l'année passée, il faut s'attendre à ce que le chiffre d'affaires du commerce se réduise quelque peu par rapport aux chiffres records enregistrés. Dans un marché en régression, nos entreprises auront à affronter la concurrence étrangère. Les mesures prises au vue de préparer le marché intérieur les mettent dans une position favorable pour relever ce défi. Alors que les entreprises étrangères ont manifestement trouvé le chemin du marché luxembourgeois, il est encore moins fréquent de voir des entrepreneurs luxembourgeois s'attaquer au marché de la grande région. Il est vrai que le Luxembourg a sans doute offert au cours des dernières années un marché plus attractif. Il n'en reste pas moins que les tendances peuvent parfois se retourner rapidement, et que les entreprises luxembourgeoises pourraient dans ce cas tirer profit d'une présence sur les marchés des régions voisines.

Le Gouvernement quant à lui s'attachera à veiller à ce que la concurrence au sein du marché intérieur se fasse dans des conditions équitables. Les entraves à l'entrée aux marchés, incompatibles avec le fonctionnement du marché intérieur, devront être éliminées et les entreprises étrangères agissant sur le marché luxembourgeois devront le faire dans le respect des législations existantes.

Quant à l'application de la législation sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, une simplification des procédures sera réalisée et les administrations concernées seront renforcées.

Une attention particulière est par ailleurs accordée à la formation et à l'in-

formation des chefs d'entreprise. Le Gouvernement soutient les efforts déployés par les Chambres patronales dans ce contexte.

La construction

Le secteur de la construction a lui aussi connu une phase d'expansion rapide, que ce soit sur le plan du génie civil, des bâtiments administratifs ou du logement. Il s'avère aujourd'hui que la tendance est en train de se renverser pour ce qui est des bâtiments administratifs. Le besoin de logements reste toutefois important et les activités de génie civil seront maintenues à un niveau élevé. L'action du secteur public, tant dans le domaine du génie civil que dans celui du bâtiment est de nature à amortir considérablement une éventuelle chute de l'activité dans la construction. En revanche, il ne semble guère opportun de vouloir maintenir l'activité artificiellement à un niveau supérieur aux besoins du pays. Dans un marché en régression, nos entreprises devront relever le défi de la concurrence étrangère et conquérir une part de marché plus grande, que ce soit à l'intérieur du pays ou au-delà des frontières nationales.

Le Gouvernement entend les accompagner en veillant aux conditions de concurrence et en les aidant à s'adapter aux nouvelles conditions.

Le tourisme

Un autre secteur qui a connu une croissance importante au cours des dernières années est celui du tourisme. Dans ce domaine la politique poursuivie par le Gouvernement vise essentiellement à améliorer sans cesse la qualité de l'offre, que ce soit sur le plan des infrastructures et des équipements ou sur celui des produits touristiques spécifiques. Le Gouvernement a fait élaborer un concept stratégique global pour le développement futur du tourisme luxembourgeois. Ce concept se base notamment sur la concentration des moyens mis en œuvre sur un petit nombre de segments d'avenir et sur l'offensive ciblée vers des secteurs à potentiel inexploité.

C'est sur ce concept que repose le cinquième programme quinquennal d'équipement et d'infrastructure touristique qui, tout en se situant dans la lignée des programmes précédents, est à la fois plus complexe et plus nuancé. Doté d'une enveloppe financière qui représente une majoration substantielle, ce programme nouveau s'inscrit dans la perspective de la vision qui préside au concept stratégique global et implique le bien-être du touriste et de l'habitant comme le respect et la sauve-

garde de l'environnement. Les touris- mes de congrès, d'affaires et « de stimulation » tout autant que le tourisme en espace rural, le tourisme culturel et le tourisme interne constituent pour le Luxembourg les domaines d'action touristique future les plus productifs, du fait qu'ils recèlent un potentiel de croissance non négligeable et permettent à notre pays de faire valoir ses atouts spécifiques face à la concurrence internationale.

La place financière

Le principal secteur de croissance de l'économie luxembourgeoise reste incontestablement celui des services financiers. Ce secteur a d'ailleurs pu clôturer l'année 1992 avec des résultats en nette amélioration par rapport à l'année précédente.

J'ai toutefois déjà souligné la fragilité inhérente à la nature de ce secteur. Celui-ci est unique quant au degré d'orientation internationale de ses activités faute d'un marché domestique d'envergure. Il en résulte une exposition exceptionnelle aussi bien à la concurrence internationale qu'à l'évolution de la donne financière internationale.

À travers le monde, en général, et sur le plan européen, en particulier, l'activité financière devient plus en plus concurrentielle. La « dérégulation », la « libéralisation » et la « désécialisation », ces évolutions-clés de la dernière décennie, n'ont pas manqué de remodeler profondément le champ d'action des acteurs financiers. Si l'on ajoute, sur le plan européen, le marché financier unique qui est sur le point d'être achevé, l'on prend conscience de l'ampleur du changement de l'environnement dans lequel doit opérer notre place financière.

Dans ces conditions les opérateurs devront faire preuve de vigilance et d'esprit d'innovation, comme le souligne le Conseil économique et social, afin d'assurer l'avenir du secteur financier.

De son côté le Gouvernement est décidé, je le répète, de persévérer dans sa politique, qui est de mettre tout en œuvre pour que les acteurs privés puissent opérer dans un cadre institutionnel, fiscal et légal adéquat et propice à un développement soutenable de notre place financière et à une diversification supplémentaire des activités de la place.

De même entend-il rester ferme face aux pressions récurrentes demandant l'introduction d'une retenue à la source généralisée sur les revenus mobiliers au plan communautaire. Notre pays ne peut pas accepter dans ce domaine une

solution qui aurait pour seul effet de drainer les fonds vers des places financières situées en dehors de la Communauté. J'ai dès lors proposé pour ma part de chercher une harmonisation des règles non pas au niveau de la seule Communauté Européenne, mais à celui de l'OCDE. De cette façon les mêmes règles s'appliqueraient à toutes les places financières du monde industrialisé, et l'égalité des chances serait maintenue.

Les services audiovisuels

Permettez-moi également un mot sur le développement des activités audiovisuelles, qui constitue une autre priorité du Gouvernement.

La CLT a poursuivi l'expansion des activités comme grand groupe international agissant à partir du Luxembourg. Au niveau de la radio, nous avons certes dû prendre connaissance de la fermeture du programme anglophone Radio Luxembourg, qui représentait plus au niveau du symbole qu'en termes d'activités économiques. En revanche RTL a pu maintenir sa position de première radio en France, et la CLT a pu progresser sur les marchés allemand, anglais et du Benelux grâce à divers programmes opérés avec des partenaires.

Sur le plan de la télévision, les résultats sont encore meilleurs grâce au démarrage de RTL 2 en Allemagne, aux résultats positifs de M6 en France et de RTL 4 aux Pays-Bas. Le Gouvernement soutient par ailleurs la position de RTL Télévision en France, qui entend se prévaloir de la directive Télévision sans frontières pour accéder au câble français en respectant les seules contraintes de la directive transposée dans la législation luxembourgeoise.

Le Gouvernement entend mettre à profit les négociations sur le nouveau contrat de concession pour clarifier les relations entre l'État et son concessionnaire et pour consolider l'ancrage de la CLT au Luxembourg.

La Société Européenne des Satellites a quant à elle commandé son cinquième satellite, grâce auquel elle passera à l'ère de la télévision digitale. Les satellites ASTRA constituent toujours le seul système qui a réussi à développer la réception directe des programmes par satellites. La SES est ainsi aujourd'hui le leader européen incontesté dans ce domaine. Aussi n'éprouve-t-elle pas de difficulté pour commercialiser ses répéteurs. Dès avant le lancement du troisième satellite, plusieurs contrats ont été conclus. Quant à la CLT, elle entend également avoir recours à ce satellite, et ce pour des

programmes principalement destinés aux réseaux câblés. Ainsi les liens entre les deux concessionnaires seront encore plus étroits, alors que déjà les programmes RTL Television, RTL 2 et RTL 4 sont transmis par ASTRA.

À un moment où l'évolution de la technologie s'apprête à franchir un nouveau pas qualitatif, avec la télévision digitale qui s'annonce, le Gouvernement entend encourager les deux concessionnaires à développer de nouveaux projets élargissant leurs activités à partir du Luxembourg.

En ce qui concerne enfin les activités de production, je rappelle que le régime fiscal temporaire pour les certificats d'investissement audiovisuel vient d'être prorogé sous une forme amendée. Le Gouvernement favorisera dorénavant de façon plus ciblée des activités de production et de postproduction susceptibles de s'implanter de façon durable dans le pays. En même temps le régime restera accessible aux créations audiovisuelles élues pour être soutenues par le Fonds pour la production audiovisuelle.

L'agriculture et la viticulture

Enfin je ne voudrais pas terminer ce tour d'horizon sur les secteurs économiques sans dire un mot de l'agriculture.

L'année 1992 a été marquée par la réforme de la politique agricole commune. En conséquence l'agriculture connaîtra cette année des prix en baisse et des volumes de production plafonnés pour la plupart des produits, tandis que les agriculteurs tireront une partie de leur revenu du budget de la Communauté.

Sur le plan national, la loi spéciale pour l'agriculture, votée elle aussi en 1992, met le Gouvernement en position d'aider ce secteur dans les domaines où la politique communautaire lui laisse encore une marge de manœuvre.

Dans le domaine de la viticulture, la fixation d'un rendement maximum par cépage constituera un maillon essentiel dans la poursuite d'une politique de qualité de nos vins. Dans ce même but, le remembrement des vignobles destinés à la production de vins de qualité sera poursuivi.

Quant à la sylviculture, le système d'encouragement à la plantation de forêts sera amélioré dans le cadre du règlement CE en instituant un régime communautaire d'aides aux mesures forestières.

En ce qui concerne enfin le développement rural, le projet de loi élaboré par le Gouvernement prévoit la possibilité

d'une intervention financière de l'État en faveur de la mise en œuvre des plans de développement rural approuvés par un groupe de communes.

Deuxième partie : L'aménagement des infrastructures et du territoire

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'analyse de la situation économique et des différents secteurs d'activités révèle de profondes divergences, et une diversité qui prouve en fait que la diversification économique a déjà fait bien des progrès. Aujourd'hui la crise sidérurgique n'empêche plus notre pays de se maintenir dans le peloton de tête des pays communautaires pour ce qui est de la performance économique. Demain, espérons-le, le recul d'un des segments d'activités de la place financière devrait lui aussi pouvoir être supporté grâce au développement d'activités nouvelles.

Un point essentiel pour notre économie ouverte de petite taille, et qui concerne tous les secteurs, est le maintien de la compétitivité. Cette donnée est encore accentuée et généralisée avec la réalisation du marché intérieur.

Or nous constatons aujourd'hui que de plus en plus la compétitivité d'un pays ne dépend pas seulement du coût des facteurs de production, mais également de la disponibilité et du coût des infrastructures et plus globalement d'un cadre général favorable aux activités économiques, voire d'un cadre de vie attractif.

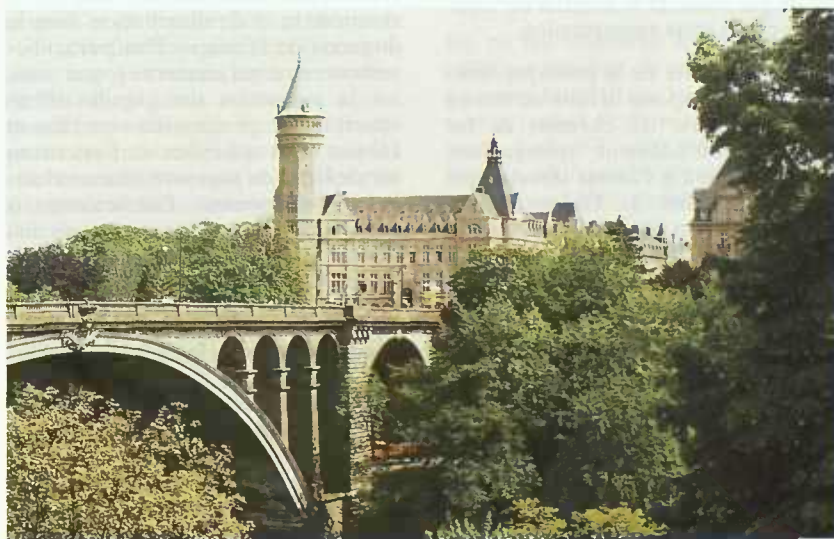
L'aménagement d'infrastructures performantes prend dès lors une impor-

tance particulière dans le cas de notre pays. Nous sommes obligés de rester sans cesse dans ce domaine à la pointe de la Communauté Européenne. Voilà ce qui explique et justifie notamment l'augmentation rapide des investissements publics au cours des dernières années, et leur maintien à un niveau qui, en termes de pourcentage du PIB, est nettement supérieur à celui d'autres pays.

Afin de maintenir néanmoins le niveau des dépenses dans des limites compatibles avec l'évolution des finances publiques, le Gouvernement a procédé à la planification des dépenses extraordinaires en arrêtant en juillet de l'année passée un programme d'investissement pluriannuel portant sur les années 1991 à 1995.

Cet exercice n'a pu se faire qu'en fixant des priorités. Compte tenu des réflexions que je viens d'exposer, le Gouvernement a décidé de privilégier les projets nécessaires pour des raisons économiques, sociales ou écologiques. Globalement, le programme prévoit pour les années 1993, 1994 et 1995 des dépenses extraordinaires de respectivement 12,7, 13,4 et 15,3 milliards.

L'aménagement des infrastructures et du cadre de vie général ne passe par ailleurs pas seulement par le biais des investissements, mais aussi par d'autres mesures, notamment réglementaires, concernant l'environnement par exemple. Toutes les dépenses ne passent pas non plus par le budget de l'État ou les fonds d'investissements publics. La loi de garantie notamment, dont le plafond sera porté de 1,6 à 3 milliards, offre la possibilité de recourir à des financements alternatifs. De nombreux départements ministériels y contribuent enfin, dans leurs domaines respectifs, de même que les communes et des initiatives privées.



C'est le rôle de la politique de l'aménagement du territoire d'assurer une certaine coordination de ces différentes initiatives, et de veiller à ce qu'elles tiennent suffisamment compte tant de l'intérêt général que de celui des particuliers et des collectivités locales.

La refonte en cours de la législation en matière d'aménagement du territoire et d'aménagement communal permettra d'améliorer la mise en œuvre d'une politique cohérente d'aménagement de notre territoire.

En ce qui concerne les grandes infrastructures, force est de constater que notre pays est en train de les étendre et de les moderniser à un rythme rapide et à tous les niveaux.

Sur le plan de la grande voirie, la collectivité du Sud et le contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg avec raccordement à l'autoroute de Trèves seront rapidement terminés. Le réseau de grande voirie sera ensuite complété par la réalisation de la route du Nord et de la liaison avec la Sarre.

En ce qui concerne les chemins de fer le Gouvernement poursuivra ses efforts tendant à améliorer le raccordement de notre pays aux nouveaux réseaux d'infrastructures dont la Communauté Européenne est en train de se doter dans le domaine des transports : la liaison entre les ports de la Manche et l'Est de la France, la Suisse et l'Italie du Nord via notre pays sera inscrite dans le schéma directeur du transport combiné et le pays sera raccordé au TGV Est via Metz ainsi qu'au TGV Nord via Liège et via Bruxelles.

Enfin, une autre priorité est réservée au développement des relations transfrontalières à l'intérieur de la Grande Région.

D'une façon générale l'offre de transports publics est en train d'être considérablement améliorée, que ce soit par fer ou par route, et le nombre de voyageurs est en nette augmentation.

Dans le contexte de la politique commune des transports définie au niveau communautaire, les chemins de fer seront profondément réorganisés. L'État assurera à l'avenir directement la responsabilité de l'infrastructure, dont la gestion et l'entretien seront confiés aux CFL. Ceux-ci paieront par ailleurs une redevance pour l'utilisation du réseau, et concluront avec l'État des contrats de services publics. Ils bénéficieront au-delà d'une pleine autonomie commerciale, mais ils seront responsables des résultats.

Ces projets de réorganisation ne doivent toutefois pas faire oublier que les CFL sont confrontés à une situation financière de plus en plus difficile. La

sous-tarification ainsi que la concurrence effrénée de la route dont ils souffrent depuis des années risquera d'exposer la société et l'État à court terme à des problèmes de financement dramatiques à la suite de la régression alarmante du trafic sidérurgique qui fera prévisiblement baisser le taux de couverture des dépenses d'exploitation des CFL par des recettes propres à moins de 20 % en 1993.

Toujours sur le plan des grandes voies de communication, je voudrais également citer l'amélioration de l'infrastructure technique et opérationnelle de l'aéroport qui sera marquée par la mise en service imminente de la nouvelle tour et du bâtiment technique et opérationnel du contrôle aérien.

En ce qui concerne la construction de la nouvelle aérogare, le projet de loi afférent est sur le point d'être finalisé et le Gouvernement compte en faire le dépôt à la Chambre des Députés prochainement.

Pour le nouveau centre de fret, la société Luxair, qui est maître de l'œuvre, compte procéder à sa réalisation dès qu'elle aura obtenu les autorisations nécessaires.

Enfin, sur le plan de la navigation fluviale les travaux d'approvisionnement du chenal navigable de la Moselle, ont dès à présent débuté dans le secteur allemand. Les travaux à réaliser au Luxembourg seront réalisés en 1994 et 1995 et les frais en seront supportés à égalité par le Luxembourg et par l'Allemagne. Cette opération va garantir un mouillage de 3 mètres au lieu de 2,70 m actuellement. L'amélioration de la compétitivité du transport fluvial sera ainsi de 15 % et l'augmentation de la capacité des écluses augmentera de 2 à 3 millions de tonnes par an.

Des travaux importants sont également en cours en ce qui concerne le renforcement des infrastructures d'approvisionnement et de distribution dans le domaine de l'énergie. Plus particulièrement en ce qui concerne le gaz naturel, la réalisation des grandes infrastructures de pénétration vers l'Est et l'Ouest sont achevées et l'extension vers le Nord du pays sera mise en chantier prochainement. Parallèlement à ces grands travaux, des réseaux de distribution locaux sont en voie de réalisation dans une trentaine de localités.

Dans le secteur de l'électricité on peut relever notamment la décision de réaliser une centrale hydro-électrique à Schengen. Le Gouvernement projette par ailleurs d'encourager l'amélioration du fonctionnement de microcentrales hydro-électriques. Le projet de loi relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie vise quant à lui à assurer une

meilleure rémunération de l'énergie électrique injectée dans le réseau par les autoproduiteurs, et à fixer, sur le plan des économies d'énergie, des normes d'isolation pour les constructions nouvelles.

Concernant les télécommunications, l'Entreprise des Postes et Télécommunications entend mettre à profit sa nouvelle indépendance financière pour augmenter le niveau de ses investissements encore au-delà du seuil déjà considérable de près de 2 milliards par an de l'ancienne administration. Le pays disposera par ailleurs bientôt, avec le système GSM, d'un réseau de télécommunications mobiles efficace.

En matière de protection de l'environnement, des efforts importants sont consentis sur le plan de l'épuration des eaux usées.

La politique d'élimination des déchets mérite par ailleurs une attention particulière, d'autant plus qu'elle constitue également un élément non négligeable de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du pays comme site d'implantation d'activités nouvelles.

Rappelons d'abord que le Gouvernement a décidé la construction de trois centres régionaux de compostage. En effet, le compostage de la fraction organique des déchets ménagers permettra de réduire le volume des déchets organiques à incinérer et de libérer des capacités d'incinération pour des déchets qui devraient être éliminés de façon préférentielle par le biais de la valorisation thermique.

Il est urgent également d'arriver à extraire des déchets avant leur élimination toutes les parties soit valorisables, soit relevant d'un conditionnement spécial. Le Gouvernement a encouragé les communes et les entreprises à intensifier leurs efforts dans le domaine des collectes sélectives. Une action de promotion de parcs à conteneurs a été lancée.

Pour les déchets recueillis dans le cadre de l'action Superdreckschécht, le Gouvernement a décidé de confier la gestion des déchets spéciaux destinés à être éliminés dans des centres spéciaux situés à l'étranger à deux centres d'entreposage et de conditionnement.

Le pays ne dispose par ailleurs pas suffisamment de décharges pour déchets inertes. Le Ministère de l'Environnement a entrepris la mise en œuvre d'un réseau national de centres de recyclage et de dépôt pour déchets inertes. Le mode de financement de certains gros investissements requis dans ce contexte n'est toutefois pas encore établi.

En matière de gestion des déchets industriels enfin, il est de plus en plus

évident qu'aucun pays de la Communauté n'accepte de prendre en charge les déchets de notre pays, sans que le Luxembourg ne fasse lui-même un effort vers l'autosuffisance dans ce domaine. Le Gouvernement a dès lors procédé à la désignation du site pour la future décharge pour déchets industriels. La réalisation rapide de ce projet est une condition essentielle du maintien de l'attractivité du pays pour les entreprises industrielles.

Notre pays a enfin un besoin considérable d'investissements dans les domaines hospitalier, social, scolaire, administratif, culturel ou sportif. La programmation pluriannuelle permet à cet égard également de fixer les priorités. L'effort entrepris par le Gouvernement dans ces domaines est d'une envergure exceptionnelle. Il ne faut pas perdre de vue en effet que le cadre de vie général constitue lui aussi une composante importante de l'attractivité du pays.

Troisième partie : La situation sociale

1. La sécurité sociale

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les grandes réformes structurelles de la sécurité sociale ont été une des priorités du programme du Gouvernement. Depuis le vote de la réforme de l'assurance maladie en juillet dernier, cet objectif est atteint. Cette réforme n'entrera toutefois pleinement en vigueur que le premier janvier prochain. D'ici là un certain nombre de règlements d'exécution devront encore être pris. Mais ce sont surtout les organes nouvellement créés de l'union des caisses de maladie qui auront un rôle important à jouer.

L'union des caisses de maladie devra conclure d'ici la fin de l'année avec les groupements professionnels des prestataires de soins du secteur extra-hospitalier des conventions régissant leurs rapports réciproques et conformes au nouveau contexte légal. Elle devra en même temps élaborer de nouveaux statuts réglant tout ce qui concerne les prestations de l'assurance maladie et plus particulièrement les taux de prise en charge.

En matière d'assurance pension, après le relèvement substantiel en 1991, les pensions du régime contributif viennent d'être ajustées au niveau de vie de l'année 1991. À cette occasion le Gouvernement a institué un groupe de travail comprenant les représentants des organisations concernées des

employeurs et des salariés en vue d'examiner la méthode de constatation du niveau de vie, la périodicité de l'ajustement et sa mise en application par règlement grand-ducal.

D'une façon générale, la situation financière de l'assurance maladie et de l'assurance pension sera affectée par le ralentissement de la croissance économique, qui se répercute sur l'évolution des recettes des régimes de sécurité sociale, par le biais des cotisations sociales. Il s'avère dès lors que le Gouvernement avait raison de s'attaquer rapidement aux réformes structurelles des deux régimes cités, de même qu'il est confirmé dans son attitude prudente, refusant de suivre les revendications maximalistes, notamment en matière d'assurance pension, qui auraient rapidement mené à l'impasse dans la situation conjoncturelle actuelle.

2. Les mesures de la politique sociale

Depuis le début de la législature le Gouvernement a mené une politique très active dans tous les domaines de la politique sociale. Je me permets de rappeler brièvement les actions les plus marquantes.

Il s'agit en premier lieu du programme en faveur des personnes âgées, programme qui constitue une réponse au vieillissement progressif de la population. Ainsi, un grand nombre de mesures de maintien à domicile ont pu, jusqu'à présent, être réalisées. Il s'agit, en l'occurrence, de foyers de jour pour personnes âgées, de réseaux d'aide à domicile, du système télé-alarme, ces mesures permettant aux personnes âgées de demeurer à domicile le plus longtemps possible. D'autre part, pour les personnes âgées où le maintien à domicile s'avère impossible, le Gouvernement a adopté un vaste programme de construction de nouveaux centres intégrés ainsi que de réaménagement et de modernisation des maisons actuellement existantes. Il compte ainsi, à moyen terme, créer le nombre de lits de gériatrie nécessaire à une couverture suffisante du pays. Soulignons cependant dès à présent que les efforts ainsi consentis nécessitent un engagement financier élevé et auront des répercussions sensibles sur les prix qu'auront à payer les personnes désirant bénéficier de ces infrastructures. Le Gouvernement est en train de réfléchir sur les possibilités à mettre en œuvre afin de résoudre ce problème.

De même le programme en faveur du logement porte ses premiers fruits dans la mesure où le volume de construction de logements est en nette augmentation. Cette tendance devrait encore s'accélérer alors que le prix des terrains

à bâtir a enfin commencé à baisser. Comme toutefois la demande globale de logements continue à augmenter, il subsiste un besoin non satisfait considérable de logements offerts à un prix raisonnable. Dès lors la poursuite du programme de construction de logements sociaux ainsi que le maintien des différentes primes et des mesures fiscales reste pleinement justifié.

En matière de politique de l'immigration le Gouvernement est actuellement surtout confronté aux problèmes posés par les réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Ainsi, le nombre de personnes demeurant au Luxembourg s'élève à plus de 1 700. Devant l'ampleur des phénomènes, les services compétents du Ministère de la Famille ont été obligés d'accroître substantiellement le nombre de lits d'accueil disponibles. Le Service de l'Immigration est quotidiennement confronté à des problèmes posés par l'entretien journalier, l'habillement, les soins de santé et autres des personnes en question. Le Gouvernement entend avoir en la matière une politique ouverte et tendre la main aux personnes qui fuient les événements cruels qui se passent actuellement en Yougoslavie.

Afin de pouvoir œuvrer efficacement à l'intégration des étrangers séjournant actuellement au Luxembourg, le Gouvernement a déposé à la Chambre des Députés un projet de loi relatif à l'intégration des étrangers au Luxembourg ainsi qu'à l'action sociale en faveur des étrangers. Ce texte devra, d'une part, permettre au Gouvernement de se donner les moyens d'œuvrer dans les meilleures conditions possibles à une intégration rapide des étrangers dans notre société et, d'autre part, revaloriser les organes consultatifs des étrangers comme le Conseil National de l'Immigration. Il entend également créer les conditions à un soutien accru de la vie associative qui est un facteur d'intégration important.

En ce qui concerne les mesures de politique familiale, je vous ai exposé il y a un an le détail des mesures composant le paquet ficelé par le Gouvernement. Lorsqu'il sera entièrement en vigueur, cet ensemble de mesures comportera un coût annuel de quelque deux milliards de francs. Il englobe des améliorations sur le plan de l'allocation d'éducation, de l'allocation de rentrée scolaire, des baby years, de l'allocation spéciale pour personnes gravement handicapées, de l'allocation de soins, de l'allocation de maternité et des allocations familiales proprement dites.

Ce paquet de mesures remplit dès lors un double objectif, l'un sur le plan de la distribution des revenus, dans la

mesure où il bénéficie surtout aux familles à faible revenu qui ont le moins profité de la réforme fiscale, l'autre au niveau de la politique familiale, les différentes mesures étant conçues pour avoir un effet favorable sur l'évolution démographique.

Ce dernier objectif est également servi par les efforts renforcés du Gouvernement visant à accélérer la création de nouveaux foyers de jour pour enfants et adolescents.

Sur le plan de la législation du travail, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'œuvrer en faveur de l'humanisation du travail et du maintien de la dignité des relations du travail. Je citerai dans ce contexte la réglementation du contrat de travail à durée déterminée, la récente loi sur le travail à temps partiel et le projet de loi sur le travail intérimaire et le prêt de main d'œuvre. L'ensemble de ces lois devrait régler la relation de travail de façon à réserver aux entreprises la flexibilité voulue tout en protégeant au maximum les salariés. Le projet de loi concernant la sécurité au travail vise quant à lui la transposition d'une série de directives communautaires. La transposition de ces directives est d'autant plus importante que le Gouvernement plaide au sein des instances compétentes avec vigueur en faveur de progrès supplémentaires dans le domaine de l'Europe sociale. Un autre projet du Gouvernement concernera la réglementation du chômage technique. Par ailleurs la révision de la législation encadrant les relations professionnelles collectives et les institutions opérant dans le domaine du droit du travail pourra être abordé lorsque les avis du Conseil économique et social sur ces questions seront disponibles.

Le Gouvernement vient de fixer les orientations pour finaliser l'important dossier sur l'orientation et l'avenir de la géographie hospitalière au Grand-Duché de Luxembourg. Partant de demandes de quelque 23 milliards de francs présentées par les différents établissements hospitaliers, le Gouvernement a ramené cette enveloppe à quelque 15 milliards à investir dans la rénovation et la modernisation de nos structures hospitalières et à répartir sur une période de 20 ans.

La ligne de conduite adoptée par le Gouvernement a été dictée par certains principes de base :

- réduire le nombre des lits aigus au Grand-Duché de 2 497 unités actuellement à 2 183 en l'an 2000 ;
- réduire en même temps l'indice lits-population de 6,5 % à 5,5 % ;
- doter le pays de quatre hôpitaux lourds répartis sur les trois régions hospitalières du pays et offrant tous

les services médicaux et médico-techniques ;

- organiser autour de ces hôpitaux lourds des hôpitaux dits complémentaires respectivement spécialisés ;
- augmenter parallèlement le nombre des lits de soins de 542 unités actuellement à 758 fin 1994 et à plus ou moins 1 100 pour l'an 2000.

La réalisation de ce programme devrait passer par la mise en œuvre de synergies entre hôpitaux existants, les négociations y relatives devant avoir lieu au cours des prochains mois. Le plan hospitalier sera ensuite modifié en conséquence, pour tenir compte des orientations nouvelles que je viens de citer.

Parallèlement le Gouvernement se propose de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi portant organisation interne des hôpitaux et définissant les droits et devoirs des personnes hospitalisées.

Dans le domaine de la psychiatrie, le Gouvernement a pris acte du rapport d'expert qui préconise un large processus de décentralisation. Il propose notamment de mettre en place dans les quatre hôpitaux lourds des services structurés de psychiatrie aiguë, d'intégrer la prise en charge psychiatrique dans la médecine sociale, d'aménager un certain nombre de structures telles que des appartements thérapeutiques, des ateliers de mise au travail et des services ambulatoires. Un groupe de travail regroupant toutes les forces vives de ce secteur a été chargé de concrétiser jusqu'à la fin de l'année ce programme de décentralisation. Sa réalisation concrète prendra certainement une dizaine d'années.

Le Gouvernement attachera par ailleurs une attention particulière à la médecine préventive, ainsi qu'aux relations entre la santé et l'environnement.

3. Les mesures en faveur de l'emploi

J'en viens maintenant à la présentation des mesures que le Gouvernement entend prendre en matière de lutte contre le chômage.

Ce nouveau paquet de mesures se justifie en raison de la dégradation de la conjoncture économique, qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions au niveau des demandes d'emploi non satisfaites. Le nombre de ces demandes atteint en effet un niveau record en termes absolus. Il est vrai que ce constat doit être relativisé dans la mesure où depuis la dernière pointe enregistrée en 1984 la population active a augmenté et certaines mesures nouvelles, notamment sur le plan du RMG, gonflent le chiffre des deman-

deurs d'emploi inscrits. Par ailleurs le taux de chômage reste au Luxembourg exceptionnellement bas en comparaison internationale. Il n'en reste pas moins que l'on a dû enregistrer une nette augmentation des demandeurs d'emploi non satisfaits et des chômeurs complets indemnisés sur un an, et ce malgré le fait que le nombre d'emplois, et celui des travailleurs frontaliers, continuent à augmenter. L'analyse de la population des demandeurs d'emploi révèle par ailleurs une augmentation sensible tant des demandeurs d'emploi difficiles à placer que des chômeurs de longue durée.

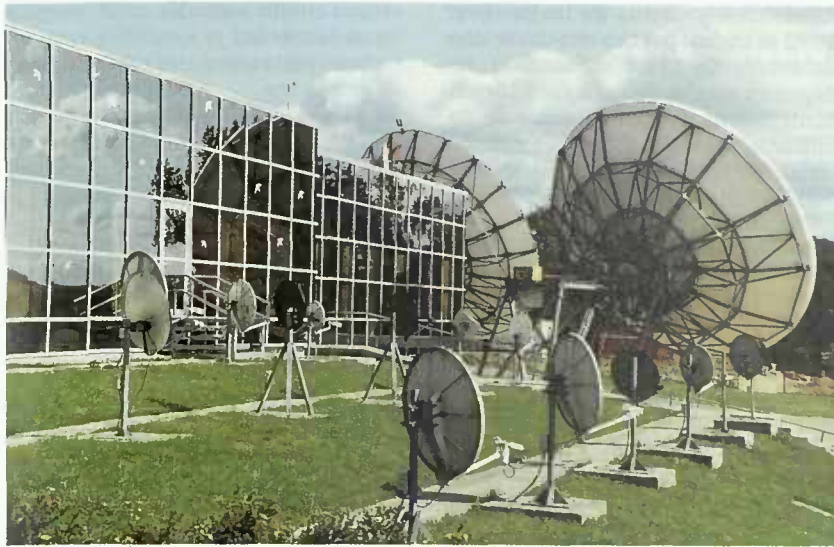
Dans ces conditions le Gouvernement a mis sur pied un important paquet de mesures ciblées en faveur de certaines catégories spécifiques de demandeurs d'emploi particulièrement touchés par leur situation de chômeurs.

Il est certain que la catégorie de demandeurs d'emploi la plus touchée par la perte de l'emploi est celle des demandeurs d'emploi « âgés ».

Il est assez aberrant de constater que les acteurs du marché de l'emploi considèrent comme « âgés », donc en pratique inaptes à retrouver en emploi productif, les personnes ayant 45 ans et plus. Les chiffres montrent que ceux-ci éprouvent la plus grande difficulté pour réintégrer le marché du travail, en dépit de leur expérience professionnelle confirmée. Le Gouvernement propose donc que le fonds pour l'emploi prenne en charge les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale dues par les employeurs ayant embauché des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou moins, et ce pendant 7 ans, c'est-à-dire jusqu'à leur accès théorique à la pension de vieillesse anticipée ou la préretraite. Etant donné que les cotisations sociales équivalent à un quart du coût salarial il faut espérer que cette mesure sera efficace, alors que l'on comprend que le coût salarial puisse inciter l'employeur à renoncer à l'embauche d'un salarié plus âgé.

Le Gouvernement est conscient que des problèmes de formation pourraient se poser dans certains cas. Le cas échéant faudra-t-il réfléchir à des moyens permettant rapidement de résoudre les difficultés dans ce domaine.

Toujours en ce qui concerne les chômeurs plus âgés, le paquet précité de mesures comprendra une adaptation de la législation concernant la préretraite. Il sera désormais possible pour les travailleurs venant d'une entreprise ayant été éligible auparavant au régime de la préretraite-ajustement, et n'ayant pas pu accéder à la préretraite au moment de devoir quitter la vie active,



mais qui viennent à remplir les conditions d'admission à la préretraite durant les périodes d'indemnisation comme chômeurs complets, de bénéficier à ce moment-là de la préretraite. Jusqu'à présent ces travailleurs sont quelque peu tombés entre les mailles du filet social en se retrouvant tributaires du RMG avant de toucher la pension de vieillesse le cas échéant anticipée.

Un effort particulier devra porter sur les demandeurs d'emploi de longue durée et difficiles à placer, les deux situations allant souvent de pair ou se succédant dans un engrenage difficile à rompre. Il est prévu que le fonds pour l'emploi prendra en charge les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale en cas d'embauche de demandeurs d'emploi âgés de 30 ans au moins et inscrits à l'Administration de l'emploi depuis au moins 12 mois.

La durée du droit au remboursement des cotisations sociales variera en fonction de l'âge du demandeur d'emploi ainsi embauché. Il est prévu de maintenir le remboursement pendant 2 ans pour les demandeurs d'emploi embauchés âgés de 30 ans au moins et pendant 3 ans pour ceux âgés de 40 ans accomplis.

Il est évident qu'il faut agir plus que jamais préventivement et essayer d'éviter le chômage notamment par le biais d'une attention accrue apportée à l'accompagnement social des restructurations et réorientations industrielles. L'accent pourrait être mis sur la rééducation et le recyclage professionnels, en temps utile, des salariés les plus exposés. Dans ce contexte il faut saluer les propositions de modification de la réglementation des fonds structurels européens, dont le Fonds social européen. Selon les propositions de la Commission cette action « préventive » de formation et de rééducation

devra à l'avenir être financièrement accompagnée par les fonds structurels. Le Gouvernement appuiera à fond cette démarche.

Les mêmes tendances pourraient guider, du moins je l'espère, les lignes de conduite du volet social complémentaire CECA devant accompagner les restructurations sidérurgiques.

Le paquet des mesures « emploi » comportera finalement la modification de la législation sur les licenciements collectifs, notamment par le biais de la transposition d'une directive CEE du 24 juin 1992. Le Gouvernement compte cependant partiellement aller au-delà de la teneur de cette directive.

Ainsi pourra-t-on songer à une période de référence plus large pour définir les seuils à partir desquels il y aura licenciement collectif, notamment pour éviter des fractionnements artificiels des licenciements.

La directive CEE va dans le même sens en prenant en compte, pour calculer les seuils, non seulement les licenciements au sens propre, mais aussi les cessations du contrat de travail intervenues à l'initiative de l'employeur pour des motifs non inhérents à la personne du salarié, c'est-à-dire les départs volontaires, les mises à la préretraite etc. ... La directive étend sensiblement le domaine de l'information et de la consultation des travailleurs avant licenciement collectif et fait un pas décisif dans la direction de la notion de plan social. Il faudra sérieusement se demander si le nouveau texte ne doit pas rendre plus contraignantes les dispositions concernant la négociation du plan social, voire inscrire dans la loi une obligation de résultat pour un plan social, ou à défaut, des forfaits d'indemnités en tout état de cause dues par l'employeur aux salariés faisant l'objet d'un licenciement collectif.

4. L'éducation et la formation

Une relation étroite existe évidemment entre la lutte contre le chômage et l'éducation et la formation. C'est la raison pour laquelle il importe que le Gouvernement combatte l'exclusion par la mise en place de nouvelles voies de formation et de qualification. Une importance particulière doit être attachée dans ce contexte à la qualification professionnelle des jeunes en difficultés scolaires.

L'application des mesures en faveur de l'intégration des enfants étrangers dans notre système scolaire en est une illustration.

Dans le même contexte les travaux de réforme de l'enseignement complémentaire ont été entamés. La création d'un régime de formation plus individualisé répondant aux caractéristiques spécifiques de ces élèves constituera une perspective d'avenir nouvelle et valorisante. Du point de vue structurel, ce régime, appelé régime préparatoire, sera intégré dans les lycées techniques. Mis à part des modèles pédagogiques adaptés, cette innovation implique une redéfinition des contenus et des compétences minimales susceptibles de donner à ces jeunes accès à une formation professionnelle.

Le Gouvernement entend élargir, dès la rentrée scolaire 1993/94, l'éventail des chances de formation professionnelle par l'organisation du certificat d'initiation technique et professionnelle dans différents lycées techniques du pays.

Une autre priorité est constituée par la réforme de l'enseignement supérieur. Le Gouvernement propose de transformer le Centre universitaire et l'Institut supérieur de technologie en établissements publics autonomes dotés de la personnalité juridique. A l'instar des universités dans la plupart des pays étrangers, les deux établissements bénéficieraient désormais d'une large autonomie de gestion sous la surveillance du ministre de tutelle et ils pourraient eux-mêmes définir dans le cadre tracé par la loi les lignes directrices de leur évolution future.

Le projet de loi met ainsi en place des structures qui permettront à nos institutions d'enseignement supérieur et universitaire de se développer à l'avenir de façon dynamique conformément à l'évolution des besoins. Le débat d'orientation que votre Chambre se propose d'organiser sur l'enseignement supérieur permettra de prendre en compte ces propositions gouvernementales.

Un autre point fort de l'action gouvernementale porte sur la formation professionnelle continue. Le Gouverne-

ment est conscient notamment que le pourcentage élevé de travailleurs étrangers sur le marché de l'emploi et l'évolution démographique régressive rendent la formation professionnelle continue particulièrement importante.

Après la création d'un Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue, le Gouvernement entend régler au sein d'une loi-cadre le droit d'accès à la formation, le mode de financement et les mesures de protection de l'investissement en matière de formation.

Quatrième partie : La situation financière

L'effet combiné de la croissance continue des dépenses et des moins-values de recettes découlant de la réforme fiscale n'a pas manqué de produire ses effets sur le solde financier net.

Alors que nous étions habitués à des soldes financiers positifs, c.-à-d. à une capacité de financement de l'État, les exercices budgétaires postérieurs à 1990 se solderont chacun par un besoin de financement net d'envergure. L'ampleur du revirement ne laisse pas planer l'ombre d'un doute quant au caractère préoccupant de l'évolution. En effet, et alors que les exercices 1989 et 1990 se soldaient encore par des capacités de financement de l'ordre de 5,5 milliards de francs, les données qui sont actuellement à notre disposition permettent de dégager l'évolution suivante du besoin net de financement :

- 1991 (compte général) : besoin de 8,0 milliards de francs ;
- 1992 (compte probable) : besoin de 10,5 milliards de francs ;
- 1993 (budget voté) : besoin de 8,5 milliards de francs.

Avant d'aborder devant vous les orientations des finances publiques que requièrent ces perspectives, je voudrais vous exposer plus en détail les chiffres les plus significatifs qui sous-tendent l'évolution en 1992 qu'en 1993.

Concernant l'exercice 1992, il convient d'abord de rappeler que le budget voté, qui s'était soldé par un excédent de recettes de 1,8 milliard, a été modifié en cours d'exercice par plusieurs dispositions législatives portant sur une majoration des dépenses ordinaires pour un total de 2.340 millions de francs, soit :

- 700 millions au titre de la prise en charge du déficit cumulé des caisses de maladie ;
- 580 millions au titre de la prise en charge par l'État de l'allocation de rentrée scolaire ; et 1.060 millions au titre de l'accord salarial dans la fonction publique.

L'exécution probable du budget pour 1992 se traduit par des recettes totales de l'ordre de 121,5 milliards et des dépenses totales de quelque 126 milliards, soit un déficit budgétaire de 4,5 milliards alors que le budget définitif tablait sur un excédent de dépenses de 540 millions seulement.

Comment cet écart de plus de 4 milliards de francs s'explique-t-il ?

Il importe d'abord de relever que du côté des recettes nous continuons à enregistrer des plus-values qui, tout comme pour l'exercice 1991, représentent quelque 2,7 % par rapport aux prévisions budgétaires. En fait, cette progression globale renferme des évolutions tout à fait divergentes. Certains impôts directs, notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, sont restés nettement en retrait par rapport au produit escompté. À l'opposé, la plupart des impôts indirects, et notamment les accises, la TVA, la taxe d'abonnement et les droits d'enregistrement (droit d'apport) ont augmenté plus sensiblement que prévu.

Outre les effets de l'évolution économique et de ses composantes sectorielles, l'évolution des recettes de l'État se trouve ainsi marquée par la réforme fiscale mise en œuvre à partir du 1.1.1991, ainsi que par les retombées découlant du rapprochement de la fiscalité indirecte au niveau de la Communauté Européenne.

Sur la base des données chiffrées avancées par le Ministre des Finances dans le cadre des derniers débats budgétaires et en me référant à l'analyse que vient d'en donner le Conseil économique et social, je voudrais retenir que la réduction nette de la charge fiscale sera élevée à quelque 33 milliards de francs pour les exercices budgétaires 1991 à 1993. En fait, l'augmentation de la charge fiscale indirecte ne représente que 13 % des allègements fiscaux accordés dans le chef des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu. D'un point de vue global, on est donc loin d'une annulation des effets de la réforme fiscale.

Du côté des dépenses, l'exécution du budget pour 1992 se caractérise par des dépassements nets pour un montant total supérieur à 7 milliards de francs. Les éléments les plus significatifs en matière de dépassements par grands blocs de dépenses ont trait :

- à l'accompagnement public des investissements privés (subventions accordées au titre des lois-cadre « industrie » et « classes moyennes » ainsi que du fonds d'orientation agricole) + 1,3 milliard ;

- aux crédits accordés en faveur des transports communs + 0,8 milliard ;
- aux transferts de protection sociale (caisses de maladie, allocations familiales, assurance-pension) + 0,6 milliard ;
- à l'aide du logement (subventions d'intérêt) + 0,8 milliard ;
- à la politique de l'emploi (dotation supplémentaire du fonds pour l'emploi + 1,1 milliard ;
- aux investissements publics + 1,1 milliard.

Cette énumération permet de vérifier que les dépassements de dépenses découlent pour l'essentiel d'une politique économique et sociale volontariste axée sur la satisfaction des besoins collectifs. Ce sont précisément les mêmes grandes catégories de dépenses qui auront connu les taux de croissance les plus élevés au cours de la présente législature de l'État (salaires, achats de biens et de services) se seront accrues à un rythme égal, voire légèrement inférieur, à la croissance du produit intérieur brut. À l'opposé, on retrouve les transferts aux ménages, aux entreprises et à destination de l'étranger ainsi que les transferts à l'intérieur du secteur public (sécurité sociale et communes) avec des taux d'accroissement dépassant nettement celui du potentiel économique.

L'État exercerait-il dès lors une fonction de redistribution par trop importante ? Je rejoins sur ce point l'avis du CES lorsqu'il en arrive à conclusion qu'il n'est pas possible de donner une réponse globale à cette question et que c'est plutôt en examinant l'opportunité de chacune des mesures, prise isolément, qu'il faudra appliquer les critères de sélectivité, de qualité, de priorité et de concentration sur l'essentiel.

Les chiffres du compte probable pour 1992 renforcent la nécessité d'une gestion rigoureuse de nos finances publiques. Ceci est d'autant plus vrai que les possibilités de financement des investissements publics au moyen d'un recours aux réserves accumulées au cours du passé viennent à épuisement. Rien que pour l'exercice 1992, le recours à ce mode de financement aura permis de couvrir des dépenses pour un montant de l'ordre de 6 milliards de francs. À signaler toutefois que le niveau d'endettement extrêmement faible, qui correspond à peine à 3 % du PIB, permettra de prendre la relève, du moins pour partie et pendant un laps de temps limité.

Compte tenu de cette évolution des finances publiques et vu les soldes qui caractérisent les prévisions budgétaires pour 1993 — excédent de dépenses de 1,9 milliard, besoin de financement net de l'ordre de 8,5 milliards —, le gouvernement a décidé d'imposer des réductions aux dépenses budgétaires votées, dans l'intérêt du financement des mesures nouvelles à prendre en faveur de la sidérurgie ainsi qu'en faveur des sinistrés des inondations au mois de janvier dernier.

L'incidence budgétaire de ces mesures nouvelles se présente globalement comme suit :

— interventions en faveur de la sidérurgie :	580,0 millions
— aides en faveur des sinistrés des inondations :	261,0 millions
Total :	841,0 millions

C'est en tenant compte de la marge qui existe en matière de compression des différents types de dépenses qu'il est envisagé de procéder aux réductions volontaristes ci-après :

- dans le chef des dépenses de fonctionnement, des économies de l'ordre de 10 % — ou de quelque 200 millions au total — modulées en fonction de la nature des crédits — seront réalisées sur les achats de biens non durables et de services ;
- les acquisitions de biens durables (véhicules, machines de bureau, équipements spéciaux, etc.) seront également amputées de quelque 10 % — ou de quelque 80 millions au total — ;
- les crédits pour le versement des participations de l'État aux frais d'exploitation d'organismes privés subiront une réduction moyenne de 1,5 % équivalant à une économie globale de quelque 50 millions ;
- au chapitre des dépenses d'investissement, un certain nombre de fonds verront leur alimentation diminuer sans que pour autant la réalisation du programme pluriannuel ne s'en trouve affectée (fonds du rail : -25 millions ; fonds pour la protection de l'environnement : -50 millions ; fonds d'investissements publics : -100 millions). Seront également réduits les crédits dans l'intérêt du versement des participations de l'État en faveur des investissements en matière hospitalière (-200 millions) et en matière de maisons de retraite, de centres d'accueil et de foyers de jour (-110 millions).

Les réductions ainsi décidées se chiffrent à quelque 850 millions de francs au titre de l'exercice budgétaire 1993. Quant aux économies qui seront nécessaires au cours des deux années

restantes du plan de la crise sidérurgique, elles seront arrêtées dans le cadre de l'élaboration des projets de budget respectifs.

Le gouvernement vient par ailleurs d'entamer déjà l'élaboration du projet de budget pour 1994. Le Ministre des Finances entend imposer des limites très strictes à l'évolution des dépenses. Afin de réaliser un freinage très énergique de la progression du total des dépenses publiques, il a décidé de ne pas fixer de norme d'augmentation globale des dépenses publiques dans le cadre de sa circulaire budgétaire de fin février.

Pour éviter que l'objectif d'assainissement budgétaire ne soit annihilé par un accroissement désordonné du volume des dépenses publiques, les départements ministériels devront scrupuleusement respecter les principes suivants en vue de l'établissement de leurs propositions budgétaires :

- 1) seuls les crédits relatifs à des dépenses dont le montant nominal varie directement et automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires sont à évaluer sur la base de l'hypothèse d'une hausse de 3,6 % ;
- 2) tous les autres crédits devront être plafonnés au niveau des crédits alloués au budget définitif de l'exercice 1993 ;
- 3) au cas où certaines dépenses devraient toutefois être relevées au-delà des plafonds dont question ci-dessus, les dépenses excédentaires devront être compensées par des compressions ou suppressions d'autres crédits.

La maîtrise des grandes catégories de dépenses est une condition sine qua non pour que, dès l'élaboration du pro-

jet de budget pour 1994, le déséquilibre structurel entre dépenses et recettes puisse être ramené à un niveau permettant de regagner une marge de manœuvre financière au cours de la prochaine législature.

L'atteinte de ce but passera également par une non-adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu à la hausse des prix — le seuil de 5 % déclenchant la mécanique de l'article 125 LIR n'étant probablement pas atteint —, ainsi que par la poursuite du relèvement progressif des droits d'accises prélevés sur les carburants et les tabacs.

Ce recentrage des finances publiques sur l'essentiel ne signifie pas pour autant que l'État serait condamné au stand-still. Loin de là !

L'action récente se caractérise par des initiatives ciblées sur le développement économique du pays et sur la consolidation de la sécurité sociale. La mise en œuvre d'un programme pluriannuel des investissements publics axé sur le perfectionnement des infrastructures économiques et sociales du pays, l'accroissement des ressources consacrées à l'accompagnement des investissements privés que ce soit à travers les dotations à la SNCI ou la réforme de la loi-cadre d'expansion économique, le renforcement des incitations directes et indirectes, fiscales notamment, en faveur de l'investissement dans le logement, l'augmentation sélective des prestations familiales — relèvement uniforme des allocations familiales, réduction du plafond de la bonification d'impôt pour enfants et du supplément pour enfants dans le revenu minimum garanti — en constituent les illustrations les plus marquantes.

Les propositions que le gouvernement vient d'arrêter en vue de la relance de



l'investissement et de l'épargne à long terme ainsi que du soutien de l'emploi se situent dans cette même approche de sélectivité.

Ce faisant, le Luxembourg n'a pas attendu que le Conseil européen d'Edinburgh ne décide de la mise en œuvre de l'initiative de croissance destinée à infléchir l'environnement économique difficile auquel la Communauté Européenne se voit exposée. Depuis le début de la présente législature, l'accent a été mis sur les dépenses publiques visant soit l'investissement direct, soit l'incitation à l'investissement privé. Parallèlement, le dispositif d'encadrement en faveur de l'emploi et de la formation a été perfectionné sans cesse.

Au moment de définir la contribution luxembourgeoise à cette initiative communautaire de croissance, on ne peut évidemment ignorer l'effort déjà accompli dans un passé récent. Il s'agit dès lors plutôt de compléter de manière ponctuelle et ciblée la batterie de mesures existantes que de définir une panoplie d'actions nouvelles couvrant l'ensemble du champ d'examen sous revue. Le gouvernement se place délibérément dans une optique de complémentarité qui ne nuit pas à l'équilibre subtil que les gouvernements successifs ont réussi à imposer aux allègements fiscaux décidés depuis la deuxième moitié des années 80 et qui évite de la sorte une avalanche de revendications nouvelles qui cadrerait mal avec le besoin de financement net auquel l'État doit faire face depuis le début des années 80.

Les grandes lignes de l'initiative ont été discutées avec les partenaires sociaux à l'occasion de la réunion tripartite du 8 avril. Des réunions bilatérales ont permis d'approfondir l'analyse, de sorte que le gouvernement peut dès à présent vous soumettre ses propositions, quitte à les concrétiser sous peu par le dépôt de deux projets de loi, l'un couvrant le volet fiscal, l'autre le volet social que j'ai déjà évoqué en détail.

L'incitation à l'investissement productif et à la promotion de l'épargne mobilière à long terme se retrouve au cœur de chacune des quatre mesures fiscales proposées :

1. La reconduction, sous une forme amendée, du régime fiscal pour les certificats d'investissement en capital-risque vise à drainer des capitaux, de provenance étrangère pour l'essentiel, vers des investissements productifs dans l'économie luxembourgeoise. Compte tenu des modifications qui seront apportées sous peu à la loi-cadre d'expansion économique, ce régime fiscal original ne fera que gagner en importance et

il revêtira un intérêt particulier en matière d'implantations nouvelles et de développement d'entreprises existantes notamment dans les cantons non couverts par le régime d'aide à finalité régionale.

Les amendements sont essentiellement de trois sortes :

- compte tenu de l'objectif qui est d'intégrer de façon durable les certificats d'investissement en capital-risque dans la panoplie des instruments d'accompagnement public pouvant être offerts aux entrepreneurs étrangers et luxembourgeois, il est proposé de changer la nature du régime en lui ôtant son caractère temporaire ;
 - c'est encore le souci de la flexibilité qui a présidé à la deuxième série de modifications et qui étend la délimitation des investissements éligibles au-delà des entreprises et fabrications nouvelles au financement de technologies nouvelles ;
 - la dernière série de modifications a pour objet l'adaptation de la loi ainsi réformée aux modifications de texte intervenues ou projetées par ailleurs, et notamment à celles qui viennent d'être apportées en début d'année à la législation régissant les certificats d'investissement audiovisuel.
2. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la bonification d'impôt pour investissement mettent l'accent sur la notion de l'investissement complémentaire. Elles visent surtout à éviter que l'attrait de cette bonification ne continue à être affecté par le choix d'un régime d'amortissement autre que l'amortissement linéaire. La bonification ainsi aménagée ne manquera pas d'influencer le processus décisionnel de l'entrepreneur du fait d'une prise en considération renforcée de l'effort d'investissement au moment de la détermination de l'impôt à verser au trésor public.
3. Si la mesure citée en premier profite avant tout à l'entrepreneur qui réalise un projet d'investissement, la bonification d'impôt, en réduisant d'autant le montant de l'impôt dû par l'entreprise, permet à celle-ci soit d'augmenter ses fonds propres soit d'augmenter le revenu distribué aux actionnaires. En atténuant la double, voire la multiple imposition économique des dividendes, le paquet de modifications qu'il est proposé d'apporter aux articles relevant de la loi de l'impôt sur le revenu a pour objet d'accroître le

revenu disponible dans le chef de l'actionnaire. Les modifications suggérées complètent utilement certaines des mesures retenues dans le cadre de la réforme fiscale de 1990. En proposant de rapprocher notre législation de celle déjà en vigueur dans la plupart des pays de l'Europe — les Pays-Bas et le Portugal étant les seuls à continuer à appliquer la double imposition économique sans tempérament aucun —, le Gouvernement voudrait contribuer à une rentabilité accrue des investissements mobiliers effectués au Grand-Duché. En modifiant de la sorte les rendements relatifs des différentes formes de placements possibles, l'État encouragera l'investissement mobilier au détriment des placements financiers dont l'intérêt direct pour l'économie nationale est loin d'être aussi évident.

4. Compte tenu des trois mesures définies ci-avant, le gouvernement propose de ne pas procéder à la prorogation de la loi de 1984 visant à favoriser les investissements productifs des entreprises et la création d'emplois au moyen de la promotion de l'épargne mobilière, cette loi étant loin — et toutes les parties concernées en conviennent — d'avoir rempli les objectifs qui lui avaient été assignés. Les perspectives de rendement nettement améliorées, que les mesures précitées ne manqueront pas d'offrir à tout placement mobilier, devraient permettre à l'État de se passer de toute incitation fiscale au moment de l'entrée dans un plan d'épargne par actions.

Étant donné cependant que bien d'autres formes d'épargne continuent à profiter d'un avantage fiscal au départ (épargne-logement, assurances, assurances complémentaires), le gouvernement devra se prononcer sur l'opportunité du maintien d'une incitation correspondante au moment de la constitution d'une épargne mobilière. L'introduction d'un abattement à l'investissement au moment de la souscription à des certificats d'investissement à long terme à émettre par la SNCI répondrait à l'objectif ainsi recherché. Par rapport à la loi Rau, un tel abattement serait effectivement lié à un investissement durable dans le développement économique, d'où un meilleur rapport efficacité/coût de la dépense fiscale en question.

Ces propositions de nature fiscale sont à rapprocher des mesures en faveur de l'emploi, mesures que je vous ai exposées précédemment.



Ensemble avec le dispositif en place, elles constituent une réplique adéquate aux défis économiques et sociaux auxquels nous nous trouvons confrontés.

Conclusioun

Madame Präsidentin,
Dir Damen an Dir Hären,

Den europäesche Kontinent erliewt an dese Joeren déif Ännerungen. D'Spaltung vun Europa an zwee Bléck déi sech feindlech géintiwer stin konnt iwerwonne gin. Den Osten huet awer haut mat deene grouse wirtschaftlechen an soziale Schwieeregkeeten vun der Emstrukturéierung a vum Iwergang an t'Maartwirtschaft ze doën. Déi westlech Länner, an och Lëtzebuerg, mussen him dobei hëllef, vir dass de Friden an d'Demokratie gestärkt gin.

An der Europäescher Gemeinschaft ass dee grouse Bannemaart zënter dem Ufank vum Joër eng Realitéit gin. D'Lëtzebuurger Enterprisen haaten e génschtegt wirtschaftlech a fiskalt Umfeld vir sech op dé Moment virzubereeden. Si mussen sech haut positionéieren, am europäesche Bannemaart, an an der Groussregioun – am Saar Lor Lux Raum vu 7,5 Milliounen Awunner – denn eist Land emgët.

D'Regierung huet mat Zeit déi grouss strukturell Reformen duerchgezun. Si huet gekuckt déi strukturell Defiziter vun der Sozailversicherung an de Greff ze kréien. Si huet Programme lancéiert vir de Logement a vir déi eeler Matbierger. Si huet Familiepolitesch Mesüre geholl zou gonschten vun deene mannerbeméttelte Familien an vir där demographescher Entwécklung entgéintzewirken. Eng ömfassend Steuerreform huet de Steiersystem méi gerecht gemaach an d'Akomesse vun de

Leit kloer verbessert. Mir hun e gewaltege Programm zum Ausbau vun den öffentliche Infrastrukturen an d'Wee geleet.

Op déi Manéier ass och d'Emfeld vir déi wirtschaftlech Aktivitéiten, déi d'Grundlaag vu eisem Wuelstand duerstellen, verbessert gin.

Déi international – a besonnesch déi europäisch Konjunktur, ass an de leschte Méint kloer méi schlecht gin – och wann um Horizont verschidde Liichtblécker, wéi z. B. an Amerika entstin. Dat wierkt sech och op Lëtzebuerg aus. Och wann op europäeschem Plang gekuckt gët, vir d'Aktivitéit ze relancéieren, mussen mir eis drop astelle, vir méi lues ze trëppelen.

D'Mesuren zou Gonschte vun der Stoolindustrie – déi eng Kéier méi staark ugeschloe gouf – an de Programm géint d'Arbeitsloosgeket, déi d'Regierung viru kuerzem decidéiert huet, hun e Käschtepunkt, dee net am Budget virgesi war, genee wéi d'Hëllef an déi Leit déi am Januar vun den Iwerschwemmungen betraff waren, oder dee méi groussen Defizit vun der Eisebunn, deen och zum Deel op d'Stoolkris zereckzeféieren ass.

Vir d'Gesondheet vun de Staatsfinanzen net a Fro ze stellen, huet d'Regierung de Budget enger Revision ennerzunn, an Spuermoosnamen vun 860 Milliounen Frang vir dest Joër decidéiert. De Staat huet deemno séier Konsequenzen aus där manner gudder wirtschaftlecher Situatioun gezun.

Mee d'öffentlech Finanzen sin net déi eenzeg Plaaaz wou Gefore lauer. Besonnesch mussen mir oppassen, dass mir d'Inflatioun am Grëff behaalen. Wann d'Inflatioun ze héich gëtt, wann déi wirtschaftlech Indicateuren, esou wéi se gesetzlech festgehalten sinn, aus-

enannerdriften, da kënnt mer forcéiert gin. Moosnamen ze ergreifen, vir dat d'Loungkäschte vun den Enterprisen net zevill usteigen am Vergleich mam Ausland. Bis elo huet déi wirtschaftlech a sozial Situatioun sech nach net esou dramatesch verschlechtert, dass daat noutwendeg wäer.

Mee mir sin e klenge Land an engem groussen Ensemble. Mir kënnen eis et net leeschten, iwver eise Moyaenen ze liewen. Wann et drop ukënn muss dofir jidderen bereet sin, säi Beitrag ze leeschten.

An deem Sënn ass et wichteg, dass mir secher stellen, dass d'Kompetitivitéit vun eiser Wirtschaft erhaale bleiw.

An der Vergaangenheet hu mir méi schwéier Krisen iwwerbrect, doduerch dass mir am Kader vum lëtzebuurger Modell an nationaler Solidaritéit zesumme gehaalen hun. An deene leschte Joeren konnt och jidderen an de Friichte vun deenen Efforten aus dem Ufank vun den uechtzeger Joeren profitéieren. Ech si secher dass mir muer, wann et nees néideg géng ging, dass selwecht nach eng Kéier färdeg brengen. Ech wëll awer och ennerstreichen, dass eis Wirtschaft haut vill besser do steet, wéi daat viron fofzeng Joër de Fall war. Déi systematesch Diversifizierung vun der Wirtschaftsstruktur erweist sech als déi richtig Politik. Den Effort deen haut néideg ass, vir d'Stoolkris zum Beispill ze iwwerwannen, ass net méi dee selweschten wéi fréier.

De Fong vum Problem ass awer dee selweschten bliwen. Et geet drëm d'Kompetitivitéit un eise Betriber ze erhaalen.

Et geet awer net nëmme dem d'Wirtschaft. Et geet och dem d'Kohesioun vun eiser Gesellschaft. Och do ass et wichteg, dass d'Solidaritéit weider spillt :

- d'Solidaritéit mat den Ausländer, op déi mir ugewise sin, an déi hiren Beitrag um wirtschaftlechen Erfollech vun eisem Land léschten ;
- d'Solidaritéit mat deene Manneerbeméttelten, deenen déi op der Sich no enger Arbeschtsplatz sin, an déi sech trotz Ausweitung vun eisem soziale Netz un dem Rand vun eiser Gesellschaft verstouss spiren ;
- d'Solidaritéit mat deenen eeleren Maatbierger, déi d'Föllement vun eisem Wuelstand geluecht hun – awer och mat deene nächste Generatiounen, wann et z. B. dem Pensiounswiesen oder dem d'Emwelt geet ;
- a schließlich och d'Solidaritéit mat de Flüchtlingen, déi fir hiirt Liewen an hir Famill ze retten viru mardereschen Ausschreitungen, grad hei zou Lëtzebuerg ë menschwirdegen Empfang sollen zouerkant kréien.

Madame Präsidentin,
Dir Damen an Dir Hären,

Ech hu probéiert iech e Bild ze zeechen vun där wirtschaftlecher, sozialer a finanzieller Situatioun vun eisem Land. Ech kënn se vleicht resumméieren an deem ech soen dat d'Konjunktur méi schlecht ass, mee dass d'Strukturen sech verbessert hun. Waat awer haut eis haapt Suerg muss sin, dat ass dass d'Kompetitivitéit vun de Betriber erhaale bleiw.

Dobei dierfe mir net iwersin, dat mir, ganz secher méi stark ewéi eis Nopeschlänner vum Ausland ofhängeg sin. D'Fragilitéit vun eise Wirtschaftsstrukturen beinhalt Risiken déi mir ni ënnerschätzen déerfen.

Mee gëtt et net eng Gefôr déi méi grouss ass ewéi déi, déi vum Ausland hier op ons lauert, eng Gefôr déi aus dem Enneren vun eiser Gesellschaft erwiest? Onst Land huet sech an

deene leschte Joëren an enger komfortabler Situatioun gewöhnt an daat am Kontext vun engem rapiden wirtschaftlesche Wuestum. Schlieblech hu mir zenter 1984 déi lengste Period vun engem aussergewöhnlechem wirtschaftlechem Wuestum zenter dem 2. Weltkrich kann. Mir haaten nach 1990 e Wuestum vun 7,5 %, an de Rythmus huet ouni Önnerbriechung permanent de Seuil vun 3 % iwerschraat. Scho viregt Joër hun ech eindreglech drop higewisen datt mir ons mussen ëmmer bewosst bleiwen, datt esou eng Situatioun net onendlech kënn uhaalen. Grad an enger klenger Economie komme mer séier u Grenzen, wou Engpäss sech bilden, déi hiererseits nei Problemer schaaafen.

Haut stellt sech déi kruzial Fro : si mir bereed a kapabel eis der neier Situatioun unzepassen an d'Realitéiten mat klorem Bleck an d'A ze fassen? A watfir engem Mooss wërden eis Betriber sech den Imperative vun engem Maart

ënnerwerfen, deen nët méi d'Ausweitung vu geschter kennt, a wou d'Konkurrenz méi haart an onerbittlech gin ass? Sin eis Gewerkschaften bereed ze akzeptéieren, datt an enger Gesellschaft wou de Wuestum méi knapp gëtt, bei der Ömverdeelung eng gewess Moderatioun a Kaaf ze huelen? A schlieblech ass de Staat selwer à même den Equiliber vu sengen Finanzen ze erhalen an engem Moment wou d'Einnahmen méi knapp gin?

Wa mir et nët färdeg brengen eise Konfort an déi nei Situatiounen unzepassen, da wärd d'Erwächen brutal sin, an daat an engem Moment wou et schons ze spéit wärd sin. Wa mer eis awer un d'Prinzipien haale vun der finanzieller Rigueur an der nationaler Solidaritéit – esou ewéi mer daat an der Vergaangenheet mat Erfolleg reusséiert hun – dann ass et mer nët baang an da kann a wärd eist Land deene neien Erausforderungen voll a ganz gewuess sin, déi daat internationalt Ëmfeld him stellt.

Jeunesse : réunions à Luxembourg

Du 1^{er} au 6 mars 1993 se sont déroulées au Centre de Conférences du Kirchberg trois réunions dans le domaine de la Jeunesse.

Du 1^{er} au 2 mars s'est réuni le groupe de travail chargé de la préparation de la 4^e conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse.

Du 3 au 5 mars 1993 a eu lieu au Centre de Conférences la 11^e réunion du Comité Directeur Européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la Jeunesse (CDEJ) du Conseil de l'Europe. Les représentants de 33 pays européens ont assisté aux travaux du CDEJ.

Dans son discours d'ouverture Madame Delvaux-Stehres, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, a souligné la grande importance de cette réunion, la dernière du Comité Directeur avant la 4^e conférence des Ministres Européens responsables de la Jeunesse.

Finalement du 5 au 6 mars 1993 s'est tenue la réunion du Comité de Coordination de l'accord partiel de la Carte Jeune.

Visite à Luxembourg de S.E.Mgr. Giovanni Moretti, Nonce apostolique

Du 3 au 6 mars 1993 a eu lieu à Luxembourg la visite de Son Excellence Révérendissime Monseigneur Giovanni Moretti, Nonce apostolique.

Au programme de cette visite figuraient e.a. des entrevues avec Madame Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jac-

ques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Ole Due, Président de la Cour de Justice Européenne.



Le Nonce apostolique chez M. Santer . . .



. . . et M. Poos

Portrait des régions Saar-Lor-Lux-Trèves / Palatinat Occidental

Le 5 mars 1993 a eu lieu au Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg la présentation de la première édition du « Portrait des régions Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental ».

Cette région transfrontalière, composée pratiquement de deux Länder allemands, d'une région française et du Grand-Duché de Luxembourg, est un ensemble très hétérogène mais dont l'intégration va croissant en raison des liens traditionnels entretenus par les entreprises de l'industrie lourde et des importants flux transfrontaliers de main-d'œuvre.

À l'aube du grand marché communautaire, le développement des échanges entre régions voisines ainsi qu'une interpénétration plus poussée, à la faveur de la disparition des frontières nationales, sont nécessaires afin de parer à la fragilité inhérente aux petits espaces économiques. Une information statistique, comparable et bien fournie, en est un préalable.

Après l'Annuaire statistique « Identité d'une région transfrontalière » publié il y a un an, les quatre offices statistiques présentent ici des monographies sur leurs régions qui analysent et mettent en exergue les contrastes et les similitudes au sein de cet ensemble.

Ce portrait des régions Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental, situées aux périphéries nationales mais aussi au cœur de l'Europe annonce un ensemble de monographies sur les régions de la Communauté « Portrait des régions d'Europe » que l'Office statistique des Communautés européennes éditera prochainement.



Arbeitsbesuch des dänischen Premierministers

Der dänische Premierminister und aktuelle EG-Ratsvorsitzende Paul Nyrup Rasmussen war am 8. März 1993 zu einem kurzen Arbeitsbesuch in Luxemburg. Dieser Besuch fand im Rahmen der sogenannten „Tournée des capitales“ statt, die der jeweilige EG-Ratsvorsitzende während der EG-Präsidentschaft seines Landes macht, um sich mit seinen Amtskollegen und dem Präsidenten der EG-Kommission u.a. über die Programmpunkte des Europäischen Rates sowie über den Ablauf der Arbeiten der Ratspräsidentschaft zu unterhalten. Bei seinem Besuch in Luxemburg, der zugleich auch der Antrittsbesuch des neuen dänischen Premierministers war, traf Herr Rasmussen mit Premierminister Jacques Santer zu einem etwa zweistündigen Arbeitsgespräch auf Schloß Senningen zusammen.



Die beiden Premierminister



Les responsables de la première édition du «Portrait»

Salon de Printemps 93

Sous le patronage du Ministère des Affaires culturelles, du Ministère de la Jeunesse et de la Ville de Luxembourg s'est déroulée du 5 au 21 mars 1993 au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg l'exposition du Salon de Printemps 93.

Lors du vernissage de l'exposition du Salon de Printemps 93

Le Conseil des C.E. réitère son appui au plan Vance-Owen

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, a représenté le Luxembourg lors du Conseil des Communautés européennes qui s'est réuni le 8 mars 1993 à Bruxelles.

Les Ministres se sont félicités de la conclusion des négociations d'un Protocole d'adaptation de l'Accord EEE. Ce texte apporte à l'Espace Économique Européen les modifications nécessaires pour tenir compte du résultat négatif du référendum suisse quant à la participation de ce pays à l'EEE.

Le Conseil a également pu résoudre les dernières difficultés pour instaurer l'instrument temporaire qui précédera la mise en œuvre du Fonds de cohésion. Cet instrument, établi par le Conseil européen d'Edimbourg, entrera en vigueur le 1er avril 1993. Les quatre pays les moins prospères de la CEE, c'est-à-dire l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal pourront ainsi bénéficier dès cette année de 1 500 MECU pour financer des projets concernant l'environnement et les infrastructures dans le domaine des transports.

Sir Leon Brittan, le Commissaire responsable de questions commerciales, a présenté au Conseil l'état des négociations de l'Uruguay Round et les résultats de ses contacts avec la nouvelle administration américaine.

Le Commissaire Steichen a ensuite soumis à l'examen du Conseil les éléments de l'Accord avec les États-Unis sur les oléagineux. La Commission continuera d'expliquer aux États membres cet accord qu'elle considère comme satisfaisant, sans chercher de décision urgente. La France ne partage pas cette évaluation, estimant que cet accord fait partie d'un paquet global qui inclut le volet agricole de l'Uruguay Round.

Concernant la question de l'ex-Yougoslavie, les Ministres ont rencontré Lord Owen, co-Président de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Celui-ci leur a présenté un rapport sur l'état des négociations qui se sont poursuivies ces derniers jours à New York. Il a fait état en particulier des nouveaux progrès qui sont à enregistrer, ainsi que des obstacles qui restent à être surmontés. Ceci concerne notamment le troisième et dernier volet relatif à la carte de la Bosnie-Herzégovine qui reste à signer par la partie serbe et le Gouvernement d'Izetbegovic.

Dans son intervention, Monsieur Poos a félicité Monsieur Owen pour sa manière de négocier et pour les progrès déjà obtenus. Il a marqué son appui à la stratégie claire et cohérente qu'il conviendrait de suivre au cours de la phase cruciale des prochains jours. Il a également souligné l'importance et l'urgence de la négociation sur la Croatie, le mandat de la Force des Nations Unies venant à expiration à la fin du mois et vu la nécessité pour les États contributeurs de pouvoir se préparer à la prochaine étape de leur participation.

Le Conseil a réitéré son plein appui au plan Vance/Owen. Il a rappelé la politique déjà mise au point, y compris sur un plan économique, pour contribuer à une finalisation de cette négociation entrée dans une phase décisive.

Le Conseil a également examiné l'application des sanctions existantes à l'égard de la RFY (Serbie, Monténégro). Les Ministres ont encouragé la mise au point de nouvelles initiatives pour assurer le renforcement de ces sanctions surtout en ce qui concerne le Danube.

* * *

Les Ministres ont également procédé à la signature solennelle de l'Accord européen avec la Bulgarie.

vues sur la situation humanitaire dans ce pays et ont fermement condamné la politique de purification ethnique pratiquée par les forces serbes ainsi que la politique visant à prendre des populations entières en otages.

Le Ministre Jacques F. Poos a appelé au renouvellement du mandat de la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU) en Croatie. Tout en ayant marqué sa compréhension pour la frustration des autorités croates devant l'absence de mise en œuvre du plan intégral des résolutions 802 et 807 du Conseil de Sécurité qui demandent aux forces croates de se retirer sur leur position antérieure au 21 janvier. Le Ministre Poos a, par ailleurs, convenu qu'un nouveau mandat de la FORPRONU en Croatie pourrait être plus large que le mandat actuel pour peu que les parties concernées sont d'accord. Il a lancé un appel pressant pour que des négociations menant à une formule satisfaisante aboutissent rapidement et, en tout cas, avant l'expiration du délai de prorogation du 31 mars 1993.



Les ministres Poos et Škrabalo

Par ailleurs, le Ministre luxembourgeois a clairement fait savoir qu'une continuation de la présence d'un contingent luxembourgeois au sein de la FORPRONU dépendait d'un renouvellement des garanties de sécurité données par les parties et, bien évidemment, d'un renouvellement du mandat.

La partie croate a remercié le gouvernement luxembourgeois pour sa participation à la FORPRONU et lui a donné des assurances quant à la sécurité de son contingent.

Les deux parties ont fait le point sur l'état de leurs relations bilatérales et ont salué leur intensification.

La partie croate a par ailleurs remercié le Luxembourg pour sa contribution à l'effort d'accueil des réfugiés dans son pays.

Enfin, les deux Ministres ont-ils eu un échange de vues sur l'avenir des relations entre la Croatie et respectivement la Communauté Européenne et le Conseil de l'Europe.

Le Ministre des Affaires étrangères croate à Luxembourg

Le Ministre des Affaires Étrangères de la Croatie, M. Škrabalo, s'est rendu le 10 mars 1993 à Luxembourg pour une rencontre de travail avec son homologue luxembourgeois, M. Jacques F. Poos.

La réunion de travail a été principalement consacrée à la situation actuelle sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Les deux parties ont convenu de la nécessité pour la communauté internationale de soutenir le plan Owen/Vance pour la Bosnie-Herzégovine. D'après le Ministre Poos, il n'y aurait pas d'alternative crédible à ce plan et il est dans l'intérêt de toutes les parties bosniaques d'en convenir. Les deux parties ont eu également un échange de

L'église restaurée de Koerich



Inauguration de l'église restaurée de Koerich

Le 14 mars 1993 a été inaugurée l'église restaurée de Koerich et ce en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Cette église de style baroque fut construite en 1748 et contient en ses murs une multitude de véritables œuvres d'art.



L'accueil devant l'église

« Le Grand-Duché de Luxembourg et la constitution européenne »

Le 10 mars 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, s'est vu remettre par Monsieur Vincent Fally, les deux volumes de son livre « Le Grand-Duché de Luxembourg et la construction européenne ».



Les nouveaux défis de l'Europe communautaire

Conférence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg, à l'Institut Royal des Relations Internationales, Bruxelles, le 15 mars 1993

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Cher Monsieur Davignon,

- Maîtriser la crise économique,
- Garantir la stabilité de notre continent,
- Combattre le nationalisme et la xénophobie, et
- Prévenir une vague d'immigration massive...

tels me semblent les principaux défis que l'Europe communautaire est aujourd'hui appelée à relever.

Je remercie l'Institut Royal des Relations Internationales de me donner l'occasion d'en traiter à sa tribune.

C'est un vaste sujet et un vaste programme !

Tout en étant honoré par votre confiance, je dois reconnaître que l'exercice est difficile. Nous vivons une époque marquée par des troubles insoupçonnés. J'espère que vous pardonneriez ce que mes remarques pourront avoir de conjoncturel.

Après l'euphorie de la fin des années quatre-vingts, l'Europe paraît maintenant retomber dans le scepticisme et le doute. Un climat de morosité généralisée s'est emparé de nos opinions publiques, de nos acteurs économiques, de nos responsables politiques. Je ne nie pas que de réels problèmes se posent à nous. Il n'en faut pas néanmoins, verser dans le pessimisme et l'introspection qui font les délices d'une partie des élites européennes.

Certes, l'histoire européenne a connu ces dernières années de véritables soubresauts qu'aucun parmi nous n'avait prévu. Mais nous oublions quelque peu que l'Europe en laquelle nous avons cru, celle des droits de l'homme, de la démocratie, de l'ouverture fondée sur une certaine conception de société alliant l'efficacité économique au progrès social a remporté une formidable victoire. L'écroulement du totalitarisme à l'est est d'abord dû à la force d'attraction de notre Europe, celle qui depuis quarante ans a été façonnée par la volonté d'union.

Si la sobriété s'impose, c'est que, pour utiliser une image sportive, il convient aujourd'hui de transformer l'essai.

Nous avons donc aujourd'hui besoin de clairvoyance et de volonté de cette même volonté qui après les grandes tragédies de la première moitié de ce siècle a permis de vaincre les divisions et les fractures héritées du passé.

Oui, l'Europe a des défis à relever. Je suis convaincu qu'elle en a les moyens. Il faut qu'elle retrouve aujourd'hui confiance en elle-même et surtout la volonté politique sans laquelle le risque du déclin est réel.

J'identifierais trois défis majeurs qui exigent une action cohérente et décidée de la Communauté :

- la consolidation politique et économique des nouvelles démocraties issues de la fin de la guerre froide,
- la poursuite du processus d'intégration communautaire et de son élargissement à de nouveaux États,

– enfin, la mise en place d'un espace économique unifié doté d'une monnaie unique, seul moyen pour l'Europe de faire face à ses grands concurrents et de retrouver le chemin de la croissance et d'une diminution du chômage.

Ces nouveaux défis de l'Europe communautaire sont donc de trois ordres :

- les uns imposés par l'agenda communautaire,
- les autres, par l'évolution économique, les derniers,
- relevant de la nouvelle situation internationale.

Les défis imposés par l'agenda communautaire ont ceci de particulier, voire d'agréable, qu'il nous appartient, à nous États membres de les relever. Certes, ce n'est pas pour autant qu'ils se maîtrisent plus aisément. Il est vrai que les objectifs ambitieux que s'est fixés la Communauté, ont été eux-mêmes les fruits d'une réflexion portant à la fois sur la place de l'Europe dans le monde et sur les moyens d'assurer sa prospérité.

À l'évidence, l'entrée en vigueur rapide du Traité de Maastricht est une condition pour que la Communauté retrouve le dynamisme nécessaire. Il en est de la Communauté comme du cycliste : Elle ne peut s'arrêter sans tomber.

Il ne faut se faire aucune illusion, une non-ratification aurait un impact terrible sur la crédibilité internationale de la Communauté. Elle risquerait de même d'affecter à terme l'acquis communautaire lui-même.

Nous pouvons, je pense, être optimistes sur un résultat positif du référendum danois en mai et sur une ratification par le Royaume Uni. Mais le retard pris a d'ores et déjà coûté cher à nos pays et à nos populations. L'instabilité monétaire comme la montée du chômage sont largement le résultat d'un climat d'incertitude qui pèse sur l'avenir du Traité sur l'Union européenne. L'enjeu est donc historique et la responsabilité colossale.

Comment demander aux candidats à l'élargissement d'adhérer à l'acquis communautaire, dont Maastricht fait partie, si certains des partenaires actuels cherchent à s'y dérober ?

Un nouvel échec que je voudrais écarter d'emblée ouvrirait sûrement la perspective d'une Europe à géométrie variable.

L'institutionnalisation d'un tel processus à plusieurs vitesses me paraît contenir les germes de la dissolution elle-même. Un échec serait source de nouvelles incertitudes et surtout créerait un climat de méfiance entre nos États tel qu'une action cohérente et résolue deviendrait vite impossible.

Il faut saluer le fait que les pays candidats ont marqué leur volonté non seulement de respecter l'acquis communautaire, mais aussi d'endosser les objectifs du Traité de Maastricht avec tout ce qu'il comporte de potentialités, notamment en matière de politique de sécurité et de défense. Il est vrai que pour trois de ces États la question de la neutralité rend cette démarche courageuse. Mais ces pays ont fait un choix délibéré porté par la conviction que leur avenir économique et politique est intimement lié à une Communauté européenne forte et présente sur une scène internationale en mouvement. Les choses continuent à bouger en Europe, de nouvelles réalités apparaissent qui devront être prises en compte.

J'entends dire ici et là que l'élargissement devrait être accompagné d'une réforme de la structure institutionnelle de notre Communauté, dès avant l'échéance de 1996 portée par le Traité de Maastricht. Ce serait brûler les étapes. L'équilibre institutionnel actuel a somme toute bien fonctionné et son originalité est l'une des raisons du succès même de la Communauté. Des aménagements importants y ont été apportés principalement au profit du Parlement Européen, par le Traité de Maastricht. Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà pris en 1996 pour revoir notamment les dispositions relatives aux pouvoirs du Parlement et à la politique de sécurité. En attendant une révision éventuelle sur ces points très importants, il faut que la Communauté connaisse une période de stabilité ins-

titutionnelle. La Communauté ne gagnerait rien à un processus de révision institutionnelle permanent, bien au contraire. Laissons au Traité sur l'Union européenne le temps nécessaire pour démontrer qu'il assure à la Communauté même élargie une efficacité et une transparence accrue ainsi qu'un fonctionnement plus démocratique. Le Conseil européen d'Edimbourg a, à cet égard, apporté des compléments non négligeables.

Accomplissons d'abord les tâches que nous nous sommes fixées, et je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait faire à quinze ou à seize ce qui réussit à douze. Les États membres de taille plus modeste, doivent réfléchir à deux fois avant de se laisser entraîner dans un débat qui pourrait avoir des effets pervers sur l'engagement européen de leurs opinions publiques. Le défi est ici de tirer le meilleur parti d'institutions qui ont fait leur preuve. Cela est parfaitement possible à condition qu'il y ait la volonté politique d'avancer sur la voie de l'union.

Je reviendrai plus loin sur la question d'un élargissement plus important de la Communauté dans un avenir rapproché.

Il est un défi majeur immédiat qui relève autant de l'agenda communautaire que de la situation économique actuelle. Il s'agit de celui des progrès à réaliser sur la voie de l'Union économique et monétaire.

La question est posée comment concilier les ambitions en matière monétaire et le fait que les mécanismes de change du SME ont été mis à rude épreuve il y a quelques mois.

À mon avis, il n'est pas exact d'affirmer que les récentes tensions monétaires trouvent leur origine dans le système monétaire européen lui-même. Le refus de recourir aux flexibilités réservées par le système à travers des réaménagements techniques réguliers a contribué aux difficultés que nous avons connues. Celles-ci sont également dues à une spéculation déstabilisatrice qui a été largement encouragée par l'incertitude qui a soudain pesé sur l'objectif même de l'Union monétaire.

Nous devons prendre conscience que les marchés sont mondiaux et qu'ils sont particulièrement sensibles à des événements politiques qui ont semé le trouble. Le SME a sans aucun doute donné à l'Europe une relative stabilité monétaire d'autant plus remarquable que sur un plan mondial nous avons assisté à des variations considérables des taux de change. Mais admettons aussi que le système monétaire européen est parvenu à ses limites, notamment dans un contexte économique

difficile. La crise économique qui frappe tous nos pays appelle la Communauté et nos gouvernements à une réaction adéquate.

Le Président Delors a proposé au Conseil Européen d'Edimbourg une initiative de croissance européenne. Son volet communautaire est appelé à être complété par des politiques nationales des États membres.

Le défi sera, pour certains États, de rendre compatibles d'un côté les exigences d'une discipline budgétaire rigoureuse pour atteindre les objectifs de convergence et de l'autre côté celles de politiques de relance économique visant à résorber le chômage.

Le succès de la construction européenne a très largement été le fruit du plein emploi et du progrès social. L'augmentation constante du chômage qui frappe plus de 15 millions d'hommes et de femmes dans la Communauté fait penser que le modèle est grippé et que l'idée européenne n'est plus porteur d'espoir.

La Communauté a besoin d'un sursaut économique tel que celui qui avait été créé par le lancement du marché intérieur.

Le citoyen européen ne comprendrait pas que dans la crise que nous traversons, notre Communauté ne prenne pas une initiative en faveur de l'emploi.

Face à une certaine désaffection de l'opinion publique vis-à-vis des idéaux européens, le Président Delors a dit un jour que l'on ne tombe pas amoureux d'un marché. Je voudrais dire à tous ceux qui excipent de ce principe, que l'on ne tombe pas non plus amoureux de la subsidiarité.

Une politique de relance concertée est aujourd'hui une condition de la crédibilité de la Communauté auprès de nos opinions. Elle est également la condition pour la réalisation des programmes de convergence prévus dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

Le principal but de notre Communauté demeure la prospérité et le bien-être de ses citoyens.

On peut regretter à cet égard qu'une dimension importante de la construction européenne ait, quoi qu'on en dise, été quelque peu négligée ces dernières années.

L'Europe sociale est bien plus que la dimension altruiste du grand marché. C'est au contraire un élément régulateur indispensable d'une économie sociale de marché.

Il n'est tout simplement pas tolérable que l'on se serve des quatre libertés du

Traité de Rome dans une optique de dumping social, forçant l'adoption de plus petits communs dénominateurs en matière de protection des salariés dans les États Membres.

Voilà un défi qu'il me paraît urgent de relever sans retard sauf à provoquer une renationalisation des marchés au sein même de la Communauté. Une Communauté proche des citoyens veille en priorité à ne pas présider au démantèlement des acquis sociaux. Les débats théoriques sur la subsidiarité et la transparence paraissent dérisoires face à cette exigence qui tient de la réalité quotidienne de nos populations.

L'idée de démocratie sociale est un des fondements de la construction européenne. Les pères fondateurs de la Communauté en étaient persuadés. Le fait est également qu'elle est à la base du consensus social et politique qui a présidé à la reconstruction de l'Europe et à son développement.

Or cette idée (de démocratie sociale) a été quelque peu mise à mal, notamment pendant la phase de récession actuelle. Mais elle ne connaît pas d'alternative.

Il faut donc maintenir le modèle original de développement économique et social qui a assuré pendant plus de quarante ans la stabilité politique et la prospérité de l'Europe occidentale et qui a exercé une énorme force d'attraction sur nos voisins de l'est.

Cette tâche sera d'autant moins aisée à accomplir que les défis imposés par des facteurs extérieurs se posent aujourd'hui avec une acuité sans précédent. La Communauté ne peut se développer dans un cocon. La tentation de mettre en place un cordon sanitaire, politique, économique ou commercial ferait vite la preuve de sa vanité. La forteresse Europe n'est pas seulement une mauvaise solution, elle se construirait surtout au dépens de notre prospérité.

Dire que, pour assurer la pérennité de notre démocratie sociale, il conviendrait de fermer davantage notre marché à tous les biens produits dans des conditions de protection sociale inférieure aux standards européens, est un leurre. Le commerce international est bâti sur le système des avantages comparatif. Encore faut-il se mettre d'accord sur des règles de jeu minima à respecter par tous les participants. La Communauté du Grand Marché constitue la deuxième économie mondiale et la première puissance commerciale de la planète. Elle serait durement frappée par un retour du protectionnisme.

Cela dit, l'on peut s'attendre à ce que, dans les circonstances présentes les

voix en appelant à une protection du marché se fassent de plus en plus fortes. L'on ne peut pas non plus balayer du revers de la main les appels à l'aide et la détresse de secteurs entiers de nos économies.

La seule solution raisonnable à mes yeux réside d'une part dans l'ouverture de nos marchés et d'autre part dans des programmes de reconversion et de politiques volontaristes en matière de création d'emplois et d'innovation.

L'idée de politique industrielle inscrite dans le Traité de Maastricht a été tabouisée, pour des raisons idéologiques, et à cause de son identification à des milliards de subventions distribuées ci et là qui n'ont pourtant pas réussi à renverser le déclin de certaines industries.

Aujourd'hui l'idée même de « politique industrielle » est en voie de réhabilitation, surtout aux États-Unis. L'Europe ne doit pas rester désarmée à cet égard. Notre compétitivité est fragilisée, en dépit de progrès notables dans certains secteurs.

Mais l'Europe doit se doter de politiques plus offensives, notamment en matière de nouvelles technologies. Quand elle agit de concert, elle réussit : Airbus ou Ariane sont là pour le montrer.

Cela exigera des efforts de solidarité au sein même de nos États. Il est vrai que la décennie écoulée n'a pas été exemplaire de ce point de vue, à quelques exceptions près, dont, et j'en tire une certaine fierté, celle du Luxembourg. Une approche solidaire est également de mise au niveau européen tant il est vrai que la question de l'accès au marché se pose à cette échelle.

Une première difficulté majeure de la période actuelle réside donc dans le fait que nous devons en un temps de crise économique et de chômage assurer le maintien d'un système commercial international ouvert.

À l'aube du XXI^e siècle, le défi fondamental pour l'Europe communautaire sera de contribuer à établir et à garantir de nouveaux équilibres fondamentaux sur le continent européen. Une fois encore, ce ne sont pas des considérations altruistes seulement qui doivent guider notre démarche, mais aussi la compréhension bien sentie des intérêts essentiels de nos États et de nos citoyens.

Certains regrettent le confort et les certitudes de la guerre froide. Je pense au contraire que la libération du joug totalitaire des pays d'Europe centrale et orientale, alors même qu'il y a dix ans tout proclamait la pérennité du système communiste, est bien l'évène-

ment le plus réjouissant de cette fin de siècle. Mais les problèmes qu'a fait naître cette mutation à l'échelle du continent euro-asiatique ont à peine trouvé un début de solution.

La consolidation politique et économique des nouvelles démocraties européennes est la première priorité. C'est une priorité de politique étrangère comme de politique intérieure. Le conflit dans l'ex-Yougoslavie illustre à suffisance à quelle tragédie la désintégration et l'instabilité soutenues par un nationalisme débridé peuvent mener.

La Communauté fait d'ores et déjà un effort considérable pour venir en aide à ces pays. Elle a multiplié les accords de coopération assortis par des volets financiers appréciables. Elle est de très loin le plus important contributeur à travers les programmes PHARE et TACIS. En période de restrictions budgétaires, cela n'est-il pas suffisant ? Probablement non ! J'en veux pour preuve la convocation récente du G7 pour développer un nouveau programme d'assistance économique à la Russie en vue de renforcer la position du Président Eltsine face aux difficultés intérieures qu'il doit affronter.

Soyons clairs : une Russie frustrée par la perte de son empire et nationaliste dans les relations avec ses voisins comme à l'échelle internationale, nous coûtera infiniment plus que n'importe quel programme d'assistance, aussi ambitieux soit-il.

Ce qui est particulièrement vrai pour la Russie, du fait de sa taille et du fait de sa nature de puissance nucléaire, est vrai aussi pour les autres pays d'Europe centrale et orientale.

Cette région est aujourd'hui plongée dans une crise économique structurelle d'une ampleur telle qu'en comparaison elle fait pâlir les difficultés conjoncturelles importantes que connaît l'Europe occidentale.

Rappelons que la plupart de ces pays rencontrent des taux de croissance négatifs de l'ordre de 20 % l'an. On imagine ce que cela peut signifier quand on pense à l'impact social d'un taux de croissance de 0 % dans nos pays.

Certes, la situation n'est pas aussi sombre dans toutes les nouvelles démocraties. Certains pays, dont ceux avec lesquels la Communauté Européenne a passé les accords d'association dits européens, ont fait des efforts tout à fait remarquables sur la voie de l'économie du marché et des privatisations. Ce qui suscite l'admiration est le fait que ces processus se sont déroulés, au-delà des vicissitudes d'une vie parlementaire parfois agitée, dans un

cadre de stabilité politique presque étonnant.

Cela étant, nous ne pouvons ignorer que de larges secteurs de la population de ces nouvelles démocraties ont négativement ressenti les effets de la dissolution des anciennes structures. On entend ici et là des voix regrettant les années où la sécurité économique était assurée aux individus, même si c'était aux dépens de la prospérité de l'ensemble.

Si nous voulons éviter que ces rêves de grandeur ne s'expriment dans des nationalismes exacerbés, nous devons offrir une perspective de développement économique et social crédible à ces peuples. Nous pouvons le faire à travers des programmes d'assistance, mais surtout, par l'ouverture de nos marchés aux importations en provenance de ces régions.

La tentation nationaliste et xénophobe avec sa mentalité rétrograde est bien le plus grand danger pour l'Europe aujourd'hui. Nous voyons les résultats dévastateurs dans l'ex-Yougoslavie. Outre le fait d'une profonde déstabilisation des Balkans, cette situation n'a pas manqué d'aggraver la crise économique déjà considérable endurée par les pays voisins du foyer de tension et a eu un impact négatif sur les perspectives de développement économique de l'ensemble des pays européens.

Du point de vue politique, la Communauté devra, à côté de son effort d'assistance, poursuivre énergiquement ses objectifs de stabilisation des frontières en Europe et le respect des droits des minorités sur tout son espace.

L'écroulement de l'empire soviétique a provoqué, d'un côté, un extraordinaire épanouissement de la vie démocratique, d'un autre côté, un regain des particularismes, des nationalismes et de politiques aussi détestables que « la purification ethnique. »

Le fait est qu'aux droits d'un peuple d'une minorité ethnique nationale ou religieuse répondent presque toujours les revendications opposées d'un autre peuple, d'une autre minorité.

Je pense que la Communauté doit établir une conditionnalité politique stricte, sans être tatillonne, en matière de respect des droits des minorités, sauf à accepter de voir s'installer le chaos à nos frontières.

Pour vaincre les démons nationalistes nous devons en outre offrir une perspective d'intégration qui détourne ces peuples du particularisme.

Tous les États démocratiques européens ont vocation à adhérer à la Communauté Européenne. Le réalisme nous

impose d'ajouter immédiatement que les divergences existantes en matière de développement économique et social font que si la vocation est affirmée de façon générale, la perspective concrète doit être sérieusement nuancée selon les pays.

Les accords européens avec la Pologne, la Hongrie et les deux États issus de la Tchécoslovaquie réaffirment cette vocation et dessinent cette perspective. Il est vrai que les conditions économiques ne sont pas mûres dans ces pays pour une intégration dans la Communauté. Livrées aux libertés du grand marché, leurs économies s'effondreraient dans l'heure. L'unification allemande nous montre quel type de situation nous aurions alors à affronter. Nous ne pouvons demander aux contribuables européens de faire au profit de leurs cousins polonais, tchèques ou hongrois un sacrifice de la même ampleur que le contribuable d'Allemagne de l'Ouest est appelé à faire au profit de ses concitoyens et frères des nouveaux « Länder » allemands.

C'est donc un processus de longue haleine dans lequel la Communauté et ces pays sont engagés.

Il est patent que la volonté d'intégration de ces pays trouve son origine dans des considérations d'ordre politique et de sécurité au moins autant que dans des considérations économiques. Cela donne une certaine marge de manœuvre à l'organisation de nos relations.

L'on envisage aujourd'hui de mettre en place une structure permettant d'associer ces pays à une série de politiques communautaires et en particulier à la future politique étrangère et de sécurité commune.

Ces pays se voient déjà offrir une réponse partielle à leurs préoccupations sécuritaires dans le cadre du NAC-C de l'OTAN et dans le Forum de Consultation de l'UEO. C'est là une démarche complémentaire et non pas concurrentielle aux perspectives communautaires.

Un autre défi d'importance qui se pose à notre Communauté, porté sur l'ampleur d'une nouvelle poussée migratoire dont elle pourrait faire l'objet dans les années à venir.

Selon un récent sondage effectué par la Commission Européenne dans les pays de l'ex-Pacte de Varsovie, 10 à 20 % de leur population seraient prêts à échapper par l'émigration à la pression sociale, à la misère, voire aux effets de conflits armés.

Le fait que la vague d'émigration annoncée en 1989 n'ait pas pris l'am-

pleur prévue ne signifie pas qu'elle n'aura pas lieu. A cet égard, je tiens à rappeler le nombre de réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie qui ont dû être accueillis dans nos pays du fait du conflit. Imagine-t-on ce que cela donnerait en cas de déstabilisation dans la CEI ?

L'ordre de grandeur de la ruée vers l'Ouest est inquiétant.

La vague Sud-Nord sera en toute prévision plus massive et plus radicale, car issue de situations économiques bien plus désastreuses et fondamentalement désespérées.

Pendant les dernières quarante années, parallèlement donc au développement des Communautés européennes, la population mondiale a doublé, passant de 2,6 milliards à 5,5 milliards de personnes.

D'ici le tournant du siècle, un milliard supplémentaire d'hommes et de femmes viendront s'y ajouter, 3 enfants venant au monde chaque seconde nous dit l'UNFPA, l'agence compétente des Nations Unies. En l'an 2025, 85 % des humains vivront dans l'hémisphère Sud et cela dans des conditions économiques désastreuses.

Or, une grande partie de cette explosion démographique se passe à nos portes. Le pourtour sud de la Méditerranée ne fait pas exception par rapport à l'Afrique noire.

La seule Afrique du Nord verra sa population doubler d'ici l'an 2025, passant de 150 à 300 millions de gens dont plus du tiers n'auront à ce moment pas atteint l'âge adulte. Au Proche et au Moyen Orient, en Asie comme en Amérique centrale et en Amérique du Sud les tendances sont similaires. Le seuil des 12 milliards pour la population mondiale sera probablement atteint lorsque les nouveaux-nés d'aujourd'hui auront 25 ans.

Or, les experts pensent que 10 à 20 pour-cents de ces populations seront prêtes à échapper par l'émigration à la pression sociale, à la misère et à la famine, voire aux effets de conflits armés ou de dictatures politiques.

Les pressions migratoires qu'elles s'exercent au Sud ou à l'Est, ne pourront pas être contenues par des barrières politiques ou juridiques. Elles seront d'autant moins contrôlables qu'elles seront plus massives et que la transhumance des pays pauvres vers les pays riches transférera avant tout les jeunes les plus entreprenants et les plus dynamiques.

Alors que faire ?

Je partage l'opinion que Willy Brandt a exprimée peu avant sa mort, en formu-

lant deux constatations, soutenues par les experts du Club de Rome :

1. — il n'est pas possible que la Communauté, même élargie, puisse devenir le refuge de tous ceux qui fuient la misère et la famine, l'anarchie et le chaos ;
2. — seule une politique volontariste de la part des pays industrialisés tendant à l'ancrage économique des populations à leurs territoires peut prévenir les exodes massifs.

Ce n'est pas une politique d'assistance qui est ainsi conseillée, mais une politique renouée d'aide au développement, à l'industrialisation, à l'investissement et aussi à la commercialisation des produits des pays pauvres.

Dans les années à venir, l'Europe communautaire aura le choix de fermer ses frontières soit aux personnes, soit aux produits.

Elle ne pourra pas opérer deux verrouillages à la fois — pour des raisons morales, pour des raisons politiques, pour des raisons de sécurité et aussi : depuis les événements de 1989, l'Europe sait que les casseroles vides peuvent être plus dangereuses que les chars.

Les politiques déjà instituées par la Communauté Européenne en matière de coopération et le modèle de la politique méditerranéenne renouée avec ses encouragements aux solutions transfrontières et régionalement intégrées me paraît refléter le bon choix. Mais nous devons savoir qu'une ouverture supplémentaire de nos marchés, notamment en matière agricole s'imposera. Il me paraît qu'il faut y consentir sauf à courir le risque de voir se répercuter dans l'hémisphère nord les conséquences catastrophiques de l'explosion démographique dans l'hémisphère sud.

Dernière réflexion à ce propos. Un homme politique se fait généralement descendre en flammes lorsqu'il met en garde contre des solutions qui paraissent immédiatement opportunes. Mais les implications à long terme révèlent que ce choix sera plus coûteux qu'un sacrifice immédiat, les générations futures devant régler la note.

Mesdames et Messieurs,

Mon propos était de vous livrer un bref aperçu des défis et des priorités qui s'imposent en ce moment à la Communauté Européenne.

Je suis conscient de ce que j'ai probablement déçu les adeptes de la théologie communautaire, ne m'étant pas longuement étendu sur des sujets aussi subtils que la subsidiarité, la transparence, le déficit démocratique ou la vocation fédérale. Il me paraît en effet que, tout importants qu'ils soient, ils conduisent à un nombrilisme qui n'est pas de mise face aux problèmes autrement sérieux que nous avons à affronter. Certes, il n'existe pas de recettes toutes faites ou des solutions faciles. Certains objectifs sont difficiles à concilier. Je vois très bien ce qu'il y a en apparence de contradictoire entre une politique de relance et la discipline budgétaire. Je reconnais les difficultés qu'il y a à concilier l'ouverture des marchés avec les exigences de protection sociale. Et pourtant les exemples des pays du BENELUX, de la R.F.A., du Danemark... sont là pour prouver que cela n'est nullement une tâche impossible.

Des sacrifices seront nécessaires pour surmonter la crise économique actuelle et pour contribuer à rencontrer les défis posés par l'environnement international. Je crois qu'ils sont supportables. Mais je ne pense pas que nous puissions, à l'instar des années quatre-vingts, en faire porter la charge, une fois encore, aux plus vulnérables de nos concitoyens.

La Communauté dispose des instruments pour répondre aux problèmes de l'heure.

Cela sera encore plus vrai lorsque le Traité de Maastricht sera entré en vigueur.

L'Union économique et monétaire nous permettra de définir dans de meilleures conditions des politiques de croissance communes.

La politique étrangère et de sécurité commune nous fournira un outil plus apte que la coopération politique actuelle pour faire peser l'Union Euro-

péenne de tout son poids dans un contexte mondial.

La définition d'une politique commune en matière d'immigration nous habilitera à nous saisir d'une problématique que la suppression des frontières intérieures de la Communauté aurait sinon rendue insoluble.

Je suis optimiste pour la capacité de la Communauté à affronter ces défis auxquels, de façon isolée, les États membres ne peuvent apporter de réponse.

Pour ma part, j'estime qu'il faut avant tout faire preuve de volonté politique. C'est ce que demandent nos peuples.

Nous devons cesser de douter en permanence de nous-mêmes. Ceci est d'autant plus incompréhensible qu'à l'extérieur l'Europe est considérée comme une des forces gagnantes du prochain siècle. Dans son dernier livre « Head to Head » paru il y a quelques mois, l'économiste américain très en vue, Lester Thurow parvient à la conclusion que dans la grande compétition économique qui est en cours, l'Europe a toutes les chances de sortir victorieuse.

« Future historians will record that the twenty-first century belonged to the House of Europe. »

L'Europe dispose d'atouts considérables. Elle dispose d'un vaste marché de quelques 500 millions d'êtres humains bien éduqués. Thurow souligne que la réussite est à la portée de l'Europe à deux conditions majeures :

- L'Europe doit poursuivre son intégration et elle doit s'occuper activement du développement économique de l'Europe centrale et orientale.

« Neither is an easy task. Both will require European citizens willing to make sacrifices today to create an economic juggernaut tomorrow. »

A un moment où l'Amérique retrouve de nouveaux ressorts, cette conclusion tirée par un Américain sur l'avenir de l'Europe devrait être une grande leçon de courage.

Il appartient aux responsables politiques européens de traduire ce message en un programme d'action.

M. Santer auprès de la BERD

Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, s'est rendu le 15 mars 1993 à Londres afin d'effectuer une visite de travail auprès de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. En sa qualité de Gouverneur luxem-

bourgeois auprès de la BERD, Monsieur Santer s'est adressé au Conseil d'administration et s'est entretenu avec le Président de la Banque, Monsieur Jacques Attali. La discussion a porté, d'un point de vue bilatéral, sur l'état

des projets luxembourgeois introduits auprès de la BERD. Messieurs Santer et Attali ont effectué également un tour d'horizon sur la situation économique et politique des 22 pays d'intervention de la BERD.

Échange de vues sur la dimension « Europe des Régions »

Le 15 mars 1993 M. Florian Gerster, ministre chargé des Affaires européennes et fédérales de la Rhénanie-Palatinat et actuellement président de la Conférence des ministres chargés des Affaires européennes des « Länder », a exposé à Luxembourg les compétences et les vues de l'« Europaministerkonferenz » qu'il préside actuellement.

Par ailleurs l'échange de vues a porté également sur la dimension « Europe des régions », et dans ce contexte, sur la création du Comité des régions prévu par le Traité de l'Union européenne, ainsi que sur le nouveau rôle que souhaitent jouer les « Länder » dans la politique communautaire de l'Allemagne et dans la construction européenne.



MM. Poos, Wohlfart et Gerster

« Quadripartite » de l'Environnement à Luxembourg

Sur invitation de Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, les ministres de l'Environnement de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis au Château de Senningen le 15 mars 1993.

Dans le cadre de la « Quadripartite » qui regroupe les pays du BENELUX et de l'Allemagne et qui se déroule à intervalles réguliers, ils ont eu un échange de vues sur des dossiers importants en matière d'environnement.

D'un côté, ils ont discuté les problèmes globaux que sont les changements climatiques et l'utilisation d'instruments économiques et financiers, dans le domaine de la lutte contre les émissions de CO₂ et tout particulièrement la proposition de directive instaurant une taxe communautaire sur l'énergie et le CO₂. Ils se sont concertés sur le suivi de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement et ils ont préparé la conférence Est-Ouest des ministres de l'Environnement qui aura lieu à Lucerne en avril 1993.

D'un autre côté, ils ont débattu de dossiers et thèmes européens qui impliquent une coopération transfrontière et interrégionale.

Furent visées notamment

- la concertation, l'échange d'informations et l'entraide transfrontière dans le cadre du règlement CEE No 259/93 du 1er février 1993 concernant la surveillance et le contrôle



M. Bodry en conversation avec MM. Klaus Töpfer (Allemagne) Hans Alders (Pays-Bas) . . .



. . . et Mme Onkelinx (Belgique)

des transferts de déchets à l'entrée et à la sortie de la Communauté européenne ;

- la compatibilité des systèmes de reprise et de gestion de produits générateurs de déchets tels les emballages pour liquides alimentaires, les piles et accumulateurs, les pneus, les voitures par référence notamment aux directives 85/337 du 27 juin 1985 et 91/157 du 18 mars 1992 concernant respectivement les emballages pour liquides alimentaires et les piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses et à la proposition de directive sur les emballages et déchets d'emballages ;

- la coopération transfrontière dans le cadre de l'application de la directive

CEE No 85/337 du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;
- une position commune lors des discussions sur la proposition de directive relative à l'incinération des

échets dangereux dont tout particulièrement la fixation de valeurs limites pour les émissions de dioxynes et de furanes.

Lors de la réunion, les ministres ont adopté, dans le cadre de la directive No

92/72 du 21 septembre 1992 concernant la pollution de l'air par l'ozone une déclaration de coopération portant sur l'harmonisation de l'information et des systèmes d'alerte lors d'une pollution de l'air par l'ozone (smog d'été).

Mission économique en Thaïlande

Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a présenté le 15 mars 1993, au cours d'une conférence de presse, les résultats de la première mission économique menée par le Luxembourg en Thaïlande du 1er au 6 mars dernier.

Conseil C.E. « Transports » à Bruxelles

Le Conseil « Transports » de la C.E. s'est réuni le 15 mars 1993 à Bruxelles. Le Luxembourg fut représenté par M. Robert Goebbels, Ministre des Transports. Une des questions essentielles à l'ordre du jour de ce Conseil a été la demande allemande d'harmoniser la fiscalité des transports routiers.

M. Martínez en visite à Luxembourg

M. Miguel Ángel Martínez, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg les 16 et 17 mars 1993.

Au cours de cette visite, M. Martínez fut reçu en audience par le Grand-Duc. Il a eu un entretien avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des députés. M. Martínez a eu en outre des entrevues avec M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et M. Jacques Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

M. Martínez à la Chambre des Députés



MM. Wohlfart, Thiel et Jung, qui ont fait partie de la mission économique en Thaïlande



S.A.R. le Grand-Duc et M. Martínez



MM. Santer et Martínez



Speech by Mr. Jacques Santer, Prime Minister of Luxembourg on the Award of the Joseph-Bech-Prize 1993 to The Right Honourable Lord HOWE of Aberavon (March 16th, 1993)

Sir
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Lord Howe is no stranger in Luxembourg. His years in the Council of Ministers made him a familiar and always welcome visitor to this country. But his renown is international. And he is one of that growing but select band who deserve the description, not simply of a European politician but a European statesman. Furthermore, that we are today assigning him a special place in our European roll of honour in no way suggests that his services to Europe or to the wider world, whether as administrator, scholar or reformer, are over.

The European Community had its origins four decades ago. Ever since – it is fair to say – the United Kingdom's approach to membership, to European integration, to the European Union on which we have now embarked, has tended to confuse many of her friends. It has perhaps contained more anomalies, or at least more hesitations, than most.

This phenomenon has found many explanations – historic, geographic, political, economic, constitutional. Each is understandable and each is valid: the decline of empire; the prominence of the sterling area; the trading pattern of the Commonwealth (gradually achieving independence); the ancient parliamentary tradition; the anglo-saxon fraternity hardened and strengthened in war; the global naval and military responsibilities. Above all, there has been the long insular experience – the justifiable conviction, held since will before the time of Shakespeare, of the inviolability of the British Isles to foreign invasion.

Yet for nearly half a century (one might say for far, far longer) the necessity has existed for a shared future for all Europeans. This was not just the common economic future demanded by the emergence of the economic super-

powers. It was also the common political future which could ensure liberty and security for all Europeans to enjoy peace and prosperity. And that need was perhaps more obvious to those on the continent than to those whose territory had not been overrun time and again, century after century, by their neighbours. However, to Continental Europeans – to Jean Monnet as to Joseph Bech – it was not conceivable that, ultimately, Britain could stay apart from us. A European Community without Britain would be a body without a vital limb – without the world's most credible element of parliamentary democracy.

Fortunately, there have always been those in Britain, too, who have seen Europe in the same totality – for whom the benefits of a military alliance and a free trade area were good, but in the end not enough; for whom the complex vision of the EEC was always more compelling than the simple pragmatism of the EFTA.

We are thankful, Lord Howe, that you have been one of them. You have held your European beliefs since before you first entered parliamentary politics nearly 30 years ago. We are thankful, still more, that you were the British Foreign Secretary during the years which, so far, have been most fruitful and most critical for European construction. I will explain why.

The 1960s consolidated the bonds between the original Six. Their collective growth in prosperity then established a critical economic mass whose power and potential could not be ignored.

The 1970s brought the first crucial enlargements – Britain, Denmark, Ireland – but they were otherwise an era of regression and doubt, with the cold War building up to yet another crisis over missile deployment, and the West politically divided about how to confront it. Compared to what has hap-

pened since, until then the Community had merely been in bud.

It was in the 1980s that the Community blossomed, with an elected parliament; with the European Monetary System well under way; with a common foreign policy developing in Political Co-operation; with the first serious reforms of the Budget and of the Common Agricultural Policy in place.

Fontainebleau-Milan-Luxembourg-Madrid: these seminal summits in which you, Lord Howe, played a powerful role were significant steps in the logical progression to open frontiers and then to Maastricht and Edinburgh.

For both the United Kingdom and Europe in the 1980s, you were in key positions in the British Cabinet, performing two vital and complementary tasks; to begin with as Britain's Chancellor of the Exchequer (what we would call a Minister of Finance), then as Foreign Secretary. The first task – your constant endeavour, whenever you were able – was to present a positive, constructive approach to the Community on the part of the United Kingdom. Supremely you promoted that essentially British initiative, the installation of a genuine Common Market – the single, barrier-free internal market which had eluded the Member States for nearly 30 years. The other task was to keep your country part of this great venture – to keep the British Government on board the ship – during the achievement of that goal, with all it implied and all that might flow from it.

As Chancellor of the Exchequer from 1979 until 1983 you had introduced two brave and radical policies which blazed a liberalising trail for much of Europe and much of the world. One was the assault on the public-sector, with a privatisation programme in Britain which the rest of us were obliged to follow. The other was the abandoning



M. Santer remet le Prix Joseph Bech 1993 à Lord Howe

Exchange Control — ten years before this fundamental of the 1992 Programme became obligatory and general. Britain then — as now, alas — was outside the Exchange Rate Mechanism. That absence was not your choice ; but we have remembered the skill with which, effectively as a non-partisan umpire, you were thereby able to preside over ERM currency realignments considered more natural than they were last year.

From 1983 to 1989, as Foreign Secretary, you contributed signally to building up the influence of Western Europe in the world — holding Britain stalwart in our common defence until the Soviet Bloc itself began to break apart. At home as well as abroad, your great political and diplomatic skills were tested to the utmost — at last to breaking point. Yet for those six invaluable — indeed, crucial — years you strove successfully to reconcile opposite views within the Community, to allay needless fears and suspicions arising at home, to neutralise conflicting tendencies within the British Government as in the British Parliament.

The Internal Market apart, Britain may not have seemed to be in the van of Community progress, or leading the drive towards integration — certainly not in currency matters. This month, she is not exactly foremost in ratifying the Treaty of Union ! But it was you who ensured that she was never so far behind that she could not recover, to join the leaders, to mould the Community's future.

We recall the vexatious days when you last held political office. You fell then in political battle — for what you believed. But your action served to spur Britain on to her European destiny when she might have stood back and — to use your own metaphor — allowed the European train to depart without her. We do not underestimate the personal cost, or the strain and the agonising, for both you and Lady Howe, to which you were subject then. But your cause was ours. And it was Europe's.

If Politics is 'the art of the possible', then timing is the essence of that art. It is especially true in European affairs, where mood, and temperature, and the state of the political tide are so variable. Your own refined instinct about when or when not to pursue a given policy — whether dealing, patiently with your own countrymen and women, or pragmatically handling the rest of us — accounts for much of your success, and for your success in so much.

In this important sphere of European Affairs, we have admired two particular facets of your wisdom and clarity of thinking. One is your rejection of extreme views in politics, of absolutist judgments : the failing which tempts us all into exaggerated expressions or entrenched positions which may make discussion difficult and agreement impossible. The other is your understanding of the realities of national sovereignty ; of the interdependence of nations and people in the modern

world ; of the practical limitations to genuine freedom of action ; of the danger of clinging to the illusion of power ; but, no less, of the immeasurable opportunities open to those who are ready to share sovereignty in the ways in which it must be shared, without prejudice to the integrity and pride of those who share it. These are themes which you have developed in your work and in your speeches — tenets and values to us all.

One other aspect of your Foreign Secretaryship stands out — the extraordinary application of the British Foreign Office itself, most of all in its approach to European Affairs and Community legislation. We have long admired the competence of your officials ; their infinite care over new proposals and study of their effects, good or bad ; the detail with which British Ministers are always briefed ; the imagination shown when new departures are needed. Unwelcome that may be on occasion for those who would hurry ahead regardless. But, time and again, other delegations have relied on, and been grateful for, such a high degree of professionalism in the conduct of Community affairs. It has stood us all in good stead. No other Foreign Ministry would deny that. We do not doubt that your own distinguished legal background must have polished these Departmental qualities still further : a lawyer since 1952 ; A Queen's Counsel in 1965 ; and, not least, Solicitor-General in Mr Edward Heath's government, responsible for the very legislation which brought your Country into the Community in 1972.

You have always remembered your own national origins in Wales. Luxembourg, too, is a small country — an even smaller country — which maintains its national character and customs but understands the advantages of being part of larger unity.

We have much to teach the larger nations of Europe how little there is to fear in wider associations — how little chance there is of being ingested and digested until there is nothing left to be patriotic about. It is no doubt your Welsh background that has given you the conviction, no less than the eloquence, to present the European Community to the United Kingdom and to the world as a noble and beneficent vision that will, as it matures and enlarges, make the next century better for all of us than this one has been.

It is because of your long, courageous and unflinching devotion to that ideal that the Jury wishes to honour you with the Joseph Bech Prize 1993.

Groupe Schengen : Pourparlers avec l'Autriche, la Finlande et la Suède

Le 16 mars 1993, les représentants au Groupe central Schengen des neuf Etats parties à cette initiative ont reçu, au siège du secrétariat Schengen à Bruxelles, des délégations de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède – les trois pays avec lesquels les négociations d'adhésion à l'Union européenne ont été engagées. La délégation autrichienne était dirigée par M. Grubmayr, directeur général aux Affaires juridiques et consulaires, la délégation finlandaise par M. Kosonen, directeur du ministère des Relations extérieures, la délégation suédoise par M. Almqvist, sous-secrétaire adjoint du ministère de l'Immigration.

Cette rencontre a été précédée par la déclaration faite le 1er février 1993 par les Etats Schengen, lorsque les négociations en vue de l'adhésion des trois Etats précités à l'Union européenne ont été entamées.

Dans cette déclaration les Etats Schengen soulignent que l'article 8A du Traité de Rome fixe l'objectif de la suppression des contrôles aux frontières intérieures et se proposent d'atteindre cet objectif dans le cadre des accords de Schengen¹ – en attendant qu'il puisse être mené à bien par tous les Etats membres de la Communauté européenne. La déclaration invite les trois Etats candidats à l'adhésion à partager cette interprétation de l'article 8A et à adhérer aux Accords de Schengen.

La réunion du 16 mars constitue le début d'un processus d'information sur les Accords de Schengen, qui vise à faire connaître de manière plus approfondie le contenu de ces accords à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède. Cette étape contribuera à faciliter l'adoption des décisions dans le cadre de la déclaration du 1er février 1993.

¹ Accord de Schengen du 14 juin 1985 et Convention d'application de cet Accord du 19 juin 1990.

Le Couple héritier visite l'école Esch/Wobrecken

Le 17 mars 1993 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont visité le Centre régional complémentaire Wobrecken, Esch-sur-Alzette.

Le C.R.C. Wobrecken

284 élèves :

dont 190 (67 %) de garçons et 94 (33 %) de filles

24 classes

classes complémentaires : 70 élèves
classes de fin d'études : 68 élèves
classes francophones : 88 élèves

classes 10e transition mét.
+ vente : 28 élèves
classe 9e prof. LT : 30 élèves
(dont une francophone)

39 enseignants

23 enseignant(e)s de l'enseignement complémentaire

03 enseignant(e)s à mi-temps

04 maîtresses de l'enseignement ménager et familial

03 contremaîtres-instructeurs

06 chargés de cours

1 chargé de direction

1 assistante sociale

1 secrétaire

1 artisan-concierge

Provenance des élèves de Wobrecken par rapport aux communes

Commune	Nbr	%	G	%	F	%
Esch	174	61,27	118	62,11	56	59,57
Schifflange	43	15,14	31	16,32	12	12,77
Sanem	35	12,32	22	11,58	13	13,83
Mondercange	7	2,46	5	2,63	2	2,13
Differdange	9	3,17	3	1,58	6	6,38
Reckange	2	0,70	1	0,53	1	1,06
Kayl	2	0,70	1	0,53	1	1,06
Rumelange	2	0,70	2	1,05	0	0,00
Dudelage	5	1,76	3	1,58	2	2,13
Bettembourg	3	1,06	3	1,58	0	0,00
Pétange	2	0,70	1	0,53	1	1,06



En arrivant devant l'école Esch/Wobrecken

Réformes dans la Justice

Le 18 mars 1993, M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a donné une conférence de presse qui a porté sur le sujet suivant: « Pour une Justice moderne et efficace — présentation d'un ensemble de réformes ».

Abwasserklärwerk Mompach/Trier Land

Das grenzübergreifende deutsch-luxemburgische Abwasserprojekt hat zum Ziel, die Orte Born, Moersdorf und Givenich (Luxemburg) sowie Mesenich und Metzdorf (Deutschland) an eine gemeinschaftliche vollbiologische Gruppenkläranlage anzuschließen.

Gefördert wird aus dem EG-Programm nicht nur der Ausbau der Kläranlage, sondern auch der Bau der Sammler und der Pumpwerke. Die Kläranlage befindet sich auf luxemburger Seite in der Sektion Moersdorf der Gemeinde Mompach.

Zur Zeit leiten die o. g. Orte die zum Teil nur mechanisch gereinigten Abwässer in die Sauer.

In den letzten Jahren wurde die Sauer mehrmals für den Badebetrieb gesperrt. Wasseranalysen der Sauer haben einen erhöhten Salmonellengehalt angezeigt. Es liegt auf der Hand, daß ein Badeverbot enorme Auswirkungen auf den Fremdenverkehr hat. Da jedoch die o. g. Orte zum größten Teil ihre Einnahmen aus dem Fremdenverkehr beziehen (siehe hierzu die vielen Besucher der Campingplätze bzw. Übernachtungen), sind die angrenzenden Gemeinden bestrebt, die Wasserqualität des Grenzflusses zu erhöhen.

Die Kosten für dieses Projekt aus dem deutsch-luxemburgischen Interreg-Programm belaufen sich auf ca. 9,8 Mio. DM.

Plantation d'arbres à Rambrouch en présence du Grand-Duc

L'action plantation d'arbres d'Oeko-Fonds le long de la Haute-Sûre a eu pour cadre, dans la commune de Rambrouch, les lieux-dits « Ferme-d'Oeil » près de Martelange et « Ferme de Martelinville » près de Bigonville.



Le Ministre de la Justice Marc Fischbach et deux de ses collaborateurs



Das Abwasserklärwerk Mompach/Trier Land



Patronné par la commune de Rambrouch et le syndicat du futur parc naturel de la Haute-Sûre SYCOPAN, le projet a bénéficié de la collaboration d'une centaine d'amis de la nature. Grâce à eux, 1 100 arbres ont été plan-

tés et 3 km de clôtures de sécurité dressés.

L'action officielle à la ferme de Martelinville a vu la présence notamment de SAR le Grand-Duc et des ministres Alex Bodry et Marie-Josée Jacobs.

La politique hospitalière, psychiatrique et gériatrique du Gouvernement

Le 22 mars 1993, Monsieur le Ministre de la Santé Johnny Lahure a tenu une conférence de presse sur : « La politique hospitalière, psychiatrique et gériatrique du Gouvernement ».

Le Gouvernement a arrêté au mois de mars les orientations générales pour ce qui concerne sa politique hospitalière, psychiatrique et gériatrique. Le pays restera divisé en trois régions hospitalières : le Nord, le Sud et le Centre, dont le Nord et le Sud seront dotés chacun d'un hôpital lourd, alors que le Centre en recevra deux. Un hôpital lourd assurera à la population la polyvalence des services ; tous les autres hôpitaux seront des hôpitaux complémentaires par rapport aux premiers, avec lesquels ils développeront des synergies au niveau régional.

Le Gouvernement veillera à un juste équilibre général entre secteurs public et privé, qui devront rester à la fois complémentaires et compétitifs, chacun disposant de la liberté de se spécialiser dans les domaines de son choix et dans le cadre du plan hospitalier.

Au Nord le nouvel hôpital à Ettelbruck, devenant hôpital lourd, après étude de sites sera reconstruit dans les tous meilleurs délais, étant entendu que l'actuelle clinique St Louis serait transformée en centre gériatrique. Dans cette même région la clinique de Wiltz subira des travaux pour l'amélioration de la mise en sécurité et de l'hygiène hospitalière.

Au Sud, l'hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette sera l'hôpital lourd de la région, la coopération avec les trois hôpitaux complémentaires (Ste Marie à Esch-sur-Alzette, Dudelange et Diefendange) devant dégager un maximum de synergies ; le ministre de la Santé est chargé d'accélérer les négociations entre l'hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'hôpital de la Ville de Dudelange et la clinique Ste Marie d'Esch-sur-Alzette afin d'obtenir un accord sur les synergies.

Dans cette même région il est proposé que l'hôpital de la Ville de Dudelange assure un service de polyclinique de base pour sa population ; cet établissement recevra aussi l'implantation d'un centre de rééducation national pour accidentés et traumatisés, toujours selon les vues du Gouvernement. Il est évident que les dirigeants de l'hôpital de la Ville de Dudelange devront y marquer leur accord.

Au Centre, le centre hospitalier de Luxembourg ainsi qu'un centre hospitalier relevant du secteur privé seront des hôpitaux lourds.



Le Ministre de la Santé Johnny Lahure au cours de sa conférence de presse

Il est proposé de faire bénéficier le centre hospitalier de Luxembourg d'une enveloppe suffisante pour rénover et étendre le bloc opératoire et les services de soins intensifs et pour procéder à la constitution de l'institut national de cardio-chirurgie.

Quant à l'hôpital lourd relevant du secteur privé, le Gouvernement constate qu'il sera impossible, pour des raisons financières autant que budgétaires, de réaliser simultanément la nouvelle clinique congréganiste au Kirchberg et la restructuration ambitieuse de la clinique Ste Thérèse ; des pourparlers entre les deux promoteurs de ces projets – à conclure pour le 1er juin 1993 – devront dégager un accord sur les synergies à réaliser entre les deux hôpitaux dans le but de leur assurer une certaine inter-complémentarité.

S'agissant de la clinique d'Eich, elle devra trouver des synergies soit avec le centre hospitalier de Luxembourg, soit avec la nouvelle clinique congréganiste du Kirchberg, soit avec la clinique Ste Thérèse ; le ministre de la Santé est mandaté de mener à bien les négociations dont s'agit.

Pour ce qui concerne les services nationaux, à côté de celui ayant trait à la cardio-chirurgie il est envisagé de créer un service national de radiothérapie dépendant de l'un des hôpitaux lourds du Centre ou du Sud. Le Gouvernement s'est réservé encore sa décision sur l'implantation précise.

Les bâtiments d'anciens hôpitaux qui ne seront plus réintégrés dans le pro-

gramme de modernisation hospitalier pourraient utilement être transformés en maisons de soins (en particulier dans la région du Centre), le secteur gériatrique continuant à souffrir d'un manque de lits, même après la réalisation du nouveau programme d'investissements.

Dans le domaine de la gériatrie il est envisagé de porter le total des lits gériatriques qui est actuellement de 542 à 758 fin 1994 et à plus ou moins 1.100 en l'an 2000. À court terme la construction de deux nouvelles maisons de soins est envisagée.

Enfin pour ce qui concerne le domaine de la psychiatrie, le Gouvernement a pris acte du rapport dit Häfner proposant un modèle de psychiatrie décentralisée pour le Grand-Duché de Luxembourg et approuve la décision du ministre de la Santé d'avoir instauré un groupe interministériel chargé de concrétiser ce programme de décentralisation jusqu'à la fin de l'année en cours.

Tout ce programme comporte une incidence financière de quelques 15 milliards, qui sera à répartir sur une vingtaine d'années budgétaires. Le programme devra aussi être intégré dans un nouveau projet de plan hospitalier, projet qui devrait pouvoir être soumis au Gouvernement en juillet 1993. À cet effet un groupe de travail a été initié, composé de délégués du ministre de la Santé, du ministre des Finances et du secrétaire d'État à la Sécurité sociale.



Les ministres danois à l'écoute de M. Juncker

Visite danoise chez M. Juncker

Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances a reçu, le 23 mars 1993, Madame Marianne Jelved, Ministre des Affaires économiques du Danemark, Président du Conseil Eco-fin, et Monsieur Mogens Lykkesoft, Ministre des Finances du Danemark.

Les discussions ont porté sur la situation économique dans la Communauté ainsi que sur les initiatives de croissance.

Conseil C.E. de l'Environnement à Bruxelles

Les 22 et 23 mars 1993 s'est déroulé à Bruxelles un Conseil des Ministres de l'Environnement des Communautés Européennes.

Le Luxembourg fut représenté à ce Conseil par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement.

Les Ministres ont eu un échange de vues sur la stratégie de la Communauté concernant le changement climatique ainsi que sur la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et tout particulièrement sur la conclusion des conventions sur le changement climatique et la diversité biologique par la Communauté.

Visite à Luxembourg de M. Saith

Le 24 mars 1993, Monsieur le Secrétaire d'État G. Wohlfart a accueilli Monsieur Dr. Lenny Saith, Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification et du développement de la République du Trinidad et Tobago.

Les échanges de vue ont porté sur les relations entre les deux pays, ainsi que sur les possibilités de les approfondir dans divers domaines.

La politique industrielle de la Communauté

Les Ministres de l'Industrie de la Communauté Européenne se sont retrouvés les 19 et 20 mars 1993 à Odense au Danemark, où ils ont débattu, à l'initiative de la présidence danoise, de la politique industrielle future de la C.E. Un autre dossier très important fut celui de la situation de l'industrie sidérurgique de la Communauté.

Le Luxembourg fut représenté à cette réunion par M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

(Voir Note documentaire „Industrie“)



M. Henri Hosch prête serment entre les mains du Ministre de l'Intérieur, M. Jean Spautz

Assermentation du nouveau bourgmestre de la commune de Mamer

Par arrêté grand-ducal du 19 mars 1993, Monsieur Henri Hosch, médecin-dentiste, domicilié à Capellen, né le 21 mai 1943 à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Mamer.

Le 23 mars 1993, M. Henri Hosch a prêté le serment prescrit par la loi entre

les mains de M. Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur.

M. Henri Hosch est entré au conseil communal de la commune de Mamer suite aux élections complémentaires du 7 mars 1993.

Le Premier Ministre du Cap Vert à Luxembourg

Le 25 mars 1993, Monsieur Carlos Veiga, Premier Ministre de la République du Cap Vert a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a successivement rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés.

Mentionnons que, dans le cadre de cette visite, Monsieur José Luis Monteiro, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération de la République du Cap Vert a eu une entrevue avec Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.



MM. Santer et Veiga



Mme Hennicot-Schoepges et M. Veiga



Le Premier Ministre du Cap Vert à l'Hôtel de Ville de Luxembourg

Le Maréchal Vincent à Luxembourg

Le 25 mars 1993 le Maréchal Richard Vincent, Président du Comité Militaire de l'OTAN, a effectué une visite protocolaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Maréchal Vincent fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc ; il a eu des entretiens avec Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, Jacques Santer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force Publique, Jacques F. Poos et Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Force Publique, Georges Wohlfart.



S.A.R. Grand-Duc et le Maréchal Vincent



MM. Poos, Wohlfart et Vincent



MM. Santer et Vincent

Hautes distinctions pour M. Bröder

Le 25 mars 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban. Monsieur Ernst Günther Bröder, Président de la Banque Européenne d'Investissement, pour lui remettre la Grande-Croix dans l'Ordre de la Couronne de Chêne, tandis que le 30 mars 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis la Médaille d'Or du Mérite Européen à Monsieur Bröder.



M. Santer a remis la Médaille d'Or du Mérite Européen à M. Bröder.



M. Bröder reçu par le Grand-Duc

L'évêque du Soudan à Luxembourg

Le 26 mars 1993, M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, a eu une entrevue avec M. Macram M. Gassis, évêque d'El Obeid au Soudan. La discussion portait sur la situation humanitaire dans ce pays et notamment les violations des droits de l'homme commis par le gouvernement de Khartoum vis-à-vis des populations du sud de Soudan. L'évêque Gassis a accusé la junte militaire au pouvoir d'appliquer un régime d'oppression en ayant recours à la purification ethnique, y compris les déportations de populations.

M. Poos a rappelé la préoccupation constante du gouvernement luxembourgeois pour l'amélioration du respect des droits de l'homme au Soudan. Le Luxembourg a ainsi participé activement à l'élaboration des résolutions de l'ONU qui ont mené à la désignation d'un rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme.

M. Poos et l'évêque du Soudan

Inauguration du nouveau siège de la Chambre des Métiers

Le 26 mars 1993 a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau siège de la Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg, et ce en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le nouveau siège de la Chambre des Métiers, situé aux abords du circuit de la Foire Internationale, occupe un emplacement privilégié du plateau du Kirchberg dans un environnement architectural international de haute qualité. L'immeuble exprime trois fonctions complémentaires : en avant-plan : la grande salle multifonctionnelle ; elle représente le côté officiel ouvert au public de la Chambre des Métiers ; au centre, légèrement en recul, l'administration, encadrée à l'est par le centre de qualification. Les trois fonctions clairement lisibles par les volumes sont également exprimées par le choix des matériaux : salle polyva-



lente et centre de qualification, recouverts de plaques de granit agrafées, encadrent le bâtiment administratif couvert d'un mur rideau formé par une résille en aluminium et vitrage. L'accès au bâtiment se fait par un parvis commun aux trois fonctions.

L'entrée est marquée par une arcade couverte de granit qui achève le mouvement ample et accueillant du pignon ouest du bâtiment.

Le parvis est flanqué à gauche et à droite de deux cages d'escaliers transparentes, servant également de sortie de secours.

L'organisation interne permet un fonctionnement parfaitement individuel des différentes zones, tout en permettant l'intercommunication de tous les niveaux.



De nombreuses personnalités, dont notamment S.A.R. le Grand-Duc, assistèrent à l'inauguration du nouveau siège de la Chambre des Métiers.

M. Jacques F. Poos au Conseil de l'OTAN

Le 29 mars 1993, les Ministres de la Défense de l'Alliance Atlantique se sont réunis à l'OTAN avec leurs collègues des pays partenaires de la Coopération atlantique.

Ils ont évoqué les activités communes dans les domaines du maintien de la paix et de la défense.

Parmi les questions d'actualités discutées ont figuré e.a. le conflit dans l'ex-Yougoslavie et les contributions à la recherche d'une solution.

A l'issue de la réunion OTAN, les Ministres de la Défense du Benelux ont rencontré leurs collègues des républiques baltes.



La nouvelle Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg

« Harvard Model Congress Europe »

Du 29 au 31 mars 1993 s'est déroulé au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg le « Harvard Model Congress Europe ». Pour sa sixième session, cette simulation du Congrès américain a permis de rassembler des étudiants en sciences politiques et relations internationales venus de toute l'Europe, ainsi que d'autres parties du monde.

Cette simulation fait partie d'un programme d'activités plus large entre le Luxembourg et l'Université de Harvard, comme l'a rappelé le Premier Ministre Jacques Santer, au cours de la cérémonie d'ouverture.



M. Armand Clesse ouvre la sixième session du « Harvard Model Congress Europe ».

Départ du 3e contingent de la FORPRONU

Le 28 mars 1993, le 3e contingent luxembourgeois de la FORPRONU a quitté la caserne du Herrenberg pour se rendre à Spa en vue d'être intégré au bataillon belge « 12e de Ligne », désigné pour prendre la relève du bataillon « Libération » actuellement en mission en Croatie. Le départ par avion pour Zagreb s'est fait le lendemain.

Le Secrétaire d'Etat aux Finances autrichien à Luxembourg

Le Secrétaire d'Etat aux Finances autrichien, Monsieur Johann Dietz, a séjourné le 29 mars 1993 à Luxembourg pour une séance de travail avec le Ministre des Finances, Monsieur Jean-Claude Juncker. Les entretiens ont fait partie des préparatifs autrichiens avant l'adhésion définitive à la CEE.

Scheck für slowenisches Blindenheim

Am 31. März 1993 überreichten Frau Jacoby und Frau Trauffler, in Präsenz von Premierminister Jacques Santer, dem slowenischen Honorarkonsul, Herrn Franc Dreu, im Staatsministerium einen Scheck, den Herr Dreu an

den Direktor eines Blindenheimes in Skofjaloka (10 km von Ljubljana) weiterleiten wird. Die Schecküberreichung fand im Vorfeld von Herrn Santer's offiziellem Besuch in Slowenien statt.



Während der Schecküberreichung im Staatsministerium

Lancement d'une nouvelle campagne d'information du Ministère de la Santé

« Ech ? AIDS ? »

Message du Ministre de la Santé

Dans quelques jours débutera une nouvelle campagne de sensibilisation sur le SIDA que mes services ont organisé conjointement avec le Comité National de Surveillance du SIDA et la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

Si dans le passé le Luxembourg s'est trouvé souvent à l'abri des grands problèmes mondiaux, tel n'est certainement pas le cas pour le SIDA. Cette maladie mortelle se propage rapidement dans le monde, elle touche les hommes, les femmes et les enfants sans distinction de race et elle ne s'arrête pas aux frontières. Rien qu'en Europe, région qui jusqu'à présent a encore été relativement épargnée en comparaison à d'autres continents, chaque jour quelque 200 personnes s'infectent par le virus du SIDA. Car deux évidences scientifiques sont aujourd'hui incontestables : le SIDA se développe chez des personnes infectées par un virus, le HIV, et la voie de transmission principale de ce virus est la voie sexuelle. Le virus HIV peut aussi être transmis par

le sang et de la mère à l'enfant pendant la grossesse et l'accouchement. Cependant, même si la transmission par le sang parmi les toxicomanes qui s'injectent des drogues a beaucoup augmenté durant les dernières années, les contacts sexuels restent la première voie de transmission ; au Luxembourg, comme dans les autres pays européens, la transmission par contact hétérosexuel augmente.

Actuellement 13 millions de personnes, hommes, femmes, enfants, sont infectées par le virus du SIDA dans le monde. Dans certaines villes d'Afrique centrale et orientale, 1 adulte sur 3 est infecté : dans ces régions le HIV est en train d'annihiler tous les progrès sanitaires et sociaux réalisés durant les 10 dernières années.

La pandémie est également en train d'atteindre des proportions alarmantes dans certains pays de l'Asie de l'est et du sud-est : le nombre de personnes infectées qui se situait aux environs de 500.000 fin 1991 a plus que triplé en un an dans cette région. En Amérique du Sud plus d'un million d'adultes se sont infectés, essentiellement par transmission sexuelle.

Dans notre pays 62 cas de SIDA ont été déclarés depuis 1984 dont 35 sont déjà décédés. Proportionnellement au nombre d'habitants, ceci nous place en 7e position par rapport aux autres nations européennes. Actuellement 220 à 250 personnes infectées par le HIV sont connues et prises en charge par les services de santé.

Dans certains pays européens la progression de la pandémie semble se ralentir ; ceci démontre que des programmes préventifs bien conçus, soutenus et dotés de moyens financiers adéquats ont été efficaces. Il s'agit de continuer ces programmes et de ne pas relâcher les efforts de sensibilisation.

Au Luxembourg cette sensibilisation a débuté dès 1984, d'abord auprès des professionnels de santé puis dans certains groupes de personnes qui s'exposent à des risques particulièrement élevés. Une grande campagne d'information multimédia a été lancée en 1987 dont l'évaluation a été positive dans un sens : 93 % de la population avaient eu connaissance d'une ou de plusieurs actions de ce programme ; ce qui nous tracassait à ce moment-là c'était le fait

que même si 90 % des personnes interrogées étaient persuadées que la pandémie du SIDA était un grand problème sur le plan mondial, presque la moitié était cependant d'avis que ce problème concernait très peu le Luxembourg.

Mais le Luxembourg n'a pas été épargné, comme le démontrent les statistiques officielles, et même si certaines personnes adoptant des comportements à risque élevé sont davantage exposées à une infection, rares sont celles qui tout au long de leur vie n'ont jamais eu un comportement contenant un certain risque.

La période la plus critique est certainement l'adolescence, où garçons et filles font leurs premières expériences sur le plan de l'amour et de la sexualité.

Si tout le monde n'a pas le même risque, chacun d'entre nous peut avoir à

un moment ou à un autre de sa vie un certain risque.

C'est pourquoi j'ai décidé de lancer cette année une nouvelle campagne de sensibilisation tout public et multimédia, parallèlement à nos actions orientées plus spécifiquement vers les milieux à risque particulièrement élevé.

Cette campagne, qui portera le titre « Le SIDA ? Moi ? » débutera dans quelques jours par une action réalisée conjointement avec la Croix-Rouge Luxembourgeoise, dont les nombreux bénévoles remettront personnellement un nouveau dépliant à tous les ménages lors de leur quête annuelle traditionnelle. Dès à présent j'aimerais les remercier bien chaleureusement de cette collaboration précieuse et efficace.

Cette première action sera suivie d'une campagne d'affichage et d'annonces,

d'interventions à la radio, à la télévision et dans les cinémas.

Des efforts particuliers seront réalisés dans les écoles en collaboration avec le Ministre de l'Éducation Nationale.

Le Ministère de la Santé et l'AIDSberodung de la Croix-Rouge seront présents lors de nombreuses manifestations de jeunes pour y donner des informations, des conseils et des préservatifs.

En l'absence d'un vaccin et d'un traitement efficace l'information et la prévention restent nos seules armes pour lutter contre la pandémie du SIDA, une maladie mortelle qui finalement d'une façon ou d'une autre, concerne chacun d'entre nous.

Johny LAHURE
Ministre de la Santé

Discours de Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre, Ministre d'État, prononcé le 1^{er} avril 1993 à Luxembourg à l'occasion du 40^e anniversaire de la première Session du Comité Consultatif CECA

Altesse Royale,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Vice-Président,
Excellences,
Madame le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs,

J'éprouve un réel plaisir à m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion du 40^e anniversaire de la première session du Comité Consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à Luxembourg. Je me contenterai de donner deux raisons.

La première est tout personnelle. J'ai assisté le 26 janvier 1973 au 20^e anniversaire de votre présence à Luxembourg. La séance commémorative avait été organisée à l'hôtel de Ville et je me vois encore assis au premier rang, mais au bout de la rangée, car j'étais un jeune Secrétaire d'État au Travail et à la Culture.

Mais il y a une deuxième raison qui me tient à cœur, et qui tient à votre appellation officielle. Votre Comité Consultatif rappelle fort opportunément les origines de la Communauté européenne.

Celle-ci s'est forgée autour du charbon et de l'acier. Ce fait est facilement oublié de nos jours. Trop d'observateurs font commencer l'Europe avec les Traités de Rome et le Marché Commun. L'aventure communautaire a commencé en 1950 à l'appel de deux grands Européens, Jean Monnet et Robert Schuman.

Le modèle institutionnel tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui dans ses grandes lignes est sorti du Traité de Paris du 18 avril 1951 : la Haute Autorité, aujourd'hui la Commission, le Conseil des Ministres, l'Assemblée parlementaire et la Cour de Justice. Même les frictions que nous constatons parfois de nos jours entre la Commission et le Conseil des Ministres datent en fait de l'échafaudage institutionnel de cette époque. La Communauté a déjà derrière elle un passé riche et lourd, une histoire passionnante et tourmentée.

Eh bien, cette histoire a commencé ici, à Luxembourg, le 10 août 1952, quand la CECA a, selon un mot de Joseph Bech, commencé ses travaux. La Communauté du Charbon et de l'Acier telle

qu'elle est sortie des projets de Jean Monnet est caractérisée par deux conceptions nouvelles, celle de la supranationalité et celle de la représentation de tous les intérêts impliqués. Laissons là la question du transfert de souveraineté qui n'est pas notre problème aujourd'hui.

Monnet était persuadé qu'il fallait rassembler autour du charbon et de l'acier tous les intéressés, c'est-à-dire non seulement les producteurs et les utilisateurs mais aussi les travailleurs. Dans son esprit on ne pouvait réussir qu'en réunissant autour d'une même table tous les intérêts qui de prime abord n'étaient pas faits pour s'entendre. Jean Monnet a toujours cru aux vertus du dialogue et à l'échange d'idées et d'arguments. En tant qu'homme de persuasion, il recherchait des solutions basées sur une perception d'intérêts communs.

Cette table ronde, cet organe de concertation, c'est votre Comité Consultatif, inscrit dans le Traité même de Paris. Certes votre Comité n'a aucun pouvoir contraignant, il ne peut que conseiller. Il



ne pouvait interpellier ni censurer la Haute Autorité, il ne le peut toujours pas face à la Commission. Est-ce dire que votre Comité n'aurait pas de poids, manquerait d'influence ? Certainement pas. D'ailleurs, Jean Monnet vous l'a dit, ici même, lors de votre première réunion le 26 janvier 1953. Votre avis comptera « en fonction du poids des raisons, des préoccupations et des expériences exprimées au cours des délibérations par les différents groupes qui composent votre Comité ». Or, tout au long de ces quarante années, vos avis ont été lestés de ce poids qu'est votre grande compétence.

Jean Monnet vous avait encore dit que la Haute Autorité n'apprécierait pas vos avis « en fonction du nombre des voix » car il savait qu'à l'intérieur d'organismes composés de groupes à intérêts divergents les majorités risqueraient d'être l'expression d'intérêts

passagers. Vos avis ont eu du poids, tant auprès de la Commission que de la Haute Autorité qui l'a précédée, par la qualité de votre réflexion et par le vote unanime sur lequel beaucoup de vos avis reposent, car dans vos débats internes vous êtes souvent parvenus à un accord conforme à l'intérêt commun. Mais vous avez plus fait que répondre aux sollicitations de la Haute Autorité et de la Commission, vous avez utilisé votre droit d'initiative pour attirer l'attention de ces autorités sur les grandes difficultés qui frappent les charbonnages et la sidérurgie. Grâce à vous la dimension sociale n'a pas été oubliée dans les grandes transformations du passé.

Le monde a considérablement changé depuis que vous avez célébré votre vingtième anniversaire en 1973. Les deux secteurs de vos activités, l'énergie et l'acier, sont frappés par une crise de

grande envergure et de longue durée. Plus que jamais la Communauté européenne a besoin de votre précieuse expérience en la matière, expertise d'autant plus précieuse qu'elle repose sur un savoir-faire provenant de l'ensemble des partenaires qui vivent du charbon et de l'acier.

Tous nous nous demandons – mais vous en premier lieu – de quoi l'avenir sera fait, car à l'encontre des Traités de Rome qui ont été conclus pour une durée indéterminée, le Traité de Paris qui crée la CECA a été limité à cinquante ans. Il expirera donc dans quelques années. La Communauté aura encore besoin d'une sidérurgie moderne et celle-ci aura, malgré le progrès technologique, toujours besoin de charbon. Mais encore faudra-t-il à la sidérurgie européenne des marchés et pour se les assurer dans une économie libre l'industrie du fer devra être très compétitive. De grandes restructurations l'attendent. Plus que jamais la Communauté européenne sera amenée à recourir aux compétences que votre Comité Consultatif réunit en son sein. En s'adressant à vous les autorités communautaires auront toujours l'assurance d'obtenir une réponse tenant compte de l'ensemble des intérêts.

Votre Comité Consultatif a toujours eu son siège à Luxembourg, il y a organisé toutes ses sessions et je l'en félicite. Le Luxembourg est, en effet, de tradition le pays du fer. Il est encore profondément marqué par l'Europe communautaire. Sa capitale est devenue selon le mot de Jean Monnet, « un carrefour de l'Europe ». Par votre présence et vos activités vous avez contribué à cette transformation. Puissiez-vous exercer encore longtemps vos activités chez nous !



Les jeunes avocats après la prestation de serment

52 jeunes avocats prêtent serment

Le 1^{er} avril 1993, 52 jeunes avocats ont prêté le rituel serment devant le Président de la Cour supérieure de Justice Jean Weber en présence du Procureur général Camille Wampach et de Me Georges Baden, le bâtonnier de l'Ordre des avocats.

M. Robin Gray à Luxembourg

Dans le cadre d'une visite dans les trois pays du Benelux, le Président de la Chambre des Représentants de la Nouvelle-Zélande, The Honourable

Robin Gray, s'est rendu avec une délégation parlementaire à Luxembourg les 1^{er} et 2 avril 1993.

La délégation parlementaire néo-zélandaise a eu des entretiens à la Chambre des Députés, le 2 avril, avec les Membres du Bureau, les Présidents des Groupes politiques et technique ainsi que le Président et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires. Le même jour, elle fut reçue par M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, et par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération.



Le Président Gray et sa délégation chez M. Jacques Santer



Le Président Gray à la Chambre des Députés



M. Poos en conversation avec M. Gray

Le Dr. Peter Fuchs à Luxembourg

Le 7 avril 1993, Monsieur le Dr. Peter Fuchs, Directeur Général du Comité International de la Croix Rouge a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.



MM. Wohlfart et Fuchs

M. Klaus Kinkel chez M. Jacques F. Poos

Le 6 avril 1993, le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu son homologue allemand, Monsieur Klaus Kinkel, pour une visite de travail.

Lors de la réunion, les Ministres ont abordé e.a. les problèmes concernant les situations dans l'ex-Yougoslavie et dans l'ex-URSS, la politique commerciale de la Communauté et les négociations sur l'élargissement de celle-ci ainsi que la Conférence de Copenhague avec les pays d'Europe Centrale.

La réunion, à laquelle a participé Monsieur le Secrétaire d'État Georges Wohlfart, fut suivie d'un point de presse.



M. Kinkel en conversation avec MM. Poos et Wohlfart

Résultats des travaux de la tripartite sidérurgique du 7 avril 1993

Au cours de la réunion du 9 mars 1993, la Direction générale du groupe ARBED avait soumis à la tripartite sidérurgique un plan d'ensemble visant à mettre la société en mesure de traverser dans les meilleures conditions la crise qui affecte actuellement les sociétés sidérurgiques. Les mesures y proposées devraient permettre pour l'essentiel.

- de garantir les bases d'une sidérurgie luxembourgeoise compétitive à l'horizon 2000 et
- d'assurer l'exécution et le financement du programme d'investissement de LUF 12,5 milliards, à réali-

ser au cours de la période 1993 à 1995.

Après avoir entendu le rapport du groupe de travail qu'elle avait instituée en date du 9 mars 1993, la tripartite sidérurgique, qui s'est réunie le 7 avril, a dégagé les voies et moyens pour assurer le développement industriel et financier de la sidérurgie, secteur-clé dont l'importance structurelle dans l'économie luxembourgeoise et dans l'emploi continue à motiver l'application des instruments du modèle luxembourgeois.

La tripartite sidérurgique estime que l'ensemble des mesures arrêtées

constitue une réponse adéquate à la crise de la sidérurgie et permettra le financement du plan d'investissement mentionné ci-dessus.

La tripartite a pris connaissance du détail des mesures d'économies internes de gestion mises en place par la direction de l'ARBED qui devraient permettre une réduction substantielle des coûts de production sur la période 1993-1995.

- Sur le plan de la maîtrise des dépenses de personnel les trois types de mesures suivantes sont envisagées :
- la continuation de la préretraite-ajustement et de son avancement au 1er janvier de chaque année,
- l'élargissement du modèle alternatif au chômage partiel et
- la mise en oeuvre d'un plan épargne facultatif pour le personnel des entreprises sidérurgiques.

Malgré les mesures de réduction précitées du besoin de financement, qui se reflètent par une amélioration sensible des résultats au cours de la période 1993-1995, les entreprises sidérurgiques se voient obligées de faire appel à des sources de financement en provenance de tiers, notamment pour assurer le financement du plan d'investissement de LUF 12,5 milliards et pour pouvoir procéder au remboursement des dettes à long et moyen terme.

La sidérurgie s'emploiera à couvrir pour autant que faire se peut ses besoins de financement 1993 – 1995



Lors de la réunion de la tripartite sidérurgique

par le recours à des financements privés. Elle aura notamment recours aux instruments suivants :

- les émissions sur le marché financier ;
- les financements bancaires ;
- le financement CECA.

Par ailleurs, la direction générale de l'ARBED a expliqué la stratégie qu'elle a définie dans le but de réaliser des actifs (immeubles et participations) et d'en affecter le produit au financement des investissements sidérurgiques.

La réalisation du plan de crise permettra à la sidérurgie luxembourgeoise de couvrir ses besoins de financement à l'horizon 1995. L'endettement et la charge financière nette passeront par un maximum à la fin de la période considérée pour retomber en l'an 2000, dans l'hypothèse d'une conjoncture moyenne, aux niveaux actuels.



La tripartite sidérurgique fut suivie, le lendemain, par la tripartite nationale.

Modernisation des centrales hydro-électriques privées

Le 15 avril 1993, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Énergie, a donné à la Centrale hydro-électrique de Cruchten, siège de l'association des centrales hydro-électriques privées, une conférence de presse sur les thèmes suivants :

Modernisation des centrales hydro-électriques privées, présentation de l'étude réalisée par l'Agence de l'Énergie en collaboration avec le bureau d'ingénieurs-conseils « Énergie et Environnement » sur initiative du Ministre de l'Énergie.

Die Betreiber der wichtigsten verbleibenden kleinen Wasserkraftanlagen in privater Hand, welche sich zur Wahrung ihrer Interessen in der Vereinigung „Centrales Hydro-électriques privées A.s.b.l.“ zusammengeschlossen haben, teilten im Laufe des Jahres 1992 in einem Brief, dem Energieminister Alex Bodry mit, daß nahezu sämtliche Wasserkraftanlagen alarmierende Alterserscheinungen aufweisen und, daß die damit verbundenen Instandsetzungsmaßnahmen erhebliche Investitionskosten mit sich bringen würden.

In diesem Schreiben wurden folgende kleine Wasserkraftanlagen erwähnt :

- Bettendorf an der Sauer
- Birtringen an der Alzette
- Bourscheid an der Sauer
- Cruchten an der Alzette

Erpeldingen/Ettelbrück an der Sauer
Essingen an der Alzette
Ettelbrück an der Alzette
Hüncheringen an der Alzette
Manternach an der Syr
Moestroff an der Sauer
Schüttburg an der Clerf

Die meisten der vorhandenen Maschinensätze wurden nach Kriegsende in Betrieb genommen.

Da diese Anlagen zum größten Teil die erzeugte elektrische Energie in das öffentliche Stromnetz einspeisen, zur Schonung fossiler Energieressourcen beitragen und die CO₂-Emissionen mindern, hat die vorgenannte Vereinigung dem Energieminister ihr Anliegen dargelegt. Bei dieser Gelegenheit

wurde auch der Wille die Energieproduktion, durch Ausbau und Modernisation, anzuheben betont. Ein Entgegenkommen der Regierung durch Anhebung der Stromvergütung oder durch gezielte Subventionsmaßnahmen würde beim Invest sehr geschätzt werden.

Das Energieministerium hat im September 1992 die „Agence de l'Énergie“, die zu dem Zeitpunkt ihre Tätigkeit im Bereich der rationellen Nutzung der regenerativen Energiequellen in Luxemburg aufgenommen hatte, mit der Studie beauftragt, die Steigerung der Energieproduktion und die damit verbundenen Investitionskosten, bezogen auf die 11 vorgenannten Wasserkraftanlagen, zu analysieren.



Le ministre Alex Bodry visite la centrale hydro-électrique de Cruchten.

Die „Agence de l'Énergie“ hat, gemäß ihrer Mission, die Koordination und die detaillierte Konzeptanleitung in die Hand genommen. Die Berechnungen wurden von einem spezialisierten luxemburgischen Ingenieurbüro durchgeführt. Während der Ausarbeitung der Studie bestand ein permanenter Informationsaustausch zwischen „Agence de l'Énergie“, Ingenieurbüro, den Betreibern der Wasserkraftanlagen und dem Energieministerium, um die Analyse den Anforderungen gerecht zu gestalten.

Die Studie ist in folgende Kapitel gegliedert :

- Ortsbesichtigungen :
Diese dienen zur Bestandsaufnahme und ermöglichen es die Vorstellungen der Betreiber zu berücksichtigen.
- Rechtliche Fragen der Wasserkraftnutzung in Luxemburg
Zusammenstellung der für die Wasserkraftnutzung in Luxemburg relevanten Gesetzestexte.
- Restwasser
Tragbarer Kompromiß zwischen den berechtigten Anforderungen des Naturschutzes und der Stromerzeugung.
- Wasserführung der Flüsse
Verarbeiten der Wasserführungsdaten, die von der „Administration des Services Techniques de l'Agriculture“, welche für die statistische Erfassung der Binnengewässer zuständig ist, zur Verfügung gestellt wurden.
- Standortpotentiale
Theoretische Grundlagen zur Berechnung der jährlichen Energieproduktion, in Betrachtung aller interagierenden Parameter.
- Leistungspläne und erwartete Stromproduktion
Berechnung der Standortpotentiale, sowie Berechnung zahlreicher Varianten.
- Ökologische Aspekte der Wasserkraftnutzung
Einflüsse auf das Ökosystem.

Anschließend verfaßte die „Agence de l'Énergie“ eine Maßnahmenübersicht in welcher das gesamte zusätzliche Energieproduktionspotential, sowie die damit verbundenen Investitionskosten, unter der Hypothese eines wirtschaftlichen Optimums, aufgeführt sind.

Die Studie, sowie die Maßnahmenübersicht in Form einer Dissertation wurde dem Energieminister Alex Bodry Anfang April 1993 übergeben.

Die wesentlichen Resultate dieser Studie sind :

	Istzustand	Steigerung	Total n. Modernis.
Energieproduktion pro Jahr (kWh)	2 932 192	1 681 547	4 613 739
CO2 Einsparung pro Jahr (Tonnen)	2 111	1 211	3 322
Reicht für den jährlichen elektrischen Energiebedarf von	730 Haushalten	431 Haushalten	1 161 Haushalten

Die jährlich eingesparten 3 322 Tonnen CO2 entsprechen 0,03 % der CO2 Emissionen Luxemburgs des Jahres 1990.

Die jährliche Produktion von 4 613 739 kWh entsprechen 19,8 % der Energieproduktion im Jahre 1992 der Wasserkraftanlage in Rosport.

Die für den Ausbau und die Modernisierung sämtlicher analysierter Stand-

orte anfallende Maßnahmen belaufen sich auf 59 760 000 Franken, wenn man davon ausgeht, daß die Kosten für eine komplette Neugestaltung der Wasserkraftanlage Ettelbrück noch nicht mit einbezogen sind. Dieses neue Wasserkraftwerk, unmittelbar am Wehr, ausgerüstet für den modernen wärterlosen Betrieb einer doppeltgeregelten Kaplan turbine würde einem Investitionsvolumen von 40 000 000 Franken entsprechen.

Visite à Luxembourg de M. Mircea Tomus

Le 8 avril 1993, Monsieur Mircea Tomus, Secrétaire d'État au Ministère de la Culture de Roumanie, a eu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles.

A l'ordre du jour ont figuré des questions concernant les relations bilatérales dans les domaines de la culture et des sciences.



MM. Santer et Tomus

Le ministre de l'Éducation nationale à Lisbonne

À l'invitation de son collègue portugais, M. Couto dos Santos, le ministre de l'Éducation nationale, M. Marc Fischbach fut en visite officielle au Portugal les 13 et 14 avril 1993. Les séances de travail avec son homologue ont porté sur les stratégies de réforme scolaire en général et la lutte en faveur d'une réussite scolaire et d'une qualification professionnelle pour tous les jeunes en particulier.

Rappelons dans ce contexte que la politique d'intégration des enfants étrangers dans le système scolaire luxembourgeois a trouvé un appui inconditionnel de la part des autorités portugaises et de la commission qui souligne le caractère novateur du principe de l'intégration de cours en langue portugaise, principe qui, tout en maintenant l'unicité de l'école luxembourgeoise, permet de donner une dimension interculturelle à notre enseignement. Les deux ministres ont eu aussi un échange de vues sur les différents points de l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres de l'Éducation.

M. Marc Fischbach a eu également des entretiens avec les recteurs des Universités de Lisbonne et d'Evora.



Nouveau pont routier à Clervaux

Le 16 avril 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics, ensemble avec le Bourgmestre de la Ville de Clervaux et en présence de nombreuses personnalités, a procédé à l'ouverture officielle du pont routier en gare de Clervaux.

Les personnalités traversent le nouveau pont à pied.

Le nouveau pont routier à Clervaux

Réunion des Ministres de la Défense BENELUX

A l'invitation de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force Publique, les Ministres de la Défense du Benelux se sont rencontrés le 20 avril 1993 au Luxembourg pour leur 10^e réunion annuelle.

Les Ministres A.L. Ter Beek, L. Delcroix, J. F. Poos et le Secrétaire d'État G. Wohlfart ont procédé à un échange de vues sur les sujets intéressant la sécurité en Europe en général et les pays Benelux en particulier.

Ils se sont félicités des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre les forces des trois pays favorisant une utilisation plus judicieuse des ressources allouées et une mise en œuvre plus rationnelle des moyens disponibles.

Les Ministres ont examiné la portée et le contenu d'un projet d'accord Benelux relatif à l'application du traité sur le régime « Ciel ouvert », signé à Helsinki le 24 mars 1992 et instituant des vols d'observation aérienne dans le cadre du renforcement des mesures de confiance et de sécurité entre les Etats Parties.

Les Ministres ont par ailleurs discuté la possibilité de coopération commune avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie dans le contexte du Benelux.

L'ordre du jour de la réunion comportait par ailleurs un exposé sur la restructuration des forces envisagée par la Belgique et les Pays-Bas, de même qu'une discussion sur la participation de ces deux pays à la division multinationale pour le Centre-Europe.

Les trois Ministres de la Défense ont adressé un message de félicitations aux troupes belges, néerlandaises et luxem-



Les ministres de la Défense BENELUX

bourgeoises opérant sous le drapeau des Nations Unies en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

La prochaine réunion des Ministres de la Défense aura lieu au mois de mars 1994 en Belgique.

Mission de prospection économique au Japon et en Corée du Sud

S.A.R. le Grand-Duc Héritier et le Ministre de l'Économie Robert Goebbels ont effectué une mission de prospection économique au Japon et en Corée du Sud du 18 au 23 avril 1993.

Des contacts avec plusieurs investisseurs potentiels furent noués ou approfondis et le renforcement de la présence de l'un ou l'autre groupe indus-

triel japonais au Luxembourg fut évoqué.

Le Ministre de l'Économie a eu avec son homologue du MITI un entretien à propos des relations économiques entre le Japon et le Luxembourg, qui fut axé sur l'intérêt des entreprises japonaises à s'implanter au Luxembourg.

En sa qualité de Ministre des Transports, Monsieur Goebbels a évoqué des questions du domaine de l'aviation avec le Ministre des Transports japonais.

La mission s'est achevée par des contacts avec des entreprises de la Corée du Sud, pays qui se confirme comme exportateur de capitaux et de technologie.

« Pays clément dans la fureur des vagues »

Le 20 avril 1993, Madame Joséé Jacobs, Ministre délégué aux Affaires culturelles, a présenté à la presse le livre « Pays clément dans la fureur des vagues » (Les Femmes écrivent au Luxembourg), et ce en présence de Mesdames Rosemarie Kieffer et Danièle Medernach-Merens qui ont constitué cette anthologie éditée dans le cadre des publications nationales.

Lors de la présentation du nouveau livre



Le Conseil d'Administration du C.O.S.L. chez le Grand-Duc

Le 21 avril 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la

Villa Vauban, le Conseil d'Administration du C.O.S.L..



S.A.R. le Grand-Duc entouré des membres du Conseil d'Administration du C.O.S.L.

Visite de travail à Luxembourg de M. Guy Spitaels

Le 21 avril 1993, Monsieur Guy Spitaels, Ministre-Président de l'Exécutif Régional Wallon, accompagné d'une délégation de cinq personnes, a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État.

Notons que la réunion fut suivie d'une conférence de presse conjointe.



MM. Santer et Spitaels devant la Présidence du Gouvernement

Jacques Santer zu Besuch auf der Hannover Messe 1993

Der diesjährige Luxemburger Tag der Hannover Messe fand am 22. April statt. 16 Luxemburger Firmen haben sich an dieser größten Industriemesse der Welt beteiligt.

Am Vormittag frühstückte Premierminister Jacques Santer mit dem Ministerpräsidenten des Landes Niedersachsen Herrn Gerhard Schroeder. Nach einer Unterredung mit dem Oberbürgermeister Herrn Herbert Schmalstieg im neuen Rathaus trug er sich in das Goldene Buch der Stadt Hannover ein. Nach einem kurzen Gespräch auf der Messe mit dem Wirtschaftsminister Niedersachsens Dr. Peter Fischer besuchte der Premierminister die Messe und unterhielt sich mit den Luxemburger Ausstellern. Anschließend gab er einen Empfang, an dem Vertreter der Politik, der Wirtschafts- und Industriekreise sowie der Presse teilnahmen.



Jacques Santer und die Luxemburger Aussteller auf der Hannover Messe 93

Entrevue Scrivener – Juncker

Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, a reçu le 22 avril 1993, Madame Christiane Scrivener, Membre de la Commission européenne en charge de la fiscalité.

« Les Parcs du 3^e Age »

Le 23 avril 1993 Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité « Les Parcs du 3^e Âge » de la Fondation Rentaco à Bertrange.



L'arrivée de S.A.R. la Grande-Duchesse devant « Les Parcs du 3^e Age »



« Les Parcs du 3^e Age » de la Fondation Rentaco à Bertrange

Plénière de la Commission Consultative nationale d'éthique

Le 23 avril 1993, a eu lieu la première séance plénière de l'année 1993 de la Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Cette séance s'est déroulée en présence de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Allocution de M. le Premier Ministre Jacques Santer : Mandat de la CNE – Objectifs du travail de la CNE

– Allocution du Dr Arsène Betz : La bioéthique : un monde en évolution

– Organisation du travail de la commission
Désignation du Bureau
Présentation du nouveau chargé d'études.

M. Jacques Santer assistait à la première séance plénière de la Commission consultative nationale d'éthique.



Réunion des Conseils d'Etat Benelux tenue à Bruxelles

Des membres des Conseils d'Etat des trois pays du Benelux se sont réunis le 23 avril 1993 au Secrétariat général de l'Union économique BENELUX sous la présidence de Monsieur P. Tapie, Premier Président du Conseil d'Etat de Belgique.

La Délégation néerlandaise était conduite par Monsieur W. Scholten, Vice-Président du Conseil d'Etat des Pays-Bas et la Délégation luxembourgeoise par Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Etat.

Monsieur B. Hennekam, Secrétaire général, Madame M.R. Berna, Secrétaire général adjoint luxembourgeois, et Monsieur L. Lenaerts, Secrétaire général adjoint belge, étaient présents en tant que représentants de l'Union économique BENELUX.

Les membres ont procédé à un échange de vues très fructueux au sujet des législations respectives dans les pays du BENELUX, notamment en ce qui concerne l'organisation de la pro-

tection juridictionnelle, l'accueil et le séjour des étrangers et des réfugiés politiques.

Un autre point qui a retenu toute l'attention des membres est la question entre autres des modalités et du rythme de la transposition des directives communautaires dans le droit interne.

Enfin, c'est avec grand intérêt que les délégations ont entendu la communication des membres belges relative aux travaux en relation avec la réforme du contentieux administratif ainsi qu'avec la procédure en référé administratif et celle des membres néerlandais relative à la réforme de l'organisation judiciaire en ce qu'elle touche le Conseil d'Etat.



Les membres des Conseils d'Etat Benelux

Réunion ministérielle CEE-Groupe de Rio (Copenhague, 23-24 avril 1993)

**Intervention de M. J.F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères
sur les perspectives de la coopération en matière des droits de l'homme
entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine**

La notion des droits de l'homme a connu au cours des dernières années une évolution importante. Son poids n'a cessé de se faire sentir dans les enceintes internationales, ce qui a déclenché de nombreux débats sur les critères d'appréciation du concept lui-même et des modalités d'application qui en dérivent.

Du côté de la Communauté Européenne, la percée a été remarquable : bien au-delà de la simple théorie, la philosophie communautaire des droits de l'homme se révèle aujourd'hui comme un instrument efficace de coopération internationale, à la fois au niveau politique et au niveau économique.

La résolution « droits de l'homme » adoptée en novembre 1991 par le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne fait désormais foi de texte de référence et motive l'inclusion de clauses spécifiques relatives au respect des droits de l'homme dans les accords négociés avec les pays tiers.

L'un des principaux détonateurs de cette évolution a été le dégel idéologique en Europe de l'Est. La tradition de la déclaration universelle des droits de l'homme, qui a toujours été à la base des systèmes démocratiques occidentaux, a fourni à nouveau une grille d'interprétation pour la multiplicité des conflits identitaires nationaux, ethniques et idéologiques qui n'ont pas tardé à surgir des décombres de l'ancien Empire soviétique.

Dans ce cadre, la CSCE – la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe – tout comme le Conseil de l'Europe, ont joué un rôle crucial. Ils ont su créer des orientations claires et proposer une plateforme qui a permis de désamorcer une partie de ces conflits latents qui n'auraient pas tardé à dégénérer en affrontements ouverts. Pour certains d'entre eux – et je pense évidemment en premier lieu à la tragédie de l'ex-Yougoslavie – cela n'a malheureusement pas pu être évité.

C'est pour cela qu'il importe de défendre d'autant plus l'esprit résumé dans la « Charte de Paris pour une Europe Nouvelle » de novembre 1990, qui stipule que (je cite)

« Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont un droit de naissance de chaque personne humaine ; ils sont inaliénables et garantis par la loi. Leur protection et leur promotion sont la première responsabilité des gouvernements (...). Nous affirmons que chaque individu sans discrimination possède le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou d'opinion, comme à la liberté d'expression (...) Nous exprimons notre détermination de combattre toutes les formes de haine raciale et ethnique, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination contre quiconque ».

Bien que ces lignes s'adressent d'abord à une audience européenne ou euro-atlantique au sens large – la fameuse « communauté démocratique de Vancouver à Vladivostok » – leur portée est universelle.

Contre l'évidence lumineuse de ces phrases, le déchirement guerrier en ex-Yougoslavie ne devient que plus condamnable. Mais ni ce conflit, ni d'autres qui ont éclaté ou qui risqueraient d'éclater, ne peuvent altérer ou moins encore infirmer le message de la Charte de Paris.

Les rapporteurs spéciaux instaurés par l'ONU ainsi que l'annonce de la convocation d'un tribunal pour crimes de guerre devant lequel les responsables des atteintes aux droits de l'homme devront comparaître démontrent que le temps du jugement viendra, et qu'il sera sans merci.

Alors qu'en Europe, il s'agit essentiellement de prévenir des atteintes aux droits de l'homme suite aux formidables bouleversements politiques dans la partie occidentale du continent, il me semble qu'en Amérique Latine, on assiste à un mouvement de consolidation des acquis démocratiques et du respect des droits de l'homme.

Notre héritage culturel commun fait que l'Europe et l'Amérique latine sont d'une certaine façon prédisposés à mener un dialogue sur ce point fondamental. Le regard rétrospectif est nécessaire pour mieux regarder en avant. La légende noire de la colonisation européenne du continent américain est un fait historique qui ne peut être écarté, tout comme le chemin semé d'embûches vers la démocratie qu'ont connu la majorité des Etats latino-américains.

Nous nous réjouissons d'autant plus de voir qu'aujourd'hui, ce dialogue connaît un saut qualitatif qui permet une discussion ouvrant de nouvelles perspectives en matière de coordination de nos politiques respectives en matière de sauvegarde des droits de l'homme.

A ce titre, permettez-moi de relever l'initiative de mon propre pays dans l'adoption par la Communauté Européenne du programme multiannuel pour la promotion des droits de l'homme en Amérique Centrale. Celui-ci entrera maintenant dans sa troisième année opérationnelle et permettra de concrétiser, avec la collaboration active des gouvernements de la région, un nombre non-négligeable d'initiatives visant à renforcer sur le terrain les droits démocratiques fondamentaux, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

La proclamation par l'ONU d'une année des populations autochtones revêt à cet égard une signification spéciale pour l'Amérique Latine et devrait se traduire par une avancée du statut légal des populations indigènes.

Je profite de l'occasion pour saluer à nouveau l'attribution du Prix Nobel de la Paix à Mme Rigoberta Menchu, qui a contribué à sensibiliser l'opinion internationale sur la nécessité d'une solution rapide et équitable des revendications des populations d'origine. Son exemple démontre la nécessité d'une attention accrue dans le cadre de la coopération internationale au sort de toutes les minorités – qui peuvent être parfois des majorités, ne l'oublions pas ! – qu'elles soient ethniques, sociales ou culturelles.

Je suis de l'avis qu'une coopération accrue en matière des droits de l'homme entre les Etats du Groupe de Rio et la Communauté Européenne serait une manière excellente de développer notre base d'entente commune par des réalisations pratiques. Le dialogue qui existe actuellement dans cette enceinte (comme d'ailleurs avec les pays d'Amérique Centrale dans le cadre du dialogue de San José) pourrait servir d'indicateur théorique pour des initiatives de coopération concrète.

L'heure est à l'intégration économique en Amérique Latine : sous cette impulsion, les différents ensembles intégrés ne tarderont pas à se doter d'organismes de coordination et d'harmoniser leurs législations nationales, tout comme cela a été le cas de l'intégration européenne. Il n'est pas exclu que l'Amérique Latine élabore un jour également dans le domaine des droits de l'homme une charte similaire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui a largement fait ses preuves comme garde-feu contre d'éventuelles manipulations des droits démocratiques.

C'est sur ce terrain que le dialogue entre nos communautés respectives pourrait s'avérer extrêmement fructueux et apporter sa marque de distinction.

Tout à l'heure, j'ai évoqué l'espace démocratique Vancouver – Vladivostok. Je profite du fait que nous nous trouvions dans la capitale la plus septentrionale de la Communauté Européenne pour dessiner une autre variante de ce grand espace démocratique, et cette fois selon un axe Nord-Sud : un espace qui irait de Copenhague jusqu'à Santiago du Chili.

Je vous remercie.

Inauguration de la nouvelle tour de contrôle à l'aéroport de Luxembourg-Findel

Le 26 avril 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports et des Travaux publics, a procédé à l'inauguration du bâtiment technique avec tour de contrôle à l'aéroport de Luxembourg-Findel.

La tour de contrôle est le premier d'un ensemble de trois bâtiments destinés aux services de l'administration de l'aéroport.

La site d'implantation de la tour de contrôle a été défini sur base d'une étude technique qui a tenu compte tout particulièrement des impératifs opérationnels, de la topologie des constructions, ainsi que de la topographie du terrain, sans pour autant négliger les possibilités d'évolution et de développement de l'aéroport dans son ensemble.

De par l'altitude du site d'implantation d'une part, et les niveaux relatifs des seuils de la piste d'atterrissage d'autre part, la hauteur nécessaire de la tour est de 27 mètres.

Par ailleurs la tour de contrôle est située hors des périmètres de sécurité des aires de stationnement et d'opération des avions, périmètres qui ont été définis en fonction du risque et de l'ampleur d'un sinistre possible de façon à ce que la tour reste opérationnelle en toute situation.

La tour de contrôle est en fait une composition de trois corps de bâtiments bien distincts à savoir :

- la tour et la vigie
- le bâtiment d'administration
- les garages.

Cette composition découle des particularités fonctionnelles du programme d'organisation et d'opération de l'immeuble.

En effet, le bâtiment BTO (Bloc Technique et Opérationnel) sera occupé par les services A.T.C. (Air Traffic Contrôle) qui assume le contrôle de la circulation aérienne et le R.A.D. qui lui est le service radiotechnique.

Le service radiotechnique qui est principalement un service de maintenance de l'infrastructure radiotechnique de l'aéroport comprend les bureaux, magasins et dépôts, les ateliers de réparation ainsi que les sanitaires et vestiaires du sous-sol et du rez-de-chaussée.

Les véhicules d'intervention de ce service trouvent abri à proximité immédiate de l'immeuble, ceci dans un souci de rationalisation des opérations.

Le service de contrôle de la circulation aérienne (A.T.C.) est logé au premier et au second étage pour ce qui est des

salles d'instruction, des bureaux et de la salle d'ordinateur.

La vigie de la tour de contrôle, qui est le poste d'opération des contrôleurs du ciel, est dessinée tant en plan qu'en élévation de façon à garantir les meilleures conditions de travail et de sécurité aux opérateurs.

Sont aménagés dans un étage technique en relation immédiate avec la vigie, les locaux techniques ainsi que les sanitaires et une salle de repos destinée aux opérateurs.

Signal de l'aéroport, la tour de contrôle prend une valeur d'emblème. La forme exprime la fonction technique. L'architecture est volontairement épurée en vue d'aboutir à une silhouette sous détail formaliste.

Le site d'implantation spécifique et la destination particulière du bâtiment sont les deux facteurs déterminant la mise en œuvre des matériaux et techniques de construction.

Ainsi, vu la proximité de la piste d'atterrissage, tout est mis en œuvre pour garantir une insonorisation parfaite. La construction est du type traditionnel faisant appel à des matériaux lourds et des isolations phoniques de haute qualité.

Le volume principal de l'immeuble pouvant être un bouclier de réflexion des ondes radiomagnétiques perturbant les communications radio, il est protégé par un écran de dispersion qui par sa forme et son emplacement évite ce phénomène.

Vu l'intégration d'un équipement technique de haute performance et très sensible représentant un capital important, toutes les mesures de protection et de sécurité sont prises. Un système de détection et de lutte contre l'incendie est installé ; les accès sont contrôlés au moyen d'un système de verrouillage spécial.

Compte tenu de la destination particulière du bâtiment les installations techniques ont fait l'objet d'études approfondies.

Ainsi les salles des ordinateurs et les salles de travail sont climatisées. Toutes les salles spéciales sont équipées d'un double plancher permettant une installation optimale des infrastructures. L'éclairage est adapté au travail sur écran d'ordinateur.



La nouvelle tour de contrôle du Findel

Discours de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, Ministre du Trésor, prononcé à Londres, le 27 avril 1993, à l'occasion de la deuxième Assemblée Annuelle de la BERD, en sa qualité de Gouverneur luxembourgeois auprès de la Banque

Excellences, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis notre première réunion l'année passée à Budapest, des événements d'importance majeure se sont produits et ont occasionné des modifications profondes dans les relations internationales.

Ces événements de nature politique ont toujours été, serait-ce en première ligne ou de façon plus dissimulée, couplés à des difficultés économiques et financières. C'est dans ce contexte, semé d'embûches et de problèmes, que s'inscrit la mission de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. D'où la tâche gigantesque à laquelle s'est attelée la Banque.

Au cours de l'année 1992, la Banque a approuvé quelques 55 projets pour un total de 1,2 milliards d'Écus. C'est peu et beaucoup à la fois.

C'est peu en considération des besoins existant dans les pays d'Europe Centrale et Orientale et dans les républiques indépendantes.

Toutefois je ferais passer la balance du côté le plus positif, car ces 55 projets approuvés doivent être replacés dans le contexte général de saine et prudente gestion financière dans lequel la Banque doit travailler.

En fonction depuis seulement deux années la Banque doit faire face, comme nous ne l'ignorons pas, à des obstacles de natures très diverses.

Une de ces difficultés à laquelle se heurte la Banque est la règle du 60-40. L'article 11.3 de l'Accord portant création de la BERD prévoit que 40 % ou plus du montant total des engagements de la Banque doivent être consacrés au secteur d'État, ceci pendant une période globale de 5 ans. J'estime qu'en cette matière il faut être pragmatique et non pas dogmatique.

Efficacité et dynamisme tels sont les mots-clé qui doivent marquer les travaux de la Banque. Il ne s'agit pas ici

pour nous d'augmenter plus encore la hauteur des obstacles à franchir. Faire de belles figures de style n'est pas à l'ordre du jour.

Mon pays est en faveur d'une gestion budgétaire saine et équilibrée, telle qu'effectuée par un bon père de famille. Il en va de la crédibilité de la Banque et de ses actionnaires. Au delà de cet élément subjectif qu'est la crédibilité, il ne faut pas perdre de vue que nous faisons face dans les pays d'opération de la Banque à un élément éminemment objectif que sont les difficultés des populations locales.

À une gestion saine doit être couplé un contrôle budgétaire rigoureux. En ce sens je ne puis que me féliciter des mesures qui seront entreprises pour corser la procédure budgétaire au sein de la Banque. Il me semble que, dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget, les tâches qui reviennent aux 3 comités du Conseil d'Administration revêtent une importance toute particulière. Dans cet ordre de pensée, il n'est pas à considérer comme futile l'idée de créer un comité budgétaire.

La rapidité avec laquelle les fonds destinés aux projets n'est pas le seul élément sur lequel il faut juger les capacités de la Banque. J'ai noté avec satisfaction que pour 1£ de fonds propres engagés, la Banque a été capable d'en mobiliser 4 fois plus de la part d'autres investisseurs. Ce ratio de 4 à 1 est tout à fait appréciable, puisqu'il correspond au ratio que certaines institutions de la Banque Mondiale et plus particulièrement la Société Financière Internationale ont eu au début de leurs activités.

Dès lors, la Banque assure le rôle qui est le sien : celui de catalyseur d'autres sources de financement.

Il me tient aussi à cœur d'aborder brièvement l'initiative que Monsieur Waigel a lancé en faveur des petites et moyennes entreprises.

La promotion de ces entreprises est un des piliers du développement du sec-

teur privé. Ces entreprises sont d'une importance majeure pour l'emploi et le tissu industriel d'un pays. Je suis d'avis que la création d'un Fonds pour PME est une idée judicieuse, adaptée aux besoins d'autant plus que d'après les statuts de la Banque le soutien aux PME constitue une priorité.

En ce qui concerne plus particulièrement le Luxembourg, il aspire à être un membre actif de votre Banque. Malgré l'exiguïté de notre territoire je suis néanmoins persuadé qu'il a son rôle à jouer dans le redressement des pays d'intervention de la Banque.

Comme il est toujours plus aisé de débiter par des actes dans lesquels on a déjà acquis une certaine expérience, le Luxembourg a créé un programme de stages de formation dans le secteur bancaire.

Face au succès rencontré et faisant suite à la demande de nombreux pays, le Luxembourg en collaboration avec les banques de la place va organiser des stages ciblés.

Dans le cadre des travaux de la BERD, le Luxembourg a contribué à la mise en place à Moscou de l'International School for Banking and Finance.

Au cours des dernières années s'est créé à Luxembourg un savoir-faire dans le domaine de formation bancaire. Mon pays, par l'intermédiaire de l'Institut de Formation Bancaire Luxembourg, a de la sorte contribué à l'instruction pédagogique des professeurs de cette école. Cette initiative s'étant soldée par un succès, je suis certain qu'un renouvellement de ce genre de projet serait très bien perçu à Luxembourg.

D'une façon générale, mon pays est toujours prêt à participer à des projets en matière d'assistance technique financière. Dans ce cadre je puis vous annoncer que mon Gouvernement a décidé d'un soutien supplémentaire de 240 000 Écus à la Banque.

Luxembourg, en tant que place financière européenne d'une certaine importance a aussi à jouer un rôle dans la mobilisation des fonds privés pour les associer aux activités de la BERD.

Je pense bien sûr au cofinancement avec le secteur bancaire privé, aux émissions d'emprunts.

Grâce à leur dextérité acquise dans le domaine des fonds d'investissement, les acteurs de notre place financière doivent activer leur rôle dans l'association de « venture capital ».

Aussi je voudrais vous donner l'assurance que mon pays, tout comme dans

le passé, continuera à appuyer les initiatives de la Banque.

Ce soutien pourra se traduire en mettant ses infrastructures financières et boursières à sa disposition en relation avec la collecte de fonds sur les marchés de capitaux internationaux. Mais aussi en faisant preuve de sa solidarité, là où la BERD, dans le cadre de sa gigantesque mission, en aura besoin.

Permettez-moi en conclusion de souhaiter la bienvenue aux membres qui ont adhéré à la Banque au cours des derniers mois et je me réjouis plus particulièrement de pouvoir compter au

sein de la constituency belgo-luxembourgeoise sur la présence de la Slovénie.

Plan d'études de l'éducation différenciée

Le 27 avril 1993, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale, a présenté, au cours d'une conférence de presse, le « Plan d'études de l'éducation différenciée », élaboré par plusieurs groupes d'experts.

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, à l'occasion de la Journée Boursière 1993, le 28 avril 1993 à l'Hémicycle du Centre Européen de Conférences, Kirchberg

La Journée Boursière tient depuis bien des années déjà une place de choix dans le calendrier fixe des événements importants de l'année financière au Luxembourg et je me réjouis de participer une fois de plus à cette manifestation qui réunit les représentants les plus huppés du monde économique et financier de notre pays.

Au début simple rencontre entre amis de la Bourse, occasion de procéder à un échange de vues sur les faits saillants de l'année écoulée et de prendre le pouls des milieux professionnels afin de pouvoir établir un diagnostic, d'évaluer au mieux la situation et de définir dans la mesure du possible une marche à suivre à court et à moyen terme, la Journée boursière a pris au fil des années l'envergure d'un véritable forum, où des thèmes spécifiques relatifs au secteur financier sont analysés et développés.

Cette année, Monsieur le Président, c'est grâce à votre initiative, et je vous en félicite, que nous aurons le plaisir et l'honneur d'écouter un discours du Professeur Guy Ourisson, qui nous présentera ses réflexions sur l'impact du progrès des sciences et de la technologie sur le comportement humain.

L'examen de cet aspect mérite toute notre attention, car, dans un monde de plus en plus informatisé, il est essentiel de ne pas perdre de vue le facteur humain, la science et la technologie ne devant jamais devenir une fin en soi, mais servir à améliorer et à faciliter la vie de tous les jours, tant sur le plan professionnel que dans la sphère privée.

Il est vrai que l'évolution vertigineuse des sciences et de la technologie durant ces dernières décennies a eu pour effet une meilleure utilisation de nos ressources et un accroissement considérable de nos richesses. Mais il n'est pas moins vrai qu'elle a engendré bon nombre de nouveaux problèmes cruciaux auxquels il est indispensable de chercher et de trouver des solutions adéquates afin d'assurer et de renforcer la qualité de la vie, notre bien-être général, principal motif de toutes nos préoccupations et de tous nos efforts.

Sans vouloir devancer les éclaircissements que nous fournira tout à l'heure l'éminent conférencier et sans vouloir faire une description exhaustive de l'avère et du revers de la médaille, j'ose affirmer qu'outre les énormes et indéniabiles facilités et bienfaits dont la

science et la technologie sont venus nous combler un peu dans tous les domaines et sans lesquels nous ne pourrions plus nous imaginer notre quotidien, la problématique très complexe inhérente à cette évolution voire à cette révolution doit retenir toute notre vigilance et défier notre ingéniosité tout entière. Il ne faut pas que l'homme devienne l'esclave ou même la victime des instruments de plus en plus sophistiqués qu'il s'est créés lui-même, le contraire doit et devra toujours constituer le principe et la règle. Si l'informatisation des procédés de travail est une bonne chose, la robotisation de l'humanité et de l'individu est à éviter absolument.

A l'avenir nous devons nous consacrer plus que jamais à la formation des jeunes afin de les outiller le plus que possible pour user sagement des acquis et des conquêtes scientifiques et technologiques pour en tirer le plus grand bénéfice. L'instruction joue un rôle primordial et devra être adaptée continuellement aux besoins réels de notre environnement professionnel et humain.

Nous vivons à l'époque des ordinateurs. Il faut s'y faire si nous voulons empêcher de faire chavirer le navire.

Ces quelques considérations d'ordre général s'appliquent aussi et surtout à la prospérité du secteur financier qui est l'objet de notre rendez-vous d'aujourd'hui.

A l'heure actuelle déjà, il est incontestable que l'essor récent des activités bancaires a été fortement influencé par l'application croissante des technologies modernes de l'information tant pour la production de produits et de services financiers que pour leur distribution. Dans le domaine des opérations sur le marché des valeurs mobilières, nous avons assisté durant les dernières années à une nette tendance à l'automatisation des marchés de valeurs mobilières et de produits dérivés au sens large du terme. Il ressort ainsi d'une étude réalisée par l'OCDE sur les nouveaux défis pour les banques que le processus d'innovation, qui est centré depuis peu sur la diffusion des nouveaux instruments financiers, serait inconcevable sans les technologies modernes de l'information.

Certains nouveaux instruments financiers, tels que les instruments à terme sur les indices du marché des actions et les options correspondantes, les options sur devises et les échanges de différentes sortes, tels que les échanges de taux d'intérêt, les échanges sur

devises et la combinaison de ces échanges, sont si complexes que la détermination du cours de ces instruments, qui fait appel à un nombre important de variables, nécessite un logiciel spécial. Il est donc permis de dire que ces nouveaux marchés sont en fait un produit des technologies modernes de l'information. Des considérations similaires peuvent s'appliquer aux pratiques modernes dans le domaine de la gestion de portefeuille ou de la gestion des emplois et des ressources en général. La gestion de portefeuilles internationaux de fonds communs de placement et d'investisseurs privés offrent des possibilités considérables de mise au point de stratégies d'investissement assistées par ordinateurs.

Si l'on peut concevoir que les professionnels du secteur financier ont pu diversifier leurs activités grâce au progrès de la technologie, il faut aussi relever que l'évolution future des technologies modernes de l'information peut constituer une menace pour la compétitivité des banques et autres établissements financiers.

En effet, ce ne sont pas seulement les établissements financiers qui utilisent ces nouveaux moyens technologiques. Des sociétés d'informatique indépendantes et les fabricants de logiciels qui

leur sont associés disposent à leur tour de la capacité de mettre en place des réseaux de communication efficaces dans les domaines tels que les circuits de paiement et la transmission et la confirmation des ordres d'achat ou de vente de titres qui pourraient être de plus en plus utilisés par les entreprises non financières ainsi que par les investisseurs institutionnels dans le cadre d'opérations de face à face dont la finalité est de court-circuiter les banques et les maisons de titres. Dans ce contexte, il faut être conscient qu'à l'avenir la façon dont la technologie affectera la structure des systèmes financiers dépendra dans une large mesure, d'une part, des réactions de la communauté financière et, d'autre part, de l'attitude des autorités face à l'évolution récente des technologies de l'information.

Ces arguments militent en faveur d'une coopération étroite des établissements financiers et des autorités de surveillance, ayant pour objectif un développement accru de l'infrastructure technologique du système financier.

En conclusion, la sauvegarde de nos intérêts, la survie de notre place financière dépendra en majeure partie de nos connaissances scientifiques et technologiques et de leur mise en pratique intelligente.

Madame Wu Yi à Luxembourg

Le 30 avril 1993, Madame Wu Yi, Ministre du Commerce extérieur de la République Populaire de Chine a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle elle a rencontré Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Goebbels, Ministre de l'Économie.



M. Goebbels et Mme Yi



M. Poos rencontre Mme Wu Yi pour une visite de travail.

Goodyear : Départ de MM. Daleiden et Schneider

Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, a offert le 29 avril 1993 une réception à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Felix Daleiden, Directeur de la production de pneus de GOODYEAR EUROPE S.A. et de Monsieur Raymond Schneider, Administrateur-délégué, Directeur Général de GOODYEAR S.A. LUXEMBOURG.

Dans une allocution de circonstance, le Ministre de l'Economie a rappelé la carrière brillante de ces deux ingénieurs luxembourgeois dans le groupe GOODYEAR et les a remerciés pour les services qu'ils ont rendus au pays dans le cadre de leurs fonctions dirigeantes des usines de GOODYEAR à Colmar-Berg.



Lors de la réception d'adieu pour MM. Daleiden et Schneider

Conseils des CE à Luxembourg

Au mois d'avril 1993, les Conseils des Communautés Européennes suivants ont eu lieu à Luxembourg :

5.4.93. : Conseil « Affaires générales ».

En marge de ce Conseil a eu lieu la signature des Accords avec la Slovénie en présence du Premier Ministre de Slovénie et la session ministérielle d'ouverture des négociations avec la Norvège.

Le Conseil « Affaires générales » fut précédé d'une réunion extraordinaire des Ministres des Affaires étrangères et de Défense de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale).

5.4.93 : Conseil « Marché intérieur ».

6.4.93 : Conseil « Travail et Affaires sociales ».

19.4.93 : Conseil ECOFIN.

23.4.93 : Conseil conjoint « Énergie/ Environnement ».

26.4.93 : Conseil « Agriculture ».

29.4.93 : Conseil « Recherche ».



Réunion extraordinaire de l'UEO



Signature des Accords avec la Slovénie



MM. Poos et Juppé

Conseil « Travail et Affaires sociales »



Conseil « Agriculture »



MM. Juncker et Lamont

Conseil ECOFIN



Conseil conjoint «Energie/Environnement»



Conseil «Recherche»

Salaire social minimum à partir du 1^{er} mai 1993

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 509,51 à partir du 1^{er} mai 1993.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 509,51 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date :

1) Travailleur n'ayant pas charge de famille (7 911.- francs indice 100)

Âge	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	40 307.- francs	232,99.- francs
17 ans accomplis	32 246.- francs	186,39.- francs
16 ans accomplis	28 215.- francs	163,09.- francs
15 ans accomplis	24 184.- francs	139,79.- francs

2) Travailleur ayant charge de famille (8 151.- francs indice 100)

Âge	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	41 530.- francs	240,06.- francs
17 ans accomplis	33 224.- francs	192,05.- francs
16 ans accomplis	29 071.- francs	168,04.- francs
15 ans accomplis	24 918.- francs	144,04.- francs

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est

fixé comme suit à partir du 1^{er} mai 1993 :

- 48 369.- francs par mois pour le travailleur n'ayant pas charge de famille ;
- 49 836.- francs par mois pour le travailleur ayant charge de famille.

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise à la fin de 1992

Evolution récente des indicateurs conjoncturels :

- *sidérurgie* : forte régression de la production en 1992 (-9.3 %) et des prix de vente (-8.1 %)
- *autres industries* : croissance de 2.9 % en 1992 grâce au démarrage de nouvelles industries
- *bâtiment et génie civil* : stagnation à très haut niveau en 1992, mais léger recul en perspective pour 1993
- *services* : commerce et transports en recul, secteur bancaire : développement à peine freiné
- *prix à la consommation* : bonne tenue des prix en 1992 (+3.2 %) ; dégradation en perspective
- *emploi* : progression à un rythme plus modéré : + 1.5 % entre septembre 1991 et septembre 1992

Introduction

Pour l'analyse conjoncturelle, c'est une banalité de le dire, le plus difficile est de prévoir les points de retournement des cycles économiques signalant la fin de la phase de récession ou le début de la reprise. Actuellement, malgré les récentes éclaircies de la conjoncture américaine, les perspectives de l'environnement économique international demeurent très incertaines. En 1992, la conjoncture au Luxembourg a été fortement marquée par ce contexte international, et notamment par la crise des marchés de l'acier, mais s'est pourtant nettement moins enfoncée dans la récession que les économies des pays partenaires.

Les résultats du dernier exercice de prévision du STATEC, remontant à l'automne 1992, apparaissent dépassés, alors que les indicateurs les plus récents ne permettent pas d'entamer un nouvel exercice de prévision formel (cet exercice sera réalisé en avril/mai 1993).

La présente note de conjoncture se limitera par conséquent à l'analyse des indicateurs conjoncturels les plus récents.

Evolution de la production par secteur et perspectives

Pour la *sidérurgie*, l'année 1992 a été la 3^e année consécutive de baisse de la production et des prix de vente ; par rapport à 1991, la production a reculé de 9.2 % et les prix de 8.1 %.

Au début de 1993, la situation ne s'est pas améliorée. En janvier, la production d'acier brut a été en retrait par rapport à janvier 1992 de 12.8 % et les plans de production pour février se situent également à un niveau faible (-9.3 % par rapport à la production effective de février 1992).

Les *autres industries* dans leur ensemble ont encore progressé de manière dynamique en 1992 (+2.9 % en volume au cours des 10 premiers mois de l'année, comparé à la même période de l'année précédente). Cette progression relativement forte s'explique cependant quasi exclusivement par le démarrage d'une grande entreprise dans le secteur de la chimie (TDK). Sans cet impact spécifique, le taux de progression serait à peine positif (+0.2 %).

Pour l'ensemble de 1992, la production industrielle totale devrait connaître une croissance zéro, et au vu des indicateurs de confiance en recul depuis le 2^e semestre de 1992, il ne faudrait pas s'attendre à une reprise avant le 2^e semestre de 1993.

Dans le secteur de la *construction*, on a observé un ralentissement en 1992. L'indice d'activité du bâtiment et du génie civil devrait encore progresser de 2 % en moyenne annuelle, sous l'effet cependant du faible niveau de la production en 1991, dû aux conditions climatiques.

Depuis le milieu de 1992, les indicateurs de la demande, notamment celui de la durée de marche assurée, sont également en baisse, tout en restant à un niveau historiquement très élevé.

Dans les services marchands, les indicateurs sont mitigés. Ceux du *commerce* pointent clairement vers le bas : indice du chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins en volume en 1992 : -2.5 % par rapport à 1991 ; immatriculations de véhicules neufs : -11.7 % au cours des 11 premiers mois de 1992, par rapport à l'année record 1991.

Le secteur des *transports* se caractérise par un recul du trafic ferroviaire de marchandises (-4.9 % au cours des 10 premiers mois de 1992, par rapport à la même période de 1991), une progression de l'activité du Port de Mertert de plus de 10 %, et un trafic aérien

toujours dynamique dans son ensemble. Ce dernier a en effet enregistré une forte progression côté trafic passagers et un léger recul pour le fret.

Le *secteur bancaire* a connu une année 1992 globalement positive. Après une évolution calme au 1^{er} semestre, l'activité bancaire s'est accélérée de nouveau à partir du mois de septembre. Une nette progression de la somme des bilans (+12.4 % entre novembre 1991 et novembre 1992) et un nombre élevé de créations d'établissements bancaires en fin d'année reflète cette évolution.

Commerce extérieur

Selon les dernières estimations, le déficit de la *balance commerciale* de 1992 devrait être légèrement inférieur au déficit record de l'année précédente, qui s'était chiffré à 62.8 milliards de francs (avec une nette détérioration au cours du second semestre : 34.7 milliards, contre 28.1 au premier semestre). En 1992, l'on ne devrait pas s'attendre à une aggravation aussi importante en fin d'année ; le solde des 9 premiers mois de 1992 s'élève à 42.7 milliards de francs, contre 45.1 pour la même période de l'année précédente.

Au cours des 9 premiers mois de 1992, les *exportations* totales de marchandises ont reculé de 3.5 % (en valeur) par rapport à la même période de l'année précédente. Les exportations de métaux ferreux ont connu une nouvelle chute (-20 % pour les seules exportations des sociétés Arbed et MMR-A). Par ailleurs, les exportations de produits chimiques (-12 %) et les réexportations de voitures (-26 %) sont également en baisse.

Ces mauvais résultats n'ont été que partiellement compensés par la progression des matières textiles (+20 %) et des machines et appareils (+19 %).

Les *importations* ont également baissé (-39 % en valeur) en raison de trois facteurs majeurs :

- ralentissement des activités de certaines branches industrielles consommant des matières premières importées (notamment la sidérurgie)
- tassement des investissements industriels (notamment après les efforts exceptionnels de 1991 notamment l'implantation de TDK)

- réduction des nouvelles immatriculations de voitures particulières et une certaine accalmie au niveau des activités de réexportation de voitures.

Prix à la consommation

En 1992, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,2 %, contre 3,1 % en 1991. Les prix des produits pétroliers (-3,5 % par rapport à 1991), et des produits alimentaires (+0,7 %) ont contribué à ce taux relativement modeste alors que l'indice des autres produits a progressé davantage que l'indice général.

En janvier 1993, l'indice des prix à la consommation a progressé de manière substantielle (+1,0 % par rapport à décembre 1992), en raison notamment de l'augmentation de certains tarifs publics et des taux de TVA et d'accises, et des tarifs médicaux.

Dans la comparaison internationale, la position du Luxembourg a subi une dégradation au cours de 1992, passant de la 3e position en début d'année à la 6e en fin d'année dans le classement des pays de la Communauté européenne.

Emploi

Fin septembre 1992, l'emploi salarié a atteint le chiffre de 185 400 et l'emploi total 203 100 personnes, soit une progression, par rapport à septembre 1991, de 1,6 % pour l'emploi salarié et de 1,5 % pour l'emploi total intérieur. Pendant la même période, l'emploi frontalier a encore augmenté de 4 300 unités (+10,5 %), tandis que la population active résidente a régressé de quelque 800 personnes (-0,4 %).

Par branche, on a enregistré un recul de l'emploi industriel (-3,5 % par rapport à septembre 1991), une progression toujours élevée pour le secteur de la construction (+10,7 %) et une augmentation modérée pour les services marchands (+3,3 %).

Le chômage a continué à s'accroître et a atteint près de 3 200 personnes en février 1993, soit un nouveau maximum historique.

(Source : Extrait de la Note de conjoncture No 4/92 du STATEC)

Balance commerciale Chiffres définitifs 1990 et chiffres provisoires 1991-1992

Source : STATEC

Unité : milliard de francs

Spécification	Année	Cumul 1-9 mois		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total de l'année	Variation annuelle en %
		Valeur	Variation en %						
a) Exportations	1990	155.9	-1.9	54.6	53.2	48.1	54.8	210.7	-1.0
	1991	162.6	4.3	54.4	57.7	50.5	51.7	214.3	1.7
	1992	156.9	-3.5	54.4	53.9	48.6			
b) Importations	1990	187.9	4.2	63.2	63.9	60.8	65.9	253.8	4.0
	1991	207.7	10.5	68.8	71.4	67.5	69.4	277.1	9.2
	1992	199.6	-3.9	69.5	68.6	61.5			
c) Solde de la balance commerciale (c) = (a) - (b)	1990	-32.0		- 8.6	-10.7	-12.7	-11.1	-43.1	
	1991	-45.1		-14.4	-13.7	-17.0	-11.7	-62.8	
	1992	-42.7		-15.1	-14.7	-12.9			

EMPLOI

Emploi salarié et chômage en 1992

L'évolution de l'emploi salarié à la fin des années 1980 connaît des taux de progression records. Cette expansion ne semble toutefois pas persister. Ainsi, depuis 1991, l'emploi salarié qui continue sur sa lancée avec des taux d'évolution positifs, est fortement caractérisé par la perte de vitesse de la conjoncture.

Du 31 octobre 1991 au 31 octobre 1992, le nombre des salariés est passé de 182.686 à 185.139. Le taux de progression est de 1,3 % soit une augmentation de presque 2.500 emplois. À rappeler que pour la même période 1990/91, la croissance a été de 7.400 emplois, soit 4,2 %.

Les chiffres publiés par le STATEC sur l'emploi salarié par branche d'activité pour la période septembre 1991/septembre 1992 retiennent un net recul de l'emploi dans l'industrie (- 3,7 %; régression de 4,8 % pour le seul secteur des métaux), une progression pour la branche « bâtiment et génie civil » (+ 10,5 %) et une évolution plutôt modeste dans le secteur tertiaire (+ 3,3 %).

Emploi salarié situation au 31 octobre

Source : fichiers de la Sécurité Sociale

	Hommes	Femmes	TOTAL	DONT	FRONTALIERS
1984	94.892	45.745	140.637		15.377
			+ 3.174		+ 1.495
			+ 2,3 %		+ 9,7 %
1985	96.294	47.519	143.811		16.872
			+ 4.852		+ 2.229
			+ 3,4 %		+ 13,2 %
1986	99.103	49.560	148.663		19.101
			+ 4.949		+ 2.975
			+ 3,3 %		+ 15,6 %
1987	101.891	51.721	153.612		22.076
			+ 5.912		+ 3.585
			+ 3,8 %		+ 16,2 %
1988	104.900	54.624	159.524		25.661
			+ 7.646		+ 4.654
			+ 4,8 %		+ 18,1 %
1989	109.107	58.063	167.170		30.315
			+ 8.134		+ 5.330
			+ 4,9 %		+ 17,6 %
1990	114.157	61.147	175.304		35.645
			+ 7.382		+ 5.350
			+ 4,2 %		+ 15 %
1991	118.492	64.194	182.686		40.996
			+ 2.453		+ 3.923
			+ 1,3 %		+ 9,6 %
1992	119.585	65.554	185.139		44.919

En ce qui concerne plus précisément le développement du secteur de la construction, il y a lieu de noter que l'augmentation de l'effectif est due notamment à la rentrée saisonnière dans le secteur. En particulier, il faut souligner que depuis la fin de l'année 1992, tous les indicateurs du secteur annoncent une évolution négative de sorte qu'on peut s'attendre à un recul net de l'emploi dans le secteur.

Travailleurs étrangers

Pour la période d'octobre 1991 à octobre 1992, la croissance de l'emploi reste déterminée par l'afflux de travailleurs frontaliers. La population des travailleurs ayant leur résidence en France, en Belgique ou en RFA a augmenté de plus de 3.900 personnes, soit 9,6 %. À remarquer que cette évolution est bien moins dynamique que celle des années antérieures (période 91/90 : + 5.350 travailleurs frontaliers ; + 15 %)

Par ailleurs, il faut souligner que pour la période passée en revue, l'emploi salarié au total n'a augmenté que de 2.453 unités. Il en découle forcément que le nombre de salariés ayant leur résidence au Luxembourg a diminué de quelque 1.500 unités.

Fin octobre 1992, le taux de participation à l'emploi salarié des travailleurs frontaliers est de 24,3 % (soient 44.919 salariés dont 13.769 femmes) contre 22,4 % en octobre 1991.

L'emploi frontalier a augmenté dans tous les secteurs.

Les travailleurs frontaliers occupent des emplois notamment dans le secteur industriel (33,5 %) ainsi que dans les branches d'activité « bâtiment et génie civil » (30,8 %) et « production de services marchands » (25,2 %).

Les données fournies par le Centre informatique de la Sécurité Sociale sur la nationalité des salariés indiquent que les travailleurs étrangers résidents et frontaliers représentent presque 51 % de l'ensemble des salariés (mars 1992).

Emploi salarié par branche d'activité

Source: CISS/STATEC-note de conj.: 4.92

	unité : sept 1991	millier sept 1992	variation en %
1. Agriculture, viticulture et sylviculture	1,54	1,59	3,2
2. Énergie et eau	1,42	1,41	- 0,7
3. Industries extractives et manufacturières dont : Minerais et métaux	35,99 10,67	34,65 10,16	- 3,7 - 4,8
4. Bâtiment et génie civil	18,90	20,88	10,5
5. Production de services marchands dont: Commerce, récupération et réparation Institutions de crédit et d'assurance Autres services marchands	90,89 26,91 17,87 25,82	93,86 27,37 17,64 27,74	3,3 1,7 - 1,3 7,4
6. Production de services non marchands	27,20	27,79	2,2
7. Non ventilés	6,40	5,21	-18,6
Total	182,35	185,37	1,6

Emploi salarié frontalier par branche d'activité

Source: CISS/STATEC-note de conj.: 3.92

	unité : juil 1991	millier juil 1992	variation en %	emploi front. p.r. à emploi salarié total (juillet 92) en %
1. Agriculture, viticulture et sylviculture	0,21	0,23	9,5	15,1
2. Énergie et eau	0,06	0,06	0,0	4,3
3. Industries extractives et manufacturières dont : Minerais et métaux	11,27 3,09	11,70 3,09	3,8 0,0	33,5 30,1
4. Bâtiment et génie civil	5,05	6,33	25,3	30,8
5. Production de services marchands dont: Commerce, récupération et réparation Institutions de crédit et d'assurance Autres services marchands	20,42 6,23 3,71 6,49	23,32 7,07 3,84 7,90	14,2 13,5 3,5 21,7	25,2 26,3 21,9 29,2
6. Production de services non marchands	0,70	0,77	10,0	2,8
7. Non ventilés	1,79	1,50	16,2	27,7
Total	39,49	43,91	11,2	23,9

Main-d'œuvre salariée selon la nationalité (en %)

	mars 1992		mars 1991		mars 1990		mars 1989		mars 1988	
travailleurs luxembourgeois	49,4		51,2		53,6		56,3		58,5	
autres trav. de la CEE	47,6		46,0		43,8		41,4		39,3	
autres trav. non-CEE (Europe)	1,4	50,6	1,3	48,8	1,2	46,4	1,1	43,7	1,0	41,5
autres trav. non-Europe	1,6		1,5		1,4		1,2		1,2	
	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	
	(182.417)		(177.076)		(169.100)		(161.748)		(154.642)	

Nouvelles arrivées sur le marché de l'emploi

nationalité	1991	%	1990	%	1989	%	1988	%	1987	%
CEE	16.386	91,2	16.730	92,1	15.083	93,2	13.553	94,5	11.888	95,6
autres	1.573	8,8	1.430	7,9	1.105	6,8	795	5,5	549	4,4
	17.959	100,0	18.160	100,0	16.188	100,0	14.348	100,0	12.437	100,0
dont Luxembourgeois	1.014	5,7	1.216	6,7	1.467	9,1	1.759	12,3	1.943	15,6
Français	6.116	34,1	5.741	31,6	4.951	30,6	4.412	30,7	3.500	28,1
Belges	2.320	12,9	2.489	13,7	2.357	14,6	2.052	14,3	1.881	15,1
Allemands	2.352	13,1	2.307	12,7	2.202	13,6	1.690	11,8	1.602	12,0
Portugais	3.222	17,9	3.540	19,5	2.752	17,0	2.384	16,6	1.765	14,2
Italiens	532	3,0	547	3,0	559	3,5	556	3,9	586	4,7

(source : Sécurité Sociale fichiers des carrières d'assurance des régimes contributifs d'assurance pension)

Évolution du chômage

Évolution du chômage de 1974 à 1992

	Demandes d'emplois non satisfaites (DENS)* (moyennes mensuelles)			Augmentation par rapport à l'année précédente	Taux de chômage **
	Hommes	Femmes	TOTAL		
1974	22 (38,6)	35 (61,4)	57 (100)	+ 23,9 %	/
1975	171 (64,8)	93 (35,2)	264 (100)	+ 363,2 %	0,2
1976	280 (61,4)	176 (38,6)	456 (100)	+ 72,7 %	0,3
1977	494 (60,2)	326 (39,8)	820 (100)	+ 79,8 %	0,5
1978	659 (56,5)	507 (43,5)	1.166 (100)	+ 42,2 %	0,7
1979	535 (50,7)	520 (49,3)	1.055 (100)	- 9,5 %	0,7
1980	526 (48,1)	568 (51,9)	1.094 (100)	+ 3,7 %	0,7
1981	830 (53,2)	729 (46,8)	1.559 (100)	+ 42,5 %	1,0
1982	1.090 (53,5)	949 (46,5)	2.039 (100)	+ 30,8 %	1,3
1983	1.337 (54,0)	1.139 (46,0)	2.476 (100)	+ 21,4 %	1,6
1984	1.355 (50,3)	1.340 (49,7)	2.695 (100)	+ 8,8 %	1,8
1985	1.343 (51,9)	1.245 (48,1)	2.588 (100)	- 4,0 %	1,7
1986	1.220 (53,3)	1.070 (46,7)	2.290 (100)	- 11,5 %	1,5
1987	1.512 (56,8)	1.148 (43,2)	2.660 (100)	+ 16,2 %	1,7
1988	1.508 (60,7)	975 (39,3)	2.483 (100)	- 6,7 %	1,5
1989	1.405 (61,9)	864 (38,1)	2.269 (100)	- 8,6 %	1,4
1990	1.212 (58,8)	848 (41,2)	2.060 (100)	- 9,2 %	1,3
1991	1.361 (59,2)	937 (40,8)	2.298 (100)	+ 11,6 %	1,4
1992	1.574 (57,6)	1.160 (42,4)	2.734 (100)	+ 19,0 %	1,6

L'étude des chiffres des nouvelles arrivées sur le marché du travail national de résidents permanents et de frontaliers pour les années 1987 à 1991 confirme le rôle décroissant des salariés luxembourgeois dans la prise d'emploi.

() Chiffres entre parenthèses : en %
 * demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics
 ** chiffres publiés par le Statec

* Les offres et les demandes d'emploi non satisfaites

		Offres d'emploi non satisfaites (OENS)	DENS			Variation en % p.e. au mois précédent
			H	F	T	
1990	juillet	192	1.054	765	1.819	+ 2,5
	août	133	1.070	771	1.841	+ 1,2
	septembre	142	1.065	812	1.877	+ 2,0
	octobre	154	1.282	916	2.198	+17,1
	novembre	148	1.332	949	2.281	+ 3,8
	décembre	96	1.349	938	2.287	+ 0,3
1991	janvier	169	1.511	1.020	2.531	-13,8
	février	162	1.305	877	2.182	- 3,1
	mars	153	1.258	857	2.115	
	avril	183	1.250	877	2.127	+ 0,6
	mai	188	1.299	889	2.188	+ 2,9
	juin	142	1.199	856	2.055	- 6,1
	juillet	218	1.278	901	2.179	+ 6,0
	août	126	1.336	903	2.239	+ 2,8
	septembre	179	1.445	968	2.413	+ 7,8
	octobre	136	1.461	1.014	2.475	+ 2,6
	novembre	146	1.504	1.061	2.565	+ 3,6
	décembre	75	1.480	1.022	2.502	- 2,5
1992	janvier	218	1.665	1.171	2.836	+13,3
	février	155	1.647	1.166	2.813	- 0,8
	mars	186	1.534	1.128	2.662	- 5,7
	avril	146	1.486	1.112	2.598	- 2,4
	mai	194	1.399	1.027	2.426	- 6,6
	juin	153	1.391	1.024	2.415	- 0,5
	juillet	183	1.460	1.059	2.519	+ 4,3
	août	139	1.481	1.119	2.600	+ 3,2
	septembre	178	1.620	1.266	2.886	+11,0
	octobre	150	1.670	1.273	2.943	+ 2,0
	novembre	119	1.729	1.307	3.036	+ 3,2
	décembre	87	1.797	1.272	3.069	+ 1,1

OENS :

moyenne des 12 mois en

1983 : 170
1984 : 198
1985 : 194
1986 : 235
1987 : 245
1988 : 216
1989 : 201
1990 : 178
1991 : 156
1992 : 159

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

ARBED

L'exercice 1992 : Dégradation de la conjoncture sidérurgique

La faiblesse de la conjoncture économique dans les pays industrialisés et, plus particulièrement, la forte dégradation du secteur sidérurgique ont entraîné en 1992 des résultats négatifs au niveau du groupe ARBED.

Après un bénéfice net de LUF 4,3 milliards en 1991, la part groupe clôture l'exercice 1992 avec une perte de 2,9 milliards. Ce résultat consolidé inclut des provisions pour la restructuration d'activités non sidérurgiques d'un montant de LUF 700 millions.

Le cash flow est positif à concurrence de LUF 1,1 milliard.

Le chiffre d'affaires du groupe, marqué par les difficultés que le secteur de

l'acier a rencontrées en 1992, a baissé de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent et s'est établi à LUF 188,5 milliards. La régression est imputable essentiellement à une chute dramatique des prix de vente des produits sidérurgiques qui se sont situés à un niveau inférieur de 30-40 %, selon les catégories, à leur niveau de début 1990.

L'effondrement des prix de vente a été provoqué par une suroffre due à des capacités toujours excédentaires en Europe, l'invasion du marché par des produits à bas prix en provenance des pays de l'ancien bloc de l'Est et par les mesures protectionnistes des États-Unis qui ont fortement affecté les

entreprises orientées vers l'exportation.

Après avoir atteint le montant record de LUF 18,3 milliards en 1991, les investissements du groupe se sont chiffrés à LUF 15,5 milliards au cours de l'exercice 1992. Ils étaient destinés principalement au secteur des produits plats de la sidérurgie et de la transformation en aval.

Dans le secteur des produits longs, un plan d'investissement très important de LUF 12,5 milliards a été approuvé. Il vise essentiellement l'orientation du secteur vers la production d'acier par la filière électrique, ainsi que la moderni-

sation des laminoirs de profilés (poutrelles et palplanches). Dans ces catégories de produits, le groupe ARBED a consolidé son « leadership » européen par la conclusion d'un accord de coopération et de spécialisation avec le groupe français Usinor Sacilor. Dans la même perspective, il a acquis en 1992 le laminoir à profilés de « Stahlwerk Thüringen », en ancienne RDA.

Pour mener à bonne fin ces options, dans les circonstances actuelles de la sidérurgie, le groupe ARBED a établi des plans stratégiques dans ses deux principaux domaines industriels :

- Dans le secteur sidérurgique des produits longs, un plan assurant le financement du programme d'investissement de 12,5 milliards et - de façon générale - le financement couvrant l'ensemble des besoins prévisibles pendant la période 1993-1995. A cet effet, des économies de gestion ont été mises en œuvre pour améliorer à court terme les résultats financiers et la situation de liquidité.
- Dans le secteur des produits plats, un plan visant à améliorer le résultat de SIDMAR de LUF 4 milliards par an, le gain de productivité devant atteindre 20 % sur une période de quatre ans.

Ces mesures sont indispensables au regard de la faiblesse des perspectives économiques du moment. Une reprise réelle ne peut être anticipée avant la fin de l'année 1993, ce qui revient à dire que l'exercice restera faible pour la sidérurgie européenne. Avec le concours des autorités communautaires, une action de réduction volontaire des capacités de production a été engagée en vue de rétablir l'équilibre des marchés.

ARBED en chiffres

Exercice (1er janvier / 31 décembre)	1992	1991	1990
Groupe ARBED			
Nombre de sociétés consolidées	244	270	201
Effectifs	48 818	52 920	54 003
dont :			
- sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle	27 440	29 530	29 000
- Grand-Duché de Luxembourg	12 744	13 540	14 105
Chiffres financiers (en millions de LUF)			
Chiffre d'affaires	188 511	198 197	208 764
Immobilisations incorporelles et corporelles (nettes)	115 173	111 240	93 045
Immobilisations financières	26 769	21 307	24 772
Fonds propres	94 781	99 352	105 343
dont : part du groupe	62 849	66 297	63 454
Endettement à plus d'un an	56 413	49 453	46 116
Total du bilan	267 828	262 571	259 340
Investissements corporels	15 472	18 339	11 003
Amortissements	8 586	8 632	8 389
Cash flow	1 087	10 796	21 576
Résultat net	-3 328	5 976	9 825
dont : part du groupe	-2 882	4 333	6 024

Le Groupe ARBED au Luxembourg

	1991	1992
Sociétés consolidées	30	30
Personnel total	13 540	12 744
(en milliards de LUF)		
Chiffre d'affaires	72,4	74,4
- Rémunérations	17,4	17,8
Résultat de l'exercice	1,8	-2,2
Cash flow de l'exercice	4,9	1,5
Fonds propres	45,7	43,2
Endettement financier net	14,9	15,1

(Source: Conférence de presse du 27 avril 1993)

ENERGIE

Le bilan énergétique du Luxembourg

Le bilan énergétique du Luxembourg est caractérisé par :

- une forte dépendance de l'étranger en raison de l'absence de sources indigènes ;
- un niveau élevé de consommation dans
 - a) le secteur industriel en raison de l'importance de l'industrie sidérurgique
 - b) le secteur des transports en raison du niveau de prix intéressant des carburants au Luxembourg par rapport aux pays voisins

- une part relativement importante de charbon en raison des besoins de l'industrie sidérurgique.

Il s'ensuit que dans des comparaisons internationales les chiffres relatifs au Luxembourg se distinguent souvent nettement de ceux des autres pays. Ceci résulte de la structure très particulière de l'économie du Luxembourg. La taille réduite de notre pays accentue encore ces particularités et conduit parfois à des conclusions erronées. Si l'on fait par exemple un calcul sur la consommation d'énergie par tête d'habitant on trouve une valeur nettement

supérieure à celle des pays voisins. Or celle-ci s'explique par l'influence d'une industrie très intense en énergie comme la sidérurgie et le gonflement de la consommation dans les transports par les frontaliers et ne doit pas être considérée comme le reflet d'une consommation irréfléchie ou d'un gaspillage d'énergie. La même remarque vaut pour des calculs concernant les émissions de CO₂, NO_x ou autres par tête d'habitant. On retrouve d'ailleurs ces particularités dans d'autres calculs comme la production d'acier ou de pneus par tête d'habitant.

En ce qui concerne le niveau de la consommation, il n'est pas étonnant de constater qu'elle est passée par un maximum dans les années 1973/74 correspondant au boom dans la sidérurgie et que par la suite elle a diminué fortement pour se stabiliser de 1980 à 1987 à un niveau se situant environ 30 % en dessous de la valeur maximale. Dans la foulée de la restructuration de l'activité économique au Luxembourg (régression de la sidérurgie, développement du secteur tertiaire) et à la suite d'économies d'énergie réalisées dans tous les secteurs, l'intensité énergétique, c.à.d. le rapport entre la consommation d'énergie et le produit intérieur brut s'est également considérablement amélioré.

De 1987 à 1991, on constate une augmentation annuelle de l'ordre de 5 à 6 % de la consommation d'énergie due notamment à l'augmentation dans le secteur des transports et en 1992 une stagnation de la consommation globale. En 1992, comme au cours des années précédentes, la progression était surtout élevée dans le secteur des transports (+ 7 % par rapport à 1991, + 50 % par rapport à 1989!), alors que l'industrie a diminué de 3,9 % et le secteur domestique de 1 %. Pour les différents agents énergétiques on note surtout une augmentation du gaz naturel de 4 %, et une diminution du charbon de 5,7 %.

Une comparaison des douze dernières années est également intéressante. Alors que la consommation finale d'énergie se retrouve à un niveau légèrement supérieur à celui de 1980, des modifications importantes ont eu lieu en ce qui concerne la structure de la consommation. Les besoins de l'industrie ont fortement diminué sous l'influence du recul de la production d'acier (4.5 mio t en 1980, 3.1 mio t en 1992) et de l'application de nouveaux procédés de fabrication plus économes

en énergie. Le secteur industriel a diminué de 28 % au cours de cette période.

Le secteur domestique a augmenté de 18,4 %, ce qui n'est pas exagéré compte tenu d'un accroissement non négligeable du nombre de logements et des appareils électro-domestiques. Ceci s'explique en grande partie par une meilleure qualité thermique (niveau d'isolation, rendement chauffage) des logements. On constate par ailleurs une substitution partielle des produits pétroliers par le gaz naturel dans ce secteur.

Quant au secteur des transports, l'évolution des besoins en essence et diesel est impressionnante avec une augmen-

tation de 157 % en 12 ans. La part des non-résidents devient de plus en plus importante (près de 2/3 des ventes) en raison de la différence de prix existant avec les pays voisins. De nos jours la consommation dans le secteur des transports prend une part démesurée dans le bilan énergétique. Les prix des carburants en vigueur au Luxembourg constituent un double problème :

a) un problème par rapport aux prix pratiqués dans les pays voisins, d'autant plus que de nouvelles hausses sont envisagées en Allemagne ;

b) un problème par rapport à la nécessité de réaliser des économies d'énergie et de favoriser le transport en commun.

Par rapport à 1980 les chiffres sont éloquentes :

LUXEMBOURG - EVOLUTION CONSOMMATION			
Unité: 1.000 tec	Mois 1-12		
	1980	1992	92/80
Consommation brute			
Produits charbonniers	2.703,4	1.518	- 43,8 %
Produits pétroliers	1.536,5	2.712	+ 76,5 %
Gaz naturel	611,9	685	-
Energie électrique	347,6	468	+ 11,9 %
TOTAL	5.199,7	5.383	+ 3,5 %
Transformations			
Production thermique	88,7	68	- 23,3 %
Production Gaz HF	771,5	473	- 38,6 %
Consommation finale			
Produits charbonniers	1.876,8	1.005	- 46,4 %
Gaz Hauts-Fourneaux	494,5	212	- 57,1 %
Produits Pétroliers	1.498,5	2.687	+ 79,3 %
Gaz naturel	514,5	671	+ 30,5 %
Energie Electrique	436,4	522	+ 19,7 %
Industries	3.409,2	2.474	- 27,4 %
Transports	699,5	1.802	+157,6 %
Domestiques	712,0	843	+ 18,4 %
TOTAL	4.820,8	5.119	+ 6,2 %

Tec = Tonne équiv. charbon

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Énergie, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

SNCI

Vue d'ensemble de l'activité de la SNCI en 1992

Les opérations de la SNCI décidées en 1992

Au Luxembourg, la croissance économique enregistrée en 1992 est restée en retrait par rapport à celle de l'année 1991. Toutefois, en raison principale-

ment de la bonne tenue de l'investissement, notamment dans l'audiovisuel, l'activité de la SNCI au cours de l'exercice 1992 a largement dépassé celle de l'exercice 1991. En effet, au cours de l'exercice 1992, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 6 584 millions de francs, alors que pour 1991 le chiffre correspon-

dant s'élevait à 4 393 millions de francs.

1. Crédits d'équipement

Le volume des crédits d'équipement accordés par le conseil d'administration de la SNCI au cours de l'exercice 1992 a atteint 1 395 millions de francs, contre 1 509 millions de francs en

1991, ce qui constitue une diminution de quelque 7,6 %.

Toutefois, cette diminution globale recèle des évolutions sectorielles divergentes.

En ce qui concerne les crédits d'équipement accordés au secteur de l'industrie au cours de l'exercice 1992, ceux-ci s'élèvent à 110 millions de francs, contre 156 millions en 1991, soit une diminution de 29,5 %.

Le secteur de l'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement avec un volume de 679 millions de francs en 1992, contre 662 millions en 1991, ce qui correspond à une augmentation de 2,6 % d'une année à l'autre.

Avec 409 millions de francs, les crédits d'équipement alloués en 1992 au secteur de l'hôtellerie et de la restauration enregistrent une régression de 8,5 % par rapport au volume de 447 millions de francs octroyé au cours de l'exercice 1991.

Quant aux crédits d'équipement consentis au secteur du commerce, ils régressent de 244 millions de francs en 1991 à 197 millions de francs en 1992, ce qui documente une diminution de 19,3 %.

2. Prêts à long terme

Au cours de l'exercice 1992, le conseil d'administration de la SNCI a accordé 27 prêts à long terme pour un montant record de 4 925 millions de francs, contre 26 prêts pour un montant de 2 137 millions de francs en 1991.

Ce chiffre élevé est dû essentiellement à plusieurs interventions particulièrement importantes en faveur d'une entreprise du secteur de l'audio-visuel et de plusieurs entreprises industrielles.

3. Prêts CECA

Pendant l'exercice 1992, aucun nouveau prêt CECA n'a été accordé du fait de l'épuisement des fonds mis à disposition par la CECA.

4. Prêts à l'innovation

Au cours de l'exercice 1992, 7 prêts à l'innovation pour un montant total de 103 millions de francs ont été accordés à des entreprises de différentes branches économiques en vue du financement partiel de leurs projets de recherche-développement. En 1991, le conseil d'administration de la SNCI avait décidé l'octroi de 8 prêts à l'innovation pour un montant total de 130 millions de francs.

5. Crédits à l'exportation

En 1992, aucun crédit à l'exportation n'a été accordé par la SNCI, aucune



Lors de la conférence de presse de la SNCI du 20 avril 1993

demande à cet effet n'ayant été présentée. Il est rappelé qu'en 1991 deux crédits à l'exportation pour un montant de 250 millions de francs avaient été consentis.

6. Prêts participatifs

En 1992, la SNCI a accordé deux prêts participatifs pour un montant total de 31 millions de francs, alors qu'au cours des exercices 1990 et 1991 aucun prêt participatif n'avait été attribué.

7. Prises de participation

Au cours de l'exercice 1992, le conseil d'administration a donné son accord à trois opérations en fonds propres pour un montant total de 134 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice précédent une opération unique pour un montant de 25 millions de francs avait été décidée.

Principaux paramètres financiers de la SNCI

1. Données du bilan

La somme du bilan de la SNCI est passée de 20 507 millions de francs à la fin de 1991 à 23 340 millions au 31 décembre 1992, soit une augmentation de 13,8 %. Au passif, il faut mentionner l'augmentation de la dotation de base de la SNCI d'un montant de 2 milliards de francs. Au total, le non-exigible, qui s'élevait à 6 047 millions à la fin de 1991, atteint 8 503 millions au 31 décembre 1992, ce qui correspond à une augmentation de 40,6 %.

Compte tenu notamment d'une provision forfaitaire de 135 millions de francs pour risques inhérents aux différentes catégories de prêt excepté les crédits d'équipement et les crédits à l'exportation, le bénéfice de l'exercice 1992 s'élève à 173 millions de francs, contre 121 millions de francs en 1991, soit une augmentation de 43 %.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est affecté intégrale-

ment au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI et renforçant son assise financière dans l'intérêt d'un bon accomplissement de sa mission.

2. Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

Les taux d'intérêt valant pour les différentes catégories de prêt ont évolué au cours de l'exercice 1992 comme suit :

- le taux des crédits d'équipement a été maintenu à 4,50 % p.a. ;
- le taux des prêts à long terme (« prime rate ») est resté inchangé à 8,50 % tout au long de l'exercice ;
- le taux des prêts à l'innovation est de 5 % p.a. ;
- le taux des prêts CECA est fixé par la Commission des CE en fonction du coût des ressources empruntées ;
- le taux des crédits à l'exportation est fixé de cas en cas en conformité avec le gentlemen's agreement de l'OCDE en la matière ;
- il est rappelé que pour les prêts participatifs, la rémunération est en principe identique à celle des actionnaires ou associés, tout en restant confinée dans une fourchette de 4,50 % p.a. au minimum - par analogie aux crédits d'équipement - à 15 % p.a. au maximum.

3. Emprunt sous forme de « bons d'épargne à capital croissant »

En avril 1992, la SNCI a émis un nouvel emprunt sous forme de « Bons d'épargne à capital croissant » pour un montant d'un milliard de francs. Le taux d'intérêt implicite de l'emprunt s'élève à 6,74 %.

Le succès traditionnel que cette nouvelle émission a rencontré sur le marché est dû notamment au fait que la différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui comprend les intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique. Par ailleurs, à l'instar des

émissions précédentes, l'émission 1992 des « Bons d'épargne à capital croissant » bénéficie de la garantie de l'État.

4. Augmentation de capital

Par la loi du 20 décembre 1991 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1992, la dotation de base de la SNCI (art. 11 al. (1) de la loi organique de la SNCI) a été portée de 1,1 à 5 milliards de francs. Deux milliards de francs ont été libérés au cours de l'exercice 1992, dont 1 milliard à charge du budget de l'État pour 1991 et le solde à charge du budget de l'État pour 1992.

Opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978-1992

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage, le 1er janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total

de 50,8 milliards de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 3,4 milliards.

Si l'on fait abstraction des prêts spéciaux accordés à la sidérurgie dans le cadre de la « section spéciale » d'un montant total de 7,9 milliards de francs, les interventions « normales » de la SNCI se chiffrent à quelque 42,9 milliards, soit 2,9 milliards en moyenne par an. Les crédits d'équipement y représentent 13,2 milliards, soit 881 millions en moyenne par an, avec toutefois une forte tendance ascendante au cours des derniers exercices.

Les prêts à long terme destinés aux entreprises d'une certaine envergure atteignent 21 milliards de francs. Il convient d'y ajouter les prêts CECA, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises auxquelles s'adressent les prêts à long terme, pour un montant total de 1,4 milliard.

Au total, les prêts à l'investissement, hors « section spéciale » sidérurgie, se chiffrent à 35,6 milliards de francs.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 3 000 prêts à l'investissement alloués à plus de 2 000 entreprises différentes.

Quant au total des prêts à l'innovation accordés par le conseil d'administration depuis l'introduction de cette catégorie de prêt, il s'élève à 1 milliard de francs.

Les crédits à l'exportation, qui se chiffrent au total à 3,9 milliards de francs sur 15 ans, ont connu des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

Enfin, la SNCI a pris, depuis sa création, des participations dans 22 entreprises pour un montant total de 2 milliards de francs. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs d'un montant de 462 millions, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clés luxembourgeoises.

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1. 1. 1978 au 31. 12. 1992 (en millions de francs)

	1978 -1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Total 1978 -1992
1. Crédits à l'investissement	20 666	1 655	3 796	4 161	4 099	4 118	6 454	44 949
dont								
1.1. Crédits d'équipement	5 534	1 054	1 117	1 366	1 237	1 509	1 395	13 212
1.2. Prêts à long terme	5 889	471	2 375	2 651	2 557	2 137	4 925	21 005
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	7 863	—	—	—	—	—	—	7 863
1.4. Prêts participatifs	346	50	—	35	—	—	31	462
1.5. Prêts à l'innovation	269	65	187	109	181	130	103	1 044
1.6. Prêts CECA	765	15	117	—	124	342	—	1 363
2. Crédits à l'exportation	3 194	361	52	10	—	250	—	3 867
3. Participations	925	419	242	142	101	25	134	1 988
4. Total des opérations décidées	24 785	2 435	4 090	4 313	4 200	4 393	6 588	50 804

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992 de la SNCI.)

LOGEMENT

La construction et le logement en 1992

Actuellement, les protagonistes de la construction, notamment ceux qui se sont engagés dans la promotion immobilière, font beaucoup état du ralentissement dans le secteur du bâtiment. En effet, les marchés immobiliers, et surtout celui des bureaux, se trouvent

confrontés à une phase de consolidation qui, elle, trouve son origine dans l'apparition simultanée de plusieurs facteurs ayant un rapport de cause à effet entre eux :

— l'arrivée d'une phase conjoncturelle moins favorable

— la surproduction de bâtiments administratifs durant la phase ascendante du cycle conjoncturel et

— la politique de temporisation pratiquée à l'heure actuelle par les investisseurs qui paradoxalement ont acquis respectivement commandé

de nouvelles surfaces de bureaux pendant la seule période caractérisée par une flambée des prix, notamment au niveau du foncier.

Aujourd'hui, la capitale du Luxembourg est sursaturée en espaces de bureaux et il faudra des années pour que le stock se résorbe en fonction d'une adaptation considérable des prix, adaptation qui peut d'ailleurs déjà être observée.

Cet ajustement vers le bas n'impliquera certainement pas des conséquences très graves pour le marché indigène alors que les propriétaires des stocks en question dans le secteur de l'administratif sont souvent des investisseurs professionnels bien assis au niveau financier, ce qui n'est certainement pas toujours le cas dans le secteur du logement.

Le ralentissement dans ce secteur, et plus particulièrement dans le domaine de la promotion, voire de la commercialisation trouve son fondement exclusivement dans la libre spéculation foncière pratiquée ces dernières années, par de nombreux semi-professionnels. Le prix des terrains ne cessait de monter et les promoteurs, tous anxieux de le voir encore augmenter davantage, ont acquis des réserves considérables et ceci souvent à l'aide de crédits bancaires qui, suite à la hausse des taux d'intérêt réels, ont provoqué un « effet boule de neige » jusqu'au moment où les charges foncières des logements ont atteint un niveau devenu insupportable pour une grande partie de notre population.

Aujourd'hui, cette même population, qui d'ailleurs était et est toujours demandeur de logements à un prix raisonnable, voire abordable, assiste indubitablement au dégonflement de cette boule spéculative dans un secteur où il n'y a jamais eu de surproduction. Nombreux parmi les promoteurs, exerçant souvent leur activité de façon fantaisiste, sont ceux qui sont pris en tenaille entre les prédicts taux d'intérêt et une population qui refuse d'acquiescer n'importe quoi à n'importe quel prix.

Rappelons dans ce contexte que le Gouvernement, et plus spécialement le Ministre des Finances, lors de la modification des droits proportionnels d'enregistrement et de transcription applicables aux acquisitions de biens immeubles destinés à servir d'habitation personnelle principale respectivement lors de l'introduction du taux de T.V.A. super-réduit de 3 % pour la livraison de logements servant soit à l'habitation principale au propriétaire, soit à la location à un tiers, avait adressé un avertissement catégorique à l'égard des promoteurs afin qu'ils n'imputent pas sur leur marge bénéficiaire

ces avantages destinés aux seules familles. Or, on a la nette impression que ces mesures fiscales, ensemble avec un bon nombre d'autres mesures gouvernementales visant à faciliter l'accession à la propriété, ont été portées au compte des seuls lotisseurs.

Conscient que le logement ne constitue pas un bien économique ordinaire mais plutôt un élément de base conditionnant l'ensemble des autres aspects de la vie d'une population, le Gouvernement a dû trouver une solution adéquate. L'accès à un logement abordable est un impératif pour l'accès à d'autres droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle la garantie du droit au logement est devenue un devoir socio-économique d'une importance primordiale n'imposant non pas un dirigisme étatique mais une politique de régulation dans le système de l'économie de marché trop souvent caractérisée par l'anarchie.

Ainsi, le Gouvernement, en arrêtant en date du 27 avril 1990 le catalogue de mesures prévoyant des interventions directes sur l'offre et la demande de logements, visait au rétablissement d'un équilibre entre l'offre globale et la demande globale, tout en évitant de scinder le marché en deux secteurs, à savoir en un secteur tout à fait libre et un secteur étatisé.

En effet un nombre considérable des mesures arrêtées profite indirectement aux protagonistes de la construction, notamment aux promoteurs, et ceci par le biais d'une augmentation sensible de la solvabilité de leur clientèle par :

- l'augmentation du cercle des bénéficiaires des primes d'acquisition et de construction en élargissant celui-ci en fonction des personnes à revenus moyens ;
- l'augmentation du montant des primes d'acquisition et de construction ;
- l'augmentation du montant maximum de la prime d'épargne de 100.000 à 200.000.- francs ;
- l'augmentation du montant maximum du prêt pour lequel est due la subvention d'intérêt, à savoir de 3.000.000.- à 4.000.000.- francs ;
- l'introduction d'une subvention d'intérêt pour les travaux de transformation ;
- l'augmentation des primes pour handicapés physiques de 200.000.- à 600.000.- francs ;
- l'introduction d'une bonification d'intérêt généralisée accordée à tous les ménages ayant des enfants à charge et qui n'est liée à aucune condition de revenu ni à aucune condition de surface ;
- l'augmentation des taux d'amortissement applicables aux immeubles

bâti afin d'améliorer la rentabilité de l'investissement privé dans le logement locatif ;

- la modification du système des droits proportionnels d'enregistrement et de transcriptions applicables aux acquisitions de biens immobiliers destinés à servir d'habitation principale ;
- la modification des dispositions relatives à la T.V.A. en matière de logement ;
- la modification des dispositions ayant trait à la déductibilité fiscale des intérêts débiteurs respectivement de la prime unique de l'assurance solde restant dû.

En procédant ainsi, le Gouvernement avait l'intention de favoriser davantage l'accession à la propriété. On constate en 1992 une augmentation de 8,6 % par rapport à l'année précédente du nombre des primes d'acquisition et de construction. Les 3.236 primes accordées portaient sur un montant de 565 millions, soit quelque 67,5 millions de plus que l'année précédente. Notons également que la moyenne des primes de construction/acquisition a progressé de 4,8 % par rapport à 1991.

Par rapport à l'année précédente le nombre des primes d'épargne accordées a augmenté de 4 %, alors que le montant global versé aux 660 bénéficiaires a connu une progression sensible pour atteindre 64 millions de francs.

En outre un montant global de 772,5 millions de francs a été liquidé pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1992 en tant que subventions d'intérêts. Le nombre de ces subventions a progressé par rapport à 1991 de 2.310 unités, soit 2,1 %, alors que leur montant a augmenté de 11 %.

En plus, 128.858 bonifications d'intérêt ont été accordées en 1992 portant sur un montant global de 645,3 millions de francs.

En 1992, le nombre des garanties de l'État accordées s'élevait à 23, portant sur un montant global de 19,3 millions de francs, alors que 42 crédits-tauidis concernant un montant global de 26,9 millions de francs furent accordés.

857 primes d'améliorations, portant sur un montant de 47,6 millions, ont connu en 1992 une suite favorable, alors que 16 primes pour personnes handicapées physiques avec un montant global de 3,2 millions ont été accordées.

En ce qui concerne le complément de prime pour frais d'architecte et d'ingénieur-conseil 352 demandes ont été accordées, de sorte qu'en 1992 les montants liquidés ont quasiment qua-

druplé par rapport à 1991 pour atteindre quelques 10 millions de francs.

Malgré ces efforts énormes, les prix des logements, et surtout ceux des terrains à bâtir ne cessaient de s'accroître, ce qui amenait le Gouvernement à intensifier les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains à bâtir ainsi que de construction d'ensembles de logements à coût modéré destinés à la vente ou à la location. Par règlement grand-ducal du 13 décembre 1991 modifiant et complétant le 6e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés pour les années 1990 à 1995 tel qu'il fut complété par le règlement grand-ducal du 8 janvier 1993, le Gouvernement est autorisé à subventionner 175 projets qui seront réalisés par des communes, le Fonds pour le logement à coût modéré, la Société nationale d'habitations à bon marché, des associations sans but lucratif et des entreprises privées.

Dans le cadre du prédit programme seront construits 2.047 logements destinés à la vente et 2.294 logements destinés à la location, alors que 1.136 places à bâtir seront aménagées, soit au total 5.477 unités de logements. Par le biais de cette mesure constituant un moyen privilégié pour aider la population, qui selon les dires des auteurs de la récente étude « l'endettement des ménages au Grand-Duché de Luxembourg », s'endette le plus fréquemment pour l'accession à la propriété de sa

résidence principale (26,3 % des ménages sont dans cette situation), à disposer d'un logement abordable, le Gouvernement entend finalement rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande toujours caractérisé par une insuffisance de l'offre. Il est évident que tous les acteurs de la construction, et non les seuls promoteurs, seront directement bénéficiaires de ce programme de construction alors qu'il leur appartient finalement de réaliser les unités prévues sur le terrain.

La population du Luxembourg va toujours en croissant et ceci depuis le début des années '80. Au 1er janvier 1992, notre pays comptait 389.000 habitants, correspondant à une augmentation de la population totale de quelque 5.400 unités par rapport au 1er janvier 1991, partant dépasse déjà aujourd'hui de loin tous les pronostics établis à l'égard de l'année 2001. Les auteurs de la deuxième partie du rapport LIP estiment que quelques 400.000 à 410.000 personnes habiteront notre pays en 2001, dont 120.000 à 130.000 étrangers, à savoir 31 %. Cet accroissement de la population engendre un besoin en logements qui a été chiffré à 8.000 unités.

Parallèlement à cette évolution on constate des changements dans la structure de la cellule familiale. Ainsi, le nombre moyen des personnes par ménage est passé de 3,3 à 2,61 entre 1960 et 1991 avec une estimation de 2,51 personnes par ménage pour l'an-

née 2001 engendrant un besoin supplémentaire de quelques 5.000 unités. La surface moyenne par personne s'accroîtra elle aussi, pour passer de 40 m² en 1991 à 42 m² en 2001, de sorte que la surface moyenne par logement s'établira à 105 m² en 2001.

Pour l'année 1991, un déficit réel de quelques 6.500 unités fut constaté, déficit qui s'est établi à 10.600 unités en tenant compte de l'évolution de la surface moyenne par personne respectivement à 11.500 unités en tenant compte de l'évolution du nombre des ménages et du principe « un logement pour chaque ménage ».

Les auteurs de la prédite étude estiment que 158.000 ménages seront présents au Luxembourg en 2001. En outre ils estiment qu'annuellement quelque 0,75 % du parc existant seront démolis, ce qui engendrera un besoin en remplacement de quelques 10.000 unités jusqu'à l'an 2001, de sorte que quelques 23.000 logements devront être construits. Si en outre on tient compte du déficit existant actuellement, le besoin réel en constructions nouvelles se chiffre à 33.000 unités d'ici l'an 2001, partant les efforts gouvernementaux en matière de logement seront intensifiés.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jean Spautz, Ministre du Logement et de l'Urbanisme, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

TRAVAUX PUBLICS

La grande voirie de communication

Dans le domaine de la grande voirie, les investissements réalisés en 1992 par l'intermédiaire du fonds des routes ont été de l'ordre de 4 385,0 millions de Flux.

Par rapport à l'année 1991 où les dépenses du fonds des routes se chiffraient à 3 388,4 millions de Flux, ceci correspond à une augmentation de 29,4 %.

Le département des Travaux Publics poursuit donc son but d'accélérer l'établissement des liaisons avec le réseau autoroutier européen. L'activité de l'année 1992 peut se résumer de la manière suivante :

- poursuite des travaux en cours
- ouverture de la section 2 de l'auto-route de Trèves et ainsi de la liaison

continue entre la ville de Luxembourg et celle de Trèves

- début des travaux relatifs à la Pénétrente du Sud, de la ville de Luxembourg et au contournement d'Ettelbruck en direction de Bastogne.

Des avants-projets sommaires, des notices d'impact sur l'environnement ainsi que des études de trafic y afférentes ont été établis pour de nouveaux projets, à savoir les contournements d'Echternach et de Bascharage.

La division centrale de la voirie a également entrepris l'étude du parking du Glacis à Luxembourg et le projet d'une liaison par un nouveau mode de trans-

port en commun reliant le champ de foire précité au centre-ville.

En ce qui concerne la protection contre le bruit, plusieurs projets ont été étudiés voire mis en chantier.

Il s'agit notamment des projets suivants :

- écran antibruit sur la Collectrice du Sud à la hauteur de Sanem/Nieder-corn (CR 175)
- butte antibruit à Gadderscheier au bénéfice du Kannerschlass de Sanem
- avant-projet d'écrans contre le bruit à Pontpierre
- avant-projet d'une protection contre le bruit à Mamer et à Strassen/Helfent

Les différents chantiers se sont déroulés de la façon suivante :

1. Autoroute Luxembourg-Trèves

1. 1. Section II

Les derniers travaux sur la section II Niederanven-Potassbiérg ont été réalisés et se sont terminés suivant le délai imposé de sorte que la mise en service et l'inauguration officielle de ce tronçon a pu être faite en date du 26 juin 1992.

Il s'agissait des travaux de mise en œuvre de la couche de roulement en enrobé drainant, de la pose des glissières de sécurité et de la signalisation verticale, du marquage horizontal ainsi que de la mise en œuvre de la terre végétale sur une partie des remblais, respectivement des déblais.

1. 2. Aires de service à construire sur l'autoroute Luxembourg-Trèves, Section III

Le site proposé par le Service de la Grande Voirie à la hauteur du CR 139 entre Wecker et Grevenmacher n'a pas été retenu. Le nouveau site de la plateforme douanière à Wasserbillig a fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire.

2. Contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg

2. 1. Tronçon Gasperich-Irrgarten

Le rond-point de l'Irrgarten a été mis en service.

Les travaux de terrassements du Lot I entre l'O.A.3.05/5/7 et le Viaduc de la Drosbach et ceux relatifs aux bretelles d'accès au Centre douanier ont été achevés ; les travaux de terrassements relatifs au lot II (viaduc de l'Alzette - viaduc de Hamm) ainsi que ceux du lot III (viaduc de Hamm - rond-point Irrgarten) sont poursuivis.

Les chantiers respectifs du tunnel de Howald, du pont haubané sur l'Alzette (longueur 260 m) du Viaduc de Hamm (longueur 196 m) de l'O.A.3.01 dans la Croix de Gasperich ainsi que des tabliers des O.A.3.05/6/7 se poursuivent normalement. Ont également été terminées les études relatives aux O.A.9.2, 10.1, 11.2, 13.4. aux bassins de retenue et aux travaux de finition de la Croix de Gasperich. Les mises en adjudication respectives ont été faites.

Finalement les études des équipements électromécaniques du tunnel, les premières adjudications d'équipements de voirie, ainsi que les

études de trafic relatives à l'échangeur de Hespérange ont été effectuées.

2. 2. Tronçon Irrgarten-Kirchberg

Le dossier d'adjudication du tunnel du Cents (tranchée couverte de 310 m) a été préparé ainsi que celui des viaducs de Neudorf (viaducs de 190 m et de 254 m).

Des études relatives aux échangeurs ont été effectuées en outre.

3. Pénétrante Sud de la Ville de Luxembourg

L'adjudication des travaux et le début des chantiers se sont faits pour le viaduc sur les voies CFL avec sa rampe d'accès (longueur 90 m) ainsi que pour la tranchée couverte en-dessous des voies CFL (longueur 420 m).

Finalement les études ainsi que l'adjudication relatives au tronçon 3A carrefour Pénétrante - route de Thionville ont été faites.

4. Collectrice du Sud

4. 1. Tronçon Dudelange-Esch

4. 1. 1. Tronçon Dudelange-Kayl

Lot A : Le tronçon a été provisoirement mis en service fin décembre 1992. Reste à mettre en œuvre l'ultime couche d'enrobés sur un côté (Kayl-Dudelange) et les travaux de finition successifs (glissières, signalisation horizontale).

4. 1. 2. Tronçon Kayl-Ouvrage d'art 43

(Près de Schifflange ; route d'aiguillage à Scheierboesch CR 168). Les travaux de terrassements ont été adjugés au cours de l'année 1992 et ont débuté en janvier 1993 ; leur fin est prévue pour la fin de l'année 1993. Cinq ouvrages d'art sont prévus sur ce tronçon dont quatre qui ont déjà été réalisés et un qui est encore en construction. L'ouvrage d'art 43 est en voie de construction. La fin des travaux est prévue pour mai 1993. Les deux ouvrages d'art préparatoires (sur le CR 168) sont terminés.

4. 1. 3. Ouvrage d'art 43-Échangeur de Foetz

L'adjudication des travaux a eu lieu fin 1992. Le début des travaux a été le 15 février 1993. La fin des travaux se fera probablement en fin d'année 1993. Quatre ouvrages d'art sont prévus. Trois sont en voie de construction et un est déjà terminé. L'échangeur de Foetz est en cours de réalisation.

La fin des travaux se fera probablement en fin d'année 1993.

4. 1. 4. Entrée Esch-sur-Alzette

Le redressement de la rue de Luxembourg à partir de l'église jusqu'à la station d'essence BP est terminé. La mise en circulation est prévue pour 1993, dès l'achèvement de l'ouvrage d'art à la hauteur de la station d'essence BP.

4. 2. Tronçon Lankelz-Biff

4. 2. 1. Rond-point Biff

Le rond-point côté sud est terminé et les travaux préparatoires du rond-point proprement dit côté nord ont débuté. Des emprises restent à faire pour pouvoir réaliser les rampes d'accès côté nord. Le redressement de la N 31 est terminé. La mise en circulation du rond-point est prévue pour la fin de l'année 1993.

4. 2. 2. Biff-Moulin de Bascharage

Les travaux relatifs à la section courante ont débuté en février 1993. La fin des travaux de l'ouvrage d'art Moulin de Bascharage au droit du passage des CFL se fera en juillet 1993. La signalisation verticale (du type SOLU-PLA) est mise en place.

4. 2. 3. Moulin de Bascharage-Gadderscheier

La section courante est terminée. L'installation de l'écran antibruit est prévue au cours de l'année 1993.

4. 2. 4. Gadderscheier-Aessen

Les travaux d'assainissement, de terrassement et de béton bitumineux sur la section courante sont terminés ainsi que les travaux de finition dans le tunnel Aessen. L'aménagement des entrées du tunnel a été réalisé au cours de l'année 1992. Le redressement du CR 110 a été réalisé et le passage supérieur mis en service. Une déviation de la conduite SES et des équipements souterrains de la commune de Sanem a été réalisée.

4. 2. 5. Aessen-Lankelz

Les travaux de l'aménagement du rideau de palplanches sont terminés. Le passage souterrain à Ehlerange sera terminé au cours de l'année 1993.

Le lot 5, tronçon Aessen-Ehlerange, a été mis en soumission. La fin de ces travaux de terrassement et d'assainissement est prévue pour le mois de juillet 1993. Les travaux d'assainissement du lot 4,

tronçon Ehlerange-Lankelz se sont terminés. La mise en service du tronçon Biff-Lankelz est prévue dès l'achèvement de l'ouvrage d'art dans l'échangeur d'Ehlerange.

Un ouvrage supplémentaire dans l'échangeur Lankelz a été mis en soumission.

4. 2. 6. Rond-point Raemerich

Les travaux d'assainissement de la chaussée du rond-point proprement dit sont terminés et le rond-point a été mis en circulation. Les travaux relatifs au parking ARBED ont débuté. Des plantations sont prévues au cours de l'année 1993.

4. 3. Tronçon Rodange-Rond-point Biff (contournement de Pétange)

4. 3. 1. Porte de Lamadelaine

L'axe Lamadelaine-Rond-point a été mis en service en 1992. Le passage piétonnier est terminé. Des travaux de plantations et d'aménagement du rond-point ont été réalisés.

L'axe Athus-Rond-point a été réalisé.

4. 3. 2. Liaison avec la Belgique

La liaison entre l'ouvrage d'art 1 et l'ouvrage d'art 2 a été mise en circulation.

4. 3. 3. Contournement de Pétange

Des travaux de finition et l'installation d'une butte antibruit ont été réalisés entre le P.K. 1,3-1,9. Le clôturage des terrains de football a été réalisé ainsi que l'installation lumineuse. Des containers provisoires ont été installés. Le premier match de compétition a eu lieu en janvier 1993. Une ligne haute-tension dépassant les nouveaux terrains de football a été déplacée.

Rond-point « Église » à Pétange : Le redressement de la Chiers a été effectué (terrassement, bétonnage et revêtement avec des pierres naturelles). Des préparations pour l'ouvrage hydraulique ont été faites.

Les parois moulées seront exécutées fin mai 1993. Les murettes de guidage ont été réalisées. L'ancien terrain de football ainsi que les vestiaires ont été démolis. À l'accès du chantier du rond-point « Église », la maison Rassel a été démolie. L'aménagement d'une porte de chantier a été réalisée, servant dès novembre 1993 pour

la déviation provisoire du trafic. L'ouvrage d'art Hemmer (entre le rond-point « Biff » et le rond-point « Église ») a été terminé pendant l'année 1992 et sera provisoirement mis en service en décembre 1993. La première couche d'enrobés a été effectuée. Le chemin piétonnier « Attert » sera définitivement mis en service en mai 1993. Les travaux de terrassement, les bordures et le béton bitumineux ont été réalisés. Des arbres de Biff y ont été déplacés. Les travaux de terrassement de la section courante P.K. 2,7-P.K. 3,7 ainsi que des buttes antibruit sont en voie de réalisation.

Le battage de palplanches a été prévu pour mi-février 1993. La mise en service de cette section sera prévue pour la fin de l'année 1993. L'ouvrage hydraulique 3 a été terminé. Les travaux relatifs à l'ouvrage hydraulique 4 ont été entamés. Il y a eu du retard dû aux problèmes d'emprises de quelques terrains. Les travaux relatifs à l'aménagement d'un parking près des étangs et près du rond-point Lamadelaine ont été réalisés. L'entrée vers la tribune et la station d'épuration a été faite (elle a été réalisée sans béton bitumineux). Les travaux sur les parkings derrière les tribunes sont arrêtés à cause des installations de tribunes sur les nouveaux terrains de football.

5. Grande voirie du Nord

5. 1. Contournement de Schieren

Les travaux de terrassements, d'assainissements et de chaussée ont été réalisés en grande partie, y inclus la construction d'un tunnel de 195 m de longueur au droit de l'échangeur de Colmar.

L'ouverture à la circulation du contournement de Schieren est prévue pour la fin du mois de juillet 1993.

5. 2. Contournement de Mersch

L'étude d'impact pour le contournement de Mersch a été soumise à l'avis du Ministère de l'Environnement au courant de l'année 1992. Les dossiers d'exécution pour le lot 1, tronçon d'une longueur de 3,4 km entre l'échangeur de Mersch à la hauteur de la route nationale N 7 et l'échangeur de Schoenfels, à la hauteur du croisement du contournement de Mersch avec le CR 102 entre Mersch et Schoenfels, sont en voie de préparation. Les premiers travaux, à savoir la construction d'un

nouveau d'art dans le cadre du redressement du CR 102 Mersch-Schoenfels vont être réalisés à partir du mois de septembre 1993.

5. 3. Contournement de Colmar-Berg

Des études d'avant-projet du tracé définitif et du viaduc de Colmar au droit de la vallée de l'Alzette ont été réalisées.

5. 4. Contournement d'Ettelbruck en direction de Bastogne

Les travaux relatifs à la construction du contournement d'Ettelbruck en direction de Bastogne ont commencé le 2 mars 1992. Dans le cadre du projet, la construction de 3 ouvrages d'art est prévue :

a) L'ouvrage hydraulique O.A.2, longeant l'Alzette sur une distance de 80 mètres et assurant l'écoulement des eaux en cas de crues exceptionnelles. Les piétons en provenance de la place du marché pourront donc gagner en toute sécurité le parking Deich. L'entre-distance des piles sera de 10 mètres.

b) L'ouvrage d'art A.O.1 d'une longueur de 21 mètres, comportant une seule travée et garantissant la liaison du contournement avec la rue Michel Weber. La structure du tablier est du type point-mixte.

c) L'ouvrage d'art O.A.3 à travée unique, d'une longueur de 40 mètres, reliant l'axe 01 du contournement avec l'axe 02 en direction de Bastogne et enjambant l'Alzette au droit de la centrale hydroélectrique. Les éléments porteurs sont constitués de deux caissons métalliques en forme d'arc reliés par des entretoises. Par l'intermédiaire de câbles, ces caissons reprennent les charges des profils métalliques sur lesquels repose une dalle en béton armé. Les travaux seront retardés d'un mois au moins en conséquence d'une crue exceptionnelle qui s'est produite au mois de janvier de l'année en cours.

6. Route du Nord (Luxembourg-Mersch)

Un dossier de variantes a été établi (avec des études de trafic, des études des transports collectifs, des études d'impact ; quatre variantes ont été proposées). Un avant-projet sommaire du tronçon Kirchberg-Staffelter a été établi.

7. Liaison avec la Sarre

Des études de tracés ont été effectuées (Schengen-Hellange). Un avant-projet

détaillé du tronçon 1 (Schengen-Mondorf) a été établi. Des études d'avant-projet sommaire du viaduc sur la Moselle à Schengen ont été réalisées (par une commission technique Allemagne-Luxembourg).

8. Divers

8. 1. Entretien des autoroutes en service

Un tapis drainant a été mis en œuvre sur l'autoroute de Thionville pendant les mois de mai et de juin 1992. Des travaux de réfection de chaussée et d'entretien des ouvrages d'art ont été effectués. Divers travaux de fauchage, de nettoyage, des interventions en cas d'accident etc... ont été réalisés.

8. 2. Les études du redressement de la RN 1 entre l'aéroport et l'échangeur de Senningerberg ont été reprises.

8. 3. L'adjudication et la mise en chantier de travaux de protections phoni-

ques à Helfenterbruck et à Strassen sur le boulevard de Contournement de la Ville de Luxembourg ont été effectuées.

8. 4. Raccordement du Cargo-Center

8. 5. Les travaux relatifs au Contournement de Differdange (qui sera réalisé par un promoteur privé) ont débuté au cours de l'année 1992.

8. 6. Études diverses

9. Total des dépenses relatives au Fonds des Routes effectuées en 1992 par le Ministère des Travaux Publics

1. Autoroute de Trèves	283,8 mio Flux
2. Contournement de Luxembourg	1 276,6 mio Flux
3. Pénétrante Sud de la Ville de Luxembourg	257,7 mio Flux
3. Collectrice du Sud	1 725,5 mio Flux
4. Grande voirie du Nord	328,2 mio Flux
5. Liaison avec la Sarre	10,2 mio Flux
6. Réfection des vêtements	159,0 mio Flux
7. Surveillance des chantiers	124,6 mio Flux
8. Divers	219,4 mio Flux
Total :	4 385,0 mio Flux

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

CULTURE

Affaires culturelles : Les grands projets d'infrastructure

Rappelons les travaux faisant de l'ancienne Maison Servais un Centre national de Littérature, de l'ancienne prison de femmes le futur Musée national d'Histoire naturelle. Mentionnons encore le projet d'élargir le Centre national de l'Audiovisuel. Pour des raisons budgétaires, le Centre national d'Art contemporain ne sera réalisé que plus tard.

Le projet de loi conc. l'ancienne abbaye de Neumünster a été déposé en 1992 :

Restauration de l'ancienne abbaye de Neumünster en Centre culturel de Rencontre, Neumünster

Introduction

L'historicité qui marque le complexe en fait un lieu de dignité et de mémoire. Haut lieu de spiritualité mais aussi d'affliction des hommes, l'ancienne abbaye de Neumünster est actuellement un lieu qu'on ne visite pas, qui n'existe (presque plus) dans la conscience de notre peuple. Il est donc important que soit rendue possible la (re)découverte et la visite de ce monument et qu'y soient conservés les

témoins des diverses fonctions passées (abbaye bénédictine, hôpital militaire, prison pour criminels de droit pénal, lieu de détention des résistants au cours de la seconde guerre mondiale...) ainsi que des éléments archéologiques les plus intéressants.

Rappelons quelques dates :

- décision de restaurer l'ancienne prison du Grund prise par le Gouvernement en conseil le 9 mai 1986 ;
- l'ensemble avait été classé monument historique par arrêté du Gouvernement en conseil le 10 janvier 1988 ;
- un groupe de travail avait été nommé par le Gouvernement le 2 février 1990 pour élaborer des propositions d'aménagement du complexe ancienne abbaye de Neumünster-Criminel-Tutesall ; le groupe de quatre personnes, qui s'est en partie appuyé sur les conclusions d'un précédent groupe de travail, s'est adjoint les conseils d'un scénographe français, M. Bernard Jaunay et d'un architecte mandaté par l'Administration des Bâtiments Publics, M. Jean Ewert ;

- le projet de loi a été déposé par M. le Ministre des Travaux Publics en date du 5 mai 1992 ;

- le Conseil d'État a émis son avis le 17 juillet 1992.

Le Gouvernement fonde l'avenir de l'ancienne Abbaye de Neumünster sur sa naturelle vocation culturelle et son caractère public. Il s'agit de faire de cet ensemble immobilier un lieu où des activités de proximité permettront de nouer des liens avec le quartier du Grund, cohabiteront avec des activités de portée nationale et internationale. En effet, le futur Centre doit contribuer, avec les autres institutions culturelles nationales, au renouveau de l'image luxembourgeoise. C'est pourquoi le Gouvernement proposera à la Chambre des Députés d'aménager le complexe Neumünster (ancienne abbaye de Neumünster, bâtiment dit le Criminel et le Tutesall) en Centre culturel de Rencontre, sur le modèle des Centres Culturels de Rencontre tels qu'ils existent en France et en d'autres pays.

Une cellule de préfiguration travaille actuellement sur le fonctionnement du

futur Centre (thème fédérateur, besoins en personnel, financement, partenariat).

Les Centres culturels de Rencontre

Un Centre Culturel de Rencontre est un organisme, de statut public ou privé, jouissant d'une certaine autonomie, engagé dans l'action culturelle au niveau de la création et de la diffusion. Il dispose, pour ce faire, d'un lieu et d'un site.

Beaucoup de Centres Culturels de Rencontre sont logés dans d'anciennes abbayes qui ont été jadis des lieux de rencontre, d'échanges et de culture. Elles ont été des abris qui ont permis aux hommes et aux femmes de se recueillir et ont beaucoup contribué à l'éclosion de la pensée et de la conscience européennes.

En France l'association nationale regroupe huit centres nationaux (l'ancienne Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson, la Saline Royale d'Arc-et-Senans, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, l'Abbaye Royale de Fontevraud, le Château de la Verrerie du Creusot, l'Abbaye de Royaumont, la Corderie royale de Rochefort, l'Abbaye-aux-Dames de Saintes). Le 23 juin 1992, la nouvelle charte des Centres culturels de Rencontre a été signée à Paris. Tous ces centres sont à la fois des lieux de création pour les professionnels et d'accueil pour le public. L'accord signé avec l'État français repose sur une triple convergence :

- l'innovation culturelle
- le renforcement de l'ancrage régional
- la coopération internationale

Une centaine de centres culturels en Europe ont manifesté leur intérêt pour la création d'un réseau européen de ces centres culturels (cf. Conseil de l'Europe).

Il est évident que le Luxembourg aura tout intérêt à suivre de près le développement de ce réseau et à en devenir membre : il ne s'agit pas de réinventer le monde à chaque fois, des synergies éviteront la dispersion et le double emploi coûteux. L'intégration au réseau permettra de mieux cibler les initiatives culturelles et de participer à une dynamique culturelle qui, vu la nouvelle donne européenne semble sans frontières sur notre vieux continent.

Les principes de réaménagement en Centre culturel de Rencontre :

La sauvegarde de la substance archéologique et architecturale :

Comme le complexe Neumünster ainsi que la 3e enceinte figurent parmi les monuments classés, il importera de les traiter avec précaution et respect. La restauration de l'ensemble se fera selon le principe sauvegarder en rénovant (« *erhaltende Erneuerung* ») en faisant harmoniser les nouvelles constructions avec les anciennes. Comme du côté du mur de Wenceslas les fouilles se sont poursuivies jusqu'à une date récente sous la surveillance du Service des Sites et Monuments Nationaux, il est évident que certains aspects et structures des bâtiments n'ont pu se préciser qu'au vu de leurs résultats.

Les quatre fonctions du futur Centre de Culture et de Rencontre, Neumünster :

Le concept de Centre de Culture et de Rencontre, Luxembourg a été défini, à la lumière des demandes exprimées par étapes, comme centre de ressources rassemblant de nombreux services d'action culturelle au sein d'espaces de communication sociale.

Il sera géré avec un déploiement minimal. Une petite équipe gérante assurera l'accueil d'intervenants extérieurs dans le cadre de conventions d'utilisation (une quinzaine de personnes pour l'administration et l'animation du Centre, une vingtaine pour l'auberge culturelle).

Plutôt que sur des missions, les définitions ont porté sur quatre grandes fonctions indispensables à un tel ensemble, à la fois autonomes et complémentaires, induisant pour chacune un ensemble d'activités :

1. L'Accueil du public
2. La Rencontre
3. La Sensibilisation à la création artistique
4. La Diffusion culturelle

1. L'Accueil du public

- accueil du public (visiteurs, stagiaires, participants colloques) ;
- visites-découvertes (accueil de groupes et d'individus) du monument historique (abbaye, murs d'enceinte . . .) ;
- visites-conférences ;
- visites animations (actions didactiques) ;
- visites de classes de découverte du patrimoine ;
- promenades ; circuit touristique-culturel (Bock, Neumünster, Rham)

- restaurant, cafétéria à plusieurs vitesses : pour les participants à un colloque, pour les visiteurs-touristes, pour des occasions spéciales (réceptions, galas) (70 personnes, nombre peut être doublé voire triplé) ;
- une trentaine de chambres d'hôtel pouvant loger une cinquantaine de personnes ;
- boutique culturelle : livres, reproductions (histoire luxembourgeoise, identité nationale, témoin prison 2e guerre mondiale, témoin ancienne abbaye bénédictine) ;
- espace de détente, centre de loisirs culturels (alliance entre démarche ludique et démarche didactique) ;

2. La Rencontre :

- lieu de rencontre associations locales, nationales, internationales ;
- activités socioculturelles de quartier : initiation, découverte de sujets : favoriser l'insertion sociale
- conférences, colloques, séminaires ;
- stages de formation pour entreprises ou institutions publiques ;
- congrès rassemblant au maximum 400 personnes ;
- toutes prestations de la gamme : séminaires, colloques (grande salle + salles de réunion, 20, 40 ou 60 personnes + salle polyvalente 200 p.)
- présentations commerciales ;
- réceptions officielles ou privées, cocktails de presse : Tutesall : capacité 500 personnes

3. La Sensibilisation à la création artistique :

- cours de sensibilisation à l'art pour enfants, jeunes, adultes, ateliers didactiques, initiation à la création (photographie, tissage, céramique, informatique, peinture, dessin, modelage, musique, expression corporelle, pantomime, . . .) ;

4. La diffusion culturelle :

- cadre historique et pittoresque, lieu de dignité et de mémoire : miroir de l'histoire du Luxembourg
- exposition permanente sur identité luxembourgeoise (remake en plus petit de l'Expo 150) ;
- exposition permanente sur l'histoire de l'abbaye (visualisation des fouilles archéologiques) et de la prison (cellule témoin 2e guerre mondiale) ;

- expositions temporaires des produits d'ateliers (cf. sensibilisation à l'art) ;
- expositions temporaires en provenance du réseau Centres culturels de rencontre ;
- représentations théâtrales, concerts de musique classique et moderne, spectacles audiovisuels ;
- espace audiovisuel : 50 personnes, projections ciné, vidéo, diaporama (besoins du Centre et présentations publiques) ;
- salle de presse, journal du Centre.

Fonctionnement du futur Centre culturel de rencontre

Principes de Fonctionnement

Une phase de préfiguration qui débiterait avec la mise en chantier des aménagements de base est prévue. Une équipe de gestionnaires se mettrait en place progressivement.

Cette équipe pourrait être assistée de spécialistes en communication et en ingénierie culturelle pour entreprendre durant cette phase :

- La mise en place des financements privés et publics relatifs au fonctionnement évolutif de l'ensemble ;
- des actions de communication, d'emblée, aux plans locaux nationaux et internationaux autour de l'image constitutive (thème fédérateur) ;
- un début de programmation événementielle afin de convaincre et de fidéliser le plus large public et l'accueil de toute initiative extérieure pouvant s'inscrire dans les objectifs du Centre ;
- l'orientation, l'adaptation graduelles du programme de réhabilitation d'aménagement ;

- la mise en œuvre d'une politique fondée sur la recherche d'un autofinancement solide (1/3 du budget pour un début serait raisonnable) : mécénat, flux touristique, partenariat avec le monde des entreprises, développement commercial de l'activité, rencontre, concessions des unités commerciales ;
- l'engagement du Centre dans certains réseaux institutionnels et associatifs.

Les partenaires

Fondée sur un principe de gestion minimale, l'administration du Centre accueillera divers partenaires publics ou privés qui pourront animer l'Abbaye dans un cadre de convention ou de concession.

Un large appel aux associations locales et internationales concernées sera entrepris ainsi qu'une suffisante concertation avec les populations du voisinage.

Le souci permanent sera de ne pas constituer un appareil administratif et d'animation lourd mais strictement fonctionnel et performant, favorisant des initiatives de tous ordres.

La réhabilitation progressive de lieux en fonction des propositions utiles et des évolutions, aboutira à un ensemble vivant, cohérent et justifié au terme moyen de cinq années.

En phase de préfiguration, il s'avérera utile d'établir un « maillage » relationnel dans lequel s'inséreront les projets du Centre et qui assurera leur promotion. On peut recenser quatre types de partenariat :

- nationaux institutionnels : instituts culturels d'État (Musée National d'Histoire et d'Art, Musée National d'Histoire Naturelle, Bibliothèque Nationale, Archives Nationales, Cen-

tre National de l'Audiovisuel, Service des Sites et Monuments nationaux, Centre National d'Art Contemporain ; musées, instituts de recherche, etc. . . .), instituts culturels de la Ville de Luxembourg, les instances du mécénat, le réseau associatif . . . ;

- nationaux privés : entreprises, organismes financiers . . . ;
- réseaux européens et internationaux : UNESCO, ICOMOS, Fondation Européenne de la Culture, Direction Générale de l'Enseignement et de la Culture du Conseil d'Europe, Association des Centres culturels de rencontre (France) . . . ;
- jumelage Lorraine-Luxembourg (dans le cadre des accords de la Grande Région SARRE-LORRAINE-LUXEMBOURG).

La plus grande autonomie financière serait bénéfique à l'établissement. Pour cela, il devra être apte à recevoir des concours financiers en provenance de plusieurs sources (fonds publics, fonds privés, provenance étrangère . . .).

Le projet culturel gagnera à être bâti sur des axes de développement culturel allié au développement économique :

Le mécénat pourrait contribuer à soutenir les expériences de création artistique :

- l'activité touristique qui génère des ressources importantes ;
- le partenariat avec les entreprises de plus en plus sensibles aux valeurs culturelles ;
- un accueil de séminaires et de colloques combiné avec les services de l'auberge.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Affaires culturelles, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

AGRICULTURE

L'Agriculture luxembourgeoise dans l'économie nationale

A l'instar de l'économie luxembourgeoise, l'agriculture traverse actuellement une phase difficile. En tant que fournisseur de matières premières destinées à l'industrie agro-alimentaire, elle dépend évidemment des conditions plus ou moins favorables que rencontre cette industrie dans l'économie

en général. Cependant, d'autres facteurs, comme par exemple les conditions climatiques ou encore la politique agricole, ont une incidence non négligeable sur le secteur agricole et font que celui-ci connaît parfois une évolution divergente de l'évolution de l'économie en général.

Toujours est-il qu'en 1991 l'agriculture luxembourgeoise a subi un recul de la valeur ajoutée brute nominale au coût des facteurs de 9,2 p.c. par rapport à 1990. D'après les premières estimations, on peut s'attendre à ce que la VAB aura connu en 1992 un redressement partiel malgré une régression du

nombre des exploitations agricoles. L'évolution future de la valeur ajoutée brute reste encore plutôt incertaine, vu que les effets des décisions de la réforme de la politique agricole commune, entrant en jeu au cours de l'année 93, sont encore difficilement quantifiables.

En termes relatifs, l'importance économique de l'agriculture n'a cessé de décliner au fil des dernières décennies. Sa contribution respective à la formation du PIB, à l'emploi et à la formation brute de capital fixe va, en effet, en décroissant, même si on constate un ralentissement du rythme de ces décroissances depuis la fin des années 80 (v. tableau 1).

Alors qu'en 1970, la population occupée dans l'agriculture a encore atteint 9,7 p.c. de la population active totale, elle ne représente plus que 3,2 p.c. en 1991. Pour la même période (1970 à 1991), la valeur ajoutée brute de l'agriculture au coût des facteurs est tombée de 3,8 p.c. en 1970 à 1,8 p.c. en 1991. Ces régressions relatives de l'importance économique de l'agriculture dans l'économie nationale sont d'une part attribuables à l'expansion de l'industrie (secteur secondaire) et d'autre part du secteur tertiaire et notamment des services bancaires et commerciaux. Dans la situation actuelle de récession économique générale, l'attrait que représentent les secteurs secondaire et tertiaire pour l'emploi agricole diminue par rapport à la situation de prospérité économique connue jusqu'à présent.

La formation brute de capital dans l'agriculture atteint en 1991, 2,3 milliards de F, ce qui représente 2,5 p.c. de la formation brute de capital dans l'ensemble des branches de l'activité économique. En 1970, l'importance relative des investissements en agriculture s'est même établie à 5,2 p.c. (0,7 milliards de F) du total.

Cette évolution n'est pas propre au Luxembourg, mais s'observe également au niveau de l'Europe des douze (v. tableau 2).

Tableau 2 : Importance économique de l'agriculture dans la Communauté européenne

(Source : EUROSTAT)

		Eur 12	Belgique	Allem. *	France	Pays-B.	Ry.-U.	Luxbg	
Part (en %) de l'agriculture dans	l'emploi total	1970	...	4,9	8,5	13,3	7,0	3,0	9,7
		1980	9,4	3,0	5,4	8,6	5,8	2,5	5,5
		1990	6,5	2,5	3,3	6,0	5,3	2,1	3,3
- le PIB		1970	...	3,6	3,3	7,3	5,8	2,2	3,8
		1980	3,9	2,2	2,1	4,5	3,7	1,7	2,6
		1990	2,0	1,9	1,6	3,5	4,5	1,1	2,1
- la formation brute de capital fixe		1970	...	2,3	3,3	3,5	3,7	3,0	5,2
		1980	4,3	2,1	2,8	3,6	5,5	2,5	3,5
		1990	3,2	1,7	2,5	3,1 ⁽¹⁾	6,1 ⁽¹⁾	1,4 ⁽¹⁾	3,1

* ancienne RFA - (1) année 1989

Tableau 1 : Importance économique de l'agriculture luxembourgeoise

(Sources : STATEC et S.E.R.)

	1970	1975	1980	1985	1989	1990	1991
Population active agricole							
- en milliers	13,6	10,9	8,7	7,0	6,2	6,2	6,2
- en % de l'emploi total	9,7	6,9	5,5	4,4	3,4	3,3	3,2
Valeur ajoutée brute de l'agriculture au coût des facteurs							
- en millions de F	1.930,6	2.665,2	3.114,2	4.776,7	5.779,7	5.500,1	4.996,0
- en % du PIB	3,8	3,4	2,6	2,7	2,4	2,1	1,8
Formation brute de capital en agric. (1)							
- en millions de F	664	1.020	1.243,6	1.598	2.294,1	2.523,0	2.281,0
- en % de la formation brute totale de cap. fix	5,2	4,2	3,5	4,4	3,0	3,1	2,5

(1) : En 1992, la série des montants concernant la formation brute de capital en agriculture a été révisée à partir de l'année 1980.

En premier lieu, la production agricole luxembourgeoise est destinée à l'approvisionnement en produits alimentaires de qualité de la population du Luxembourg.

Toutefois, pour certains produits, notamment le lait, la viande bovine et le vin, notre agriculture a une vocation exportatrice. Insérée dans le grand marché intérieur de la CE, elle se heurte cependant pour ces produits à des débouchés extérieurs difficilement extensibles.

Du côté des importations, ce sont surtout les secteurs de la viande porcine, des produits du petit élevage, des préparations à base de céréales et des fruits et légumes où le Luxembourg reste grand importateur.

En 1991, la part relative des produits agricoles et alimentaires dans l'ensemble du commerce extérieur est restée relativement constante tant du côté des importations (10,1 p.c. contre 10,2 p.c. en 1990) que des exportations (5,9 p.c. contre 5,8 p.c. en 1990). Toutefois, le

Tableau 3 : Commerce extérieur de 1988 à 1991 (en millions de francs)

(Source : STATEC)

	Exportations			Importations			Balance commerciale	
	Filière agricole (1)		Total du commerce extérieur	Filière agricole (1)		Total du commerce extérieur	Filière agricole (1)	Total du commerce extérieur
	milliard de F	p.c.	milliard de F	milliard de F	p.c.	milliard de F	milliard de F	milliard de F
1988	10,1	5,4	186,3	22,6	10,6	213,7	-12,5	-27,4
1989	11,3	5,3	212,8	25,1	10,3	244,7	-13,8	-31,9
1990	12,1	5,7	210,7	25,8	10,2	253,8	-13,7	-43,1
1991	12,6	5,9	214,3	27,9	10,1	277,1	-15,3	-62,8

(1) La filière agricole représente le secteur des marchandises :

- animaux et produits du règne animal
- produits végétaux
- graisses et huiles (animales et végétales)
- aliments, boissons, tabac

déséquilibre de la balance commerciale relative aux produits agro-alimentaires, c'est-à-dire le solde entre la valeur des exportations et des importations (-15,3 milliards de F en 1991 et -13,6 milliards de F en 1990) s'est dégradé de +12,5 p.c. par rapport à 1990.

Les chiffres utilisés ci-dessus pour mesurer l'importance relative de l'agriculture ne reflètent que partiellement son influence dans l'économie nationale. En effet, insérée dans un complexe agro-alimentaire dont le développement ne cesse de croître, l'agriculture contribue à la croissance

industrielle via la fourniture de matières premières au secteur en aval et via l'achat de moyens de production en amont. De plus au-delà de toute considération économique, le rôle social et écologique de l'agriculture, bien que difficilement quantifiable,

doit être souligné. Enfin il faut unir toutes les forces pour favoriser une agriculture orientée vers l'avenir qui, demain encore, contribuera de façon irremplaçable à un approvisionnement alimentaire de qualité, au produit intérieur et à l'entretien du paysage. Le sort

de l'agriculture concerne toute la société, car il s'agit ici de beaucoup plus que du seul revenu agricole.

(Source : *Extrait du rapport d'activité 1992 du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.*)

VITICULTURE

La Viticulture luxembourgeoise en 1992

A. Les récoltes 1991 et 1992

Les 5 dernières récoltes à la Moselle luxembourgeoise ont été de très grande qualité. L'année 1991 a été marquée par des gelées tardives qui expliquent le déficit de récolte de 85.713 hl. La perte de revenus que ces gelées ont engendrée a été en partie compensée par l'aide de 117 mio que l'État a accordée aux viticulteurs.

La récolte de 1992 quant à elle (271.227 hl contre 161.427 hl pour la moyenne des 10 dernières années) peut être qualifiée d'exceptionnelle.

En dépit des grands rendements de la récolte 1992, la qualité est à considérer comme bonne pour les cépages Elbling et Rivaner et excellente pour les cépages nobles.

B. Le marché du vin

1. Importations (1991/92)

Sauf pour la campagne 1990/91 où les importations avaient atteint 180.991 hl en raison de la moindre récolte de vins indigènes, elles se sont normalisées pour la campagne 1991/92. La France reste toujours notre principal fournisseur (78.229 hl).

L'importation de vin rosé augmente constamment et représente en 1991/92 8,6 % des importations totales.

2. Exportations (1991/92)

Les exportations de vin luxembourgeois de ces dernières années sont restées plus ou moins constantes, à l'exception de la campagne 1990/91 où elles avaient augmenté légèrement pour atteindre 60.813 hl. Elles ont été de 51.490 hl en 1991/92. La Belgique reste toujours notre meilleur client et représente 84 % des exportations.

3. Réexportations (1991/92)

Les réexportations ont légèrement augmenté. Elles sont de 41.700 hl, en majeure partie sous forme de vin mousseux et de vin pétillant sans appellation d'origine.

4. Stocks de vin au 31 août 1992

Les stocks totaux ont diminué de 258.016 hl en 1991 à 184.556 hl en 1992. Ce fait s'explique par le manque de vin indigène dû à la moindre récolte de 1991. Ainsi le stock de vin indigène a diminué de 181.230 en 1991 à 114.119 hl en 1992.

5. Vente de vin au Grand-Duché de Luxembourg (1991/92)

La vente au Grand-Duché reste à peu près constante. Elle oscille autour de 60 l par habitant par an, dont 26 l de vin indigène. La consommation de ce dernier a diminué, tandis que celle de vin étranger a augmenté.

6. Vente totale de vin indigène

La vente totale de vin indigène a été de 153.986 hl soit 95 % de la production moyenne des 10 dernières années.

C. La structuration du vignoble

1. Superficie du vignoble et nombre des exploitations

Le vignoble occupe actuellement une superficie totale de 1.392 ha dont 1.350 ha sont en production alors qu'il n'en comptait que 1.273 au total lors du recensement de base de 1979. Cette augmentation de 119 ha est principalement due aux différents remembrements.

Le processus de restructuration vers des unités plus grandes se poursuit. En l'espace de dix ans, le nombre des

exploitations viticoles est passé de 1.085 unités en 1982 à 831 unités en 1992 soit une régression de 23,4 %.

La surface moyenne des exploitations viticoles est actuellement de l'ordre de 1,68 ha.

La restructuration du vignoble s'accompagne également d'une amélioration notable du rendement par hectare, celle-ci étant due avant tout aux effets positifs du remembrement. En dix ans, le nombre des parcelles a diminué de 1.633 unités. Grâce à la rationalisation des travaux et à la réduction des parcours dans les vignobles remembrés, grâce aussi à une mécanisation plus poussée, les conditions d'exploitation des vignobles ont été sensiblement améliorées.

La surface du Rivaner reste plus ou moins identique. Avec 594 ha ce cépage occupe aujourd'hui 42,7 % du vignoble.

Nous remarquons une très forte régression de l'Elbling. La surface de l'Elbling n'est actuellement plus que de 229 ha. Il faut espérer que cette régression sera freinée vu que l'Elbling est un cépage typique bien adapté à notre région et qu'il se réjouit d'une clientèle fidèle parmi les consommateurs luxembourgeois.

La surface plantée en Riesling est restée à peu près constante au cours de la dernière décennie. Elle représente actuellement 176 ha.

Les cépages Auxerrois, Pinot blanc et Pinot gris occupent 365 ha et représentent plus ou moins 26,2 % du vignoble. À partir de 1966 leur surface a plus que doublé. Depuis quelques années le cépage Pinot noir se réjouit d'une grande popularité. En effet, depuis 1982, sa surface s'est multipliée par 6 et occupe avec 13,26 ha presque 1 % du vignoble luxembourgeois.

2. Le casier viticole

Depuis septembre 1991 le casier viticole informatisé est opérationnel. Au 31 décembre 1992 étaient recensés audit casier :

- 1.471 personnes
- 872 exploitations
- 1.088 exploitants
- 11.373 parcelles foncières
- 6.728 parcelles viticoles
- 9.392 vignes
- 169 noms de communes et de sections de communes
- 925 lieux-dits différents.

3. Exploitations et parcelles par localité viticole

Localité 01.09.1992	(1) Nombre d'exploitations	Nombre de parcelles	(2) Surface cultivée ha	Exploitations selon surface					
				- 1 ha		+ 1 - 3 ha		+ 3 ha	
				(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
SCHENGEN	31	500	94	10	4	7	15	14	75
REMERSCHEN	58	849	122	28	10	9	19	21	93
WINTRINGEN	25	311	48	11	4	10	18	4	26
SCHWEBSINGEN	40	536	81	18	7	10	21	12	53
BECH-KLEINMACHER	49	623	144	14	6	7	13	28	125
WELLENSTEIN	44	332	77	25	11	6	10	13	56
REMICH	63	422	102	41	12	10	16	12	74
STADTBREDIMUS	36	414	68	15	5	12	19	9	44
GREIVELDINGEN	42	361	65	26	10	9	15	7	40
EHNEN	40	312	58	23	9	11	21	6	28
OBER-WORMELDINGEN	36	174	39	22	9	11	19	3	11
WORMELDINGEN	68	345	82	41	14	21	38	6	30
AHN	23	238	98	4	2	4	8	15	88
MACHTUM	35	239	78	19	7	4	8	12	63
GREVENMACHER	49	266	64	36	12	5	7	8	45
MERTERT	20	70	29	14	3	2	3	4	23
WASSERBILLIG	11	13	2	11	2	0	0	0	0
ROSPORT	4	21	6	1	0	2	3	1	3
NIEDERDONVEN	28	105	29	18	8	8	12	2	9
OBERDONVEN	6	36	10	5	2	0	0	1	8
GOSTINGEN	21	84	13	18	9	3	4	0	0
LENNINGEN	26	78	22	19	5	5	8	2	9
CANACH	1	1	0	1	0	0	0	0	0
BOUS	28	143	19	24	10	2	2	2	7
ERPELDINGEN	25	116	19	21	9	2	3	2	7
ROLLING	5	41	8	2	0	2	4	1	4
ASSEL	3	3	0	3	0	0	0	0	0
TRINTINGEN	1	1	0	1	0	0	0	0	0
BURMERINGEN	3	6	2	3	2	0	0	0	0
ELVINGEN	4	5	1	4	1	0	0	0	0
ELLINGEN	4	22	7	1	1	3	6	0	0
MONDORF	2	27	5	1	1	0	0	1	4
TOTAL	831	6.694	1.392	480	175	165	292	186	925

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992 du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.)

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement Secondaire en 1992

Projets de loi ou autres textes réglementaires

Les principaux textes législatifs et réglementaires sont, par ordre chronologique, les suivants :

Règlement grand-ducal du 26 février 1992 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1980 portant

organisation de l'examen d'admission à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire.

Loi du 24 mars 1992 concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire à Wiltz.

Règlement grand-ducal du 15 avril 1992 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.

Règlement grand-ducal du 16 avril 1992 portant fixation des conditions d'admission et de nomination des

bibliothécaires-documentalistes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

Loi du 13 août 1992 portant a) transposition de la directive du Conseil (89/48/CEE) relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans ; b) création d'un service de coordination pour la reconnaissance de diplômes à des fins professionnelles.

Loi du 13 août 1992 modifiant la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Règlement grand-ducal du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Règlement grand-ducal du 26 novembre 1992 concernant le stage pédagogique des professeurs de l'enseignement secondaire.

Mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires se rapportent principalement

- a) sur les réformes des examens d'admission et de fin d'études secondaires
- b) sur des questions de personnel

ad a)

Le règlement portant sur l'examen d'admission des élèves dans l'enseignement secondaire prévoit deux modifications : d'une part, le principe de la compensation d'une note légèrement insuffisante, à l'instar des possibilités de compensation prévues dans les nouveaux critères de promotion et, d'autre part, l'exigence d'un total des points plus élevé (110 points au lieu de 100 points dans les trois branches : français, allemand, mathématiques) pour être admis dans l'enseignement secondaire. En ce qui concerne ce dernier point, une étude statistique a montré en effet que la presque totalité des élèves ayant réussi l'examen d'admission avec un total des points entre 100 et 110 points était vouée à un échec certain dans l'enseignement secondaire.

Le règlement portant sur l'examen de fin d'études secondaires prévoit l'introduction échelonnée de quatre innovations importantes. Pour la session 1992, les décisions ont été prises sur la

base d'un système de compensation comparable à celui en vigueur dans les autres classes.

Parallèlement, des mentions (« très bien, bien, assez bien, satisfaisant ») qualifiant les performances des élèves ont été introduites. Les deux autres innovations entreront en vigueur à partir de la session 1994 : les décisions prendront compte, outre des résultats à l'examen, des résultats obtenus au cours de l'année scolaire, et l'examen comportera des épreuves orales.

Ces deux règlements reflètent les idées directrices de la nouvelle politique en matière de promotion scolaire, à savoir : l'incitation des élèves à obtenir des résultats supérieurs à la moyenne et la possibilité de compensation d'une légère faiblesse passagère.

ad b)

La législation et la réglementation portant sur des questions de personnel permet d'une part, de doter les établissements de bibliothécaires et d'autre part, en ce qui concerne le personnel enseignant, de rendre le recrutement compatible avec la directive 89/48/CEE du Conseil relative à un système de reconnaissance général des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans.

L'engagement de bibliothécaires-documentalistes est d'autant plus important que les structures d'accueil des élèves doivent être améliorées. En effet, beaucoup d'élèves restent pendant les heures de midi dans l'enceinte de l'établissement, et il importe que des lieux soient mis à leur disposition, tels des bibliothèques, où ils puissent se préparer pour leurs cours.

Quant à la formation initiale des enseignants, elle fait actuellement l'objet d'un examen critique qui débouchera sur une modification en profondeur de la réglementation existante. Le règlement grand-ducal du 26 novembre 1992 se borne essentiellement à appliquer les dispositions de la directive 89/48/CEE à la formation initiale des enseignants du secondaire.

Statistiques

1. Selon les résultats d'une enquête sur les effectifs scolarisés en septembre 1992, la population totale de l'enseignement secondaire public augmente par rapport à celle de l'année précédente.

Année	Effectif total	Variation (en %)
1983/84	8.317	-0,53
1984/85	7.880	-5,26
1985/86	7.318	-7,13
1986/87	7.340	-0,19
1987/88	7.308	+0,05
1988/89	7.410	+1,40
1989/90	7.698	+3,89
1990/91	7.696	-
1991/92	8.059	+4,72
1992/93	8.289	+2,85

2. Le Lycée technique Mathias-Adam à Pétange, le Lycée technique Nic-Biever à Dudelange et le Lycée technique à Bonnevoie scolarisent un effectif total de 203 élèves de la division inférieure de l'enseignement secondaire :

Année	Elèves
1983/84	400
1984/85	361
1985/86	292
1986/87	244
1987/88	238
1988/89	245
1989/90	303
1990/91	360
1991/92	425
1992/93	203

La baisse de l'effectif est due au fait que par la loi du 24 mars 1992, un établissement d'enseignement secondaire a été créé à Wiltz et que les 252 élèves de l'enseignement secondaire de cet établissement ne sont plus comptabilisés dans cette rubrique des lycées techniques auprès desquels fonctionnent des classes de l'enseignement secondaire.

À relever également que, faute d'un nombre suffisant d'élèves, le Lycée technique Joseph-Bech ne compte plus de classes de l'enseignement secondaire.

3. L'évolution interne de l'enseignement secondaire, caractérisée par le choix de l'enseignement classique ou de l'enseignement moderne en classe de VIe d'abord, par le choix d'une orientation en classe IVe et le choix d'une section en classe de IIe ensuite, se présente ainsi :

a) choix de l'enseignement en classe de VIe :

Année	Classique	Moderne
1983/84	338 25,1 %	1009 74,9 %
1984/85	374 27,6 %	981 72,4 %
1985/86	291 25,6 %	847 74,4 %
1986/87	239 25,7 %	691 74,3 %
1987/88	301 26,5 %	834 73,5 %
1988/89	284 24,6 %	870 75,4 %
1989/90	300 24,7 %	912 75,3 %
1990/91	260 20,7 %	997 79,3 %
1991/92	294 20,4 %	1145 79,6 %
1992/92	298 21,6 %	1078 78,4 %

b) choix de l'orientation en classe de IVe :

Année	A	B	C	D	E	F	Total
1983/84	205 (18,3 %)	193 (17,2 %)	299 (26,7 %)	344 (30,7 %)	74 (6,6 %)	5 (0,6 %)	1120
1984/85	211 (19,5 %)	191 (17,6 %)	256 (23,6 %)	353 (32,5 %)	64 (5,9 %)	10 (0,9 %)	1085
1985/86	196 (16,9 %)	205 (17,6 %)	256 (22,1 %)	400 (34,5 %)	83 (7,2 %)	18 (1,6 %)	1158
1986/87	182 (16,6 %)	216 (19,1 %)	273 (24,9 %)	352 (32,2 %)	56 (5,1 %)	15 (1,4 %)	1094
1987/88	136 (13,86 %)	169 (17,22 %)	296 (30,17 %)	308 (31,39 %)	61 (6,2 %)	11 (1,1 %)	981
1988/89	125 (15,02 %)	162 (19,47 %)	244 (29,33 %)	248 (29,81 %)	47 (5,65 %)	6 (0,72 %)	832
1989/90	132 (13,87 %)	170 (17,86 %)	272 (28,57 %)	306 (32,14 %)	64 (6,72 %)	8 (0,84 %)	952
	orientation littéraire		orientation scientifique			Total	
1990/91	313	(29,7 %)	741	(70,3 %)	1054		
1991/92	316	(29,1 %)	770	(70,9 %)	1086		
1992/93	321	(29,4 %)	770	(70,6 %)	1091		

c) choix de la section en classe de IIe :

	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
1992/93	92	213	160	234	131	62	6	898
en %	(10,24)	(23,72)	(17,82)	(26,06)	(14,59)	(6,90)	(0,67)	

4) Les résultats à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire sont les suivants :

Année	élèves en 6e prim.	admis en 7e d'orient	% p.r. 6e prim.
1978	4505	1459	32,39 %
1979	4441	1577	35,51 %
1980	4304	1583	36,78 %
1981	4220	1462	34,64 %
1982	4140	1539	37,17 %
1983	3902	1420	36,39 %
1984	3674	1333	36,28 %
1991	3389	1675	49,42 %
1992	3573	1515	42,40 %

5) Les résultats de l'examen de fin d'études secondaires sont les suivants :

Année	Total	Admis	%	Refusés	%
1987/88	876	667	76	209	24
1988/89	999	761	76	238	24
1989/90	1028	843	82	185	18
1990/91	873	719	82	154	18
1991/92	831	640*	77	191	23

* dont 62 avec la mention très bien et 257 avec la mention bien

Les données statistiques sous 1, 2, 3, 4 et 5 suggèrent les conclusions suivantes :

- La part des élèves optant pour l'enseignement secondaire classique se stabilise autour de 20 %.
- La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire prévoit au niveau de la classe de quatrième et de troisième non plus une subdivision en 6 sections, mais en deux orientations dont la différence essentielle consiste dans deux cours de mathématiques différents :

un cours de trois heures par semaine dans l'orientation littéraire et un cours de quatre heures dans l'orientation scientifique.

Il est à relever qu'environ 70 % des élèves ont opté pour l'orientation scientifique qui, en classe de deuxième, débouche essentiellement sur les voies scientifiques.

Toutefois de ces 70 %, environ 11,50 % préfèrent s'engager en classe de deuxième dans une section non scientifique (A1, A2, E ou F).

Néanmoins, 58,47 % choisissent une section à orientation scientifique (B, C et D : nouveau régime) ce qui, par rapport à l'ancien régime, constitue une augmentation d'environ 10 %.

Par là un des objectifs principaux de la réforme a été atteint : un nombre accru d'élèves a préféré opter pour une voie menant à des études scientifiques qui s'ouvrent sur des carrières ayant plus d'avenir dans notre pays que des carrières essentiellement littéraires.

- Comme on peut le constater, le taux des élèves admis par rapport au nombre total des élèves d'une 6e année d'études de l'enseignement primaire, est nettement plus élevé en 1992 que pendant la période de 1978 à 1984.

- Les résultats à l'examen de fin d'études secondaires sont moins favorables que l'année précédente, mais se situent à un niveau analogue à celui de l'année scolaire 88/89.

Cette légère baisse est due au fait que le taux de réussite pour les sections C et D a diminué pour la session 1992, respectivement de 13,3 % et de 4,1 %.

Pour les quatre autres sections les résultats n'ont pas varié par rapport à ceux de l'année passée.

En ce qui concerne les compensations à l'examen de fin d'études secondaires, il y a lieu de souligner que seuls 20 élèves (4,4 %) ont tenu à profiter de la possibilité d'une réussite par compensation.

L'effet des mentions semble très positif puisque la moitié des élèves ayant réussi ont décroché une mention bien (40,1 %) ou très bien (9,7 %).

Divers

- La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire s'est concrétisée dans la loi du 22 juin 1989 et la nouvelle grille horaire a été appliquée dès la rentrée 1990.

- Parallèlement, de nouveaux critères de promotion sont entrés en vigueur pour les classes de septième à deuxième. Ces nouveaux critères prévoient la possibilité d'une compensation d'une voire de deux notes légèrement insuffisantes, à condition que l'élève obtienne une moyenne générale égale ou supérieure à 35. L'objectif de ces nouveaux critères est de ne point pénaliser les faiblesses ponctuelles d'un élève ayant par ailleurs de bons résultats.

Une évaluation des résultats scolaires de l'année 1990/91 a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

Comparé aux résultats de l'année scolaire 1988/89 et 1989/90, le but du nouveau système de promotion semble être atteint car :

- le taux de réussite scolaire s'est nettement amélioré en 1990/91 par rapport aux années précédentes. Le taux des élèves admis est passé de 70,4 % à 81,4 % ;
- le taux des élèves ajournés a fortement rétrogradé et est passé de 18,0 % à 10,0 % ;

- le taux des élèves refusés directement est passé de 11,6 % à 8,6 %.
- 15,4 % des élèves ont profité des nouveaux critères de promotion pour être admis par compensation.

- c) Dans le cadre de la réforme, les commissions nationales pour les programmes ont entamé, avec la collaboration du SIRP, l'élaboration de nouveaux programmes et une réflexion fondamentale sur les contenus et les méthodes d'enseignement.
- d) Dans le cadre des « Échanges de classes », un nombre accru d'élèves

du secondaire ont fait des séjours à l'étranger destinés surtout à leur faire découvrir la dimension européenne qui marquera à l'avenir de plus en plus l'enseignement des pays de la Communauté.

- e) Quant à l'équipement, il faut signaler notamment les efforts faits en faveur des bibliothèques scolaires.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

ENVIRONNEMENT

La protection de la nature

LES ZONES PROTÉGÉES

Les principes de la conservation de la vie sauvage ont connu une évolution qui a passé au cours des années par plusieurs stades :

- la protection juridique des espèces interdisant de tuer, de capturer ou de mutiler les animaux sauvages, d'arracher ou de détruire les plantes dans la nature ;
- ensuite la protection des habitats des espèces rares ou menacées en créant des zones protégées ;
- aujourd'hui la conservation du milieu naturel s'étend au-delà des zones protégées et vise la gestion des habitats naturels ou semi-naturels sur l'ensemble du territoire.

La Déclaration d'Intention Générale de 1981 du Gouvernement fut le premier texte présentant une liste des aires à protéger au Luxembourg.

La loi du 11 août 1982 fut le premier instrument juridique au Luxembourg permettant de désigner des zones protégées.

Depuis 12 zones naturelles protégées furent classées par règlement grand-ducal. Ce sont les sites suivants :

- Aarnesch/Niederdonven
48 ha classée le 18.3.1988
- Amberknepchen/Junglinster
22 ha classée le 19.7.1989
- Boufferdenger Muer/Bascharage
1 ha classée le 12.4.1988
- Ellergonn/Esch/Alzette
110 ha classée le 12.4.1988
- Fensterdall/Boevange/Attert
2 ha classée le 7.4.1987

- Kuebendällchen/Burmerange/
Wellenstein
23 ha classée le 30.12.1991
- Lei/Bertrange
2 ha classée le 12.4.1988
- Leiberg/Redange-Bettborn
7 ha classée le 30.12.1991
- Prenzeberg/Pétange
165 ha classée le 30.12.1991
- Sonneberg/Walferdange
15 ha classée le 8.9.1989
- Telpeschholz/Kehlen
6 ha classée le 16.4.1988
- Am Brill/Schiffange
13 ha classée le 30.1.1988
- Total : 414 ha.

Les sites jouissant d'un statut de protection juridique représentent donc à peine 7 % de la surface des sites figurant à l'inventaire de 1990 qui a identifié plus de 130 sites naturels de valeur nationale à protéger.

Le Ministère entend accélérer les mesures de protection pour les sites les plus menacés ou vulnérables de l'inventaire national. À cet effet une trentaine des sites les plus menacés seront mis en réserve naturelle sur base de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire.

La création de zones protégées se trouve relancée par les obligations découlant des directives 79/409/CEE « Oiseaux sauvages » et 92/43/CEE « Faune, Flore, Habitats » qui demandent que dans les pays membres, les habitats naturels et les espèces sauvages cités dans les différentes annexes soient maintenus dans un état de conservation favorable. Le Luxembourg devra dans cette optique sou-

mettre dans un délai de 2 ans la liste nationale des sites protégés à intégrer dans le réseau « Nature 2000 » de la Commission CEE.

LA CONSERVATION DE LA NATURE EN DEHORS DES ZONES PROTÉGÉES

Les aires protégées, aussi nécessaires qu'elles soient à la conservation de la diversité biologique, ne suffisent pas à elles seules à la survie des espèces et au maintien des paysages.

Aussi le maintien et la restauration du milieu naturel en général, notamment la renaturation de larges parties de l'espace rural, sont jugées de plus en plus nécessaires pour réaliser une véritable protection de la nature.

Les mesures proposées dans cette optique sont :

- la sauvegarde de terres agricoles marginales, prairies humides, pelouses sèches, friches, landes
- la structuration du paysage par les haies, boqueteaux, arbres solitaires, etc.
- la mise en place de couloirs écologiques entre les grands ensembles naturels.

Ces préoccupations sont reprises dans les instruments de planification nationale ou locale

- les plans d'évaluation et de gestion écologiques (plans verts)
- les parcs naturels
- les cartographies OBS des biotopes (OBS = Occupation Biophysique du Sol).

Les mesures découlant de cette planification en vue de la conservation ou la restructuration du milieu naturel en zone rurale devront être soutenues par des incitations financières conjugeant l'abandon des aides favorisant la destruction de la nature en faveur de subventions encourageant la restauration des terres agricoles ou autres.

LA PROTECTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

La Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

L'objet de la Directive est « de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres où le Traité s'applique. » (Art. 2)

La Directive comprend deux volets majeurs visant d'une part la conservation des habitats naturels et des habitats des espèces (articles 3-9) et de l'autre la protection des espèces (articles 10-14). Les huit autres articles sont relatifs à l'information, la recherche, la procédure de modification des annexes, un Comité et aux dispositions supplémentaires.

Six annexes font partie de la directive :

- * Annexe I : Les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (Z.S.C.) ;
- * Annexe II : Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Z.S.C. ;
- * Annexe III : Les critères de sélection de Z.S.C. ;
- * Annexe IV (a) : Les espèces animales nécessitant une protection stricte ;
- * Annexe IV (b) : Les espèces végétales nécessitant une protection stricte ;
- * Annexe V : Les espèces animales et végétales dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ;
- * Annexe VI : Les méthodes et moyens de capture et mise à mort interdits.

La Directive a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'Environnement en mai 1992 et entrera en vigueur en mai 1994.

Les dispositions de la Directive en matière de conservation des habitats figurent dans les articles 3 à 8.

La Directive vise la création du réseau de sites Natura 2000, conçu pour satisfaire à l'obligation qu'ont les États membres d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats et des espèces énumérées dans les annexes.

Chaque État membre devrait effectuer les tâches suivantes :

- établir le statut actuel de conservation pour chaque habitat énuméré à l'annexe I et chaque espèce énumérée à l'annexe II et mettre en place les moyens de contrôler les futures tendances pour le statut de conservation de ces habitats/espèces ;
- établir sur son territoire la liste des sites de chaque habitat de l'annexe I et espèces de l'annexe II qui remplissent les critères de l'annexe III à présenter comme zones spéciales de conservation et d'assurer qu'un statut de conservation satisfaisant soit atteint ou maintenu ;
- examiner la législation pour voir les lacunes actuelles par rapport à la Directive Habitats et adopter toute législation nouvelle nécessaire pour mettre en œuvre la Directive.

Ainsi l'article 4 (1) prévoit que chaque État membre propose une liste des sites appropriés dans son pays et la transmette à la Commission dans le courant des 3 ans suivant la notification de la directive (donc pour mai 1995).

L'article 4 (2) prévoit qu'une liste de sites d'importance communautaire (S.I.C.) soit établie en accord avec chacun des États membres, à partir des critères de l'Annexe III et dans le cadre des 5 régions biogéographiques mentionnés dans l'Article 1 (C) (alpine, atlantique, continentale, macronésienne et méditerranéenne), ainsi que dans toute la Communauté.

L'article 4 (3) prévoit que la liste des Z.S.C. soit établie dans un délai maximal de 6 ans après la notification de la directive (Mai 1992).

L'article 4 (4) prévoit que les États membres doivent désigner les sites considérés comme Z.S.C. le plus rapidement possible et dans un délai maximal de 6 ans (au plus tard pour Mai 2004). Une fois qu'un site est reconnu comme étant un Z.S.C. il doit être protégé suivant l'article 6.

L'article 5 définit une procédure de règlement des différends en cas de dés-

accord entre la Commission et un État membre en ce qui concerne la désignation d'un site pour le réseau « Natura 2000 ».

Les dispositions de la Directive en matière de protection des espèces figurant dans les articles 12 à 16. L'article 12 prévoit un système de protection stricte des espèces animales figurant à l'Annexe IV (a), en particulier en ce qui concerne la mise à mort ou la perturbation volontaire, la destruction d'œufs ou de sites de nidification, de dépondance, d'hibernation et de migration.

Les États membres instaurent un système de contrôle des captures et mises à mort de ces espèces et entreprennent des actions qui assurent que cela n'ai pas une incidence négative sur les populations des espèces en question [article 12 (4)].

L'article 13 assure un système de protection stricte des espèces végétales figurant à l'Annexe IV (b), interdisant en particulier la cueillette ainsi que la récolte ou la destruction de ces espèces.

En ce qui concerne l'exploitation des espèces inscrites à l'annexe V, les États membres prennent des mesures pour que leur prélèvement soit compatible avec leur maintien dans un état de conservation favorable. Pour cela, les États membres doivent instaurer un système de surveillance, pouvant comporter une réglementation du prélèvement, etc. (Article 17).

L'article 15 interdit l'utilisation de tous les moyens énumérés à l'annexe VI, de mise à mort ou de capture énumérés à l'Annexe V (a), ou les cas de dérogations d'animaux énumérés à l'Annexe IV (a).

L'article 16 prévoit que dans certaines conditions les États membres peuvent déroger aux articles 10, 11, 12 et 13. Les États membres adressent tous les ans un rapport à la Commission sur les dérogations mises en œuvre.

Les articles suivants (art. 17-23) concernent l'administration de la directive : rapports d'application, travaux de recherche, procédure de modification, le comité de suivi, introduction ou réintroduction d'espèces animales et végétales sauvages.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

L'aviation en 1992

L'Aéroport

Le projet de réalisation du bâtiment technique et opérationnel avec une nouvelle tour de contrôle à l'aéroport de Luxembourg, y compris les équipements de radionavigation, a progressé en 1992 selon le calendrier révisé au début de l'année. Il n'a pas été possible cependant de rattraper le retard encouru pendant l'année 1991. Dès lors, au vu des travaux et aménagements techniques restant à réaliser, il est à prévoir que le projet global de l'amélioration du contrôle aérien à notre aéroport, comprenant le bâtiment technique et opérationnel, la tour de contrôle proprement dite et les radars primaire et secondaire, entrera en phase opérationnelle dans les semaines à venir, si la phase des essais en cours est satisfaisante. La transition du contrôle ATC de l'actuelle tour de contrôle à la nouvelle tour devrait dès lors se faire sans heurts.

Au sujet du dossier de la construction d'une nouvelle aérogare pour passagers, le projet de loi afférent est sur le point d'être finalisé et le Gouvernement compte en faire le dépôt à la Chambre des Députés dans les semaines à venir.

À cet égard il est intéressant de constater qu'en ce qui concerne l'évolution du trafic passagers à notre aéroport les hausses et les baisses ont alterné ces dernières années tel qu'il ressort des données indiquées ci-après.

Évolution trafic passagers

1987	967 368	
1988	1 021 602	+ 4,60 %
1989	978 518	- 6,80 %
1990	1 072 264	+ 9,50 %
1991	1 009 386	- 5,90 %
1992	1 131 039	+ 12,10 %

Moyenne annuelle

- des 5 dernières années + 2,70 %
- des 10 dernières années + 6,00 %
- des 15 dernières années + 3,26 %

Force est de constater donc que, heureusement, l'évolution a été positive vue sur des périodes de références plus longues.

Il y a lieu de noter que l'aérogare existant subit ces mois-ci d'importants aménagements intérieurs pour rendre le flux des passagers arrivant et partant conforme aux prescriptions édictées en matière de contrôle tant par les dispositions afférentes adoptées au niveau communautaire que par celles découlant de l'Accord de Schengen.

En ce qui concerne le nouveau centre de fret, les procédures de Commodo et Incommodo ainsi que de l'autorisation de construire communale sont en cours et la société Luxair, qui sera maître de l'œuvre, pourra programmer la phase de réalisation dès qu'elle aura obtenu le feu des autorités concernées.

L'évolution du fret aérien à notre aéroport a connu une progression constante exception faite pour l'année passée, comme en témoignent les chiffres ci-après.

Évolution trafic fret

1987*	98 208 417
1988*	114 477 180
1989	126 932 907
1990	142 956 417
1991	152 379 363
1992	150 806 306

(* y compris poste)

Moyenne annuelle

- 5 dernières années + 9,30 %
- 10 dernières années + 9,30 %
- 15 dernières années + 10,00 %

Le transport aérien commercial

Le tableau pessimiste brossé lors du rapport précédent du transport aérien commercial au niveau mondial ne s'est pas amélioré, au contraire. L'industrie

du transport aérien mondial a enco-reaccumulé des déficits considérables et l'année en cours, pour bon nombre de compagnies aériennes, ne s'annonce pas plus rose. Heureusement les experts s'accordent à dire que les prévisions de la demande globale à long terme sont, d'une manière générale, raisonnablement optimistes, avec des taux de croissance annuels de l'ordre de 5 à 6 % (autour de 4 % seulement pour le marché européen).

Si en 1991 notre aéroport avait connu une diminution du nombre de passagers et une augmentation du tonnage de fret aérien, l'année 1992 a connu également deux tendances, mais différentes, par rapport à l'année précédente. Le total annuel des passagers a augmenté de 12 % pour atteindre 1.131.039 unités ; celui du fret par contre a diminué de 1 % pour descendre à 150.806 t.

La hausse passagers est essentiellement le mérite de Luxair qui a pu augmenter sa part de marché en améliorant de 18 % son résultat d'exploitation (614.656 passagers = 54 % du trafic total). Il faut cependant voir ce résultat en rapport avec l'augmentation du nombre de vol de Luxair, donc la capacité offerte au public (+ 23 %). Cette augmentation est plus importante que celle du nombre de passagers ce qui fait diminuer le coefficient d'occupation global de la compagnie.

Pour la première fois depuis 1985, l'évolution du fret aérien a été négative. Si Cargolux a transporté en 1992 légèrement moins de fret qu'en 1991, comptant néanmoins pour 70 % du résultat global, cette perte de vitesse de la compagnie luxembourgeoise fut quelque peu compensée par une activité plus intense d'autres compagnies.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, à la Chambre des Députés, en mars 1993).

Recensement de la population au 1er mars 1991

Canton de Capellen

Tableau 1 : Population par âge, selon la nationalité et le sexe

Groupes d'âge	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Tous âges	31 791	15 820	15 971	22 658	11 254	11 404	8 968	4 483	4 485
0-4 ans	2 132	1 080	1 052	1 488	760	728	637	316	321
5-9 ans	2 068	1 094	974	1 413	744	669	649	346	303
10-14 ans	1 950	980	970	1 300	659	641	645	318	327
15-19 ans	1 768	915	853	1 118	580	538	648	333	315
20-24 ans	2 078	1 041	1 037	1 460	739	721	613	297	316
25-29 ans	2 468	1 255	1 213	1 764	922	842	701	331	370
30-34 ans	2 743	1 358	1 385	1 872	944	928	868	412	456
35-39 ans	2 806	1 401	1 405	1 915	973	942	888	425	463
40-44 ans	2 550	1 343	1 207	1 565	813	752	981	529	452
45-49 ans	2 054	1 063	991	1 391	707	684	658	354	304
50-54 ans	1 981	999	982	1 442	729	713	536	268	268
55-59 ans	1 796	939	857	1 426	735	691	365	203	162
60-64 ans	1 733	862	871	1 441	713	728	288	148	140
65-69 ans	1 129	478	651	949	401	548	178	76	102
70-74 ans	779	332	447	693	295	398	82	36	46
75-79 ans	674	260	414	604	231	373	67	28	39
80-84 ans	450	160	290	413	147	266	32	11	21
85 et plus	237	76	161	208	70	138	28	6	22
Sans indication	395	184	211	196	92	104	104	46	58

¹⁾ Dont 165 de nationalité inconnue

Tableau 2 : Population par situation de famille, selon la nationalité et le sexe

(Population de 15 ans et plus)

Situation de famille	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Total	25 641	12 666	12 975	18 457	9 091	9 366	7 037	3 503	3 534
Célibataire	6 415	3 641	2 774	4 532	2 613	1 919	1 818	991	827
Marié(e)	16 268	8 181	8 087	11 536	5 841	5 695	4 672	2 313	2 359
Divorcé(e)	1 119	529	590	783	369	414	328	157	171
Veuf(ve)	1 839	315	1 524	1 606	268	1 338	219	42	177
Sans indication	—	—	—	—	—	—	—	—	—

¹⁾ Dont 147 de nationalité inconnue

Tableau 3 : Population par situation par rapport à la vie économique, selon la nationalité et le sexe

(Population de 15 ans et plus)

Situation par rapport à la vie économique	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Total	25 641	12 666	12 975	18 457	9 091	9 366	7 037	3 503	3 534
A un emploi	13 209	8 741	4 468	8 971	5 990	2 981	4 174	2 706	1 468
Chômeur	169	91	78	95	54	41	73	36	37
Retraité	3 196	2 508	688	2 757	2 183	574	419	309	110
Occupé propre ménage	6 673	33	6 640	5 101	23	5 078	1 535	9	1 526
Elève, étudiant	2 229	1 198	1 031	1 417	773	644	791	418	373
Autre	165	95	70	116	68	48	45	25	20
Sans indication	—	—	—	—	—	—	—	—	—

¹⁾ Dont 147 de nationalité inconnue

Tableau 4 : Population ayant un emploi par secteur d'activité, selon la nationalité et le sexe

Secteur d'activité	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Total	13 211	8 742	4 469	8 973	5 991	2 982	4 174	2 706	1 468
Agriculture, Horticulture	383	254	129	356	233	123	27	21	6
Sidérurgie	631	620	11	570	561	9	60	58	2
Autre industrie	1 319	1 066	253	922	758	164	394	305	89
Bâtiment	825	739	86	384	322	62	441	417	24
Commerce, HORESCA	2 240	1 277	963	1 522	857	665	717	420	297
Transports, Communications	897	755	142	790	674	116	105	80	25
Banques, Instit. financières, assurances	1 679	1 029	650	1 043	599	444	635	429	206
Secteur public	2 918	1 756	1 162	1 988	1 234	754	928	521	407
Autres services	1 582	793	789	1 015	523	492	567	270	297
Sans indication	737	453	284	383	230	153	300	185	115

¹⁾ Dont 64 de nationalité inconnue

Tableau 5 : Population ayant un emploi par statut professionnel, selon la nationalité et le sexe

Statut professionnel	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Total	13 211	8 742	4 469	8 973	5 991	2 982	4 174	2 706	1 468
Aidant familial	189	33	156	154	26	128	35	7	28
Expl. agricole	258	198	60	251	192	59	7	6	1
Intellectuel indépendant	291	218	73	227	177	50	64	41	23
Autre indépendant	726	517	209	518	376	142	208	141	67
Apprenti	143	88	55	96	60	36	47	28	19
Ouvrier	3 608	2 790	818	2 215	1 819	396	1 388	967	421
Fonctionnaire international	924	591	333	185	111	74	739	480	259
Fonctionnaire	1 777	1 341	436	1 701	1 301	400	74	39	35
Employé privé	5 122	2 857	2 265	3 574	1 898	1 676	1 545	957	588
Sans indication	173	109	64	52	31	21	67	40	27

¹⁾ Dont 64 de nationalité inconnue

Tableau 6 : Population ayant un emploi par lieu de travail, selon la nationalité et le sexe

Lieu de travail	Population totale ¹⁾			Population luxembourgeoise			Population étrangère		
	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes	Les 2 sexes	Hommes	Femmes
Total	13 211	8 742	4 469	8 973	5 991	2 982	4 174	2 706	1 468
Domicile	1 029	621	408	774	481	293	255	140	115
Commune de résidence	1 446	908	538	935	580	355	507	324	183
Autre commune	10 151	6 829	3 322	7 015	4 768	2 247	3 130	2 058	1 072
Variable	119	86	33	78	53	25	41	33	8
Etranger	170	112	58	55	42	13	115	70	45
Sans indication	296	186	110	116	67	49	126	81	45

¹⁾ Dont 64 de nationalité inconnue

Tableau 7 : Ménages par taille du ménage et selon la nationalité

Taille du ménage	Ménages au total ¹⁾	Ménages luxembourgeois	Ménages étrangers
Total	11 026	8 146	2 820
1 personne	1 830	1 439	361
2 personnes	3 095	2 471	608
3 personnes	2 455	1 839	612
4 personnes	2 460	1 668	785
5 personnes	837	511	323
6 personnes	259	163	96
7 personnes	64	42	22
8 personnes	16	10	6
9 personnes et plus	10	3	7

¹⁾ Dont 60 de nationalité inconnue

Tableau 8 : Immeubles par époque de construction et selon le type d'immeuble

Epoque de construction	Total	Bâtiment agricole	Maison individuelle	Immeuble collectif	Immeuble non résidentiel	Autres (institutions)	Sans indications
Total	9 899	288	9 152	334	93	32	—
Avant 1919	1 981	198	1 700	51	23	9	—
1919-1945	1 000	40	905	33	19	3	—
1946-1955	475	9	440	18	8	—	—
1956-1960	576	7	538	24	7	—	—
1961-1970	1 246	11	1 167	56	11	1	—
1971-1980	2 291	7	2 195	76	9	4	—
1981-1985	1 129	3	1 101	18	4	3	—
Après 1986	941	7	892	34	5	3	—
Sans indic.	260	6	214	24	7	9	—

(Source : Extrait de la publication „Recensement de la population au 1er mars 1991” du STATEC.)

AFFAIRES ETRANGERES

L'Accord de Schengen

Le Luxembourg assurait la présidence des Etats de Schengen durant la première moitié de 1992.

A ce stade, tout indiquait encore que l'Accord de Schengen de 1985, ainsi que sa Convention d'Application de 1990, entreraient en vigueur le 1er janvier 1993. La Présidence luxembourgeoise, au sein des différents groupes de travail, a poursuivi les travaux importants en ce qui concerne la réalisation des conditions préalables de la mise en application de la Convention d'Application.

M. le Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart a pu présenter et faire adopter lors de la rencontre des Ministres et Secrétaires d'Etat le 19 juin 1992 à Greiveldange les progrès substantiels enregistrés sous la présidence luxembourgeoise.

- Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont donné mandat au Groupe Central d'étudier la possibilité d'accorder à la Cour de Justice des C.E. certaines compétences en relation avec la Convention d'application de l'Accord de Schengen.
- Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont décidé de créer, sur demande luxembourgeoise, une autorité commune de contrôle provisoire afin de garantir la protection et la sécurité des données informatiques lors de la phase d'essai du Système Informatique Schengen (SIS), et cela jusqu'à ce que l'autorité de contrôle prévue dans la Convention puisse exercer son mandat suite à l'entrée de celle-ci. Le SIS ne pourra devenir opérationnel qu'à partir du moment où tous les Etats membres disposent

d'une législation de protection des données informatiques répondant aux critères fixés par la Convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981, ainsi que par la Recommandation du 27 septembre 1987 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relatives à la protection et à l'utilisation des données à caractère personnel, ce qui n'est pas encore le cas en ce moment. Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont aussi pris acte de la finalisation du contrat pour la construction du SIS à Strasbourg.

- Soucieux d'accorder la priorité à la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, les Ministres et Secrétaires d'Etat ont décidé de charger un groupe de travail d'élaborer des mesures concrètes dans le domaine de la surveillance et de la coopération administrative et judiciaire, en attendant l'existence du groupe de travail permanent prévu dans la Convention d'Application.
- Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont approuvé le contenu du projet du Manuel Commun contenant les instructions communes destinées aux autorités chargées du contrôle aux frontières extérieures.
- Un accord a été trouvé concernant le régime de la circulation des personnes dans les aéroports pour les vols intra-Schengen.
- Les Ministres et Secrétaires d'Etat, prenant note de l'aboutissement des négociations en vue de l'adhésion de la Grèce, ont demandé que les instruments d'adhésion soient pré-

parés afin d'être signés sous présidence espagnole.

- Ils ont pris acte de l'avancement de la politique commune en matière de visas.

La réunion de Greiveldange a réaffirmé que le but poursuivi par les Etats membres de Schengen est d'anticiper la suppression des contrôles de personnes aux frontières communes, prévue par l'article 8A du Traité de Rome ainsi que par le Traité sur l'Union Européenne.

Les Ministres et Secrétaires d'Etat se sont retrouvés une première fois sous présidence espagnole le 6 novembre 1992 à Madrid.

Il a été procédé à cette occasion à la signature des instruments d'adhésion de la Grèce à l'Accord et à la Convention d'Application de Schengen, portant à neuf le nombre des Etats adhérents. Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont réaffirmé à cette occasion leur volonté de renforcer la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et ont pris acte des progrès réalisés dans les travaux relatifs à la mise en place du SIS, et de l'accord au sujet du format et des conditions techniques et de sécurité relatives à la vignette visa commune.

Les Ministres et Secrétaires d'Etat se sont retrouvés une deuxième fois le 15 décembre 1992 à Madrid. Etant donné que la Convention de Schengen ne pouvait pas entrer en vigueur le 1er janvier 1993, comme prévu initialement, tous les Etats originaires n'ayant pas encore ratifié la Convention, les Ministres et Secrétaires d'Etat ont réaffirmé leur volonté de voir entrer en

vigueur la Convention d'Application dans le courant de 1993. Les autres points de l'ordre du jour examinés par les participants touchaient les progrès réalisés en ce qui concerne le contrôle aux frontières extérieures de l'espace Schengen, la réalisation du SIS, le transport de stupéfiants et de substances psychotropes dans le cadre d'un traite-

ment médical, le traitement des produits COCOM, la politique de visas, l'instruction consulaire commune ainsi que les accords de réadmission avec des Etats tiers.

Les procédures d'approbation parlementaire de l'Accord de Schengen de 1985 et de la Convention d'Application de 1990 se sont terminées fin

1992 en France, en Espagne, au Portugal ainsi qu'au Luxembourg.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

FORCE PUBLIQUE

L'Armée, la Gendarmerie et la Police en 1992

L'Armée

Les activités de l'Armée ont été marquées au cours de l'année écoulée notamment par la participation d'un contingent aux Forces de protection de l'ONU en Yougoslavie.

Le Gouvernement a, en effet, décidé de contribuer à la mise en exécution de la résolution no 743 prise le 22 février 1992 par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Il a entendu souligner ainsi sa solidarité avec la communauté internationale gravement préoccupée par les conflits secouant l'ex-Yougoslavie et désireuse de contribuer à rétablir la paix dans cette région de l'Europe.

Notre unité, comprenant une quarantaine d'officiers, sous-officiers et volontaires, se trouve intégrée au contingent belge - Belbat - déployé depuis le mois d'avril 1992 en Croatie de l'Est, et effectue principalement des missions de surveillance de la zone protégée par l'ONU tout en apportant à la population locale une aide alimentaire et médicale.

Les soldats qui constituent ce contingent ont été recrutés sur une base exclusivement volontaire, conformément au principe du volontariat pour ce genre de missions, tel qu'il est inscrit dans la loi du 27 juillet 1992 sur les opérations de maintien de la paix.

Leur régime de sécurité sociale pendant leur déploiement a été clairement défini et se trouve nettement amélioré par rapport à la situation normale, comme aussi leur rémunération.

La durée d'affectation au détachement a été fixée à 6 mois ; plusieurs soldats du 1er contingent ont opté pour une prolongation de leur période initiale et continuent de servir au 2e contingent envoyé sur place en octobre dernier.

La préparation d'un 3e contingent a été entamée au Centre d'Instruction Militaire ; son déploiement reste cependant conditionné par l'évolution de la situation en ex-Yougoslavie et est subordonné à une décision formelle de l'ONU de proroger le mandat de la FORPRONU.

La formation militaire donnée aux volontaires de l'Armée a été axée pour une bonne part sur la préparation aux missions de paix à exécuter dans un cadre international. Cependant la mission principale de notre armée continuera à honorer nos engagements à l'égard de l'OTAN par la mise à disposition de notre contingent AMF-L.

Ce contingent s'intègre parfaitement dans le nouveau concept stratégique élaboré par l'Alliance sur l'arrière-fond des profondes mutations qui se sont opérées dans les relations Est-Ouest et fera partie des « forces de réactions multinationales ».

La tendance décroissante des effectifs sous les armes continue à constituer un sujet de préoccupation du Gouvernement, surtout en raison de l'impossibilité de continuer une participation régulière aux exercices internationaux parallèlement à notre contribution à la FORPRONU en Croatie.

La Commission parlementaire de la Force Publique vient d'être saisie des résultats d'une étude réalisée au cours de l'année écoulée en vue de redresser cette situation en apportant une amélioration au recrutement de candidats pour le service volontaire. Les mesures préconisées, tendant e.a. à rendre le service plus attrayant et à le délester de certaines sujétions et d'astreintes, seront mises en vigueur au cours de l'exercice 1993.

Le champ d'activité des cadres de l'Armée a connu un élargissement notable à la suite de la mise en vigueur du traité sur les Forces conventionnelles en Europe et notamment de la mise en place des inspections de vérification et de réduction qui y sont prévues.

Plus d'une quarantaine des officiers et sous-officiers sont impliqués dans ces missions nouvelles, soit en conduisant des inspections dans certains pays de l'Est, soit en accueillant des équipes étrangères sur notre territoire, soit encore en opérant la gestion courante de ces accords pour le compte des ministères de la Force publique et des Affaires étrangères.

Pour ce qui est de l'entretien, de la rénovation et de la modernisation des installations de la caserne de Diekirch, un bureau d'architectes a été chargé de faire le point de tous les travaux qui s'imposent au regard des besoins actuels et futurs de l'Armée. Il examine notamment la nécessité de construire de nouveaux ateliers et de mieux aménager les bâtiments servant au logement de la troupe, le tout sous l'aspect d'un respect scrupuleux des mesures de sécurité adéquates.

Une fiduciaire privée a été chargée en 1992 de faire une étude sur la boulangerie et la boulangerie militaires et d'évaluer les trois hypothèses suivantes : modernisation des installations existantes à Capellen, transfert des unités de production à Diekirch, recours au secteur privé pour l'approvisionnement de l'Armée. Les conclusions de cette étude sont sur le point d'être soumises au Gouvernement pour décision.

Les fournitures principales de l'Armée continuent de s'opérer selon un pro-

gramme pluriannuel qui s'applique notamment à la modernisation du charroi, de l'armement et du matériel de transmission.

La Gendarmerie et la Police

1. L'année 1992 a vu la concrétisation de deux options importantes qui avaient été retenues comme priorités par la déclaration gouvernementale de 1989, à savoir la création du Service de Police Judiciaire et la mise en vigueur de la réglementation concernant l'INGEPOL.

a. Le Service de Police Judiciaire a été créé par la loi du 29 mai 1992. La nouvelle loi charge ce service de missions spéciales de police judiciaire et administrative dans le plein respect de l'esprit et de la lettre du Code d'Instruction Criminelle. Sont par ailleurs précisées les compétences communes aux ministres de la Justice et de la Force publique. Le nouveau texte fixe le nombre des officiers et sous-officiers de la Gendarmerie et de la Police et des fonctionnaires civils de la carrière supérieure de ce service à un maximum de 100 unités.

Dans cet ordre d'idées il y a lieu de relever qu'au cours de 1993 le service a été renforcé

- par 2 officiers, dont 1 de la Gendarmerie et 1 de la Police ;
- par 5 sous-officiers, dont 3 de la Police et 2 de la Gendarmerie,
- par 2 économistes et
- par 2 employés-dactylos.

Ces renforcements, qui seront continués pendant les exercices à venir, montrent la volonté du Gouvernement de doter cet important service du personnel nécessaire dans les meilleurs délais et ceci en conformité avec un programme pluriannuel de renforcement.

b. Les dispositions de la loi du 30 septembre 1992 modifiant la loi du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques ainsi que les dispositions du règlement grand-ducal du 2 octobre 1992 relatif à la création et à l'exploitation d'une banque de données nominatives de

police générale vont permettre à nos forces de l'ordre de recourir à un matériel informatique performant dans l'exécution de leurs missions préventives et répressives. Il résultera de la nouvelle réglementation une rationalisation des travaux et une amélioration de l'efficacité tout en respectant les droits individuels des personnes. Les nouvelles mesures sont par ailleurs une condition préliminaire pour la mise en œuvre de la convention d'application de l'accord de Schengen.

2. Parallèlement à ces deux réalisations importantes, les dispositions suivantes du mandat inscrit dans la déclaration gouvernementale de 1989 ont été poursuivies prioritairement.

a. La continuation du programme de renforcement pluriannuel des effectifs de la Gendarmerie et de la Police. Ainsi nos forces de l'ordre sont-elles autorisées à recruter au cours de l'année le personnel suivant :

Gendarmerie : 1 officier
10 sous-officiers
2 techniciens.

Police : 9 sous-officiers et 2 techniciens.

Par ailleurs les forces de l'ordre peuvent bénéficier de 13 postes supplémentaires par le biais du transfert de vacances à partir de l'administration des Douanes. Alors que ces derniers postes sont utilisés surtout pour disposer du personnel suffisant pour honorer les obligations résultant de l'accord de Schengen et d'autres obligations internationales, les autres vacances serviront à renforcer la Police Judiciaire et les unités locales des deux corps.

b. La poursuite de l'acquisition d'un équipement moderne et performant.

Pour être efficaces et pour pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux appels de la population les forces de l'ordre doivent disposer notamment d'un système de communication performant, d'un charroi moderne et du matériel de recherche criminelle à la pointe du

progrès. Les fonds budgétaires prévus à cet effet montrent les efforts consentis par le Gouvernement dans ces domaines.

3. Les changements apportés depuis 1989 tant à la formation initiale qu'à la formation continue des membres de la Gendarmerie et de la Police ont amélioré la prestation de service des deux administrations et incitent les responsables à poursuivre et approfondir les expériences acquises.

4. La création de nouvelles brigades, la modernisation des locaux de service et de logements de service se poursuivent normalement en fonction du programme pluriannuel arrêté en accord avec le Ministre des Travaux Publics. Les besoins urgents du Commandement de la Gendarmerie en locaux de service notamment pour la Police Judiciaire seront satisfaits par le déménagement dans les meilleurs délais du commandement de l'Armée et du Haut-commissariat de la protection nationale, tous deux implantés à l'heure actuelle dans les locaux destinés d'origine à la Gendarmerie.

5. Les résultats de la campagne de sensibilisation pour faire mieux connaître au grand public la Gendarmerie et la Police sont plus que satisfaisants. L'image de nos forces de l'ordre dans la population a pu être améliorée. Les deux administrations ont montré dans quelle mesure elles ont su s'adapter aux changements qui se sont opérés dans la société et sont prêtes à relever le défi résultant des nouvelles attentes légitimes de la population.

6. Depuis début janvier 1993 les forces de l'ordre peuvent être contactées par un numéro d'appel d'urgence national, le 113, à la disposition de la population pour les appels aux secours urgents. Cette mesure répond à un besoin réel manifesté depuis longtemps par nos citoyens.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force publique, à la Chambre des Députés, en mars 1993)

L'Inspection générale des Finances

A. Missions

D'après les dispositions de la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une Inspection générale des finances, ce service de l'Administration gouvernementale a pour missions principales :

- de donner son avis sur tous les projets dont la réalisation est susceptible d'entraîner une répercussion sur les finances de l'État ;
- d'examiner les propositions budgétaires des départements ministériels ;
- de surveiller l'exécution du budget ;
- de contrôler les dépenses de l'État ;
- de donner son avis sur les dépassements de crédits non limitatifs ;
- de faire des propositions de coordination en vue d'établir les projets de programmation des investissements de l'État à arrêter par le Conseil de Gouvernement ;
- de surveiller l'exécution des programmes arrêtés.

B. Moyens

En vue de l'exécution de ces missions, l'Inspection a pu recourir en 1992 aux services de 1 directeur, de 7 fonctionnaires de la carrière de l'inspecteur des finances (6 au 31. 12. 92), de 1 huissier et de 4 employés. Pour ce qui est de la carrière du rédacteur, l'effectif au 31 décembre 1992 renseigne 7 unités dans la carrière moyenne.

Le total des crédits inscrits au budget de l'État pour 1992 dans l'intérêt du fonctionnement de l'Inspection générale des finances s'est établi à 35 163 000 francs en progression de 22,96 % par rapport au chiffre correspondant du budget de 1991.

C. Activités

Au-delà des missions dont la réalisation lui incombe en exécution de sa loi-

cadre précitée, l'Inspection générale des finances s'est fortement investie dans la continuation de l'étude visant à réformer les mécanismes financiers et comptables de l'État.

Dans ce contexte, il paraît utile de rappeler les principaux enjeux de la réforme entamée il y a deux ans :

Ainsi, un des soucis majeurs des auteurs de la réforme est d'aboutir à un raccourcissement des délais de paiement parfois excessivement longs auxquels les créanciers de l'État sont actuellement confrontés. Il est entendu que ce but ne pourra être atteint que par la mise en place d'un système dont l'utilisation est suffisamment souple pour permettre de réagir rapidement et efficacement à toute modification éventuellement nécessaire. En outre, afin de faciliter au maximum les travaux administratifs dans le domaine budgétaire et comptable, il est impératif que ces procédures d'utilisation du nouveau système soient claires et simples d'application.

Le futur système devra également aboutir à une meilleure information comptable et budgétaire tant au niveau des recettes fiscales et non fiscales que des dépenses dont les procédures d'exécution actuelles ont été soumises à un examen approfondi destiné à accroître la transparence des finances publiques.

Si le nouveau système profitera aux créanciers de l'État d'une part, il garantira, d'autre part, également une efficacité accrue de la gestion des deniers publics grâce à une amélioration du suivi des dépenses d'investissement et la mise en place d'un mécanisme de contrôle efficace.

Il convient de souligner que l'année écoulée a été mise à profit pour mettre au point une première version détaillée du texte du projet de loi qui sera analysée et complétée au cours des mois à venir. Parallèlement, les travaux prépa-

rant la mise en place du système informatique ont considérablement progressé, notamment par la définition de l'architecture cible du système.

De plus, au courant de l'exercice 1992, l'Inspection générale des finances a eu plusieurs réunions avec la Commission spéciale de la Chambre des députés dans le but d'harmoniser leur projet de réforme de la Chambre des comptes avec le projet de réforme dont le Gouvernement a pris l'initiative.

Étant donné qu'il y a une identité de vues entre les deux études, les travaux se sont déroulés globalement d'après le timing initialement arrêté et la rédaction du texte du projet de loi sera probablement définitivement achevée au printemps de 1993.

A cela il y a lieu d'ajouter que, en dehors de la mise au point de ce projet de réforme, l'Inspection a réservé une partie importante de l'année 1992 aux travaux d'élaboration du budget de l'exercice 1993. Ces travaux commencent au mois de janvier avec la mise au point de la circulaire budgétaire, se poursuivent avec l'examen et la discussion bilatérale des propositions budgétaires et se terminent par l'adoption définitive du projet de budget.

Ce travail d'analyse en profondeur des propositions budgétaires revêt une importance cruciale pour l'Inspection dans la mesure notamment où il constitue la première étape du contrôle des dépenses budgétaires que l'Inspection est appelée à assurer aux termes de sa loi-cadre du 10 mars 1969.

En dernier lieu, l'Inspection a participé en 1992, sur le plan international, aux réunions organisées par le BENE-LUX et la Commission des C.E. traitant de questions budgétaires et économiques.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés en mars 1993).

La politique industrielle des Communautés Européennes

Intervention de M. Robert Goebbels au Conseil Informel des Ministres de l'Industrie le 20 mars 1993 à Nyborg

Un observateur pertinent – d'autres disent impertinent – a qualifié la politique industrielle de la Communauté comme suit :

– La politique industrielle communautaire, c'est le marché unique, plus la recherche précompétitive, plus un vague souhait de formation professionnelle supplémentaire, et surtout pas d'aides d'État.

La communication de la Commission sur « La politique industrielle dans un environnement ouvert et concurrentiel » date de novembre 1990.

Elle a été rédigée à un moment où les régimes communistes s'étaient écroulés, où l'économie de marché avait – semble-t-il – prouvé définitivement sa supériorité sur l'économie dirigée, planifiée.

La fin des années 80 avait vu la croissance au rendez-vous dans presque tous les pays de la C.E.. La réunification allemande avait créé une demande additionnelle dans la Communauté, et cela à un moment où par exemple les États-Unis connaissaient de grandes difficultés économiques.

La perspective de la réalisation du grand marché intérieur semblait tenir ses promesses de croissance.

C'est la raison pour laquelle la communication de novembre 90 se montrait résolument optimiste :

« Les économies de la Communauté ont subi des transformations majeures au cours des 4 à 5 dernières années. Ces transformations ont pris la forme d'une stabilisation macroéconomique à grande échelle conduisant à un retour à la croissance non inflationniste, d'un ajustement structurel d'une grande ampleur et de la plus forte reprise industrielle depuis le début des années soixante-dix. Ces changements globaux, qui ont été longs et difficiles à réaliser, ont été induits par trois principaux facteurs pour lesquels la Communauté a offert un cadre extrêmement précieux et qui, en retour, ont révélé un haut degré de consensus communautaire : stabilisation macro-économique, achèvement du marché intérieur, et

mesures substantielles de renforcement de la base économique et technologique.

Ces politiques ont provoqué le renversement remarquable d'une situation qui était presque unanimement considérée, à la fin de la dernière décennie, comme condamnée à la stagflation, à un haut niveau de chômage et au déclin industriel. »

Il serait néanmoins injuste de qualifier le document de la Commission d'une vue trop rose :

« Si la performance récente de l'industrie de la Communauté est favorable dans l'ensemble, les perspectives économiques, tant à court qu'à moyen terme, révèlent aujourd'hui des défis industriels globaux ainsi que plusieurs incertitudes macro-économiques. En conséquence, si les slogans d'euroclérose et d'euroessimisme du début des années 80 paraissent à présent avoir été grossièrement exagérés, il n'y a toujours pas de place pour l'autosatisfaction. »

Effectivement, quand on considère la situation globale de la Communauté en cette année 1993, nous sommes loin de l'autosatisfaction.

Et ce ne sont pas uniquement les douleurs d'enfantement du traité de Maastricht qui doivent nous inciter à constater un « Euro-cafard » de plus en plus généralisé.

Nous devons nous rendre à l'évidence que la réalisation du grand marché intérieur n'a pas tenu ses promesses, n'a pas rencontré les espoirs mis dans cet objectif ambitieux et mobilisateur.

Qui ose encore ressortir le fameux rapport Cecchini sur les bienfaits supposés du Marché Intérieur ?

D'aucuns me diront que le grand Marché Intérieur n'est pas encore tout à fait réalisé, que la conjoncture internationale n'était pas favorable au calendrier communautaire, etc, etc.

Ce n'est pas faux.

Mais il faut également constater que le marché sans entraves n'engendre pas automatiquement la croissance.

Martin Bangemann nous a rappelé hier que l'accroissement de la concurrence entre les banques et la libre circulation des capitaux devrait permettre le recul des taux d'intérêts réels.

Or la libre circulation des capitaux est une réalité, il y a une concurrence plus grande entre les banques, mais les taux d'intérêts restent trop élevés.

Pourquoi ?

Parce que ce n'est pas la concurrence entre les banques qui est déterminante pour la fixation du taux d'intérêts, mais la politique menée par les banques centrales, qui, elles, doivent aligner leur politique sur les taux pratiqués par la Bundesbank, dont l'objectif primordial a été et restera de combattre l'inflation par une politique de l'argent cher.

La politique monétaire est interventionniste. Il ne peut pas en être autrement.

La politique industrielle par contre est censée se porter le mieux sans intervention de l'État.

La communication de la Commission de novembre 90 nous dit ce qui suit :

« Derrière l'approche communautaire de la politique industrielle, il y a par conséquent la volonté de promouvoir le fonctionnement le plus efficace des marchés. Une politique industrielle dynamique concerne la coordination et la mise en œuvre efficaces de tout ce qui influence l'ajustement structurel de l'industrie.

Une économie de marché efficace implique que l'initiative et la responsabilité de l'ajustement structurel soient en premier lieu du ressort des opérateurs économiques. Cela signifie que les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures d'accompagnement pour assister et accélérer le processus, en particulier dans le domaine de la mise en place des infrastructures (par exemple en matière d'éducation, d'énergie, de télécommunications et de recherche), mais ne peuvent jamais se substituer aux décisions à prendre par les entreprises. Le lien entre risque et récompense ne peut être rompu et doit être supporté par les entreprises. »

Question iconoclaste : Le marché est-il toujours le moyen le plus efficace pour réaliser des ajustements structurels positifs ?

Le marché n'est-il pas parfois aveugle, n'est-il pas indifférent à des objectifs de solidarité, de cohésion ou d'équité ?

Le marché répond-il spontanément à certaines exigences d'intérêt général et de développement durable tels que la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ?

Le marché conduit-il automatiquement à une allocation optimale des ressources ?

Suffit-il d'interdire les aides d'État pour aboutir aux objectifs de cohésion et de convergence ?

En mettant en doute la capacité des seules forces de marché pour arriver à une croissance durable et soutenable, je ne plaide évidemment pas pour une politique économique dirigiste.

Mais je plaide pour une politique volontariste dans le cadre d'une économie de marché, une économie de marché sociale.

Melchior Wathelet nous a dit hier dans sa conclusion des choses essentielles, à savoir que nous menons actuellement une politique industrielle « sans vision ». Nous allons de restructuration en restructuration, mais sans « perspectives » et en n'ayant plus d'ambitions.

Or l'Europe se doit d'avoir une ambition. Pour elle-même, pour les Européens, et surtout pour vaincre le chômage, qui frappe 20 millions d'Européens.

Il nous faut donc une politique industrielle plus active. Une politique moins idéologique, mais plus pragmatique.

Le protectionnisme est un mal, mais il y a des situations où il faut protéger ses industries, notamment quand elles sont engagées dans une restructuration difficile.

L'on ne peut pas demander par exemple à l'industrie sidérurgique européenne de réduire ses capacités de 30 millions de tonnes, avec plus de 50 000 pertes d'emplois à la clef, et ouvrir en même temps le marché sans restrictions aux importations en provenance de pays tiers.

Les Américains sont protectionnistes quand il le faut, les Japonais et quelques autres le sont par nature.

L'Europe, qui est plus dépendante des échanges internationaux que le Japon et surtout les États-Unis, ne peut bien sûr pas se fermer sur elle-même. Il est même dans notre intérêt d'ouvrir nos

marchés, notamment pour aider les nouvelles démocraties d'Europe Centrale et de l'Est à se stabiliser.

Mais cela ne peut se faire que progressivement, et des ajustements structurels doivent également avoir lieu chez nos nouveaux partenaires.

Une Communauté encaissant le poids d'un chômage toujours plus important ne peut pas devenir l'ancre empêchant les anciennes « démocraties populaires » de partir à la dérive.

S'il n'y a pas eu assez de création d'emplois en Europe, si les budgets nationaux des Douze croulent sans les allocations de chômage et autres aides sociales, c'est qu'il y a eu désinvestissement massif en Europe.

La croissance d'après-guerre a été initiée par l'aide américaine (les aides du plan Marshall ont avoisiné 10 % du PIB des États récipiendaires), et a profité d'un transfert de technologie américaine ainsi que d'une énergie bon marché.

Les deux chocs pétroliers, la guerre du Vietnam et l'appauvrissement y consécutif des États-Unis avec l'abandon du système de Bretton Woods ont changé beaucoup de données économiques de base de par le monde.

De bailleurs de fonds, les États-Unis sont devenus emprunteurs, bousculant les marchés monétaires et suscitant des taux d'intérêts élevés, qui ont cassé notamment le développement du Tiers Monde.

Suite à ces chocs, la majorité des États européens se sont endettés, incapables de procéder à des ajustements nécessaires et croyant pouvoir relancer la machine économique par des politiques de relance keynésiennes isolées.

De tous ces désordres monétaires, tout comme des transferts massifs de pétrodollars vers des économies incapables de les absorber, est née une économie financière qui a pris trop d'importance et qui menace d'étouffer l'économie réelle.

Avec les taux d'intérêts élevés que connaissent les économies de la plupart des pays industrialisés, il est devenu plus tentant de spéculer que d'investir.

Les échanges commerciaux mondiaux se comptent en *milliers de milliards de dollars* par an.

Les échanges financiers mondiaux se chiffrent par contre en *dizaines de milliers de milliards de dollars* par an.

Cette bulle essentiellement spéculative, constitue la menace la plus sérieuse pour l'économie mondiale.

Les taux d'intérêts ont généralement été plus élevés ces dernières années que le taux moyen de rentabilité des actifs des entreprises industrielles, agricoles ou commerciales.

C'est l'explication majeure du désinvestissement massif dans la plupart des secteurs industriels en Europe, mais également aux États-Unis.

Les entreprises endettées, quand elles ne sont pas acculées à la faillite, ont un intérêt évident au désendettement et sont de ce fait amenées à sacrifier l'investissement.

Les entreprises peu endettées ont par contre tendance à utiliser leur cash-flow à des placements financiers rémunérateurs et sans risques, ce qui conduit de nouveau au désinvestissement.

Les entreprises voulant investir se sont vues confrontées non seulement à des taux d'intérêts élevés, mais également à des banques refusant de s'engager pour le long terme, parfois même pour le moyen terme.

À cet égard se sont surtout les entreprises américaines, mais également européennes, qui ont dû faire face à un crédit cher. En sus il y a eu l'exigence du rendement immédiat, du « return on investment ». Les entreprises japonaises, par contre, se sont surtout soucies de parts de marché, de conquêtes de marchés nouveaux. N'étant pas sous la dictature du « quarterly report » et d'une exigence de rémunération maximale des actionnaires, les entreprises japonaises ont délayé Américains et Européens de beaucoup de secteurs industriels.

L'émergence du Japon, de la Corée, de Taïwan et de quelques autres « dragons » n'est pas la conséquence d'un jeu libre des forces du marché, mais plutôt le résultat d'une stratégie industrielle délibérée, alliant protectionnisme et aides d'État diverses, directes et indirectes.

À cet égard je ne suis pas d'accord avec le papier de la présidence qui semble vouloir faire accréditer la thèse que les aides d'État sont le principal facteur de distorsion de concurrence dans la Communauté Européenne, empêchant de ce fait une répartition optimale des ressources et des ajustements structurels nécessaires.

C'est méconnaître les problèmes découlant d'autres facteurs, comme par exemple la situation géographique, les retards en infrastructures et les retards en formation, la fiscalité divergente, les facteurs sociaux (salaires, conditions de travail, niveaux différents de protection sociale, etc.).

À mon opinion les aides d'États ne sont pas nécessairement le diable.

Sans aides des États et de la Communauté, il n'y aurait plus d'agriculture européenne.

Sans aides publiques il n'y aurait plus de présence européenne dans certains secteurs, comme par exemple l'aviation civile européenne.

Ce qu'il faut éviter, ce sont des aides à la création de surcapacités — ce que la Communauté a fait dans le secteur agricole — ou encore à des secteurs devant se restructurer impérieusement pour survivre. C'est la raison pour laquelle j'estime nécessaire le maintien du code des aides dans le secteur sidérurgique.

Ce que nous devons également éviter, c'est une surenchère en matière d'aides entre les États membres.

À mon avis, des aides ne sont pas contre licites pour attirer des investisseurs nouveaux et diversifier de ce fait le tissu industriel d'un pays ou d'une région. Des aides peuvent encore être nécessaires pour stimuler des PME ou encourager des industries existantes à se diversifier et à entrer dans des secteurs de production nouveaux, à condition toutefois de ne pas créer de surcapacités, et à condition de ne pas faire de ces entreprises des assistés permanents ou des assistés à répétition.

Afin de favoriser la cohésion et développer les régions en retard de développement, il est nécessaire de différencier le niveau des aides entre les régions plus riches et les autres.

Mais en interdisant toute aide dans des régions réputées plus riches, la Communauté engendre à terme le déclin de celles-ci, sans nécessairement drainer

des investissements dans les régions à développer.

Cela vaut notamment pour les industries existantes, qui faute de soutien, risquent de disparaître.

Et quand un secteur industriel a disparu, et avec lui le know-how qui y était attaché, il est difficile de réindustrialiser.

Je pense en conséquence qu'il faut repenser la politique industrielle de la Communauté, et notamment l'approche de la Commission face aux aides.

Il nous faut une politique plus pragmatique, plus volontariste.

Je terminerai en vous citons André Malroux, qui a dit :

« La société décline quand elle ne sait plus vers quoi monter. »

JEUNESSE

Considérations générales sur la politique de la Jeunesse

1. Développement de la politique de la Jeunesse au niveau international.

La Communauté européenne.

Les efforts de réflexion et de coopération des ministres chargés des questions touchant à la jeunesse ont abouti, lors de la première session formelle du Conseil consacrée à la jeunesse sous présidence luxembourgeoise, à une résolution fixant les priorités dans ce secteur. Le Parlement européen a doté ces actions d'un budget de 5 millions d'écus en 1992.

Lors d'une réunion informelle des ministres de la Jeunesse sous présidence portugaise il a été souligné avec satisfaction que le nouveau traité de la future Union Européenne a fait une référence explicite aux questions et aux problèmes de la jeunesse. Les ministres ont reconnu la nécessité d'un cadre général, concerté et cohérent, d'actions en faveur des jeunes.

Suite à la demande des ministres la commission a adopté le 2 septembre 1992 un plan d'actions d'information jeunes.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont prévues en 1993 :

Action A

Appui technique aux expériences pilotes d'informations des jeunes qui sont déjà en cours dans certains États membres.

Action B

Banque de données européenne décentralisée.

Action C

Prise de contact et échanges entre les professionnels de l'information des jeunes sur leurs expériences en la matière.

Action D

Actions d'information directe auprès des jeunes sur les problèmes de la construction européenne.

En ce qui concerne le programme Jeunesse pour l'Europe une première réunion a eu lieu dans le cadre du comité consultatif pour discuter l'accès des

pays de l'A.E.L.E. au programme. Suite au referendum en Suisse cet accès a été retardé.

Le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe, notamment son secteur Jeunesse, a pu doubler son domaine de compétence au cours des dernières années. Une quarantaine de pays seront représentés probablement à la 4e conférence des Ministres de la Jeunesse en avril 1993 à Vienne. La période euphorique des grands bouleversements en Europe centrale et orientale est passée et les difficultés concrètes de coopération commencent.

Le grand défi de cette conférence de Vienne sera de définir une nouvelle orientation pour la politique Jeunesse dans la grande Europe.

En juillet 1992, 300 jeunes de cette Europe se sont rencontrés lors de la deuxième semaine européenne de la Jeunesse à Bratislava pour discuter des identités européennes, de l'environnement et de la croissance économique,

de l'interdépendance Nord-Sud, de la participation et de l'éducation à la vie, des drogues et de la prévention, de l'emploi, du chômage, des formations professionnelles et des loisirs, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, de la socialisation des jeunes, de l'exclusion et de la marginalisation et de la politique.

Les sujets abordés par les jeunes seront repris à Vienne. Les thèmes principaux de la conférence seront les politiques locales et régionales en Europe et la participation des jeunes, les valeurs et modes de vie des jeunes ainsi que la mobilité des Jeunes.

La coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté Européenne dans le domaine de la Jeunesse occupera une place importante lors des débats.

2. Développement de la politique en faveur des jeunes au niveau national.

Trois événements majeurs ont marqué la politique en faveur des jeunes au niveau national.

- 1) L'extension et la consolidation d'un réseau de Centres d'information, de rencontre et d'animation pour jeunes.

Aux centres de Luxembourg, Redange, Diekirch, Wiltz, Differdange, Bettembourg, Esch/Alzette, Echternach se sont rajoutés Grevenmacher et Pétange.

La dernière convention vient d'être signée avec l'A.S.T.I. pour créer un Centre à Luxembourg-Eich.

Les gestionnaires de ces centres se sont regroupés en réseau.

Une fois consolidé, ce réseau, avec ses Centres soutenus par les communes et le Ministère de la Jeunesse, constituera, à côté des organisations de jeunesse, des organismes travaillant pour les jeunes et du S.N.J., un troisième pilier pour développer une politique globale en faveur des jeunes.

- 2) L'assurance obligatoire contre les accidents a subi par le règlement grand-ducal du 8 juillet 1992 une modification importante. Sont visés par le nouveau règlement notam-

ment les activités périscolaires des centres d'animation et de vacances, les échanges de jeunes, la participation à des stages, journées d'études, camps, activités d'animation de loisirs et de vacances et colonies de vacances. Le règlement en question rétablit la sécurité juridique nécessaire.

- 3) La signature d'une convention entre le Ministère de la Jeunesse et la Centrale des Auberges de Jeunesse ouvre de nouvelles perspectives pour la modernisation du réseau des auberges de jeunesse et d'autres centres résidentiels pour jeunes.

Un programme pluriannuel est en préparation. Dans une première phase les auberges et centres de Larochette, Eisenborn et Bourglinster seront modernisés.

- 4) Projet de règlement grand-ducal sur l'agrément des colonies de vacances et activités similaires.

Le groupe de travail y relatif a terminé ses travaux.

Le projet de règlement a pour but de définir les conditions d'encadrement, de sécurité et d'hygiène que les organisateurs de colonies s'engagent à respecter pour que celles-ci soient agréées par le Ministère de la Jeunesse.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse,

organe consultatif regroupant des fonctionnaires de différents départements ministériels et des jeunes, garantira la concertation des différents partenaires et une participation réelle des jeunes à la définition d'une politique en leur faveur.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse s'est réuni le 17 janvier, le 25 mars, le 27 mai, le 1er et le 26 octobre ainsi que le 7 décembre 1992.

Les sujets suivants ont été abordés :

le forum qui traitait le problème de l'extrémisme de droit, la politique du logement,

le système éducatif face au changement,

les jeunes sur notre marché de l'emploi.

La Conférence Générale de la Jeunesse

a participé activement aux réunions du Conseil Supérieur de la Jeunesse et était coorganisateur du Forum Jeunesse qui s'est déroulé au Lycée Hubert Clement à Esch/Alzette.

3. Développement de la Politique en faveur des Jeunes au niveau local.

Au niveau national les Ministères de la Jeunesse se sont à plusieurs reprises adressés aux communes.

Lettres circulaires :

- 14 décembre 1981, concernant la promotion d'une politique de jeunesse
- 9 novembre 1982 invitant les communes à créer des commissions de jeunesse
- 2 mai 1984 encourageant des actions en faveur des jeunes
- 13 mars 1985 proposant aux communes d'organiser des parlements de jeunesse
- 1er décembre 1986 reprenant les idées de l'Année Internationale de la Jeunesse
- 15 mars 1988 spécifiant le rôle des centres de rencontre
- 2 février 1989 concernant une prise de contact du Service National de la Jeunesse avec les présidents des commissions de jeunesse des communes afin de traduire dans les faits les recommandations faites sur le plan international.

Le 6 février 1992 une réunion a été organisée au Ministère de la Jeunesse avec des représentants de communes pour faire le point sur la politique de jeunesse au plan communal et pour examiner les possibilités de collaboration entre le Ministère de la Jeunesse et les communes.

Beaucoup de communes ont fait des efforts pour organiser des après-midi de loisirs et des travaux dirigés pour jeunes. Le Ministère de la Jeunesse soutient ces initiatives en organisant des cours pour animateurs et en accordant du congé-éducation pour ces activités.

A noter que depuis l'exercice budgétaire 1991 le Ministère de la Jeunesse dispose d'un crédit libellé comme suit :

Participation de l'Etat aux frais de construction et d'aménagement de centres de rencontre pour jeunes par les communes.

L'action décentralisée du Ministère de la Jeunesse en faveur des jeunes a abouti à la création d'un réseau de centres d'animation, de rencontre et d'information pour jeunes.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Johnny Lahure, Ministre de la Jeunesse, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

5e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique (1993-1997)

Le tourisme contemporain comporte deux caractéristiques essentielles : d'une part il y a prise de conscience de plus en plus lucide de sa quadruple importance en tant que phénomène économique, social, culturel et humain ; d'autre part il est en mutation comme jamais auparavant. Il s'agit de pratiquer une double réflexion : « vers l'arrière », c.-à-d. l'évaluation quantitative et qualitative de ce qui a été fait, et « vers l'avant » i.e. la définition d'objectifs à moyen terme. Désireux d'asseoir sa politique touristique de la décennie à venir sur des bases solides et fiables, le Ministère du Tourisme a fait élaborer, par l'Institut Européen de Tourisme à l'Université de Trèves, un concept stratégique global sur lequel s'appuie le cinquième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, qui, tout en comportant les mêmes volets que le quatrième, est à la fois plus complexe et plus nuancé.

Couvrant la période de 1993 à 1997 et doté d'une enveloppe financière de 1 milliard 50 millions de francs, le cinquième plan quinquennal s'inscrit dans la perspective de la vision « qualité de la vie et qualité du tourisme » qui préside au concept stratégique global et implique le bien-être du touriste et de l'habitant du pays comme le respect et la sauvegarde de l'environnement naturel. Partant, il cadre avec les objectifs généraux du tourisme futur au Luxembourg, qui consistent à :

- créer et assurer à long terme des sources nouvelles de revenus pour certaines catégories de la population (tourisme, services, commerce, transports, agriculture) ;
- créer et garantir des emplois supplémentaires ;
- compenser des processus régressifs réels ou virtuels dans des secteurs tels que l'agriculture ;
- promouvoir des activités régionales compensatoires en vue d'un rééquilibrage centres urbains - espace rural ;
- initier des diversifications nouvelles en vue de s'assurer des parts du marché de l'industrie des loisirs en croissance.

Le développement de formes de tourisme d'avenir au Luxembourg est subordonné aux options suivantes :

- mise en valeur, sur le plan international, du Luxembourg en tant que destination de congrès et de séminaires ;
- prise en compte de l'art et de la culture traditionnels et contemporains

en tant que composantes du tourisme ;

- mise en valeur touristique des deux notions étroitement liées que sont la nature et la culture rurale ;
- élaboration d'une offre spécifique répondant aux goûts de loisirs de la population indigène.

En conséquence, le concept stratégique global est axé sur quatre domaines d'action essentiels :

- les tourismses de congrès, d'affaires et « incentive »,
- le tourisme culturel,
- le tourisme en milieu rural,
- le tourisme interne.

- *Les tourismses de congrès, d'affaires et « incentive »*

Ces formes de tourisme sont en pleine croissance au niveau international. A condition que sa politique de développement et de promotion soit optimalement adaptée aux besoins, le Luxembourg peut, en raison des atouts dont il dispose, prendre solidement pied dans un des secteurs-clés du tourisme actuel, lequel se caractérise par un niveau moyen élevé de dépenses journalières, une demande étalée grosso modo sur toute l'année et un pouvoir multiplicateur significatif dans l'optique du tourisme de qualité visé.

Comme par le passé, la capitale aura, de toute évidence un rôle prédominant à jouer dans ce secteur ; toutefois une certaine décentralisation s'impose en ce sens que les tourismses susvisés doivent bénéficier d'une promotion accrue là où il y a un potentiel naturel et culturel d'une qualité particulière.

- *Le tourisme culturel*

L'intérêt pour des activités culturelles va grandissant dans une société des loisirs en mutation, et l'offre culturelle prend de plus en plus de poids au moment du choix de la destination. La mise en valeur touristique du patrimoine culturel spécifique, en collaboration avec le Ministère des Affaires Culturelles, constitue le centre de gravité du tourisme culturel. Les infrastructures nécessaires à l'essor du tourisme culturel sont pour une large part complémentaires de celles qui sont indispensables à la promotion des tourismses de congrès et d'affaires autant qu'au développement du tourisme en milieu rural. L'échéance « Luxembourg, capitale culturelle de l'Europe en 1995 » représente pour le tourisme une incitation et un défi au même titre que pour les ins-

tances culturelles. Bien préparée, l'année 1995 pourra devenir celle du « saut qualitatif » dans le domaine du tourisme culturel.

- *Le tourisme en milieu rural*

Grâce aux deuxième, troisième et quatrième programmes quinquennaux, l'hôtellerie rurale a pu se moderniser au point de satisfaire aux critères de confort internationalement admis. Il reste toutefois qu'au point de vue infrastructures et équipements il y a clivage entre l'hôtellerie en milieu urbain et une hôtellerie campagnarde comportant, en général, des établissements à trop faible dimension. Optant pour une hôtellerie rurale innovatrice et créatrice dans le domaine des loisirs, le gouvernement entend favoriser son extension, son amélioration qualitative et sa spécialisation. Dans cet ordre d'idées, il s'avère opportun de pousser à la construction ou à l'aménagement d'apart-hôtels et d'hôtels « à thème », c.-à-d. à offre spécifique de grand standing dans des domaines tels que la santé, les sports en général, le golf, l'équitation, ainsi qu'à la transformation de l'un ou l'autre château ou château fort ou autre immeuble à grande valeur architecturale en hôtel du haut de gamme. D'un autre côté, il faut donner à l'hôtellerie existante les moyens d'élargir son offre sur le plan des infrastructures et des équipements de loisirs tels que piscines et courts de tennis. Enfin il est de mise d'encourager la promotion d'une gastronomie typiquement luxembourgeoise.

Arrivé au point de saturation en matière de camping, le Luxembourg doit être vigilant chaque fois qu'il est question d'augmenter le nombre des emplacements. Seule une adaptation aux normes internationalement reconnues, qui s'appuie essentiellement sur l'amélioration des équipements sanitaires et de loisirs, l'assainissement, une meilleure intégration dans l'environnement naturel et la réduction du camping résidentiel, peut être bénéfique pour le tourisme luxembourgeois.

Comme par le passé, les communes sont soutenues par le Ministère du Tourisme dans une triple mission touristique, à savoir l'extension du réseau de pistes cyclables, la création d'infrastructures sportives et récréatives utilisables par les touristes et l'embellissement des localités.

Le développement du tourisme en espace rural comporte comme autres points forts l'aménagement et la modernisation de gîtes ruraux et de gîtes à la

ferme, la modernisation d'auberges de jeunesse tout comme la revitalisation, à des fins touristiques, de bâtisses à substance architecturale typiquement rurale.

– Le tourisme interne

Malgré qu'en raison de l'exiguïté du Luxembourg plus de quatre-vingt-dix pour cent de ses habitants passent leurs vacances à l'étranger, il sera utile de promouvoir le tourisme interne c.-à-d. pratiqué dans le pays même par les autochtones et les étrangers qui y résident. L'action pourra porter sur trois secteurs qui, certes, relèvent du tourisme venant de l'extérieur au même titre que du tou-

risme interne : le tourisme des jeunes, où s'impose le développement de produits adéquats, le tourisme de santé, où il importe de créer des infrastructures supplémentaires telles qu'hôtels « de santé », l'offre touristique « sous abri », qu'il s'agit d'élargir afin d'offrir, pour des raisons climatiques évidentes, de plus larges possibilités de pratiquer des activités dans des centres récréatifs, sportifs et culturels « couverts ».

En allouant au cinquième programme quinquennal une enveloppe financière qui représente une majoration substantielle par rapport au quatrième, le Gouvernement concrétise sa ferme résolu-

tion de relever deux des grands défis de l'évolution touristique contemporaine, qui sont la création d'infrastructures et d'équipements ainsi que l'amélioration qualitative des infrastructures et des équipements existants d'une part, l'élaboration de produits touristiques compétitifs sur le plan international d'autre part. Ce faisant, il s'engage décidément dans la voie qui assurera l'avenir touristique du Luxembourg.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

SPORTS

Subsides aux fédérations et associations sportives

Répartition des subsides en 1991

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Subsides aux fédérations		Subsides aux clubs		Total par Fédération	% de l'enveloppe globale
	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires	Extraordinaires		
Aéronautisme	262 000	118 000	0	0	380 000	1,48
Alpinisme	82 000	34 000	0	0	116 000	0,45
Arts martiaux	432 000	299 000	163 800	0	894 800	3,48
Athlétisme	831 000	81 000	225 200	217 000	1 354 200	5,27
Automobilisme	157 000	0	0	0	157 000	0,61
Badminton	252 000	0	96 000	0	348 000	1,35
Basketball	804 000	638 000	406 600	81 000	1 929 600	7,51
Billard	110 000	155 000	0	0	265 000	1,03
Boules et pétanque	100 000	31 000	0	0	131 000	0,51
Boxe	86 000	0	14 100	0	100 100	0,39
Canoë/kayak	173 000	93 000	29 000	0	295 000	1,15
Cyclisme	562 000	453 000	199 100	0	1 214 100	4,72
Danse	42 000	0	0	34 000	76 000	0,30
Darts	30 000	0	0	0	30 000	0,12
Échecs	110 000	100 000	0	87 000	297 000	1,16
Équitation	193 000	78 000	35 600	30 000	336 600	1,31
Escrime	331 000	0	30 100	0	361 100	1,41
Football	1 150 000	50 000	1 459 200	78 000	2 737 200	10,65
Football corporatif	126 000	20 000	0	20 000	166 000	0,65
Golf sur pistes	84 000	0	0	0	84 000	0,33
Gymnastique	709 000	117 000	444 100	0	1 270 100	4,94
Haltéroph/lutte/power	292 000	291 000	24 800	0	607 800	2,36
Handball	494 000	605 000	239 600	99 000	1 437 600	5,59
Handicapés	185 000	15 000	0	0	200 000	0,78
Hockey sur glace	82 000	50 000	4 200	0	136 200	0,53
Marche populaire	92 000	0	0	0	92 000	0,36
Moto-cyclisme	114 000	270 000	50 000	0	434 000	1,69
Musculation/body-b.	42 000	10 000	0	0	52 000	0,20
Natation/sauvetage	622 000	319 000	167 200	0	1 108 200	4,31
Pêche sportive	150 000	149 000	0	0	299 000	1,16
Quilles	195 000	184 000	0	0	379 000	1,47
Rugby	152 000	0	0	0	152 000	0,59
Ski	179 000	0	23 900	0	202 900	0,79
Ski nautique	103 000	0	11 700	0	114 700	0,45
Squash	88 000	36 000	0	0	124 000	0,48
Sports de glace	249 000	102 000	32 000	0	383 000	1,49
Sports sub-aquatiques	150 000	43 000	51 300	0	244 300	0,95
Tennis	564 000	140 000	447 500	0	1 151 500	4,48
Tennis de table	1 284 000	1 226 600	820 300	28 000	3 358 900	13,07
Tir à l'arc	149 000	101 600	44 600	0	295 200	1,15
Tir aux armes sp.	321 000	408 000	77 200	0	806 200	3,14
Voile	154 000	26 000	0	0	180 000	0,70
Volleyball	668 000	126 000	195 700	114 000	1 103 700	4,29
LASEL	0	0	0	220 000	220 000	0,86
SLMS	15 000	0	0	0	15 000	0,06
Gr. Sp. Cardiaques	30 000	0	0	0	30 000	0,12
TOTAUX	13 000 000	6 369 200	5 292 800	1 008 000	25 700 000	100,00
Nombre bénéficiaires	45	115	557	47	764	

Répartition des subsides en 1992

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Subsides aux fédérations		Subsides aux clubs		Total par Fédération	% de l'enveloppe globale
	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires	Extraordinaires		
Aéronautisme	262 000	0	0	0	262 000	1,44
Alpinisme	97 000	0	0	0	97 000	0,53
Arts martiaux	481 000	0	242 400	0	723 400	3,97
Athlétisme	956 000	0	286 900	0	1 242 900	6,83
Automobilisme	179 000	0	0	0	179 000	0,98
Badminton	257 000	0	100 800	0	357 800	1,97
Basketball	877 000	0	518 000	0	1 395 000	7,66
Basketball corporatif	65 000	0	0	0	65 000	0,36
Billard	122 000	0	0	0	122 000	0,67
Boules et pétanque	107 000	0	0	0	107 000	0,59
Boxe	88 000	0	11 400	0	99 400	0,55
Canoë/kayak	176 000	0	32 600	0	208 600	1,15
Cyclisme	588 000	0	250 000	0	838 000	4,60
Danse	0	0	0	0	0	0,00
Darts	75 000	0	0	0	75 000	0,41
Echecs	120 000	0	0	0	120 000	0,66
Equitation	224 000	0	39 000	0	263 000	1,45
Escrime	336 000	0	15 200	0	351 200	1,93
Football	1 200 000	0	1 615 000	0	2 815 000	15,47
Football corporatif	135 000	0	0	0	135 000	0,74
Golf	0	0	0	0	0	0,00
Golf sur pistes	90 000	0	0	0	90 000	0,49
Gymnastique	754 000	0	554 100	0	1 308 100	7,19
Haltéroph/lutte/power	321 000	0	27 800	0	348 800	1,92
Handball	481 000	0	281 000	0	762 000	4,19
Handicapés	200 000	0	0	0	200 000	1,10
Hockey sur glace	95 000	0	5 200	0	100 200	0,55
Marche populaire	100 000	0	0	0	100 000	0,55
Moto-cyclisme	120 000	0	64 000	0	184 000	1,01
Musculation/body-b.	45 000	0	0	0	45 000	0,25
Natation/sauvetage	671 000	0	227 000	0	898 000	4,93
Pêche sportive	165 000	0	0	0	165 000	0,91
Quilles	215 000	0	0	0	215 000	1,18
Rugby	145 000	0	0	0	145 000	0,80
Ski	131 000	0	30 000	0	161 000	0,88
Ski nautique	105 000	0	11 700	0	116 700	0,64
Squash	125 000	0	0	0	125 000	0,69
Sports de glace	275 000	0	35 900	0	310 900	1,71
Sports santé	40 000	0	0	0	40 000	0,22
Sports sub-aquatiques	155 000	0	85 400	0	240 400	1,32
Tennis	731 000	0	560 000	0	1 291 000	7,09
Tennis de table	1 342 000	0	889 100	0	2 231 100	12,26
Tir à l'arc	148 000	0	45 100	0	193 100	1,06
Tir aux armes sp.	405 000	0	80 400	0	485 400	2,67
Voile	161 000	0	6 300	0	167 300	0,92
Volleyball	684 000	0	224 600	0	908 600	4,99
LASEL	0	0	0	0	0	0,00
LASEP	0	0	0	0	0	0,00
Divers	0	0	0	0	0	0,00
TOTAUX	14 049 000	0	6 238 900	0	20 287 900	100,00
Nombre bénéficiaires	44	0	534	0	578	

Subsides extraordinaires alloués en 1991

1. Subsides aux fédérations

Motif de la subvention	Crédits alloués	Nombre	en %
Organisation de cours et stages	285 000	4	4,47
Participation à des cours et stages	215 000	10	3,38
Organisation de championnats internationaux	1 273 000	11	19,99
Participation à des championnats internationaux	3 406 000	65	53,48
Performances sportives extraordinaires	600 000	7	9,42
Organisations et participations diverses	44 600	3	0,70
Location d'installations sportives	60 000	1	0,94
Congé sportif (p. sportifs sans statut prof.)	0	-	0,00
Stages de perf. et entraînement national	197 000	3	3,09
Divers	288 600	11	4,53
TOTAL	6 369 200	115	100,00

2. Subsides aux clubs

Motif de la subvention	Crédits alloués	Nombre	en %
Participation à des coupes européennes	445 000	19	44,15
Organisation de manifestations sport. internat.	229 000	11	22,72
Participations à des champ. internat. scolaires	220 000	8	21,83
Acquisition de matériel de sport	0	0	0,00
Divers	114 000	9	11,31
TOTAL	1 008 000	47	100,00
TOTAL 1 + 2	7 377 200	162	58,09

de l'envel.
globale

Évolution des différentes rubriques de subsides extraordinaires de 1988 à 1991

1. Subsides aux fédérations

	Motif de la subvention	1988		1989		1990		1991		Variations 90/91	
			Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	en chiffres	en %
1.1	Organisation de cours et stages	405 000	8	349 400	8	301 000	7	285 000	4	(16 000)	(5,32)
1.2	Participation à des cours et stages	259 800	8	375 000	23	181 000	15	215 000	10	34 000	18,78
1.3	Organisation de championnats internationaux	1 700 000	10	1 797 000	13	1 325 000	8	1 273 000	11	(52 000)	(3,92)
1.4	Participation à des championnats internationaux	761 600	32	1 592 000	45	2 369 000	55	3 406 000	65	1 037 000	43,77
1.5	Entraînement fédéral/stages pour cadres	340 000	10	-	-	230 000	9	197 000	3	(33 000)	(14,35)
1.6	Congé sportif/indemnités compensatoires	24 000	1	-	-	47 200	4	0	0	(47 200)	(100,00)
1.7	Performances extraordinaires	410 000	8	455 000	8	455 000	8	600 000	7	145 000	31,87
1.8	Organisations diverses	50 500	3	15 000	1	82 900	3	44 600	3	(38 300)	(46,20)
1.9	Aides spéciales	100 000	1	33 000	2	18 000	1	288 600	11	270 600	1503,33
1.10	Location d'installations sportives	-	-	80 000	1	80 000	1	60 000	1	(20 000)	(25,00)
	TOTAL	4 050 900	81	4 696 400	101	5 089 100	111	6 369 200	115	1 280 100	25,15

Crédit spécial de 1,5 Mio de francs pour l'organisation de championnats internationaux officiels à Luxembourg

2. Subsides aux clubs

	Motif de la subvention	1988		1989		1990		1991		Variations 90/91	
			Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	en chiffres	en %
2.1	Organisation de manifestations internationales	213 000	6	284 000	4	164 000	4	229 000	11	65 000	39,63
2.2	Participation à des Coupes Européennes	428 000	17	482 000	22	864 000	34	445 000	19	(419 000)	(48,50)
2.3	Sport scolaire: participations internationales	-	-	80 000	4	280 000	6	220 000	8	(60 000)	(21,43)
2.4	Acquisition d'agrès de sport	-	-	20 000	2	0	0	0	0	0	-
2.5	Divers	-	-	10 000	1	97 000	3	114 000	9	17 000	17,53
	TOTAL	641 000	23	876 000	33	1 405 000	47	1 008 000	47	(397 000)	(28,26)
	TOTAL 1 + 2	4 691 900	104	5 572 400	134	6 494 100	158	7 377 200	162	883 100	13,60

(..) = chiffres négatifs

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Johnny Lahure, Ministre de l'Éducation physique et des Sports, à la Chambre des Députés, en mars 1993.)

Échos de presse de l'étranger

DIE WELT, 15.4.93

„Wir haben eine hohe geldpolitische Professionalität

Gespräch mit dem Premierminister des Großherzogtums Luxemburg,
Jacques Santer

WELT: Herr Premierminister, der Finanzplatz Luxemburg wächst und wächst. 1992 nahm er sogar eine stürmische Entwicklung. 213 Banken mit einer Bilanzsumme von umgerechnet mehr als 700 Milliarden Mark sind hier registriert. Was ist das Erfolgsgeheimnis für diese rasante Entwicklung?

Santer: Luxemburg ist zu einem etablierten Finanzzentrum avanciert. Sie kennen die Standortvorteile, die wir haben. Unsere zentrale Lage, die Vielsprachigkeit der Bevölkerung, Flexibilität, auch der Behörden. Wir haben keine Zentralbank, Banken brauchen also keine Mindestreserven zu hinterlegen. Als Nicht-Banker möchte ich sagen: Hier hat sich eine finanzpolitische Professionalität entwickelt, die es so anderswo nicht gibt. Es wurden neue Produkte kreiert, wie etwa die Investmentfonds. Euro-Geschäfte können hier inzwischen wohl am besten realisiert werden. Auch die Privatkundschaft hat den Finanzplatz Luxemburg als sicheren Anlegehafen nun entdeckt.

WELT: Apropos Privatkundschaft. Der deutsche Finanzminister Theo Waigel ist nicht gerade glücklich darüber, daß es in Luxemburg keine Quellensteuer gibt, die neuerdings als Zinsabschlagsteuer daherkommt. Muß eine solche Quellensteuer auf Druck der EG hier in Luxemburg bald auch eingeführt werden?

Santer: Wir haben eine Kapitalertragssteuer. Aber eben nur für Gebietsansässige. So ist das doch auch in der Bundesrepublik geregelt. Was die Harmonisierung der Steuergesetze in der EG angeht, so warne ich davor, die EG in dieser Frage zu einer Festung zu machen. Davon würden einzig und allein Drittländer profitieren, die nicht der EG angehören. Dorthin würden dann die Gelder fließen. Deshalb habe ich die Harmonisierung auf OECD-Ebene vorgeschlagen.

WELT: Was heißt das konkret?

Santer: Daß eine Harmonisierungsregelung in der Steuergesetzgebung für alle OECD-Länder gefunden werden muß. Die Regelung muß also flächen-

deckend und ohne Ausnahme sein. Es gibt ja in Europa und sogar innerhalb der EG noch Finanzplätze mit eigenem Statut. Denken Sie an die Kanalinseln, die niederländischen Antillen, Monaco.

WELT: Was ist mit der Schweiz?

Santer: Die Schweiz würde von einer reinen EG-Steuerharmonisierung in dieser Hinsicht wahrscheinlich profitieren. Deshalb schlagen wir auch eine Harmonisierung auf OECD-Niveau vor, um, wie gesagt, das Kapital nicht aus einer dann zur Festung gewordenen EG zu verjagen. Damit wäre keinem geholfen. Viel des bei uns investierten Kapitals fließt auch wieder zurück in die Herkunftsländer. Interessant sind in diesem Zusammenhang die Wanderungsbewegungen der Sparer. Deutsche gehen mit ihrer meist deutschen Bank gemeinsam, auf die Kapitalexpert-Tour. Belgier beispielsweise machen das überhaupt nicht. Denen ist es weitgehend egal, von welcher Bank sie bedient werden. Hauptsache sie werden gut bedient. Das erklärt auch die Notwendigkeit, warum deutsche Banken am Finanzplatz Luxemburg einfach ansässig sein müssen. Aber viel von dem hier investierten Kapital fließt auch wieder zurück ins Herkunftsland und damit kommt es auch der deutschen Wirtschaft wieder zugute. Jürgen Ponto, der von RAF-Terroristen ermordete Dresdner-Bank-Chef, hat einmal gesagt: „Der Finanzplatz Luxemburg ist ein Glücksfall für Europa. Wenn es ihn nicht gäbe, müßte man ihn erfinden.“

WELT: Die von Ihnen geleitete christlich-sozialdemokratische Regierungskoalition verabschiedete im Parlament gerade ein neues Gesetz. Es soll das Weißwaschen von Drogengeldern in Luxemburg erschweren. Was sind die wichtigsten Bestimmungen dieses Gesetzes?

Santer: Wir haben seit 1989 in dieser Hinsicht sehr restriktive Bestimmungen, die auf den OECD-Vorhaben basieren. Diese sind nun durch neue gesetzliche Regelungen noch verschärft worden. Wenn ein begründeter Verdacht besteht, daß mit bestimmten

Transaktionen Drogengelder gewaschen werden sollen, kann das Bankgeheimnis aufgehoben werden. Außerdem gibt es keine Anonymität mehr. Die Banker müssen jetzt anhand von Ausweisdokumenten die Identität jedes Kunden feststellen. Wir halten bei strafrechtlichen Ermittlungen die Verträge der europäischen Rechtshilfeabkommen ein. Ferner sind Banker nach dem neuen Gesetz verpflichtet, sofort die Staatsanwaltschaft zu informieren, wenn sie den Verdacht haben, mit bestimmten Transaktionen könnten Drogengelder gewaschen werden. Sollte es daraufhin zu einer Anklage kommen, kann das Bankgeheimnis aufgehoben werden. Wir planen jetzt eine weitere Gesetzesnovelle in diesem Zusammenhang, mit dem Ziel, die Seriosität des Finanzplatzes sicherzustellen. Auch systematischer Steuerbetrug soll strafbar werden. Wenn wir nachweisen können, daß steuerbetrügerische Absichten bestehen, wird das nach dem neuen Gesetz zu einem Delikt. Aber dennoch kann ich Ihnen versichern: als Prinzip bleibt das strenge Bankgeheimnis unangetastet.

WELT: Wann wird dieses neue Gesetz, das das Bankgeheimnis doch weiter durchlöchert, verabschiedet?

Santer: Das wird nach Ostern sein. Ziel der neuen Gesetze ist es, kriminelle Anleger und kriminelle Machenschaften von Luxemburg fernzuhalten.

WELT: Wir sprachen eingangs von der Erfolgsgeschichte des Finanzplatzes Luxemburg. Wagen Sie eine Prognose: Wie schätzen Sie das Wachstumspotential des Finanzplatzes bis zum Jahr 2000 ein?

Santer: Ich bin kein Hellseher. Ein Finanzplatz kann nicht nur wachsen. Er braucht auch Konsolidierungsphasen. Das gilt auch für Luxemburg. Wir sind dabei, die bestehenden Strukturen zu analysieren.

WELT: Luxemburg gilt heute als der siebtgrößte Finanzplatz der Welt. Das Bilanzvolumen hat sich seit 1970 fast verdreifacht. Jedes Jahr lassen sich zehn bis 15 neue Banken hier nieder.

Kann und soll dieses Tempo beibehalten werden ?

Santer : Da lassen mich meine hellseherischen Fähigkeiten im Stich. Aber ich glaube, daß Wachstum künftig auch Vertiefung heißen kann. Vertiefung und Verbesserung der gegenwärtigen Infrastruktur. Daneben streben wir einen weiteren Ausbau unseres Finanzdienstleistungssystems an. Wir müssen auf der Hut davor sein, daß die Kosten unserer Finanzdienstleistungen nicht zu hoch werden.

WELT : Die Standortfrage der Europäischen Zentralbank ist immer noch ungeklärt. Sie haben diesen Anspruch, daß die Europäische Zentralbank in Luxemburg ihren Standort haben müsse, juristisch begründet und sich dabei auf eine EG-Vereinbarung vom 8.4.1965 bezogen. Darin, so behaupten Sie, sei Luxemburg als Standort für alle Finanzinstitutionen der EG vertraglich festgeschrieben worden. Gilt das nach wie vor ?

Santer : Diese EG-Vereinbarung wurde sogar von den Parlamenten der Gemeinschaft gebilligt. Sie wurde vom Europäischen Gerichtshof abgesegnet. Man kann also nicht einfach sagen, die Standortfrage der Europäischen Zentralbank ist nur eine politische. Sie ist auch eine juristische.

WELT : Das heißt also, Sie bleiben bei Ihrer Forderung, daß die Europäische

Zentralbank (EZB) nur nach Luxemburg kommen könne ?

Santer : Ja, natürlich. Wohin sonst ! ? Außerdem heißt es ja immer, die Europäische Zentralbank solle unabhängig sein. Diese Unabhängigkeit ist in Luxemburg am besten gewährleistet. Wir haben keine nationale Zentralbank. Die EZB wäre also hier unabhängig. Wir haben die notwendige Finanzdienstleistungs-Infrastruktur. Die EZB könnte hier hervorragend arbeiten. Außerdem : Auch die Europäische Investitionsbank ist aufgrund der 1965 in der EG getroffenen Vereinbarungen hier angesiedelt worden.

WELT : Luxemburg ist nicht nur Finanz-, sondern auch Medienzentrum. Die RTL-Sender expandieren europaweit. Wie sehen die Luxemburger Zukunftspläne auf diesem Gebiet aus ? Wann startet ein neuer luxemburgischer Astra-Satellit ?

Santer : Unsere Medienpolitik ist dreidimensional. Erstens soll RTL jetzt auch die liberalisierten Länder in Zentral- und Osteuropa mit eigenen Programmen versorgen. In Frankreich, Holland und Deutschland sogar mit zwei Sendern, auch in Belgien ist RTL jetzt etabliert. Wir haben eine Reihe von Projekten für mitteleuropäische Länder in der Schublade. Sie sind noch nicht in Angriff genommen. Daneben läuft unser Astra-Satelliten-Programm hervorragend.

WELT : Sind alle Kanäle auf den beiden Astra-Satelliten vermietet ?

Santer : Alle 32 Kanäle sind vermietet. Den dritten Astra-Satelliten wird eine Ariane-Trägerrakete am 29. April in seine Umlaufbahn bringen. Im Frühjahr 1994 dann folgt Astra IV. Ab 1995 Astra V. Dann haben wir ein komplettes Satelliten-System im Weltraum.

Der Astra V. wird ein digitaler sein. Das heißt, auch das digitale hochauflösbare Fernsehen HDTV kann über ihn ausgestrahlt werden. Wir wollen die ersten sein, die solche digitalen Übertragungsmöglichkeiten via Satellit in Europa anbieten. Das dritte Medienstandbein, das wir ausbauen, ist die Filmproduktion. 1992 wurden mehr als 40 Spielfilme in Luxemburg gedreht.

Wir haben dafür auch eine Investitionsförderung ins Leben gerufen. Auch steuerliche Anreize, um Filme hier zu produzieren, gibt es. All dies ist Teil unserer Diversifikationsstrategie im Dienstleistungssektor.

WELT : Luxemburg nicht nur Finanzplatz, sondern das Hollywood der EG ?

Santer : Wir wollen kein Hollywood werden. Aber wir nutzen die Marktmechanismen, die wir sehen, konsequent.

Das Gespräch führte WELT-Korrespondent Helmut Hetzel

Le Soir 7.4.93

Belges et Allemands veulent une taxation européenne des capitaux ; les Luxembourgeois font de la résistance

Taxer les revenus de l'argent, au Grand-Duché aussi : ce sera dur

L'injustice est criante : les Belges qui gagnent 100 F à la sueur de leur front en laissent une bonne moitié à l'État. Ceux qui gagnent 100 F d'intérêts parce qu'ils ont des sous de côté en laissent juste dix. Et s'ils trouvent que c'est trop, ils n'ont qu'à passer la frontière. Comme le montre le tableau ci-joint, dans leur soif d'attirer des capitaux, les douze pays européens (sauf le Portugal) sont des paradis fiscaux pour les ressortissants des onze autres États.

Taxer plus justement les revenus de l'argent : cette revendication a fait descendre les syndicats belges dans la rue en mars. Dans le contexte CEE de libre

circulation des capitaux, c'est pratiquement impossible.

Toute solution doit être internationale. Le 1er juillet, la Belgique assumera la présidence de la Communauté. Le ministre des Finances, Philippe Maystadt, mettra le dossier de l'harmonisation des précomptes mobiliers (impôt sur les intérêts) sur la table. Il avait déjà été abordé en vain en 1989. Le problème a mûri, estime-t-on au ministère. Outre la Belgique, l'Allemagne est très demanderesse (NDLR : elle vient d'enregistrer une fuite de capitaux de 600 milliards !). Plusieurs pays sont bien conscients du problème. Il faut

avancer dans l'harmonisation européenne de la fiscalité. L'impôt mobilier nous semble prioritaire. Ce ne sera pas facile : il faudra s'occuper des produits voisins (sicav, assurances-épargne, ...) et du mode de perception pour éviter les fuites.

Dans un propos de table, le gouverneur de la Banque nationale belge, Fons Verplaetse, a estimé lundi qu'à la fin de la présidence belge (décembre 1993) ou allemande (décembre 1994), un précompte mobilier européen est imaginable. Un accord autour de 15 % lui semble possible. Ce serait un soulagement pour le budget belge, à qui le pré-

compte à 10 % rapporte une soixantaine de milliards.

Cette déclaration, quelque peu déformée par le « Standaard » de mardi, a pu faire croire aux épargnants que la place financière du Grand-Duché ne présenterait bientôt plus d'intérêt fiscal. Il serait prématuré de le croire. Le bras de fer Allemagne-Belgique contre Luxembourg est moins déséquilibré qu'il n'y paraît. La question réclame une unanimité des Douze et le Royaume-Uni est plus que réticent quant à l'harmonisation fiscale. Au-delà de cet appui, nos voisins ont des arguments pour justifier une certaine intransigeance.

Conditions grands-ducales

Le ministre des Finances luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, nous a déclaré que si le Luxembourg est prêt à discuter de la question, il posera au départ de la négociation de très sérieuses conditions. D'abord, que l'on discute de l'ensemble des problèmes fiscaux, et pas seulement des taxes sur les revenus de l'épargne. En point de mire : les centres de coordination belges, paradis fiscaux pour entreprises, et l'impôt des sociétés aux Pays-Bas, bien plus avantageux qu'au Luxembourg.

Il faudra régler ces problèmes aussi, mais ils sont moins urgents, dit-on au

ministère de Philippe Maystadt. Question d'appréciation... On n'ose pas exclure en tout cas que certains exigent de lier les dossiers, ce qui alourdirait énormément la négociation.

Deuxième condition luxembourgeoise : que l'on discute à l'échelle de l'OCDE (ensemble des pays industrialisés) sous peine de voir l'épargne des Douze filer en Autriche, en Suisse ou au Liechtenstein. Enfin, le Grand-Duché exigera la concordance entre territorialités géographique et fiscale. Ce sont ici les îles anglo-normandes qui sont visées, ou encore les Antilles néerlandaises...

Le tourisme fiscal pas mort

Le taux de 15 % évoqué par Fons Verplaetse est une pure moyenne arithmétique entre l'exigence allemande (20 %) et le taux belge (10 %) qui semble un minimum. C'est aussi la proposition émise en 1989 par la Commission. Rien ne dit cependant que, si le Luxembourg acceptait de bouger, ce serait dans une mesure aussi importante. Un étalement dans le temps d'une éventuelle harmonisation est également possible.

Même si la pression se précise pour que les revenus financiers n'échappent plus à l'impôt, l'autoroute du Luxembourg n'a pas fini de voir passer les cars des « touristes épargnants », pour qui le secteur bancaire luxembourgeois offre chaque jour de nouvelles attractions : les succursales allemandes de plus en plus nombreuses, qui récupèrent sur place les capitaux chassés par leur gouvernement...

Thierry Evens et André Riche
(à Luxembourg)

	RESIDENTS	NON-RESIDENTS
Belgique	10 %	0 %
<i>Pays voisins</i>		
Allemagne	30 %	0%
France	5 à 35 %	0 %
Luxembourg	0 %	0 %
Pays-Bas	0 %	0 %
<i>Autres pays CEE</i>		
Danemark	0 %	0 %
Espagne	25 %	0 %
Grèce	16 %	0 %
Irlande	10 à 27 %	0 %
Italie	12,5 à 30 %	0 %
Portugal	20 à 25 %	20 à 25 %
Royaume-Uni	25 %	0 %
<i>Pays hors CEE</i>		
Suisse	35 %	0 %
Etats-Unis	0 %	0 %
Japon	20 %	20 %

Source : Commission européenne

Chaque pays est un paradis fiscal pour les résidents des autres pays. Les capitaux circulent librement : on court à l'impôt zero généralisé.

Le Soir 7.4.93

Ne culpabilisez pas le Luxembourg

Le ministre des Finances grand-ducal est contre le dumping fiscal. Mais tempête : « Le Luxembourg n'est pas le seul problème en cette matière. »

Jean-Claude Juncker, ministre des Finances luxembourgeois, a beaucoup d'estime et même d'amitié pour son collègue Philippe Maystadt. Il prône une certaine souplesse dans l'harmonisation fiscale européenne, mais cela ne lui vaut pas que des amis dans le Grand-Duché. Quant à offrir aux Belges et aux Allemands un précompte mobilier, comme Fons Verplaetse semble le rêver, il y a une marge (bénéficiaire) qu'il n'est pas près de franchir.

Il y a un débat au sein du Conseil des ministres des Finances, sur demande du gouvernement allemand, appuyé en cela par le gouvernement belge, sur l'harmonisation de la fiscalité sur les revenus des capitaux, explique-t-il. La position luxembourgeoise est tout en nuances. J'en avais fait part à mes collègues dans un débat que je croyais confidentiel, mais qui a fini par être rendu public. Le dumping fiscal, à terme, est une menace pour nous tous. Il ne saurait être question que

les revenus du travail soient lourdement taxés, que la fiscalité indirecte ne cesse d'augmenter alors que le revenu du capital serait de moins en moins taxé. Le problème du dumping fiscal est bien plus large que la fiscalité sur les revenus des capitaux. Il touche à la fiscalité des entreprises.

Vous redoutez la concurrence de paradis fiscaux extracommunautaires ?

Il n'y a pas de sens que la Communauté elle seule harmonise cette fiscalité. Cela ne va pas moraliser le comportement des contribuables communautaires. La première conséquence sera d'encourager la fuite des capitaux hors des frontières européennes. Il faut que les autres pays de l'OCDE adoptent les mêmes règles.

En attendant, le secteur bancaire luxembourgeois se porte à ravir...

Je souligne que l'afflux de capitaux vers le Luxembourg ne dépend pas seulement de l'absence de précompte : le know-how des institutions bancaires, le multilinguisme, l'acceptation de toutes les devises sans conversion obligatoire dans une devise nationale...

Quelles autres conditions mettriez-vous à un déblocage du dossier ?

Une des prémisses d'un éventuel accord luxembourgeois serait que le territoire fiscal de la Communauté corresponde au territoire géographique. Les îles anglo-normandes ne sont pas soumises aux mêmes règles fiscales par exemple. Il n'est pas pensable que nous fassions fuir l'argent du Grand-Duché vers les îles anglo-normandes, à l'intérieur de la Communauté.

Il faut donc élargir le débat à tous les problèmes fiscaux, à tout l'OCDE et à tout le territoire géographique de la Communauté.

Vous ne laissez guère d'espoir aux gouvernements belge et allemand.

Je comprends leurs mobiles. Mais je trouve surprenant que le traité de Maastricht ne prévoit aucune obligation d'agir en matière fiscale et que sur ce point se déclenche une certaine frénésie d'action, alors que le traité prévoit une obligation d'agir en matière sociale et que là, nous n'arrivons pas à faire un quelconque progrès.

Vous avez eu des contacts directs avec MM. Maystadt ou Theo Waigel ces derniers jours ?

Beaucoup de mes collègues me parlent régulièrement de ces problèmes.

Pensez-vous qu'une harmonisation communautaire soit réalisable à moyen terme ?

Je suis de ceux qui n'acceptent pas le principe du dumping fiscal. Ce n'est pas utopique. Celui qui réfléchit dans une perspective de dix ou quinze années se rend compte que le capital sera de moins en moins imposé et le travail de plus en plus, et qu'il y aura en fin de compte une nécessité inévitable d'accorder nos violons. Mais je voudrais qu'on le fasse sérieusement et qu'on ne donne pas l'impression que le Luxembourg constitue le seul problème en cette matière. La législation néerlandaise sur les holdings, par exemple, est de loin plus avantageuse que la loi luxembourgeoise. La loi irlandaise est de

très loin plus avantageuse que la nôtre sur certains aspects. Nous perdrons des rentrées fiscales par délocalisation d'entreprises luxembourgeoises vers les Pays-Bas. Qu'on discute l'ensemble du problème et qu'on cesse de culpabiliser le Luxembourg !

En Belgique, on a tendance à ne voir que le Luxembourg...

Je constate quand même qu'il y a des capitaux allemands qui ont fui vers la Belgique. En 1992, l'Allemagne a accueilli beaucoup de capitaux étrangers aussi. Les choses ne sont pas si simples.

Quel message feriez-vous à vos partenaires ?

Si on augmente la pression sur le Luxembourg, la résistance sera d'autant plus grande. Notre pays n'aime pas subir des pressions extérieures pour modifier ses dispositions internes.

J'ai déjà fait observer à certains Allemands que lorsqu'ils augmentent la pression sur le Luxembourg, le flux de capitaux augmente...

Quand je suis devenu ministre des Finances, le Luxembourg passait comme isolé en matière d'harmonisation de la fiscalité indirecte. J'ai constaté après trois semaines que douze États membres avaient des réticences...

Propos recueillis par ANDRÉ RICHE

Neue Zürcher Zeitung 8.4.93

EG-Währungsunion 1997 auch ohne 3-Prozent-Norm ?

Äußerungen des Notenbankgouverneurs Belgiens

p.mr. Brüssel, 6. April

Der belgische Zentralbankgouverneur, Fons Verplaetse, hält es nach den jüngsten Budgetplänen der Regierung noch für möglich, daß es Belgien gelingt, sein öffentliches Finanzierungsdefizit von zurzeit 6,9 % des Bruttoinlandprodukts (BIP) bis 1996 auf die im Maastrichter Vertrag gesetzte Norm von 3 % zu verringern. Falls das Wirtschaftswachstum der EG in den beiden nächsten Jahren aber noch sehr schwach sei, so erklärte der Notenbankchef, müsse der Terminkalender für die Erfüllung der 3 %-Norm womöglich gestreckt werden. Die Errichtung der Europäischen Zentralbank und die Vereinbarung fester Wechselkursparitäten zwischen den

EG-Ländern des „harten Kerns“ müßten jedoch in jedem Fall Anfang 1997 vollzogen werden. Der Belgier stellt sich damit in Gegensatz zu seinem deutschen und niederländischen Kollegen, die immer wieder auf eine strenge Einhaltung der Konvergenzkriterien als Voraussetzung für den Start der Währungsunion pochen.

„Goldene Regel“

Verplaetse bezeichnete die 3 %-Norm zwar als „goldene Regel“, da sie etwa dem durchschnittlichen Anteil der öffentlichen Investitionen am BIP entspreche, wiederholte jedoch seine früheren Erklärungen, daß er im Maa-

strichter Vertrag lieber eine großzügigere Regelung gesehen hätte, da die öffentliche Neuverschuldung im Zusammenhang mit der Sparkraft einer Volkswirtschaft gesehen werden müsse. Belgien dürfe allerdings nicht, so betonte der Gouverneur, innerhalb der EG für eine Milderung der Maastricht-Normen plädieren. Das würde die Glaubwürdigkeit des Landes erschüttern. Bis zur gesetzlichen Absegnung des Budgetpakets und der Staatsreform im Juli dieses Jahres werde ohnehin noch eine gewisse Nervosität über die belgische Währung herrschen, der er jedoch mit derselben Entschlossenheit begegnen werde wie während der jüngsten Regierungskrise Ende März.

Keine weitere Zinssenkung

Eine Senkung der langfristigen Zinsen hält Verplaetse in den kommenden Monaten für ausgeschlossen. Die belgischen Sätze, die sich in den letzten Tagen wieder auf 0,7 Prozentpunkte über dem deutschen Niveau eingependelt haben, betrachte er unter den heutigen Umständen als „optimal“.

Der Notenbankchef sieht eine Chance zur Harmonisierung der Quellensteuer auf Zinserträge unter der belgischen EG-Präsidentschaft in der zweiten Jahreshälfte. Eine Einigung unter elf EG-Partnern, einschließlich Luxemburgs auf einen EG-weiten Steuersatz von rund 15 % halte er für möglich, da die Einführung einer 30 %igen Quellensteuer nun auch in Deutschland zur Abwanderung massiver Kapitalströme führe. Luxemburg würde nach Verplaetse zumindest einen Steuersatz von 10 % hinnehmen. In Großbritannien

würde eine Steuerharmonisierung der EG wohl auf grundsätzlichen Widerstand stoßen.

Luxemburg für eine ausgewogene Lösung

Der luxemburgische Finanzminister Jean-Claude Juncker erklärte auf Anfrage zu diesem Thema, daß er eine Harmonisierung der Zinsbesteuerung nicht von vornherein ablehne, sondern bei der Suche nach einer ausgewogenen Lösung helfen wolle. Allerdings wolle er mit den EG-Beratungen vier Bedingungen verknüpfen. Zum einen dürften bei der Steuerharmonisierung nicht nur die Zinseinkünfte ins Visier genommen werden. Die EG müsse auch das Problem des fiskalen Dumpings und der unverhältnismäßig starken Belastung der Arbeitseinkünfte aufgreifen. Der Ruding-Bericht bilde dafür eine gute Grundlage. Zum zweiten müsse das gesamte EG-Gebiet, also auch die engli-

schen Kanalinseln, einer einheitlichen Steuer unterworfen werden. Zum dritten mache eine EG-Regelung nur Sinn, wenn sich auch die EFTA-Länder, insbesondere Österreich und die Schweiz, ihr anschließen. Andernfalls werde es lediglich zu einer großen Umlenkung der Kapitalströme kommen.

Schließlich wehre sich Luxemburg auch gegen eine überspitzte Konzentration allein auf die Steuerharmonisierung, die im Maastrichter Vertrag überhaupt nicht angesprochen werde, während die in Maastricht ausführlich behandelte Harmonisierung im Sozialbereich nicht vorankomme. Er werde sich nicht, so versicherte der Minister, in eine „deutsch-französische Zangenbewegung“ nehmen lassen. Eine Sonderstellung des Großherzogtums bei der Zinsbesteuerung gebe es nicht. Juncker erwartet im Mai eine erste Diskussionsrunde im EG-Finanzministerrat.

Le Soir 9.4.93

Arbed aura un partenaire pour 95

Des résultats mitigés en 1992 pour la Générale ? La faute à Arbed. Mais cela ne se répétera plus en 93. Via un désengagement en douceur.

Si le résultat courant de la Générale de Belgique est de 6,1 milliards, en hausse seulement de 38 %, c'est la faute à la conjoncture et en particulier à ses effets sur la sidérurgie. En un seul mot, le talon d'Achille de la Générale en 1992 ne s'appelle plus Union Minière mais Arbed. Les bons résultats d'Union Minière ont en effet été contrebalancés par la sidérurgie, commentait hier Gérard Mestrallet, administrateur délégué de la SGB. Arbed a en fait dégradé le résultat courant de 1,4 milliard. D'où la double stratégie appliquée, qui tient à la fois du traitement de choc et de l'ingénierie financière la plus subtile.

Pour attaquer le mal du problème, Arbed met en place un plan de crise pour tous les secteurs du groupe et accélère les accords de synergie avec le français Usinor-Sacilor dans les produits longs.

Mais ce plan, qui ne donnera des résultats qu'à moyen terme, n'arrange pas les affaires de la Générale qui, dans son souhait de réduire sa sensibilité aux cycles industriels, n'a jamais fait mystère de son désir de céder une partie d'Arbed, voire de s'en désengager complètement. Pas seulement en raison de l'état délabré du marché – si vous trouvez un acquéreur, envoyez-le moi, commentait hier le président Étienne Davi-

gnon –, mais également étant donné la spécificité de l'autre actionnaire d'Arbed, l'État luxembourgeois. Et M. Davignon de préciser : Ce n'est pas au moment où le management d'Arbed propose un plan de crise courageux qu'il faut le déstabiliser. Nous comptons donc aider Arbed dans cette stratégie.

Le miracle s'est cependant produit : en 1993, la Générale ne souffrira plus des contre-performances éventuelles d'Arbed, et cela sans vendre une seule action tout en permettant la recherche d'un partenaire, nécessaire pour réaliser ces regroupements indispensables pour faire face à la crise.

Comment ? Le capital de l'Arbed est détenu aujourd'hui à 40,73 % par l'État luxembourgeois (qui détient 32 % des actions votantes) et à 25,4 % par la Générale (qui détient 29 % des actions votantes). Dans un premier temps, l'État luxembourgeois et la Générale apportent chacune un pourcentage équivalent d'actions votantes (environ 6 % chacune semble-t-il) à une société commune dont la mission jusque 1995 sera de rechercher ce partenaire industriel. Cette société sera gérée par un proche d'Arbed.

Cet apport qui gênait l'État luxembourgeois, précise Étienne Davignon, car il réduisait sa puissance « votale » au

moment où comme puissance publique cette fois, ce même État va accompagner socialement le plan de crise d'Arbed. D'où une opération de « swap » : la SGB apportant 6 % d'actions avec droits de vote aux Luxembourgeois en échange d'un nombre équivalent d'actions sans droit de vote. La SGB ne perd cependant rien dans ce deal, que du contraire : les actions sans droit de vote qu'elle reçoit sont assorties d'un double dividende mais surtout, sa part dans le total des actions avec droit de vote d'Arbed tombant en-dessous de 20 % (à 15 %), les résultats de la société sidérurgique ne seront plus pris en compte dans ceux de la Générale dès le premier janvier 1993. Et le tour est joué : on accompagne le plan d'action d'Arbed, on cherche un nouveau partenaire industriel et l'effet cyclique ne s'inscrira plus en 93 comme en 92, conclut Étienne Davignon.

L'attaque en règle contre les cycles industriels ne s'arrêtera pas là puisque le plan d'amélioration du résultat courant se poursuit chez Union Minière, tout comme l'objectif de cession d'une partie du capital, la Générale restant majoritaire. Une cession qu'on espère rapide mais chut, on est entré dans la phase de négociation.

Marc Charles et Béatrice Delvaux

Immediate reaction – the Luxembourg Army in the AMF (L)

From the commander of the Luxembourg Army
Colonel Armand Bruck

Luxembourg's contribution to NATO's military structure has been a small light infantry battalion in the AMF(L) with certain employment limits. This will now be changed to one fully equipped and trained company, without any restrictions. Together with their friends and allies, they will be ready to carry out the full range of tasks of the force.

A perception from Luxembourg : better have an army and not need it than need it and not have one.

Some History

For almost twenty-five years, which means more than half the time of the existence of one of the most successful alliances. Luxembourg has forces committed to the land component of Allied Command Europe Mobile Forces (AMF-L). That can be seen as an achievement in itself.

Thus Luxembourg has been granted an enriching experience in a truly multinational brigade-sized formation, prepared to be projected to the Northern flank areas as well as to those of the Southern flank. For almost seventeen years the Luxembourg contribution has consisted of a light battalion of light infantry to be employed primarily for the Northern flank areas. There is a restriction on winter time due to a lack of appropriate winterization, both of equipment and of training. Nonetheless, already in the early 1970s, a programme was started to overcome this inadequacy, and a concept to meet attrition and casualties was implemented.

In 1985 an important change was made to the nature of the Luxembourg commitment to the multinational AMF(L), as the government became aware of the requirement for a Luxembourg contribution to the Alliance rapid reinforcement plans in Luxembourg ; this would involve the protection of the Luxembourg territory and allied lines of communication through Luxembourg.

Thus the government's decision can be summed up as follows :

- a reinforced light infantry company, comprising a TOW platoon, a com-

mand and control element and a national support element will remain available to Allied Command Europe Mobile Force Land :

- the combat ability of these units will be increased and it will be completely winterized (equipment and training) ;
- the reinforced company will be available for deployment to all deployment areas.

Recently the government agreed in principle that the reinforced light infantry company could be part of the immediate reaction forces.

Significant Characteristics

Now, seen from a Luxembourg prospect, what are the features which are of indubitably enduring value in the fascinating, new but highly challenging, European and Atlantic multi-risk environment, and the implementation of the corresponding strategy recently agreed upon in the various Alliance fora ? It is this fundamental consideration which defines the need for the right type of military forces in the post-CFE era. These forces will have to be complementary and part of a flexible organization relying on its modules.

So what are the main features of such forces which to a certain extent enable us to see Allied Command Europe Mobile Force as a small-scale model ? They are :

- its truly multinational structure in command and control as well as in the troop element, and, related to this, a rather high degree of interoperability and versatility for a light force of this kind ;
- its strategic and tactical mobility (AMF can be projected to serve as a valuable tool of crisis management in various areas) ;
- linked to this ability, its multi-faceted deterrent role, which for the last thirty years has proved its validity in deployment, employment and re-deployment

in the real world as well as in the preparation of the worst case ;

- its logistic capacity, which is a good combination of host nation support and integrated national support elements under command of a battalion sized logistic unit ;
- its flexibility, as it is able to convert from the deterrence role to combat mode (motivated, equipped and trained to undertake significant combat actions within a certain time frame according to the geographic and tactical scenario).

Last but not least, it seems important to mention a rather non-quantitative aspect (or strength) ; this is the spirit of readiness, availability and rapidity of this unique force which adds to its attractiveness for all the men and women who serve in it.

Immediate Readiness

So, after all these findings and given the enriching experience of more than thirty years, it seems natural and consistent to integrate the so-called 'NATO fire brigade' into the structure of the immediate reaction forces which are to be provided to implement the new strategy in a highly uncertain geopolitical environment.

I even guess that up to a certain point one could also speak of 'Immediate Action Forces' which reference to Allied Command Mobile Force, both for Land as well as for the Air component. On the other hand and taking advantage of its long existence, the force must be prepared more than ever for real commitment, using its full capacity of deterrence under changed circumstances and making full use of its assets.

I would like to conclude with a quip saying that Allied Command Europe Mobile Force has to remain a 'Speedy Gonzales'.

Register determined to place emphasis on quality

WHEN landlocked Luxembourg launched its shipping register two years ago, protesting environmentalists carried oil-smeared canoes through the capital's streets. They were convinced the scheme would trigger a major environmental disaster in the nearby Moselle river.

The greens' misunderstanding has now become something of a national joke — which shows how far perceptions have changed in this non-seafaring nation. For the grand duchy, the register — now numbering some 60 vessels — has become a service like any other.

Unencumbered by maritime tradition, the government is equally flexible in its approach. Maritime affairs commissioner Marc Glodt recently drafted a string of amendments to the 1990 Act that created the register and is confident of receiving early parliamentary backing.

Luxembourg's red, white and blue flag is intended to attract high-quality, shipping-related companies to Luxembourg, Mr Glodt said.

The hope is that once drawn to the Luxembourg flag, owners will make use of the city's other financial services, arranging financing through one of the city's 200-plus banks, for example, or setting up a reinsurance captive.

"We see it very much in the context of the diversification of our whole services sector," he said. "My minister does not necessarily want 100 vessels next year. He wants added value in Luxembourg, and he wants no problems."

Marc Loesch, of legal firm Loesch & Wolter, said the register is aimed at creating a "sort of ripple effect, generating new business throughout the financial services sector."

The proposed changes bring the register in line with EC legal developments and should further boost its appeal to operators, Mr Glodt said. They follow the European Court of Justice's July 1991 Factortame ruling, which effectively bars a register from insisting a ship be owned by a company formed under its own national law.

In future, the Luxembourg register will be open to any ship more than 50 %-

owned — or chartered — by a company based in any EC state. The vessel will have to be at least partly managed from Luxembourg, but need no longer be owned by a Luxembourg company.

Equally important, the tax benefits created specifically for Luxembourg-based shipping companies in the 1990 Act will be extended to cover owners whose vessels do not fly the Luxembourg flag.

Seeking a better class of shipowner, Luxembourg has not so far sold the register solely on the substantial tax benefits it already offers. Principal among these is the fact that Luxembourg tax law classes shipping companies as fully taxable entities, allowing them to benefit from the 20-odd double taxation agreements the grand duchy has sealed with other countries.

Other tax advantages include a low 33 % tax rate for shipping companies, the choice of two depreciation methods, the option of carrying trading losses forward indefinitely, tax-free capital gains on ship sales and a tax credit for investments.

Provisions to cover large-scale repairs or maintenance on vessels sailing under the flag are also accepted as tax-deductible by the Luxembourg authorities, and non-resident seafarers are taxed at a flat rate.

But Mr Glodt is keen to point out that just as Luxembourg is determined to maintain its good name in financial services as a whole, so the maritime commission demands high safety standards for vessels flying the flag and high social standards for their crews.

"We are absolutely not offering a low-cost, open flag of convenience," Mr Glodt said. "We have a quality policy. We have turned down owners who do not come up to scratch, and we will do so again."

Luxembourg is a member of both the IMO and ILO and has ratified all the relevant conventions. Seafarers on Luxembourg-flagged vessels are paid at least the Luxembourg minimum wage and entitled to the same high social security benefits as a Luxembourg resident.

Thierry Muller of Gemarlux, the country's largest ship management company which is responsible for about half the tonnage registered, agreed that the government's approach "fits the whole mentality of Luxembourg; it may sound a cliché, but it really is quality not quantity."

Luxembourg management companies generally are positive about the register and believe the proposed changes could attract more foreign shipowners and management companies to the grand duchy.

"Taken as a whole package, it is really very good," said David Mitchelhill of Maritime Royal SA, which manages a number of Luxembourg-flagged vessels.

"Individually, the direct benefits may not be the most spectacular around, but you get a quality European flag, the international acceptability and credibility of Luxembourg, its political and economic stability, and easy access to the rest of its financial services sector."

Mr Mitchelhill cited the high cost of registering a ship's mortgage in Luxembourg as one drawback. This factor eventually decided the Estonian fleet against opting for Luxembourg, he said.

The overwhelming majority of Luxembourg-flagged ships — including all but three of the first flood of 50 registrations — transferred from the Belgian flag under a bareboat charter arrangement. Operators include CMB, Cobelfret, Belgian Bulk Carriers and Belcan.

Inquires have since been reported from European owners, including Scandinavian, Italian and Dutch operators, and from Japan.

Philip Aspden, general manager of the Luxembourg-based West of England P&I club, said new tonnage could well come from eastern European nations interested in the EC cabotage rights of the Luxembourg flag.

"In the West, most people who are going to flag out have probably done so," he said. "But eastern Europe is definitely a possibility, particularly since several countries already have financial contacts here."

Mr Aspden believes German owners cannot be ruled out either, despite Olau Line's recent decision — under massive union pressure — to return two cross-Channel ferries, Olau Hollandia and Olau Britannia, to the German register after flagging out to Luxembourg late in 1992.

The policy of the International Transport Workers' Federation (ITF) is widely seen as the main brake on the Luxembourg register's further development. "The quantum leap will be from Belgium's second register to a genuine international flag," said Mr Aspden, "and the unions will be the decisive factor."

The ITF does not consider Luxembourg a flag of convenience for Belgian-owned vessels manned by Belgian or EC crews, but is reserving judgment on non Belgian-owned ships that may be crewed by Third World sailors.

Renmin Ribao/Le Quotidien du Peuple (6.2.93)

La beauté historique et la beauté moderne (He Weiwen)

Une stèle millénaire

Les arbres de la vallée de la Pétrusse s'élèvent vers le ciel, des deux côtés se dressent des falaises. La majestueuse vieille forteresse est devenue jaunâtre par les vents violents et la pluie battante. Il est dit que le Grand-Duché de Luxembourg a été fondé ici. Les amis luxembourgeois qui nous accompagnent disent qu'aux temps de l'Empire Romain on avait construit une forteresse ici afin d'étrangler la gorge du nord-ouest de l'Europe. En 963, le noble Sigefroi a acquis cet endroit, il l'a renforcé pour sa défense et y a fondé la dynastie luxembourgeoise. Du 11^e au 14^e siècle, 4 Empereurs allemands, 4 rois de Bohême et un roi de la dynastie de Hongrie en sont issus. En 1443, les Bourguignons ont envahi et ont pris la forteresse. Au cours des 4 siècles suivants, les Espagnols, les Français, les Autrichiens, les Prussiens s'y sont livrés sans cesse des guerres sanglantes. À chaque bataille elle a subi des ravages. Chaque conquérant l'a reconstruit et élargi. Au cours de 400 ans de destructions, de reconstructions et de changements de main elle a été élargie à plus de 20 reprises. À cette époque on a fait son éloge en l'appelant le « Gibraltar du Nord ». En 1869, après que le « traité de Londres » eut décidé la neutralité du Luxembourg, les dirigeants (européens) ont voulu démanteler la forteresse. Mais comme les constructions étaient trop puissantes, les travaux ont été arrêtés après 16 ans et une partie de la forteresse a survécu ; elle est ainsi devenue une « stèle commémorative de mille ans ».

Un musée des architectures européennes

La ville de Luxembourg se déploie à partir d'un ravin. La ville est tellement belle qu'elle ressemble à un musée de

tous les styles architecturaux européens. Elle est le témoin de combats historiques de différents peuples, mais en plus elle est un centre d'échanges des civilisations rayonnantes française et germanique. En se promenant le long du côté Est de l'avenue Roosevelt on peut admirer des constructions de style français. La tour de la cathédrale Notre Dame est un des symboles de la ville de Luxembourg. Construite en 1613, l'église est de style gothique tardif, elle a des caractéristiques françaises et germaniques, mais les colonnes sont de style Renaissance. Le couple grand-ducal s'y rend pour chaque événement important. Du côté Est de la cathédrale se trouve le ministère d'État et le ministère des affaires étrangères ; autour se dressent les bâtiments des autres ministères qui sont tous des constructions traditionnelles. En continuant la promenade, un bâtiment magnifique s'élève devant nos yeux, le Palais du Grand-Duc. Il a été construit pendant le règne de Louis XIV, et a été élargi par la suite, c'est pourquoi il y a des traces de style Renaissance. Une telle finesse se voit rarement en Europe.

Le berceau de la Communauté Européenne

Le quartier à l'Ouest de la vallée de la Pétrusse ressemble à une peinture d'huile du 19^e siècle. Deux constructions du style royal autrichien attirent beaucoup l'attention. En traversant le pont on tombe sur un panneau en bronze sur un des bâtiments qui dit : « Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier 1952 ». Aujourd'hui ce bâtiment est devenu le siège de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

En passant par les deux constructions vers le sud-ouest de l'avenue de la Liberté on arrive au siège de l'Arbed

qui ressemble à un petit Louvre, des deux côtés (de l'avenue) se dressent des magasins comme une forêt et il y a un défilé ininterrompu de voitures. En arrivant sur le Boulevard Royal nous sommes éblouis par les façades de verre brillant des immeubles très élevés qui s'alignent et dont la plupart sont des banques. 187 banques, plus de 200 compagnies d'assurances, ainsi que les organes financiers de la Communauté Européenne sont déjà établis dans la ville de Luxembourg.

Puis, nos hôtes nous conduisent hors de la ville, en passant par le pont Charlotte qui « lie le Luxembourg à l'Europe », et où on trouve un grand nombre de constructions modernes. Le bâtiment à 22 étages du Secrétariat du Parlement Européen et le bâtiment Robert Schuman, où il y a les bureaux du Secrétariat du PE. À côté, le Centre Européen de conférences en forme de demi-hémisphère, où se tient durant trois mois par an le Conseil des ministres de la CE. En face de la rue, à quelques centaines de mètres le bâtiment Jean Monnet avec les bureaux des Directions Générales de la Commission de la CE. Le bâtiment de la Banque Européenne d'Investissement à la forme d'une croix est le « siège financier de la CE », c'est là où sont émis les crédits pour les pays membres de la CE ainsi que des pays associés de l'Afrique, des Caraïbes et des pays du Pacifique. Le bâtiment en couleur de thé de la Cour de Justice Européenne, le Bureau des Statistiques de la CE, la Cour des Comptes, le bâtiment blanc de l'École Européenne, tous se trouvent l'un à côté de l'autre, et puis une maison ordinaire à trois étages où Robert Schuman, le « père de l'Europe » et l'initiateur de l'idée européenne, le Ministre français des Affaires étrangères de l'époque est né et a passé sa jeunesse.

Plus vers la banlieue des bâtiments administratifs poussent comme le bambou de printemps après la pluie. Nos hôtes expliquent que c'est le parc de l'industrie ou des finances, un peu plus loin où il y a encore de l'espace vide on va bientôt construire davantage.

Au centre de la ville, de la vallée de la Pétrusse on peut observer : en bas l'his-

toire, des deux côtés l'époque contemporaine, hors de la ville la modernité et plus loin l'avenir. Cette ville de 80 000 habitants comprend l'histoire et la civilisation millénaires de différentes nationalités de l'Europe de l'Ouest et toutes les particularités des grandes capitales internationales et modernes. Au moment du coucher du soleil, en regardant dans toutes les directions,

(on voit) des montagnes qui s'élèvent et s'abaissent, le tout entouré de forêts. La beauté naturelle et la beauté humaine, ainsi que la beauté historique et la beauté moderne, sont mélangées d'une façon tellement harmonieuse, qu'on ne peut pas oublier cette exclusivité fascinante.

(Traduction effectuée par l'Ambassade)

La beauté historique et la beauté moderne

(The Weissen)

Texte très flou et difficilement lisible, semble être une introduction ou un début de chapitre.

Texte principal de la page, également très flou, traite de la beauté historique et moderne.

Texte de droite de la page, très flou, semble être une conclusion ou un passage de transition.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

- FT: Financial Times
- HB: Handelsblatt
- F: Figaro
- LB: Libre Belgique
- FAZ: Frankfurter Allgemeine Zeitung
- M: Monde
- HT: Herald Tribune
- SZ: Süddeutsche Zeitung
- S: Soir
- NZZ: Neue Zürcher Zeitung
- T: Times
- Z: Zeit
- L: Libération
- W: Die Welt
- SAZ: Saarbrücker Zeitung
- TV: Trierischer Volksfreund
- AV: Avenir de Luxembourg

1. 3. 93 (lundi)

LB: L'OCDE met en garde contre l'inflation (Selon elle, les taux d'intérêt élevés ne peuvent plus lutter efficacement contre la spéculation sur les marchés des changes. Il faut trouver autre chose)

F: Le G7 tire la sonnette d'alarme (Pas d'engagement précis, mais accord unanime à Londres pour coordonner les politiques nationales et activer la relance des économies. La Bundesbank « prend en compte la situation internationale » souligne Helmut Schlesinger.)

HB: Die führenden Industriestaaten tagten in London : Keine Visionen

L: Coopération : Les ministres des Finances du G7 font leur autocritique

HB: Trotz aller Schwüre : Stahl-Quoten wird es geben : Schweiß und Tränen

M: Mise en cause pour des visites domiciliaires : L'administration française des douanes est condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme

2. 3. 93 (mardi)

LB: Commentaire : Les cloches de Pâques de Clinton

LB: L'Otan mandaté par l'Onu pour la paix ? (M. Woerner le propose au congrès de l'Internationale démocratique-chrétienne)

F: Faillites : Près de 58 000 défaillances d'entreprises en 1992 (Le nombre de dépôts de bilan a progressé de 9,1 % l'an dernier. Les services aux entreprises ont été les plus touchés. Et l'année 1993 démarre mal.)

F: Conjoncture : OCDE : poursuite de la baisse des investissements à l'étranger (Les investissements hors frontières des pays de l'OCDE ont continué de diminuer au premier semestre de 1992. Une exception : les États-Unis.)

LB: Volet agricole du Gatt, la riposte s'organise (Consommateurs et tiers-mondistes avec les agriculteurs pour critiquer l'accord sur le volet agricole au Gatt)

3. 3. 93 (mercredi)

LB: Le crédit belge à l'heure des Douze (Le Sénat vote ce mercredi le projet de loi sur les établissements de crédit)

LB: Finis les contrats trop abusifs (Les Douze harmonisent. La Belgique avait déjà pris une longueur d'avance)

F: Politique économique : L'OFCE préconise une réduction de la durée du travail (Le passage à la semaine de 35 heures permettrait de créer plus de 2 millions d'emplois supplémentaires en cinq ans.)

F: Agriculture : Soisson enterre le Gatt (Pour la ministre de l'Agriculture, c'est une « institution obsolète » qui « ne répond plus aux problèmes de l'époque ».)

SZ: Paris gibt dem GATT keine Chance (Deutschland und Frankreich sind Partner im Leid / Meinungsunterschiede spitzen sich zu)

FAZ: Stürmische Entwicklung in Luxemburg (Adig : Kräftiges Fondswachstum trotz Rückgangs in Deutschland)

4. 3. 93 (jeudi)

LB: Débat autour du secret bancaire (Les banques luxembourgeoises ont peur de leur nouvelle loi)

SZ: Die EG warnt vor dem Kollaps des Europäischen Währungssystems (Bonn soll Zinssenkung ermöglichen / Franc kaum noch im EWS zu halten / DM überbewertet)

HB: Ausland sorgt sich um die Stabilität der D-Mark : Vertrauen erhalten

FAZ: Europas neue Dimensionen

HB: EG-Hilfe für Flüchtlinge in Ex-Jugoslawien : Fragen an Brüssel

LB: Commentaire : La Bosnie comme la Somalie

5. 3. 93 (vendredi)

FT: Maastricht legislation survives opposition threat

F: CEE : Delors : la construction européenne en crise (Il a dénoncé les stratégies monétaires divergentes des États membres.)

HB: Spaniens Opposition fordert einen stärkeren Schutz der Wirtschaft – Für die Regierung kommt ein Ausstieg aus dem EWS nicht in Frage : Der Europäer Gonzalez gerät zu Hause unter Druck

HB: Mit der höheren Mineralölsteuer ist es nicht getan : Probleme nicht gelöst

SZ: Die angezogene Steuerschraube (BRD)

FT: Bundesbank waits

SZ: Thema des Tages : Timing für die Leitzinsen

FAZ: Verantwortung für die D-Mark (Zur Aufgabe der Bundesbank)

6.-8. 3. 93 (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Streit in der EG um Entscheidungskompetenz in der Handelspolitik (Bundesregierung gegen Machtzuwachs der Kommission / Auch Holland, Dänemark und Luxemburg lehnen ab)

SZ: Milliarden zum Schutz der „EG-Bananen“ (Klageflut gegen neue Marktordnung läßt Brüssel nicht zur Ruhe kommen / Geringe Chancen)

FT: Danes try to break HDTV logjam

FT: Mitterrand to press for emergency G7 summit

HB: Die Bundesbank lockert die geldpolitischen Zügel : Ein Tag für „Insider“

L: Allemagne : l'extrême droite fait une percée électorale dans le Land de Hesse

FAZ: Mit Wut im Bauch (Hessen)

F: Les municipales du Land de Hesse : Allemagne : l'usure des partis traditionnels (Seul scrutin de l'année, ces élections font figure de test. Défaite des socialistes et sensible recul des chrétiens-démocrates)

FT: Swiss voters show signs of human weakness

9. 3. 93 (mardi)

LB: Les Douze parient toujours sur la paix en Bosnie (Lord Owen, hier à Bruxelles, attend deux signatures : celles du bosniaque Izetbegovic et du serbe Karadzic)

SZ: Belgrad soll Friedensplan innerhalb von zwei Wochen annehmen : EG will Sanktionen gegen Serbien vorerst nicht verschärfen (Generalsekretär Ghali schließt Kampfeinsatz von UNO-Truppen nicht mehr aus / Muslimische Offensive in Ostbosnien)

LB: Maastricht perd un set à Londres (Première victoire des eurosceptiques en Grande-Bretagne. Le traité en retard de deux à six semaines)

FT: British government defeated over Maastricht amendment

FT: Spain may hold up European trade treaty

F: GATT-CEE: Roland Dumas: « Pas d'arrangements morceau par morceau » (Les Douze n'ont pas voté hier sur le volet oléagineux du préaccord CEE-USA. Mais ce n'est peut-être que partie remise. . .)

LB: Un G7 plus tôt que prévu ? (Mitterrand et Clinton vont en discuter ce mardi. Le président américain n'est pas très chaud. . .)

M: Vote de défiance en Hesse

10. 3. 93 (mercredi)

LB: Karel Van Miert est monté en grade (Un titre de vice-président)

FT: Major must persevere

M: Un revers humiliant (Major)

FT: European frustration at UK delays on Maastricht treaty

L: Grande-Bretagne: John Major accablé par Maastricht (La défection de 48 tories sur un amendement au traité de Maastricht, lundi soir, augure un rude été pour le texte . . . et le Premier ministre.)

FT: Brussels aims to open competition in EC telecoms

HB: EG/Stellungnahme des Europa-Parlaments zum Maastricht-Vertrag: Das Demokratiedefizit in der EG soll möglichst schnell beseitigt werden

HB: EG/Die Handelspolitik bleibt umstritten: Auch das Europaparlament für mehr Protektionismus

FT: Clinton and Mitterrand stress Russia's need for aid: US and France seek G7 talks

11. 3. 93 (jeudi)

LB: Les taux belges un cran plus bas (La Banque nationale joue la détente)

F: Monnaies: La troisième bataille du franc se dessine (Pour le moment, les gestionnaires se sont contentés de couvrir partiellement leurs avoirs en francs.)

F: CEE: Quotas laitiers: pas de nouveau tour de vis (Bruxelles propose de différer la baisse de 1 % des quotas laitiers, prévue dans le cadre de la réforme de la PAC pour la campagne 1993-94.)

FAZ: Mit Quoten ist dem Stahl nicht zu helfen

TV: Stoppt Bonn den Kapital-„Tourismus“ ?

F: Milosevic cet après-midi à l'Élysée: Bosnie: la France joue les « bons offices » (François Mitterrand veut relancer le plan Vance-Owen. Reste à savoir si l'homme fort de Belgrade en a la volonté et les moyens.)

FAZ: Das neue Pulverfaß (Serbien)

HB: Rußlands Volkskongreß sucht die Konfrontation: Jelzins Dauerdefensive

HB: Ein Gipfel für Jelzin ?

L: Escroquerie: L'homme d'affaires arnaquait l'Albanie

12. 3. 93 (vendredi)

LB: En 1994, l'Europe voterait en un bloc (Sauf la Grande-Bretagne, proposent les députés européens)

LB: Slobodan Milosevic garde ses distances à l'Élysée (Reçu fraîchement par François Mitterrand, le président serbe reste vague sur ses intentions. Le plan de paix est aussi discuté à Sarajevo)

F: Le jeu serbe

SZ: EG machtlos gegenüber Stahl-Subventionen (Mitgliedstaaten verkehren die Brüsseler Beihilfen-Kontrollen ins Gegenteil)

SZ: Hitlers Schatten verblaßt

FAZ: Demontage in Moskau

13.-15.3.93 (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Keine neuen Wachstumsimpulse aus Brüssel (EG-Finanzminister: Vereinigte Staaten für Initiative gewinnen)

M: Rompant les négociations sur l'ouverture des marchés publics: Washington menace l'Europe de sanctions commerciales

F: CEE: TVHD: Bruxelles clarifie la situation (Plus de monopole pour la norme D2-Mac. Mais le « plan d'action » pour développer les écrans 16/9 est plus que jamais d'actualité.)

LB: La solidarité retrouvée de justice en Allemagne (Après de longues négociations, Helmut Kohl et les Länder concluent un pacte pour redresser l'ex-RDA)

FAZ: Ein Pakt mit großen Risiken

FAZ: Ohnmächtiger Jelzin

16. 3. 93 (mardi)

F: F: CEE: Initiative de croissance: entre espoir et démobilisation . . . (Un « paquet coordonné » des Douze sur

l'initiative européenne de croissance est néanmoins espéré pour le 19 avril.)

HB: EG/Finanzminister beraten neue Wachstumsinitiativen: Bonn warnt vor weiteren Ausgabensteigerungen

HB: Europa/EG-Finanzminister beschließen Kapitalrichtlinie: Schritt zum Binnenmarkt

HT: Delors to See Clinton In Attempt to Cool Brewing Trade War

LB: Le pacte allemand satisfait les Douze (Une bonne nouvelle qui déride les ministres des Finances. En attendant les projets de relance, qui sont annoncés pour le 19 avril)

M: Remis en ordre (Allemagne)

F: Taux d'intérêt: La Bundesbank se prépare à défendre le franc (la signature du pacte de solidarité va faciliter la baisse des taux en Allemagne. A point nommé pour aider le franc.)

F: La France appuie Eltsine (Attendu aujourd'hui à Moscou, François Mitterrand se fera le porte-parole des inquiétudes des pays du G7 face à la crise politique dans laquelle se débat le chef du Kremlin.)

LB: Commentaire: Prise de conscience tardive

LB: Smog d'été: accord entre quatre pays (Le Benelux et l'Allemagne vont mieux informer leur population)

TV: Daten bei Smog werden ausgetauscht (Benelux-Länder und Bundesrepublik koordinieren ihre Umweltaktivitäten)

FAZ: In Luxemburg hilft auch die Lotterie den Erwerbslosen (Unterstützung für Arbeitslose im internationalen Vergleich / Gezahlt wird zwischen 20 und 90 Prozent)

17. 3. 93 (mercredi)

LB: Prix agricoles 1993-94: pas avant deux mois (Le Commissaire européen à l'Agriculture parle d'un progrès dans la voie du contrôle des productions)

M: Reçu le 18 mars à Washington par le président des États-Unis: M. Delors va demander à M. Clinton une clarification de sa politique commerciale

HB: Die Diskussion um weitere EG-Wachstumsinitiativen: Eine Gratwanderung

F: Marchés financiers: Le franc toujours fragile (En dépit de la signature du pacte de solidarité allemand, le franc est resté sous pression hier face au mark, dans l'attente de la réunion de la Bundesbank demain.)

F : Grande-Bretagne : Le budget britannique parie sur le retour de la croissance (Le chancelier de l'Echiquier, Norman Lamont, a présenté hier son projet de budget, qui s'appuie sur une reprise graduelle de l'activité au rythme de 1,25 % dès cette année.)

FT : The choice over Russia

M : Aider la Russie mais comment ?

18.3.93 (jeudi)

F : Jacques Delors reçu aujourd'hui à la Maison-Blanche : L'Europe à la traîne (Sur fond de brouille transatlantique, c'est un président de la Commission européenne affaibli qu'accueille aujourd'hui Bill Clinton.)

M : Sur fond de récession et de montée du chômage : la coopération européenne à l'épreuve

LB : Prix agricoles 93-94 en avril peut-être ! (Des progrès vers un accord sur le protocole d'accord de Washington ?)

LB : Léo Tindemans plaide pour l'axe Paris-Bonn (Le seul remède, selon lui, à la crise qui sévit à l'intérieur de la CEE)

F : Le conseil de la Banque centrale allemande : Bonn attend un signal de la Bundesbank (Revendications salariales à l'Est, inflation à l'Ouest, aggravation du déficit fédéral : la « Buba » ne manque pourtant pas d'arguments pour différer une nouvelle baisse des taux.)

SZ : Das Thema des Tages : Paris wartet auf ein Zinssignal

LB : Le pacte de solidarité au crible de la Buba (Conclu trois ans trop tard aux dépens des contribuables, ce pacte alourdit aussi l'endettement public de l'Allemagne)

FT : Betting on the Budget

LB : Course contre la montre pour M. Eltsine et ses amis (L'aide occidentale risque de venir trop tard alors que se dessine déjà une nouvelle politique étrangère russe)

F : Audiovisuel : Astra 1C : déjà cinq programmes (A plus de six semaines de son lancement par Ariane, près d'un tiers des répéteurs du troisième engin de la société européenne des satellites est déjà loué.)

19.3.93 (vendredi)

F : Monnaies : La baisse des taux allemands ne convainc pas les marchés (La Bundesbank a abaissé hier d'un demi point son taux de l'escompte. Insuffisant pour diminuer la pression sur le franc, toujours attaqué.)

F : Allemagne : Taux d'intérêt : demi-concession de la Bundesbank (La Banque centrale allemande desserre d'un petit cran sa politique monétaire.)

F : Déception sur les marchés français (Parmi tous les pays voisins de l'Allemagne, c'est en France que la décision de la « Buba » a été la moins appréciée. Le franc était attaqué hier soir.)

FAZ : Frankfurter Geste

HB : Der Zentralbankrat lockert erneut die Zinszügel : Phantasie gewahrt

LB : La Bundesbank a donné du mou avec prudence et parcimonie (Plusieurs pays, dont la Belgique, ont suivi la baisse des taux allemands. Les marchés sont restés déçus)

LB : La Buba honore les efforts politiques (La récession et les élections françaises ont fait le reste)

FT : Bundesbank's slow tease

F : Les grands dossiers du commerce mondial : Jacques Delors accuse les pays du G-7 d'immobilisme face à la crise (Le président de la Commission européenne s'est entretenu hier avec Bill Clinton pour tenter de calmer le jeu entre l'Europe et les États-Unis.)

LB : Clinton veut-il vraiment éviter la « guerre » ? (C'est ce qu'il prétend, notamment à Jacques Delors, venu à sa rencontre. Mais les faits ne plaident pas en sa faveur)

FT : Delors slates G7 summit « circus »

SZ : Dänischer Ministerpräsident in Bonn : EG noch in diesem Jahr erweitern (Rasmussen und Kohl für die Aufnahme vier weiterer Länder)

F : Coopération : Le Japon invite le G-7 à un pré-sommet à Tokyo (Sous la pression, Tokyo accepte de discuter de l'aide à la Russie au mois d'avril. Mais au niveau ministériel seulement.)

F : Paris réaffirme l'urgence d'un sommet pour aider la Russie (Deux thèmes principaux retenus pour la prochaine réunion du G-7 sur la Russie : la renégociation de la dette et la création d'un fonds de stabilisation du rouble, de 5 à 10 milliards de dollars.)

20.-22.3.93 (samedi, dimanche, lundi)

F : Comme la foudre (Elections France)

L : Licenciement pour cause de chômage

M : Les États-Unis sursoient à l'application de certaines sanctions commerciales contre la CEE

FT : US and Europe

LB : Les ministres ont rejeté le cocktail de Jean-Luc Dehaene (Ils n'ont pas aimé son mélange d'impôts, d'indexation et de privatisations. Il cherchera une nouvelle recette)

FT : Helping Russia to decide

TV : Sauberes Wasser durch EG-Gelder (Besichtigung der deutsch-luxemburgischen Kläranlagen bei Moersdorf – InterReg zahlt)

23.3.93 (mardi)

F : Le message (France, élections)

FT : Storms ahead in France

SZ : Das Ende eines Traums

FT : EC near pact on checking emissions

FT : Why Europe's hands are tied (The Commission is taking a back seat at a time of political and economic crisis)

F : CEE-Etats-Unis : la guerre d'usure (Washington profite du blocage des négociations du Gatt pour placer ses pions.)

LB : Commentaire : Doit-il s'accrocher ?

FAZ : Von der „Mezzogiorno-Bank“ zur feinsten Adresse in Luxemburg (Ernst-Günther Bröder hat die EIB zu einer der ersten internationalen Banken gemacht)

F : Russie : Le G7 se mobilise pour sauver Eltsine (Les Occidentaux se disent prêts à accélérer le processus d'aide à la Russie pour conforter le président russe d'ici au référendum du 25 avril.)

M : Le pari russe de l'Occident

24.3.93 (mercredi)

LB : Dehaene trébuche, ou tombe, sur l'index

LB : Commentaire : Les dangers de la crise

F : La censure (France, élections)

LB : La « taxe-énergie » européenne casse : « l'éco-audit » passe (Tout le monde ne semble pas résolu à payer le prix d'une réduction des émissions de CO2. L'interdiction totale d'exporter les déchets attendra)

HB : EG-Klimaschutzpolitik am Scheideweg : Zerstrittene Vorreiter

F : Finances publiques : La dette de l'Etat et le déficit budgétaire s'envolent (La dette publique a augmenté de 13 % en 1992, atteignant 2106 milliards de francs. La situation des finances publi-

ques exige une véritable mise à plat, reconnaît-on à Bercy.)

HB: Chasbulatow kann die Marktwirtschaft nicht stoppen: Kein Weg zurück

25. 3. 93 (jeudi)

F: CEE: Feu vert de Bruxelles à la Norvège (La Commission européenne a rendu, hier, un avis favorable à sa demande d'adhésion. Début des négociations le 5 avril.)

HB: Die EG-Kommission empfiehlt den Beitritt Norwegens zur Gemeinschaft: Eine Zäsur in der Erweiterungspolitik

LB: Commentaire: La roulette russe

LB: Une crise à dimension européenne (Belgique)

M: Crise ouverte en Belgique

FT: Unrest on the Belgian front

LB: Le Luxembourg a cédé sur le secret bancaire (« A titre exceptionnel », l'identité du client pourra être dévoilée à la Justice. Seul l'argent de la drogue est visé)

F: Finances: Le secret bancaire écorné au Luxembourg (Le pays vient, quatre ans après son adoption, de se mettre en conformité avec la directive européenne de lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue.)

FAZ: Die Deutsche Bank erzielt in Luxemburg ein Rekordergebnis (Extrem lebhaftes Privatkundengeschäft / Weiss: « Wir leisten keine Beihilfe zur Steuerhinterziehung »)

SZ: Luxemburg gewinnt an Attraktivität (Als Finanzplatz an zweiter Stelle hinter London eingestuft)

SZ: Lux-Fonds nach Vermögen in der Spitzenposition

26. 3. 93 (vendredi)

F: Le premier ministre démissionnaire: Belgique: le roi arbitre la crise (Le gouvernement Dehaene, démissionnaire, pourrait néanmoins rester en place pour assurer la réforme de l'Etat.)

LB: Le pays attend toujours une initiative du Roi (Le Souverain poursuit ses consultations. La crise pourrait déboucher sur des changements au sein du gouvernement)

LB: Patrimoine du Belge, de brique et de dette (L'examen attentif de nos por-

tefeuilles révèle aussi un goût irrévrencieux... pour les placements discrets à l'étranger)

LB: La présidence belge déjà bien avancée (Mais l'argent fait défaut: on vendra, par exemple, des pièces d'or)

LB: A trois mois de la présidence (Les préparations vont bon train. Les Affaires étrangères se renforcent)

HB: Frankreich / Konservative fordern neue EG-Agrarreform – Kritik an Gatt-Runde: Die Pariser Wahlsieger wollen einen schärferen handelspolitischen Kurs halten

SZ: « Ami don't go home! » (Der Kanzler kann Clinton mit der wachsenden Amerika-Begeisterung der Deutschen erfreuen)

S: Le secret bancaire luxembourgeois réduit mais renforcé: Lux.: discr. assurée, narcos s'abst.

W: Verärgert wegen Ausschüttung (Investmentsparer wollen in Luxemburg Bargeld sehen)

W: Bankgeheimnis zählt mehr als die Werbung (Anzeigen sind keine Aufforderung zur Steuerhinterziehung. Keine Rechtshilfe für Finanzämter)

27.-29. 3. 93 (samedi, dimanche, lundi)

F: L'étincelle de la confiance (France, élections)

L: La grève des électeurs de gauche

LB: Commentaire: Le pourquoi et le comment

SZ: Ein Signal von Brüssel nach Moskau (Bis zum EG-Gipfel im Juni soll ein Freihandelsabkommen mit Rußland ausgehandelt werden)

HB: Clintons und Kohls Verantwortung für das Gatt: Gemeinsame Aufgabe

SZ: Die neue Achse Kohl-Clinton

W: Der Kommentar: Unfähig zum Kompromiß (Rußland)

HB: Waigels Kampfansage an die Steuerhinterzieher: Warten auf Europa?

30. 3. 93 (mardi)

F: Mitterrand nomme Balladur (Le président souhaite qu'il constitue « une équipe gouvernementale solide ».)

F: Edouard Balladur l'inclassable

FT: Delors is victor in Socialist defeat

FAZ: Frankreich regieren

LB: Une création royale pour sortir de la crise (Jean-Luc Dehaene, médiateur, va tenter de sauver Jean-Luc Dehaene, Premier ministre. Une première)

LB: Réflexion faite: Et quoi, l'Europe?

LB: Commentaire: Maastricht: la force tranquille

LB: Et si les Danois récidivaient? (Les partisans du traité de Maastricht sont en recul à moins de deux mois du second référendum)

HB: EG-USA / Washington setzt die Handelsanktionen noch für weitere vier Wochen aus: Kantor verlangt völligen Marktzugang im öffentlichen Beschaffungswesen

HB: ARBED / Luxemburgs größtes Unternehmen schließt mit Verlust: Europäische Stahlkrise schlägt auf Ergebnis durch

TV: TV: Steuern an Luxemburg (Deutsche Grenzarbeitnehmer gegen Brüsseler Pläne)

31. 3. 93 (mercredi)

F: Le gouvernement (France)

F: Etonnez-nous...

F: L'Europe en panne: La CEE « au milieu du gué... » (Aux premières heures de la cohabitation à Paris, l'euro-député Jean-Louis Bourlanges (UDF) dénonce « l'inertie politique » de la Communauté.)

M: L'impératif européen

L: Editorial: Le choix de l'Europe

LB: Europe: vaches maigres pour les agriculteurs (Pour la plupart en tout cas, car dans certains pays de la Communauté leur situation se serait améliorée)

SZ: Gefahr eines Handelskonflikts zwischen der EG und den USA ist kaum gebannt (Kantor sieht sich außerstande beim Thema Stahldumping flexibel zu verhandeln)

LB: Commentaire: Un budget du troisième type

1. 4. 93 (jeudi)

LB: Willy De Clercq provoque un tollé à la salle de presse de la Commission (Son rapport sur la politique d'information à la CEE passe à la moulinette des journalistes. Il voudrait plus de « bonnes nouvelles »)

F: Politique économique : Le gouvernement délivre ses premiers signaux (Les marchés, les entrepreneurs et l'opinion publique attendent des mesures rapides, concrètes et efficaces.)

SZ: Nach allen Seiten im Gleichgewicht (Der neue französische Premier hat ein Kabinett aus kompetenten Politikern zusammengestellt)

F: Commerce international : Gatt : Baptême du feu dès lundi pour Juppé (Mais pour ne pas embarrasser le nouveau ministre français, les Douze ne voteront pas sur le pré-accord oléagineux.)

LB: Commentaire : Les illusions perdues (Belgique)

HB: Italiens Krise erfordert breiteren politischen Konsens : Ein neuer Versuch

FT: G7's Russian gamble

2. 4. 93. (vendredi)

LB: Faut-il encore craindre de nouveaux impôts ? (Tout dépendra de la longueur de la crise et de la volonté européenne de taxer davantage les revenus du capital)

F: Automobile : Accord CEE-Japon sur les exportations nippones (Les constructeurs japonais ont accepté de réduire de 9,4 % leurs exportations en Europe en 1993. Mais l'organisation des constructeurs européens n'est pas satisfaite.)

FT: Maastricht and beyond (Denmark's prime minister outlines his goals)

HB: Sicherheitsrat will Bosnien-Flugverbot durchsetzen : Im Sinne der Serben

HB: Clinton startet zum Vancouver-Gipfel mit Jelzin : Eine schwierige Route

3.-5. 4. 93.

(samedi, dimanche, lundi)

LB: Réflexion faite : L'Eurocorps : la chance d'un catalyseur

HB: Das Nordatlantische Bündnis in einer neuen Rolle : Heiße Bewährungsprobe

LB: M. Major recourra-t-il aussi à un referendum ? (La ratification de Maastricht pourrait se faire ainsi dans le but d'éviter la scission du parti conservateur)

FT: Pinheira champions EC openness

HT: Clinton on Russia : An Investment in Good Sense

HB: Das Gipfeltreffen in Vancouver : Zur Dekoration

SZ: Ist Jelzin durch westliche Hilfe zu retten ? (Seine Gegner begleiten das Gipfeltreffen mit radikalen Warnungen)

F: Gauche, année zéro (France)

6. 4. 93. (mardi)

LB: Les Douze menacent clairement la Serbie (Nouvelle escalade dans la pression internationale, lundi à Luxembourg)

LB: L'UEO lance une opération de police sur le Danube

FT: WEU to send patrol boats to river Danube blockade : Owen calls for added pressure on Bosnian Serbs

FAZ: WEU will Serbien-Blockade durchsetzen (Patrouillenboote auf die Donau / Unterstützung der Anrainer)

TV: Der TV kommentiert : Jetzt auch WEU-Embargo

FAZ: Auch die Europäische Gemeinschaft will Rußland helfen (Partnerschafts- und Kooperationsverträge angeboten)

F: Main tendue à la Russie : La CEE promet le libre-échange (Mandat élargi de la Commission pour un accord de partenariat commercial.)

FT: EC ready for talks on lower trade barriers

FT: New French ministers want to reopen EC-US farm pact

HB: EG/Die Zwölf pochen auf Zusagen Washingtons für einen besseren Marktzugang : Kinkel sieht vor einem Handelskrieg noch Spielraum für Verhandlungen

F: CEE : Juppé : « Le dossier Gatt a mal évolué » (Pour son premier Conseil communautaire, le chef de la diplomatie française s'est montré sou-

ple dans la forme, mais ferme sur le fond.)

SZ: EG pokert weiter im Handelskonflikt mit USA (Brüssel darf sein Angebot nicht aufrechterhalten / Freihandels-Perspektive für Rußland)

FT: Oslo begins high-stakes game with EC

LB: L'Europe a donné, plus que les USA

F: Clinton-Eltsine : Embrassades

SZ: Care-Paket für Boris

7. 4. 93. (mercredi)

SZ: Belgien sieht Chancen für eine EG-Quellensteuer

TV: Ungetrübtes Verhältnis (Besuch Kinkels in Luxemburg)

FT: Danes to press for EC law on works councils

FT: Wanted : new life for single market

LB: Réflexion faite : Assainir ? (Belgique, budget)

F: Monnaie : La Banque de France récupère ses réserves (La confiance dans le franc revient et devrait permettre la nécessaire baisse des taux d'intérêt.)

8. 4. 93. (jeudi)

LB: La Belgique avance le pion du précompte (Mais la partie n'est pas encore gagnée : le Luxembourg dit « non, sauf si... ». Difficile débat européen en vue)

LB: Un débat qui sera long et mouvementé

LB: Ce précompte de 15 pc qui fait rêver (Le gouvernement imagine déjà une retenue européenne. Contre quoi ?)

FAZ: Kommt die einheitliche EG-Quellensteuer ? (Vorstoß von Belgien und Deutschland / Luxemburg wehrt sich)

FAZ: Pariser Zinssenkung als Vertrauensbeweis erwartet (Politik und Devisenmarkt haben den harten Franc angenommen / Regierungserklärung)

9. 4. 93 (vendredi)

LB: Le budget est bouclé : il suffit de payer (Un impôt sur l'impôt de 3 pc.

Une franchise médicale. Les sociétés surveillées. Des chômeurs moins bien payés)

LB: Revenus du capital aussi à la caisse!

LB: Commentaire: Du souffle, SVP!

L: Rupture, vous avez dit rupture? (Edouard Balladur a beau parler de «renouveau», de «réforme» ou de «rupture», sa méthode, fondée sur le dialogue, la négociation et la coopération, vise avant tout au consensus.)

L: Editorial: L'exemple au pouvoir

L: L'orthodoxie européenne maintenue (Le Premier ministre, qui entend poursuivre la construction communautaire, a lancé l'idée d'une conférence internationale pour la stabilité en Europe.)

HT: Bonn Gets Go-Ahead From High Court for Bosnia Combat Role

10.-13. 4. 93 (samedi, dimanche, lundi, mardi)

HB: Das Programm des neuen französischen Premiers: Priorität für die EG

FT: Bankers say ERM reform not needed

FT: Hurry up, Mr Schlesinger

SZ: Ohne einen starken Franc keine starke D-Mark (Der französische Premier Balladur verweigert der Zentralbank die Unabhängigkeit)

HT: In EC, a Crisis of Economic Faith

FAZ: Wachsende Sorgen über eine Festung Europa (Fronten im innereuropäischen Handelsstreit verhärtet / Es geht um mehr als nur um Plüschbären)

FAZ: „Europäische Notenbank muß nach Frankfurt“

W: Der zweite Ansturm auf die Bastion Luxemburg

SZ: Niederländische Banken werben um deutsche Zinskupon-Touristen (In grenznahen Zweigstellen werden Zinserträge ohne Abschlagsteuer ausbezahlt)

14. 4. 93. (mercredi)

F: Conjoncture: La baisse des taux enclenchée (La fermeté du franc a permis à la Banque de France d'abaisser de 12 à 10 % son taux de prise en pension. La Bourse a salué le geste, gagnant 1,57 %.)

FT: Bank of France faces battle to keep its powers

HB: ECE / Kritik am deutschen Solidarpakt: Der Europa-Optimismus ist seit Maastricht verflögen

LB: La Berd est accusée de vivre luxueusement (Elle a dépensé deux fois plus que ce qu'elle a prêté)

LB: Commentaire: Une idée chancelante de l'Europe

L: Editorial: Terra incognita (Russie)

LB: Boutros-Ghali reçu à Bruxelles fin avril (Il sera l'hôte des Souverains, de l'UCL et des Conférences catholiques)

HT: German Savers Line Up in Luxembourg

HB: ARBED S.A. / Luxemburgs Stahlunternehmen arbeitet mit Staat und Gewerkschaften ein Restrukturierungsprogramm aus: Keine Entlassungen und Lohnkürzungen

TV: Weiter in Luxemburg! (Grenzgänger gegen Änderung der Besteuerung)

15. 4. 93. (jeudi)

LB: Les pays de l'Est demandent l'ouverture des marchés (Sans résultats concrets à l'Ouest. Suite au Sommet de Copenhague au mois de juin)

HB: Trotz fehlender Alternativen verliert Osteuropa den Glauben an die EG: Große Kluft zwischen Wort und Tat

FT: Doubts about the EBRD

HB: Währungsunion / Endgültige Entscheidung wird erst für Ende dieses Jahres erwartet: Frankfurt rechnet sich gute Chancen als Sitz der Europäischen Zentralbank aus

F: Crédit: Le taux de base descend d'une marche (Tous les grands réseaux ont annoncé hier une baisse d'un quart de point de leur taux de base, ramené à 9,75 %. Plus important pour les entreprises: les taux de marché ont poursuivi hier leur dégrue.)

HT: U.S. Plea for Russia Fails to Stir Allies (The G-7, Warned of Major Setback If Yeltsin Loses, Balks Over More Aid)

SZ: Kein Rettungsanker für Rußland (Das innere Chaos läßt sich nicht durch Auslandshilfe überwinden)

16. 4. 93. (vendredi)

F: Les suites de la réunion du G7 à Tokyo: Dette: Moscou peut rembourser estiment les banquiers français (L'Association française des banques s'insurge contre les modalités de rééchelonnement accordées par le

Club de Paris.) Aide à la Russie: 43 milliards de dollars en trompe-l'œil (Le Groupe des Sept vient d'augmenter de 80 % son aide à la Russie. Mais Européens et Japonais supportent mal les dernières initiatives américaines, notamment la création d'un fonds de privatisation.)

LB: La Berd hérisse pas mal de monde (Norman Lamont lui réclame des comptes. Theo Waigel va questionner Jacques Attali et Philippe Maystadt tempête)

F: Est: Berd: la polémique s'amplifie (La banque et son président se justifient face aux attaques britanniques.)

FT: UK currency support plan set for veto

FAZ: Start mit Hindernissen (Hundert Tage Binnenmarkt)

17.-19. 4. 93. (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: EG-Finanzminister schnüren Konjunkturpaket (Volumen von 70 Milliarden DM geplant/Treffen mit Efta-Kollegen)

FT: Storms in ERM leave some currencies adrift

HT: EBRD Directors Consider a Bid To Curb Attali

SZ: „Wir sind nicht hart, aber anders“ (Vor GATT-Runde verschärft Clinton den Ton gegenüber Brüssel)

FT: Obituary: Turgut Ozal: Reformer who built on Atatürk's legacy

LB: Clinton: la balle chez les Européens

L: La raison du plus fort (Yougoslavie)

F: Les puissances à l'heure du choix (Les Occidentaux et, au premier rang, les Européens sont à un carrefour qui ne leur permet plus d'é luder le problème.)

SZ: Scheinaktivität hilft Bosniern nicht

20. 4. 93. (mardi)

F: Initiative européenne de croissance: 35 milliards d'écus sur la table (Les Douze vont coordonner leur action de relance économique avec l'AELE.)

HB: EG/Erste gemeinsame Konjunkturberatung mit der Efta: Positive Zwischenbilanz der Wachstumsinitiative

FAZ: Die EG listet der Efta ihre Konjunkturmaßnahmen auf („Konzertierte

Aktion“ für ein inflationsfreies Wachstum / Erste gemeinsame Sitzung der europäischen Finanzminister)

F: Conjoncture: La Banque de France abaisse ses deux taux directeurs (Le principal taux d'intervention sur le marché monétaire se retrouve à son niveau de l'automne 1989. Le franc résiste parfaitement à cette désescalade du loyer de l'argent.)

M: La Bundesbank modèle et anti-modèle

FT: Brussels turns up heat on Bundesbank

FT: EBRD to tighten budget process

FT: Danes suffer attack of nerves (Hilary Barnes on the Maastricht referendum countdown)

F: Echanges: Avertissement de l'OCDE contre le protectionnisme (Le secrétaire général de l'Organisation de coopération et développement économique, Jean-Claude Paye, lance une mise en garde contre la poussée actuelle du protectionnisme.)

F: Londres: les sanctions d'abord (John Major reste hostile à une intervention armée contre les Serbes. Malgré les éclats de Lady Thatcher et de Lord Owen.)

F: Paris dénonce clairement la Serbie (Le gouvernement Balladur veut rompre avec la logique qui voyait l'ONU entériner sans rien faire l'expansionnisme serbe.)

21. 4. 93 (mercredi)

HB: Steuerharmonisierung / Für den Binnenmarkt ist eine einheitliche Unternehmensbesteuerung längst überfällig: EG-Finanzminister erzielen wieder keine Einigung

HB: EG-Zentralbanken / Schritte zur Autonomie stärken Glaubwürdigkeit der Geldpolitik: Europäisches Währungssystem bleibt für alle Länder der Gemeinschaft vorteilhaft

HB: Hannover Messe / Weizsäcker: Kein Grund zur Wehleidigkeit: Delors für raschere Fortschritte in der politischen Kooperation Europas

LB: La Berd se veut plus transparente (Jacques Attali soutient « sans réserves » un dispositif de contrôle)

F: Politique monétaire: Banque de France: la réforme sur les rails

F: Échanges: Brittan-Kantor: l'épreuve de force (Les deux négociateurs tentent une nouvelle fois d'éviter une rupture qui ne profiterait ni à l'Europe ni aux États-Unis.)

LB: La Banque nationale entièrement libérée (Son indépendance, déjà largement consommée, est officielle maintenant que la loi est passée au Moniteur)

M: Un premier pas (Italie)

22. 4. 93 (jeudi)

LB: La Wallonie poursuit ses visites de bon voisinage (Après Bonn et Paris, Guy Spitaels reçu à Luxembourg où Luc Van den Brande est attendu)

M: La visite à Bonn du premier ministre: Le GATT et la monnaie au centre des entretiens entre Edouard Balladur et Helmut Kohl

FT: ERM remains on trial

FAZ: EG-Diskussion über das Währungssystem (Fachleute empfehlen keine Regeländerung / Weitgehender Konsens)

HB: Die letzte Frist im Handelsstreit mit der EG: Brutal und zäh

HB: Europäische Gemeinschaft / Jacques Delors mit Entwicklung unzufrieden: „Japans Konzerne kooperieren – in der EG kocht jeder seine eigene Suppe“

23. 4. 93 (vendredi)

HB: Organisierte Kriminalität / Koalitionsentwurf zur Gewinnaufspürung: SPD für schärferes Geldwäschegesetz

FAZ: Eheleute sollen ihren Geburtsnamen behalten dürfen (Entwurf zu neuem Namensgesetz) / Auch rückwirkende Namenswechsel sollen möglich sein)

F: Assemblée nationale: L'Europe sous contrôle parlementaire (Philippe Séguin a fait adopter une réforme permettant d'examiner « systématiquement » les actes communautaires.)

SZ: Überraschend senkt die Bundesbank erneut den Diskont- und Lombardsatz (Aber nur ein Trippelschritt / Frankfurt überweist 13,1 Milliarden DM an die Bundeskasse)

HB: Europäische Bank für Wiederaufbau und Entwicklung / Verständnis für die Anlaufkosten des Instituts, das zur richtigen Zeit kam: Konsens über die wichtigen Aufgaben des Instituts steht in London im Vordergrund

FAZ: Attali gibt Fehler in der Außenpolitik zu (Auftakt der Jahresversammlung der Osteuropabank / Schwierigkeiten in der Bank)

W: Ein historischer Tag für die Nato (Bonn und Washington stellen gemeinsame Korps in Dienst)

F: Coopération: Kohl-Balladur: le front commun (Les deux chefs de gouvernement confirment leur volonté de renforcer la coopération franco-allemande, mais les positions restent divergentes sur le GATT.)

FAZ: Kohl und Balladur bekennen sich zu gemeinsamem Handeln für Europa („Nuancen“ bei manchen Themen / Die erste Auslandsreise des neuen französischen Premierministers)

24.-26. 4. 93 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Bosnie: la CEE tergiverse sur un engagement armé (Les Européens n'oublient pas que 400 000 nazis s'étaient cassés les dents sur les Yougoslaves)

FT: EC backs tougher sanctions against Serbs to end fighting

F: Ex-Yougoslavie: Double incapacité

HT: EC Faces Difficult Agriculture Talks

M: Les Danois face à Maastricht II

FT: Pressure on Attali mounts on eve of EBRD annual meeting

LB: Commentaire: Surtout, ne pas aller plus loin!

FT: Yeltsin heads for qualified win in Russian referendum

27. 4. 93 (mardi)

LB: Les PME, une priorité pour la Berd (L'assemblée de la banque a surtout porté sur les défis à relever à l'Est)

F: Pays de l'Est: Les nouvelles missions de la Berd (La Banque pour l'Est pourrait très prochainement modifier ses contraintes de prêts au secteur privé, aux PME en particulier.)

FT: Attali pledge on change at EBRD

FT: Attali under severe attack from countries that created EBRD

LB: Un gel des prix qui risque fort d'entraîner une réduction des revenus des agriculteurs (Une mauvaise affaire pour les exploitants belges qui auront à pâtir à la fois des effets d'une monnaie forte et des difficultés budgétaires de notre pays)

F: Agriculture: Baptême du feu européen pour Jean Puech (Le marathon sur le « paquet-prix » 1993-1994 a commencé, hier, à Bruxelles. Avec le Gatt en toile de fond.)

W: EG-Gelder auf Abwegen (Länder unterschiedlich wachsam – Einladung zum Mißbrauch)

HT: IMF Sees Danger Of Economic Backsliding

HB: Europa / IWF-Kritik an der Fiskalpolitik – Mit Zinssenkungen gegen Abwertungsdruck: Luxemburg erfüllt als einziges Land alle Kriterien des Maastricht-Vertrages

FT: Bosnia: no easy options

FAZ: Wenig und spät

M: Clarification (Russie)

28. 4. 93. (mercredi)

L: Impasse à Luxembourg sur les aménagements de la Pac

SZ: EG-Agrarrat verschiebt Preisbeschluß (Borcherts Forderungen zur Reform beherrschen die Debatte)

LB: Les finances européennes filoutées de dix milliards de francs en 1992 ... (C'est le montant des fraudes démasquées, mais tout le monde s'accorde pour reconnaître que ce n'est sans doute là que la partie visible de l'iceberg)

M: Danemark: à trois semaines du référendum sur Maastricht: Pour les partisans du « oui », la partie est bien engagée

FT: Attali pressed to get on with main task (The EBRD's board want focus fixed on helping ex-communist states)

SZ: Attali will die Europa-Bank umstrukturieren (Dezentrale Organisation soll Effizienz verbessern / Fortschritte bei Mittelstandsbanken)

LB: Commentaire: Bosnie: la mort d'un plan

LB: Dans le collimateur de l'Otan, la Bosnie (Les chefs d'état-major étu-

dient les possibilités d'une intervention)

LB: Arbed confirme son plan de crise (Le groupe subit la conjoncture et guette toujours un partenaire)

HB: ARBED SA / "Intelligente" Reduzierung der Kapazitäten: In drei Schritten sollen die Stahlpreise erhöht werden

FAZ: Arbed will bis zu 15 Prozent höhere Preise (Umstellung auf Elektroöfen / Neuer Großaktionär gesucht)

29. 4. 93. (jeudi)

LB: Varsovie poursuit son opération de séduction sur la CEE (M. Walesa a reçu le grand-duc Jean de Luxembourg qui a été sensible aux arguments de son hôte)

LB: Karel Van Miert suspend une aide à l'acier allemand (En pleine restructuration européenne, Bonn voulait injecter 40 milliards à Eisenhüttenstadt, cité modèle de l'ex-RDA)

SZ: Brüssel lehnt das Treuhand-Konzept für die Sanierung von EKO-Stahl ab (Beihilfen zu hoch / EG-Kommission verlangt Alternativ-Konzept mit privaten Investoren)

LB: Finances européennes en régime forcé en 1994 (La Communauté risque d'entrer dans une période de vaches maigres au vu de son avant-projet de budget)

LB: Téléphone: fin du monopole en 1998 (C'est la proposition de la Commission, après six mois de consultations)

FT: Bundesbank trumpets its approach to Emu

W: EG-Agrarminister weiter uneins (Kommissar Steichen warnt vor „Chaos“ – Neuverhandlung im Mai)

30. 4. 93. (vendredi)

FT: New Community presidency to curb televised ministerial sessions: Belgium seeks orthodox EC

LB: La Belgique se met au centre de l'Europe (Pleins feux sur le logo de la présidence. Une partie de chaises musicales pour présider les conseils des ministres)

FAZ: Lauter neue Außenminister (Ausgerechnet in schwieriger Zeit viele personelle Veränderungen in der Europäischen Gemeinschaft)

LB: Schengen, Paris pas prêt du tout (La libre circulation des personnes n'est vraiment pas pour demain)

F: La baisse des taux directeurs se poursuit (Pour la quatrième fois en quinze jours, la Banque de France a réduit hier ses taux directeurs. Mais les milieux financiers redoutent que les prochaines mesures destinées à renflouer les comptes sociaux aggravent la récession.)

HB: Camdessus' Vorschlag zur Schaffung von Sonderziehungsrechten und Verteilung neuer Liquidität stößt auf Widerstand der großen Industrieländer: Chef des Weltwährungsfonds ist wieder auf steinigem Weg

SZ: Der Frieden läßt sich nicht herbeibomben (Eine westliche Militärintervention in Bosnien kann jedoch das einseitige Morden beenden)

Z: Der Westen berät über Luftesätze gegen die Serben: Im Sog des Balkans

Sommaire

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Pologne	3	Modernisation des centrales hydro-électriques privées	47
L'état de la nation	7	Visite à Luxembourg de M. Mircea Tomus	48
Jeunesse: réunions à Luxembourg	22	Le ministre de l'Education nationale à Lisbonne	48
Visite à Luxembourg de S.E.Mgr. Giovanni Moretti, Nonce apostolique	22	Nouveau pont routier à Clervaux	49
Portrait des régions Saar-Lor-Lux-Trèves / Palatinat Occidental	23	Réunion des Ministres de la Défense BENELUX	49
Salon de Printemps 93	23	Mission de prospection économique au Japon et en Corée du Sud	50
Arbeitsbesuch des dänischen Premierministers	23	« Pays clément dans la fureur des vagues »	50
Le Conseil des C.E. réitère son appui au plan Vance-Owen	24	Visite de travail à Luxembourg de M. Guy Spitaels	50
Le Ministre des Affaires étrangères croate à Luxembourg	24	Le conseil d'Administration du C.O.S.L. chez le Grand-Duc	50
Inauguration de l'église restaurée de Koerich	25	Entrevue Srivener-Juncker	51
« Le Grand-Duché de Luxembourg et la constitution européenne »	26	Jacques Santer zu Besuch auf der Hannover Messe 1993	51
Les nouveaux défis de l'Europe communautaire	26	« Les Parcs du 3e Age »	51
M. Santer auprès de la BERD	30	Plénière de la Commission consultative nationale d'éthique	51
Echange de vues sur la dimension « Europe des régions »	31	Réunion ministérielle CEE-Groupe de Rio (Discours de M. Poos)	52
« Quadripartite » de l'Environnement à Luxembourg	31	Inauguration de la nouvelle tour de contrôle à l'aéroport de Luxembourg-Findel	54
Mission économique en Thaïlande	32	Assemblée annuelle de la BERD (Discours de M. Santer)	55
Conseil C.E. « Transports » à Bruxelles	32	Plan d'études de l'éducation différenciée	56
M. Martinez en visite à Luxembourg	32	Journée Boursière 1993 (Discours de M. Santer)	56
Prix Joseph Bech 1993 à Lord Howe	33	Madame Wu Yi à Luxembourg	57
Groupe Schengen: Pourparlers avec l'Autriche, la Finlande et la Suède	35	Goodyear: Départ de MM. Daleiden et Schneider	58
Le Couple héritier visite l'école Esch/Wobrecken	35	Conseils des CE à Luxembourg	58
La politique industrielle des Communautés Européennes	35	Salaire social minimum à partir du 1er mai 1993	60
Réformes dans la Justice	36	NOTES DOCUMENTAIRES	61
Abwasserklärwerk Mompach / Trier Land	36	Conjoncture	62
Plantation d'arbres à Rambrouch en présence du Grand-Duc	36	Emploi	63
La politique hospitalière, psychiatrique et gériatrique du Gouvernement	37	ARBED	66
Conseil C.E. de l'Environnement à Bruxelles	38	Energie	67
Visite danoise chez M. Juncker	38	SNCI	68
Assermentation du nouveau bourgmestre de la commune de Mamer	38	Logement	70
Visite à Luxembourg de M. Saith	38	Travaux publics	72
Le Premier Ministre du Cap Vert à Luxembourg	39	Culture	75
Le Maréchal Vincent à Luxembourg	39	Agriculture	77
Hauts distinctions pour M. Bröder	40	Viticulture	79
L'évêque du Soudan à Luxembourg	40	Enseignement	80
Inauguration du nouveau siège de la Chambre des Métiers	40	Environnement	83
M. Jacques F. Poos au Conseil de l'OTAN	41	Transports	85
« Harvard Model Congress Europe »	41	Recensement	86
Le Secrétaire d'Etat aux Finances autrichien à Luxembourg	42	Affaires étrangères	88
Départ du 3e contingent de la FORPRONU	42	Force publique	89
Scheck für slowenisches Blindenheim	42	Finances	91
"ech? AIDS?"	42	Industrie	92
40e anniversaire de la première Session du Comité Consultatif CECA (Discours de M. Santer)	43	Jeunesse	94
52 jeunes avocats prêtent serment	44	Tourisme	96
M. Robin Gray à Luxembourg	44	Sports	97
Le Dr. Peter Fuchs à Luxembourg	45	Echos de presse de l'étranger	100
M. Klaus Kinkel chez M. Jacques F. Poos	46	Revue de presse internationale (Mars-Avril 1993)	109
Résultats des travaux de la tripartite sidérurgique du 7 avril 1993	46		

Photo couverture: Pendant la cérémonie d'accueil devant le Palais Belvedere à Varsovie: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président de la République de Pologne, Monsieur Lech Walesa et Madame

* Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.